

# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

YER  
63

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



Standard ..... (16-1) 40-58-75-00  
Renseignements ..... (16-1) 40-58-78-78  
Télécopie ..... (16-1) 45-79-17-84

SESSION ORDINAIRE DE 1995-1996

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

**Séance du lundi 4 décembre 1995**

(30<sup>e</sup> jour de séance de la session)

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. JEAN DELANEAU

#### 1. Procès-verbal (p. 3652).

*Suspension et reprise de la séance (p. 3652)*

#### 2. Loi de finances pour 1996. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3652).

##### Education nationale, enseignement supérieur, recherche et insertion professionnelle

##### I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (p. 3652)

MM. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche; Jean Bernadaux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement scolaire; Jean-Louis Carrère, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement technique; Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles; Jean-Philippe Lachenaud, en remplacement de M. Jacques Delong, rapporteur spécial de la commission des finances; Pierre Laffitte, André Maman, Daniel Goulet, Jean-Claude Carle, Philippe Richert; Mme Hélène Luc.

*Suspension et reprise de la séance (p. 3673)*

### PRÉSIDENTE DE M. JACQUES VALADE

#### 3. Rappels au règlement (p. 3673).

M. Ivan Renar.

MM. Jean-Louis Carrère, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

#### 4. Loi de finances pour 1996. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3674).

##### Education nationale, enseignement supérieur, recherche et insertion professionnelle

##### I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (suite) (p. 3674)

MM. Jean-Louis Carrère, Jean Pourchet, Franck Sérusclat, Jacques Delong, rapporteur spécial de la commission des finances; François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche; Mme Hélène Luc.

M. le rapporteur spécial.

*Suspension et reprise de la séance (p. 3686)*

MM. le ministre, le président.

##### Crédits du titre III (p. 3686)

Mme Danielle Bidard-Reydet.

Amendement n° II-68 de Mme Hélène Luc. - Mme Hélène Luc, MM. le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement n° II-84 du Gouvernement. - MM le ministre, le rapporteur spécial, Jean-Louis Carrère, Ivan Renar, Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles. - Adoption.

Adoption des crédits modifiés.

##### Crédits du titre IV (p. 3690)

Amendement n° II-79 de M. Daniel Goulet. - MM. Daniel Goulet, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Adoption des crédits.

##### Crédits des titres V et VI. - Adoption (p. 3690)

##### Article 67 (réserve) (p. 3690)

Demande de réserve. - MM. le rapporteur, le ministre. La réserve est ordonnée.

##### Article 68. - Adoption (p. 3691)

##### Article additionnel après l'article 68 (p. 3691)

Amendement n° II-7 de M. Jean Bernadaux, rapporteur pour avis. - MM. Jean Bernadaux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; le rapporteur spécial, le ministre, le président de la commission des affaires culturelles; Jean-Philippe Lachenaud, Ivan Renar. - Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

### PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

##### II. - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (p. 3693)

MM. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche; Jean-Philippe Lachenaud, rapporteur spécial de la commission des finances.

*Suspension et reprise de la séance (p. 3700)*

### PRÉSIDENTE DE M. JACQUES VALADE

MM. Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles; le ministre.

MM. André Maman, Lucien Neuwirth, Jean-Claude Carle, Jean-Louis Lorrain, Ivan Renar, Henri Weber, Pierre Laffitte, Yvon Collin, Bernard Joly, le ministre.

##### Crédits du titre III (p. 3722)

Mmes Hélène Luc, Danielle Bidard-Reydet, M. le ministre.

Amendement n° II-85 du Gouvernement. - MM. le ministre, le rapporteur spécial. - Adoption.

Amendement n° II-30 de M. Jean-Pierre Camoin. - MM. Jean-Pierre Camoin, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Adoption des crédits modifiés.

## Crédits du titre IV (p. 3725)

Mmes Nicole Borvo, Danielle Bidard-Reydet, M. le ministre.

Adoption des crédits.

## Crédits des titres V et VI. - Adoption (p. 3727)

## III. - RECHERCHE (p. 3727)

MM. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche; François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche; René Trégouët,

rapporteur spécial de la commission des finances; Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Lucien Lanier, Michel Pelchat, Jean-Louis Lorrain, Ivan Renar, Henri Weber, Bernard Joly, Pierre Laffitte.

M. le secrétaire d'Etat.

Adoption des crédits.

**5. Ordre du jour (p. 3747).**

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JEAN DELANEAU vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(La séance est ouverte à neuf heures cinquante-cinq.)

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

Mes chers collègues, l'ordre du jour appellerait la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1996, mais M. le rapporteur spécial n'ayant pas encore gagné l'hémicycle, il convient de suspendre la séance quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à neuf heures cinquante-six, est reprise à dix heures quinze.)

**M. le président.** La séance est reprise.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1996

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1996, adopté par l'Assemblée nationale. [N<sup>os</sup> 76 et 77 (1995-1996).]

### Education nationale, enseignement supérieur, recherche et insertion professionnelle

#### I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et l'insertion professionnelle : I. - Enseignement scolaire.

La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de budget que vous allez examiner aujourd'hui est le premier des budgets de l'Etat, par son ampleur - 350 milliards de francs - par la place qu'il tient dans les préoccupations des Français, et sans doute aussi par les passions qu'il suscite, comme en témoignent les événements récents.

Cette passion, nous la partageons ; nous sommes en effet, nous aussi, les parties prenantes de la passion pour l'école, pour l'Université française, pour la formation des jeunes Français et, au-delà, pour l'œuvre de recherche de la France, puisque nous allons aujourd'hui aborder les trois sujets.

Comme vous avez pu en avoir des échos, ces derniers jours, j'ai écouté attentivement, au nom du Gouvernement, s'exprimer les demandes explicites et implicites des jeunes Français qui sont à l'Université.

Les demandes explicites concernent les moyens, l'encadrement, le désir de voir la nation accompagner le choix qu'elle a fait d'ouvrir son université à l'attente et au courage de tous les jeunes ayant satisfait aux épreuves du baccalauréat.

Les attentes implicites touchent à l'anxiété des jeunes, envahis par la crainte du chômage et par les difficultés qu'ils éprouvent à trouver leur place dans cette université, qui, après avoir été élitiste, est devenue une université de masse.

Pour matérialiser ce dialogue et pour souligner l'écoute du Gouvernement, j'ai reçu tous les acteurs de l'université : les présidents d'université, les représentants des étudiants, les représentants des enseignants et des personnels non enseignants de l'université. Il m'a semblé que chacun d'entre eux était profondément d'accord pour reconnaître les deux volets de cette attente : d'une part, la nécessité de mesures d'urgence et, d'autre part, la certitude que les réformes de l'université doivent désormais être des réformes de fond, que l'on ne peut plus se contenter de replâtrages, dont les effets seraient vains et qui n'aboutiraient qu'à nous placer durablement devant ces crises cycliques qui ont fini par décourager les Français.

C'est particulièrement inquiétant, car la principale victime est l'université française et son image. Si l'on faisait, aujourd'hui, un sondage parmi les Français sur le niveau de l'université, on obtiendrait probablement des résultats très négatifs. Or c'est profondément injuste. En effet, l'université française a réussi à relever certains défis, et nombre de ses établissements constituent des lieux d'excellence. La question est donc de savoir si nous voulons que cette image demeure durablement compromise.

**Mme Hélène Luc.** Mais ce ne sont pas les grèves qui compromettent cela !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** La réponse du Gouvernement et, me semble-t-il, celle de toutes les organisations que j'ai reçues pendant ces derniers jours - associations, organisations syndicales, présidents d'université - réside dans la volonté commune de faire sortir l'université française de l'impasse dans laquelle elle semble peu à peu s'être enfermée.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous présenterai cet après-midi les conséquences budgétaires des décisions importantes que le Gouvernement a prises pour répondre aux problèmes urgents que rencontre l'enseignement supérieur.

Mais je veux à l'avance vous dire que, quelles que soient ces réponses en termes de moyens, c'est la réforme de fond qui sera notre préoccupation majeure : c'est en effet par la réforme de fond que nous répondrons aux réels problèmes de l'université française, aux véritables questions qui se posent, même s'il ne peut y avoir de réforme de fond sans volonté de dégager des moyens.

C'est pourquoi, si nous conduisons à son terme cette réflexion sur l'architecture de l'université française, sur son organisation, je vous présenterai au printemps un projet de loi de programmation budgétaire, de manière à pouvoir donner à la nation la certitude que les moyens convenables seront affectés à la réforme que nous nous proposerons de conduire ensemble.

Mesdames, messieurs les sénateurs, vous sont aujourd'hui soumis les trois projets de budgets de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui font désormais partie d'un département ministériel unique. Ils sont l'expression d'une politique et ils sont inspirés par une même logique.

Jules Ferry évoquait, en 1889, « ce système d'éducation nationale qui relie, dans un cadre à la fois puissant et souple, l'école élémentaire aux plus hautes parties du savoir humain ». Je suis heureux que ce grand ensemble de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ait été reconstitué, pour souligner combien ses parties sont interdépendantes.

**M. Lucien Neuwirth.** C'est l'instruction publique !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cette structure globale permettra d'établir les cohérences nécessaires entre les différentes filières de formation et d'excellence. L'efficacité du service public sera accrue par leur meilleure liaison. Je crois que les jeunes surtout tireront profit de cette cohérence : elle permettra d'éviter les erreurs d'orientation qui résultent de liens insuffisants entre le lycée et l'université. Elle permettra aussi d'éviter la séparation trop brutale, à mon avis nuisible, entre certaines parties du monde universitaire et du monde de la recherche. Pour informer, pour orienter, pour diversifier les formations en liaison avec les impératifs de l'insertion professionnelle, il faut sans cesse chercher des passerelles qui favorisent les réorientations ou les poursuites d'études, sans cesse assurer une meilleure continuité des enseignements.

L'existence de ce ministère dans son architecture nouvelle la rendra plus facile.

Elle rendra plus facile également - du moins, je l'espère - la préoccupation d'insertion professionnelle qui, par mesure de simplification et de raccourcissement des titres ministériels, a été supprimée dans le dernier gouvernement, mais qui, dans les décrets d'attribution, demeure le souci - et je vous prie de croire que c'est un souci prioritaire - du ministre en charge de ce secteur.

**M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles.** Très bien ! C'est important !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** C'est d'autant plus important que les enjeux sociaux en cause sont considérables. L'école est le lieu privilégié de lutte contre la fracture sociale parce qu'elle est un facteur d'intégration dans la communauté nationale, sans doute le plus efficace, et parce que son objet même est d'offrir à chacun les moyens de sa réalisation personnelle.

Est-il nécessaire de rappeler que, dans les zones les plus difficiles, celles où s'éprouve un sentiment d'abandon, où les problèmes sociaux et humains s'accumulent, les ensei-

gnants, pour leur part, sont bien présents et souvent en première ligne de nos services publics ? Ils sont présents et font œuvre non seulement d'enseignement, mais aussi d'intégration nationale. J'ai en mémoire ce que me disait le jour des obsèques de Khaled Kelkal le préfet du Rhône, à propos du travail remarquable des enseignants de Vaulx-en-Velin ; le même hommage peut être rendu à ceux de toutes nos banlieues. Il en va de même dans les zones rurales fragiles, mais j'y reviendrai dans un instant.

Encore faut-il, pour que l'école conserve ce rôle, que tous nos concitoyens se soient mis d'accord sur les grands principes qui l'inspirent. Il me semble que cet accord est en marche et qu'il se renforce chaque année. Vous le savez, c'est cette démarche que j'ai adoptée depuis mon arrivée dans ce ministère, étant convaincu qu'on ne conduit pas le changement sans les acteurs du système éducatif, ni contre eux.

À la vérité révélée des experts, il faut préférer la vérité construite des acteurs. C'est, là encore, une application de ce principe de participation proposé, voilà trente ans, par le général de Gaulle, et qui, à mon avis, n'a pas fini de porter ses fruits : dans nos sociétés complexes où l'information est abondante et où le niveau de formation est élevé, il n'y a pas de changement possible si les acteurs sur le terrain n'y sont pas associés et ne prennent pas leur part de la décision. La patiente recherche commune des solutions offre plus de garanties qu'une directive imposée d'en haut.

En outre, c'est en étant ainsi associés à la définition de la politique éducative que tous ses acteurs peuvent apprécier le bien-fondé de ses moyens financiers et leur finalité.

En effet - le président du Sénat le répète souvent, et je le dis après lui - l'argent que nous consacrons à notre école n'est pas une simple dépense de fonctionnement. C'est l'investissement le plus profitable que puisse réaliser la nation. Le terme d'investissement n'est pas ici une image ; l'enjeu économique est évident. Nous vivons dans un monde où les technologies sont omniprésentes, où leur changement est très rapide et où nos nations sont durement concurrencées par des pays à l'industrialisation plus récente. Dans ce monde, c'est bien du plus haut niveau de formation de chacun des acteurs du système économique que la nation a besoin.

L'enjeu social n'est pas moins considérable. Il est de garantir à tous une école de l'égalité des chances.

Le premier principe de ce projet de budget est d'adapter l'investissement éducatif à la lutte contre la fracture sociale.

**Mme Hélène Luc.** Vous savez bien que votre budget n'est pas adapté à la situation !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Privilégier ceux qui connaissent les plus grandes difficultés, ce n'est assurément pas respecter un principe d'égalité abstraite ; c'est faire acte de justice sociale. Pour ma part, je veux le dire devant le Sénat : entre l'égalité et la justice, c'est la justice que je privilégierai.

Cela justifie les efforts que nous accomplissons en faveur des zones les plus fragiles de notre pays dont, en premier lieu, les zones d'éducation prioritaires, les ZEP.

En 1993, lorsque je suis arrivé rue de Grenelle, on comptait, en moyenne, 30 élèves par classe maternelle en zone d'éducation prioritaire.

J'ai immédiatement demandé que tous les moyens disponibles soient concentrés sur ce niveau de notre enseignement et sur ces zones. En effet, toutes les études montrent que, là où l'école maternelle, qui constitue une

originalité et une réussite françaises, est la plus efficace sur le parcours de formation des enfants, c'est évidemment dans les milieux où la famille n'est pas apte à donner les outils élémentaires, par exemple ceux de la langue lorsqu'il s'agit de familles non francophones. C'est évidemment très tôt que les enfants doivent être mis au contact de la langue française.

C'est pourquoi j'ai demandé que l'on s'applique à baisser tout de suite, en concentrant les moyens disponibles, le nombre d'élèves en classe maternelle en zone d'éducation prioritaire : en 1995, ce nombre est descendu à vingt-sept ; l'an prochain, il sera de vingt-six et, à la rentrée suivante, il n'y aura plus que vingt-cinq élèves en moyenne par classe maternelle en ZEP. Nous atteindrons ainsi l'objectif que nous nous sommes fixé.

**Mme Hélène Luc.** Et les autres écoles ? Il y a des zones sensibles qui ne sont pas des ZEP où il y a trente-cinq élèves par classe en CM2 !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame Luc, c'est un débat que la nation devra avoir !

**Mme Hélène Luc.** Oui, il faudra l'avoir !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** A force de demander la même chose pour tous, c'est aux plus fragiles que vous faites grief !

**M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles.** Très bien !

**Mme Hélène Luc.** Absolument pas ! C'est le contraire !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** A force de faire de la surenchère, vous privez la nation des moyens élémentaires de la justice. *(Applaudissements sur les travées du RPR.)*

**Mme Hélène Luc.** Nous en reparlerons, monsieur le ministre !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** A force de demander que ce soit partout et pour tous, dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement comme dans les zones d'éducation prioritaire,...

**Mme Hélène Luc.** Est-ce que je vous parle du XVI<sup>e</sup> arrondissement ?

**M. le président.** Madame Luc, vous n'avez pas la parole.

**Mme Hélène Luc.** Je n'ai pas été invitée à la télévision, monsieur le ministre !

**M. le président.** Madame Luc, je vous prie de ne plus interrompre M. le ministre. Vous disposerez de seize minutes tout à l'heure pour lui répondre.

**Mme Hélène Luc.** Je parlais des classes de Choisy-le-Roi où il y a trente-cinq élèves par classe en CM1 et en CM2 !

**M. le président.** Madame Luc, je vous prie une nouvelle fois de ne plus interrompre M. le ministre. Vous êtes président de groupe, vous devriez être responsable !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame Luc, vous le savez très bien, vous faites de la surenchère, et la surenchère est injuste !

**Mme Hélène Luc.** Il faut réfléchir à ce qu'on fait, à ce qui ne va pas !

**M. Lucien Neuwirth.** On écoute M. le ministre et on vous écouterait après !

**M. Jean-Louis Carrère.** Avec beaucoup d'attention !

**Mme Hélène Luc.** M. le ministre sait bien que je l'écoute ! D'ailleurs, c'est parce que je l'écoute que je lui réponds. *(Protestations sur les travées du RPR.)*

**M. le président.** Madame Luc, si c'est un jeu pour vous, cela ne l'est pas pour nous !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Mme Luc a eu un week-end roboratif. Il est donc normal que son énergie s'exprime le lundi matin. On ne va pas lui en faire grief ! *(Sourires.)*

**M. Jean-Louis Carrère.** On a les week-ends que l'on peut ! *(Nouveaux sourires.)*

**Mme Hélène Luc.** Je vous dirai tout à l'heure ce que j'ai fait !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Dans l'enseignement primaire, notre effort se traduit par le maintien du nombre des enseignants, malgré la très importante baisse du nombre des élèves.

Cela justifie également les efforts que nous accomplissons en faveur des zones rurales.

En ce qui concerne le maintien des écoles en milieu rural, je veux rappeler que, dans la longue série des ministres de l'éducation nationale, je suis le premier à n'avoir fermé aucune école en milieu rural sur le territoire national, contre l'avis des élus...

**M. Jean-Louis Carrère.** Pour combien de temps ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... et j'ai tout à fait l'intention de continuer, monsieur Carrère !

Il me semble donc que nous pouvons nous accorder sur le fait que le maintien des écoles en milieu rural est non seulement un impératif pour la vie sociale et économique, mais également, et surtout, un témoignage de notre volonté de garantir les chances de tous les jeunes Français.

L'application du moratoire décidé en 1993 et reconduit cette année a, à ce jour, mobilisé près de 700 postes d'enseignants. C'est un investissement.

Pour ma part, je suis très heureux que nous en ayons décidé le principe. Je sais que certaines classes que l'on envisageait de fermer comptent désormais un nombre raisonnable d'élèves.

**Mme Hélène Luc.** Mais non ! *(Protestation sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame Luc, je sais que le monde rural ne vous intéresse pas...

**Mme Hélène Luc.** Vous vous trompez ! Je peux vous en parler !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... mais nous sommes plusieurs, ici, à considérer que l'effort en faveur des zones fragiles des banlieues et celui en faveur des zones fragiles du monde rural doit être équilibré. Nous avons pu ainsi maintenir des villages en vie et même, d'une certaine manière, faire repartir la vie dans ces villages.

Cet effort prioritaire doit également s'adresser aux enfants les plus jeunes et les plus en difficulté. La création de la nouvelle sixième, généralisée depuis la dernière rentrée, va dans ce sens.

Le deuxième principe de ce projet de budget est de mieux utiliser les moyens existants. En effet, investir ne signifie pas être irresponsable sur le plan financier. Efficacité et justice doivent se concilier avec l'effort de réduction des déficits.

Ainsi, pour l'enseignement scolaire, de nombreuses mesures ont été financées par les économies réalisées par ailleurs.

La tranche 1996 de la loi de programmation qui sera mise en œuvre intégralement est financée à 40 p. 100 par des redéploiements internes du ministère de l'éducation. Le redéploiement des moyens de l'administration centrale vers les établissements permet, notamment, d'y créer cent cinquante postes d'infirmières et d'assistantes sociales. Leur nombre augmente donc pour la troisième année consécutive.

Le troisième et dernier principe de ce projet de budget est la transparence de la gestion, seule à même d'assurer la cohérence de l'action. Il est vrai que les efforts entrepris n'apparaissent pas toujours clairement dans les bleus budgétaires, compte tenu d'une présentation qui nous est imposée. J'estime, pour ma part, vous être redevable d'une explication complète sur l'utilisation de tous les moyens de mon ministère.

En ce qui concerne, par exemple, la gestion de la carte scolaire, conformément à l'engagement que j'avais pris devant le Sénat, quinze observatoires départementaux des flux scolaires ont été créés. Ils permettront de mieux programmer les besoins et d'y ajuster les moyens. Ainsi les élus locaux seront-ils des partenaires à part entière de la gestion de cette carte scolaire.

Lutter contre la fracture sociale, instaurer davantage de justice, mieux utiliser les moyens existants, tels sont donc les principes qui sous-tendent les trois projets de budgets que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui devant vous et, en tout premier lieu, celui de l'enseignement scolaire.

Avec 273 milliards de francs, le projet de budget consacré à l'enseignement scolaire progresse, à structure constante, de 4,3 p. 100. Il est, davantage encore cette année, le premier budget de la nation. Trois principes ont guidé son élaboration.

Le premier est la poursuite de la mise en œuvre de la loi de programmation du nouveau contrat pour l'école, adoptée au mois de juillet dernier. Le projet de budget dégage plus de 350 millions de francs de mesures nouvelles à cette fin et l'effort de mobilisation de toutes les ressources budgétaires permet le financement de toutes les mesures du nouveau contrat pour l'école prévues pour 1996, notamment les créations d'emplois qu'il nécessite, à la seule exception d'une mesure mineure : le don gratuit d'ouvrages à certains élèves que, pour les raisons de rigueur que vous connaissez, nous n'avons pas pu appliquer.

Pour l'enseignement public, sont ainsi prévus la création de 1 545 emplois et le redéploiement vers les établissements scolaires de 268 emplois.

Dans l'enseignement primaire, malgré une diminution de l'effectif des élèves, celui des enseignants du premier degré sera maintenu. Les moyens ainsi dégagés seront affectés à la mise en œuvre, pour la deuxième année consécutive, de la mesure en faveur des maternelles en ZEP.

Dans l'enseignement secondaire sont créés 1 000 emplois d'enseignant, dont 200 par transformation d'heures supplémentaires en emplois. Ils seront affectés à la poursuite de la rénovation du collège en classe de cinquième. Dans les services administratifs et les établissements, 500 emplois de personnel ATOS, personnel admi-

nistratif, technicien, ouvrier et de service, sont créés, en particulier 150 emplois de personnels médico-sociaux. Par ailleurs, 1 000 emplois d'appelés du contingent seront créés pour renforcer la présence des adultes dans les établissements les plus difficiles.

S'agissant des crédits, les principales mesures prévues pour 1996 concernent la mise en place, à titre expérimental, d'études dirigées en cinquième et le développement de la production de programmes audiovisuels pour l'enseignement, afin de poursuivre l'initiation d'une langue vivante dès sept ans quotidiennement, dans toutes les classes des écoles primaires. La mesure expérimentée cette année sera généralisée, à la rentrée prochaine, à tous les CE 1.

Ces programmes ont été produits par l'éducation nationale, ce qu'il convient de saluer, de même qu'il faut, me semble-t-il, saluer l'augmentation de 50 millions de francs de crédits du fonds social lycéen.

En outre, dans le respect des engagements pris, tous les plans et protocoles catégoriels, tous les accords sociaux seront strictement appliqués. Pour les personnels de l'enseignement public, 524 millions de francs sont inscrits à cet effet. Les chefs d'établissement bénéficieront d'une nouvelle bonification indiciaire et de la revalorisation de l'indemnité de sujétions spéciales.

Enfin, le principe de parité en faveur de l'enseignement privé sous contrat sera strictement respecté. A ce titre, il est prévu d'ouvrir 195 contrats dans le cadre du nouveau contrat pour l'école. Il s'applique également aux frais de stage en entreprise, aux crédits des manuels scolaires, ainsi qu'à ceux des études dirigées et de la formation continue.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, retracées à grands traits, les orientations prioritaires du projet de budget consacré à l'enseignement scolaire.

A l'issue de cette première discussion, je présenterai les principes du projet de budget de l'enseignement supérieur puis, avec M. le secrétaire d'Etat à la recherche, ceux du projet de budget de la recherche. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et du RPR.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernadaux, rapporteur pour avis.

**M. Jean Bernadaux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement scolaire.** Monsieur le ministre, je ne reviendrai pas sur les chiffres de votre projet de budget, après la présentation que vous en avez faite ; M. le rapporteur spécial de la commission des finances sera plus précis que moi dans ce domaine. Ces chiffres et leur progression de 4,3 p. 100, dans le contexte de très grande rigueur budgétaire que nous connaissons, nous satisfont.

La mise en œuvre du nouveau contrat pour l'école se poursuit, certes à l'aide de redéploiements, mais, après tout, cela témoigne aussi d'une conception responsable de l'exercice budgétaire.

Je tiens à souligner que des engagements auxquels nous sommes particulièrement sensibles sont tenus. Le moratoire sur nos écoles rurales est maintenu. Des observatoires départementaux des flux scolaires ont été mis en place, conformément au vœu que nous avons émis dans cette enceinte lors du débat sur la loi de programmation de juillet dernier et suivant votre promesse, monsieur le ministre.

Je note également avec satisfaction, en application du nouveau contrat pour l'école, les mesures suivantes : premièrement, la poursuite de l'effort d'abaissement à vingt-cinq élèves de l'effectif moyen des classes de maternelle en zones d'éducation prioritaire, politique qui bénéficie,

par redéploiement, du maintien du nombre des enseignants du primaire malgré la baisse démographique des effectifs; deuxièmement, la rénovation du collège avec, notamment, l'introduction de l'option latin en cinquième - mille postes sont créés à cet effet dont deux cents par transformation d'heures supplémentaires; troisièmement, l'augmentation des crédits d'équipement et de fonctionnement pour l'enseignement des options rares et langues vivantes; enfin, quatrièmement, l'augmentation du nombre des personnels médico-sociaux, comme vous l'avez dit tout à l'heure, avec la création de cent cinquante postes.

S'agissant des personnels, je voudrais souligner la diminution du nombre de maîtres auxiliaires, la poursuite de l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles - 14 641 pour 1996 - et l'amélioration des perspectives de carrière des professeurs d'enseignement général de collège, les PEGC, et des personnels de direction.

Enfin, et vous me pardonneriez aisément, je l'espère, cette attention portée à mes anciens collègues, je souhaiterais qu'une telle amélioration puisse également toucher les directeurs d'école, en raison des tâches multiples et des responsabilités croissantes qui leur incombent.

Ces considérations étant faites - et je vous dis tout de suite que la commission des affaires culturelles a donné un avis favorable à l'adoption de vos crédits - il apparaît tentant, monsieur le ministre, comme tous les sept ans, de laisser l'horizon se fixer, au-delà de l'exercice budgétaire, sur le moyen terme.

Dans le champ des perspectives du nouveau septennat, quatre grands chantiers retiennent particulièrement l'attention: la question du référendum sur l'école, l'aménagement des rythmes scolaires, la sécurité des bâtiments et l'enseignement des langues étrangères.

S'agissant du référendum, un débat de fond sur l'institution scolaire s'impose, car notre école n'a plus grand-chose à voir avec celle que Jules Ferry conçut voilà un peu plus d'un siècle!

Ses missions sont beaucoup plus lourdes, infiniment plus complexes. Ses responsabilités se sont considérablement accrues: on compte sur elle pour réduire les inégalités sociales, lutter contre la marginalisation des jeunes et favoriser l'intégration.

Notre système éducatif s'est, par ailleurs, profondément diversifié: des écoles rurales aux établissements des zones d'éducation prioritaire, les problèmes rencontrés sont loin d'être les mêmes.

Ne nous cachons pas, enfin, que les réformes successives de l'éducation nationale ont abouti à brouiller quelque peu la perception que les Français ont de leur école.

Un débat est indispensable, mais quelle forme peut-il prendre?

Outre sa valeur intrinsèque - celle de la procédure la plus noble en démocratie - un référendum présente certains avantages. Il permet notamment d'élargir le débat au-delà du cercle habituel des seuls professionnels et de dépasser les intérêts catégoriels. Mais son organisation est loin d'être chose aisée...

D'abord, si nos compatriotes ont sans doute une opinion sur le sujet, ils n'en maîtrisent certainement pas toutes les données.

Ensuite, les problèmes, qui sont multiples, et quelquefois mal identifiés, ne peuvent être tous abordés par référendum.

Les écueils, enfin, sont nombreux et il faut surtout éviter de faire du référendum un affrontement alors que le dessein recherché est la réconciliation de l'école et de la nation.

C'est pourquoi la phase actuelle de réflexion et de consultation préalable, qui a été confiée à la commission Fauroux, était indispensable.

J'en viens à l'aménagement des rythmes scolaires, qui est d'ailleurs une des priorités sur lesquelles le Gouvernement a demandé à la commission Fauroux de réfléchir.

La réforme des rythmes scolaires me paraît poser deux problèmes fondamentaux.

Le premier concerne l'animation et l'encadrement des activités qui viendront en complément des apprentissages fondamentaux. Personne ne songe à contester le rôle épanouissant des activités sportives, artistiques ou culturelles, mais encore faut-il que ces activités soient de qualité. Rien ne serait pire, pour les enfants, tout compte fait, qu'une simple prise en charge sans grand contenu qui aboutirait à un sentiment de perte de temps!

Il faudra, à cet égard, traquer le flou, flou que l'on observe, il me semble, trop souvent dans le discours qui accompagne la question des rythmes scolaires.

Votre collègue délégué à la jeunesse et aux sports, monsieur le ministre, a insisté dans une récente conférence de presse sur la nécessité d'être imaginatif, et a évoqué, au titre des activités possibles, « l'apprentissage de la citoyenneté, l'information sur la santé et la drogue, la découverte de l'environnement et de la cité », précisant par ailleurs que « tout était envisageable ».

Ces propos appellent des remarques ou questions de simple bon sens: certes, l'imagination a sa place, mais elle ne doit pas déboucher sur un « touche-à-tout » inutile. Les activités doivent être de qualité. Mais, lorsqu'on songe au nombre de demi-journées à organiser chaque année, ne doit-on pas redouter comme inéluctable le remplissage horaire? Le souci d'informer les enfants sur la santé et la drogue est louable, mais peut-on et doit-on faire entrer ces sujets dans la catégorie des activités d'éveil, notamment si l'on considère que l'aménagement des rythmes scolaires concernera en premier lieu les enfants de maternelle et du primaire?

La nécessité de mettre en place des activités de qualité pose aussi le problème des personnels qui en auront la charge et des qualifications qui seront exigées. La question est également celle des conditions de sécurité qui entoureront ces activités.

Pour ce qui concerne les disciplines sportives, on nous a dit que la loi sur le sport et ses garanties s'appliqueront. Nous manquons en revanche totalement de précisions pour les autres activités, culturelles ou d'éveil, pour lesquelles nous savons simplement que l'on songe à recourir au tissu associatif et au bénévolat, solutions où le meilleur côtoie parfois le pire... J'ajouterai que la coexistence durable, sur un même créneau, de postes rémunérés et de postes bénévoles me paraît hautement irréaliste!

Le second problème est financier et intéresse au premier chef les collectivités locales.

L'aménagement des rythmes scolaires coûte cher: entre 1 000 et 1 500 francs par an et par enfant pour les expériences pilotes du ministère de la jeunesse et des sports, 2 000 francs à Epinal, commune citée en exemple d'expérimentation réussie.

Les activités sportives, culturelles et d'éveil seront, pour l'essentiel, à la charge des collectivités locales, qui devront financer, si l'on souhaite que les parents d'élèves ne



déboursent pas un centime supplémentaire, les salaires des animateurs, les équipements et les transports utilisés par les enfants pour se rendre sur le lieu des diverses activités.

Il est évident que nombre de communes seront incapables de faire face à de telles dépenses, même dans le cadre intercommunal. Il faut donc impérativement réfléchir aux solutions qui éviteront que la réforme des rythmes scolaires, si elle voit le jour, n'instaure une inégalité choquante entre les communes !

Le souci d'égalité entre les collectivités locales, et partant entre les enfants qui y sont scolarisés, doit être un point central de la réflexion. On nous dit, vous nous dites, monsieur le ministre, que la politique d'aménagement des rythmes scolaires doit prendre en compte « le terrain », les problèmes posés n'étant d'évidence pas les mêmes dans les communes rurales et les métropoles ou les quartiers de banlieue. Vous récusez « l'idée d'une seule règle pour l'ensemble du territoire national ». Mais, si l'on prend cette voie, ne risque-t-on pas d'instaurer la disparité entre les jeunes Français ? N'oublions jamais que, dans l'expression « éducation nationale », l'adjectif est essentiel !

Un autre chantier prioritaire du septennat est la sécurité des bâtiments scolaires avec, là aussi, deux problèmes majeurs.

Le premier concerne le financement, malgré les moyens importants déjà mobilisés. Je pense particulièrement à l'enseignement primaire qui intéresse nos communes. L'observatoire de la sécurité mène actuellement une enquête sur le risque incendie dans les écoles. Comment viendra-t-on en aide aux communes pour la réalisation des travaux dont cette enquête aura démontré l'urgence ? Il est évident que l'enveloppe de 2,5 milliards de francs sur cinq ans débloquée en 1994 ne suffira pas et qu'il faudra dégager de nouveaux moyens.

L'autre problème est celui des textes applicables en matière de sécurité. Ces textes, en effet, sont mal adaptés, notamment en ce qui concerne les pouvoirs des chefs d'établissement scolaire.

Le problème principal qui se pose sur le terrain est celui des relations avec les collectivités locales, propriétaires des établissements scolaires. Si des travaux de sécurité leur semblent s'imposer d'urgence, les chefs d'établissement s'adressent au service des affaires scolaires du département ou de la région, mais celui-ci, faute de disposer des crédits d'intervention nécessaires, doit bien souvent se contenter d'enregistrer la demande jusqu'à la prochaine délibération de la collectivité territoriale. Les travaux ainsi attendent...

Cette situation est mal vécue par les chefs d'établissement qui comparent - et on les comprend - la faible marge de manœuvre dont ils disposent et les risques qu'ils encourent de voir leur responsabilité engagée en cas d'accident, d'autant que la jurisprudence admet celle-ci beaucoup plus souvent que par le passé. Nous devons nous féliciter à ce propos que le dispositif prévu dans la proposition de loi sur la responsabilité pénale des élus locaux puisse être étendu aux fonctionnaires et, partant, aux chefs d'établissement.

Je voudrais, pour en terminer avec le problème de la sécurité, vous demander, monsieur le ministre, où en est le projet de création - prévue par le protocole d'accord de janvier dernier - de commissions consultatives départementales ou régionales de patrimoine qui seraient chargées de recevoir et d'instruire les demandes urgentes des chefs d'établissement. En particulier, pouvez-vous nous indiquer quelles seront les relations de ces instances avec les collectivités locales propriétaires ?

J'en termine avec l'enseignement des langues vivantes. Il nous faut distinguer deux aspects : celui de l'apprentissage linguistique dans le primaire, celui de l'enseignement proprement dit des langues dans le secondaire.

L'apprentissage linguistique dans le primaire, dont je rappelle qu'il est cette année avancé au CE1, commence, enfin, à dépasser le stade expérimental. L'évolution est certes positive, mais elle appelle quelques remarques.

Tout d'abord, la qualité de cet apprentissage est largement conditionnée par les moyens mis en œuvre, moyens en équipements audiovisuels et accompagnement pédagogique, mais surtout moyens en formation et perfectionnement des maîtres ; je sais que vous réfléchissez à ce sujet.

Ensuite, l'efficacité de cet apprentissage dépend de son articulation avec l'enseignement dispensé au collège. Or la bonne transition n'a pas encore été trouvée.

Conçue avant tout comme une sensibilisation, l'initiation linguistique dans le primaire fait appel à des méthodes vivantes - petits dialogues oraux, saynètes et chansons - qui préparent mal les enfants au travail écrit et à la grammaire de sixième. Lorsque les élèves arrivent au collège, les professeurs de langues constatent que les traces laissées par l'expérimentation à l'école sont inégales et fragiles, au point qu'il est parfois difficile de distinguer les enfants qui ont bénéficié d'une initiation des débutants.

Enfin, l'égalité des enfants face à l'apprentissage linguistique n'est actuellement pas assurée : outre les inégalités inhérentes à la formule du volontariat pour les enseignants du cours élémentaire, il convient de noter que les expérimentations en cours moyen dépendent largement de l'initiative locale et de la capacité des communes à trouver et rémunérer des intervenants extérieurs.

L'enseignement des langues dans le second degré repose sur une conception ambitieuse. Notre pays arrive même en tête des pays développés quant à l'éventail des langues théoriquement offertes !

Pourtant, si l'on excepte le cas particulier des élèves issus des sections européennes ou internationales, la plupart des jeunes qui sortent du lycée ne maîtrisent pas correctement la première langue vivante qu'ils ont apprise pendant au moins sept ans ! Il ne leur restera pratiquement rien, le temps passant, des enseignements de deuxième et troisième langues. Notre système est donc très imparfait.

Son premier défaut concerne la pédagogie, qui n'est pas assez active et ne fait pas une place assez large à l'expression orale des élèves. Nous devons nous interroger sur la possibilité matérielle de rétablir les épreuves orales de langue au baccalauréat.

En raison précisément de l'importance de l'expression orale, l'enseignement des langues doit s'adresser à de petits effectifs, souci que traduit la formule des modules, mais que contrarie, dans le même temps, la faible diversification de la demande linguistique. En effet, si notre système est l'un des plus élaborés au plan de l'offre, rappelons qu'il est aussi très uniforme quant aux choix opérés par les élèves : près de 87 p. 100 des collégiens étudient l'anglais en première langue et près de 56 p. 100 d'entre eux choisissent l'espagnol pour la seconde. Cette relative uniformisation linguistique résulte, certes, d'une démarche, que l'on pourrait qualifier « d'utilitaire » de la part des familles, mais aussi, s'agissant notamment des petits établissements des zones rurales, d'un manque de moyens qui ne permet de proposer aux élèves que deux ou trois langues sur un éventail théorique beaucoup plus large.

Comme vous le voyez, monsieur le ministre, tous ces dossiers - l'aménagement des rythmes, la sécurité des bâtiments, l'enseignement des langues - ont un point commun : ils lancent aux pouvoirs publics un même défi, celui de l'égalité de nos enfants face à l'éducation, en tout point du territoire ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Carrère, rapporteur pour avis.

**M. Jean-Louis Carrère, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement technique.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à titre liminaire, je voudrais d'abord souligner la difficulté d'apprécier, au vu des seuls documents budgétaires, l'effort de l'Etat en faveur des enseignements techniques et professionnels.

Comme le soulignait avec talent mon prédécesseur M. Delfau, cette présentation budgétaire peu claire peut apparaître comme le reflet d'une crise d'identité d'un enseignement pourtant essentiel pour la formation et l'insertion des jeunes, notamment des jeunes défavorisés. Cette difficulté d'isoler ces crédits propres de ceux de l'enseignement scolaire est encore plus ardue pour le rapporteur néophyte que je suis.

Il convient d'ajouter, monsieur le ministre, que le terme d'« insertion professionnelle » a disparu de l'intitulé de votre ministère, sans doute pour des raisons de concision et d'euphonie, comme le soulignait l'un de nos collègues en commission.

Comme les décrets d'attribution n'ont, semble-t-il, pas modifié le champ de vos compétences, on peut souhaiter, monsieur le ministre, que vous consacriez dans un proche avenir une part importante de votre activité à l'insertion professionnelle, et donc, en amont, aux problèmes de l'enseignement technique et professionnel.

S'agissant de cet enseignement, on peut néanmoins constater certains éléments positifs : une moindre désaffection à l'égard de ces filières, une réflexion annoncée dans le cadre de la commission Fauroux et dans celui de la réforme des formations technologiques supérieures, dans la perspective notamment d'une meilleure articulation et d'un cursus continu entre le secondaire et l'université. Autant d'éléments encourageants pour la revalorisation de ces filières qui, cependant encore, sont le plus souvent choisies - et vous le savez bien - « par défaut », du fait de leur image négative dans l'opinion, aussi bien dans les familles et chez les élèves que parmi les chefs d'entreprise, ce qui est plus grave.

S'agissant des moyens affectés pour 1996 à l'enseignement technique et professionnel, ils enregistrent, avec 34,8 milliards de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, une progression relative de 3,3 p. 100 par rapport à 1995, alors que la section « enseignement scolaire » de votre projet de budget voit ses crédits augmenter de 4,3 p. 100. On constate ainsi une légère réduction de la part des moyens consacrés à l'enseignement technique et professionnel dans l'ensemble des crédits affectés au second degré.

En ce qui concerne les emplois, la situation apparaît plus préoccupante, puisque aucune création d'emplois n'est prévue pour 1996, alors que la loi de programmation du Nouveau contrat pour l'école prévoyait 360 emplois, qui devront donc être pourvus par redéploiement, au profit notamment des sections d'apprentissage ou de formation en alternance.

J'ajouterai également que 5 000 professeurs de lycée professionnel bénéficieront en 1996 des dispositions du plan de revalorisation Jospin et que les besoins de recrutement pour les trois ans à venir s'élèveront à 1 400 emplois pour l'enseignement technologique et à 1 900 emplois pour l'enseignement professionnel.

Cette relative stagnation des moyens apparaît d'autant plus préoccupante que les effectifs des élèves des filières technologique et professionnelle semblent amorcer une nouvelle croissance, après la forte chute constatée entre 1985 et 1992, et que le baccalauréat professionnel - on l'oublie trop souvent - qui devait jouer un rôle essentiel dans la réalisation de l'objectif des 80 p. 100 d'élèves bacheliers, connaît un développement régulier et continu.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, consacrer quelques développements à l'apprentissage.

Comme vous le savez, cette formule de formation en alternance, dont je ne suis pas à titre personnel un chaud partisan, enregistre un nouvel essor avec 250 000 apprentis en 1995, soit une hausse de près de 15 p. 100 par rapport à 1994.

Cet essor est d'autant plus inattendu que les sections d'apprentissage dans les lycées professionnels, ainsi d'ailleurs que les classes d'initiation pré-professionnelle, qui devaient constituer, dans l'esprit des concepteurs de la loi quinquennale pour l'emploi de 1993, un outil essentiel du développement de l'apprentissage, sont restées quasiment à l'état d'expérimentation : vingt et une sections d'apprentissage lors de la dernière rentrée selon les réponses fournies au questionnaire budgétaire, quarante selon les indications fournies par vous, monsieur le ministre, à la commission.

Pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, à la date d'aujourd'hui, le nombre de ces sections et de ces classes d'initiation, les effectifs concernés et le nombre d'enseignants de l'éducation nationale qui y sont affectés ?

Je sais qu'il est un peu compliqué de rassembler ces renseignements, mais j'aimerais que vous puissiez les fournir, tout au moins à la commission.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je les communiquerai par écrit à la commission.

**M. Jean-Louis Carrère, rapporteur pour avis.** Votre commission souhaiterait également que vous fournissiez au Sénat des indications sur la politique de complémentarité qui semble être recherchée entre l'apprentissage et les formations alternées sous statut scolaire ainsi que sur le prochain projet de loi sur l'apprentissage annoncé par votre collègue M. Jacques Barrot, portant notamment sur une réforme de son financement et un doublement de la part de la taxe d'apprentissage versée aux CFA.

Enfin, j'indiquerai, en me fondant sur une récente enquête conjointe diligentée par votre ministère et par celui du travail, que cet essor de l'apprentissage s'est accompagné d'une dégradation récente de l'insertion professionnelle des apprentis : leur taux de chômage serait ainsi passé de 17 p. 100 à 34,5 p. 100 entre 1990 et 1995, soit une dégradation considérable, qui résulte certes du fort développement de cette formule et de la détérioration du marché du travail des jeunes, mais qui s'accompagne aussi d'une évolution qu'il convient de souligner.

En effet, en termes de taux d'insertion, l'apprentissage se trouverait désormais dépassé par les formations en alternance sous statut scolaire, qui sont sanctionnées par les mêmes diplômes. Cette évolution importante est à

porter au crédit de l'enseignement professionnel et toute modification du régime de l'alternance sous contrat de travail devra en tenir compte.

J'aimerais connaître, monsieur le ministre, les réflexions que vous inspirent les résultats de cette enquête qui, vous le savez, ont été vivement contestés par l'Union des industries métallurgiques et minières.

Je voudrais maintenant aborder les orientations de votre politique en faveur de l'enseignement technologique et professionnel. Celles-ci consistent essentiellement en une rénovation des formations de la voie technologique, laquelle est déjà bien engagée, une valorisation de la voie professionnelle, et aussi – c'est un point important pour certaines de nos régions – une mise en réseaux des établissements qui permet de mettre certains moyens en commun, qu'il s'agisse des personnels ou des moyens matériels, lesquels sont nécessairement coûteux dans ce type d'enseignement.

Il convient cependant de regretter que ces orientations positives qui résultent aussi bien de la loi quinquennale pour l'emploi de 1993 – elle en comportait quelques-unes – que du Nouveau contrat pour l'école, fassent l'objet d'une mise en œuvre quelque peu laborieuse et ne bénéficient que d'un supplément de financement que je qualifierai de symbolique : un crédit supplémentaire de 10 millions de francs pour les actions engagées au titre de la loi de 1993 et un abondement de 17,68 millions de francs pour financer les stages en entreprise.

S'agissant, en premier lieu, de la prise en compte de la dimension sociale de l'enseignement technologique et professionnel, il serait souhaitable que l'application de la réforme des bourses de collègue aux élèves de classes de quatrième et de troisième technologiques fasse l'objet d'une vigilance toute particulière et même – je vous le demande – d'un bilan, et que vous puissiez nous fournir, monsieur le ministre, des indications sur les suites que vous envisagez de donner au rapport de la mission parlementaire de nos collègues MM. Huriet et de Courson.

Concernant, en second lieu, la mission d'insertion professionnelle de l'éducation nationale, qui relevait, jusqu'à présent du DIJEN – dispositif d'insertion des jeunes de l'éducation nationale – et qui a été élargi par l'article 54 de la loi quinquennale pour l'emploi posant le droit à une formation professionnelle pour tout jeune quittant le système éducatif, nous voudrions avoir l'assurance que cet élargissement permettra de conserver toute l'efficacité du dispositif antérieur.

Je dirai ensuite un mot d'un problème important : la sécurité dans les établissements d'enseignement technique et professionnel. Si la méthodologie retenue par la commission d'évaluation n'a pas permis de distinguer les bâtiments à caractère technique et professionnel de ceux de l'enseignement général, ces bâtiments n'en présentent pas moins des caractéristiques particulières, comme un exemple navrant – le décès d'un jeune lycéen du lycée technique d'Athis-Mons – vient de le démontrer.

Par ailleurs, le constat établi sur la dangerosité des bâtiments à ossature métallique doit être nuancé et l'a d'ailleurs été par la commission d'évaluation et de proposition pour la sécurité des établissements scolaires ; d'autres éléments sont également à prendre en considération pour assurer la sécurité des établissements.

Il n'en reste pas moins que l'existence de parcs de machines-outils parfois vétustes, la présence fréquente d'amiante dans ces établissements et des problèmes généraux de sécurité dans les ateliers imposent qu'un plan de rénovation spécifique soit rapidement engagé pour les travaux urgents de sécurité.

En résumé, monsieur le ministre, nous prenons acte d'une relative stagnation des crédits, de l'absence de toute création d'emplois, d'une mise en œuvre quelque peu laborieuse des orientations tracées dans la loi quinquennale pour l'emploi de 1993 et dans le Nouveau contrat pour l'école, et d'une nouvelle politique qui, pour l'instant, semble se réduire à la mise en place de sections d'apprentissage et de formations alternées dans les établissements scolaires ainsi qu'au transfert de professeurs de lycée professionnel dans les centres de formation d'apprentis.

Cependant, la commission exprime le souhait que les conclusions de la concertation que vous allez engager sur la réforme des filières technologiques supérieures et les propositions de la commission Fauroux se traduiront par un vigoureux plan de relance de l'enseignement technologique et professionnel, comme celui qui avait été engagé avec la loi de programme du 23 décembre 1985, et qu'elles permettront de revaloriser le contenu et l'image de ces formations en offrant à leurs élèves des perspectives claires dans l'enseignement supérieur.

En conséquence, et sous réserve de ces observations, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les sénateurs, votre commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement technique pour 1995. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

**M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles.** Après les deux rapporteurs pour avis de la commission des affaires culturelles, MM. Jean Bernadoux et Jean-Louis Carrère, qui ont exprimé l'avis favorable de la commission à l'adoption des crédits que vous nous proposez, monsieur le ministre, je voudrais faire quelques observations.

Ce projet de budget est, compte tenu du contexte que nous connaissons, le meilleur possible, puisque, en nombre absolu, plus de 11 milliards de francs s'ajoutent aux crédits votés l'année dernière : ainsi, la progression est significative, malgré une forte baisse des effectifs – 58 000 élèves au total – dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire. A propos du contexte que je viens d'évoquer, il est frappant que les revendications ne tiennent aucun compte, le plus souvent, de la situation du pays.

Vous vous trouviez donc, monsieur le ministre, ainsi que le Gouvernement, dans une situation fort difficile : vous deviez en effet nouer le dialogue et lancer les négociations – car, même si cela a été difficile, elles ont été menées – tout en essayant de faire comprendre que tout n'était pas possible tout de suite ni, surtout, pour n'importe quoi.

Monsieur le ministre, je veux tout simplement vous remercier, et vous féliciter aussi, d'avoir agi comme vous l'avez fait. Ce matin, sans préjuger l'avenir, je suis tenté de dire qu'un pas a été fait vers plus de compréhension mutuelle, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Nous ne saurions en effet rester indifférents, c'est vrai, à ce que disent les jeunes du pays. Cela n'a d'ailleurs pas été votre cas !

**Mme Hélène Luc.** C'est aussi grâce à eux, monsieur Gouteyron !

**M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles.** Je vous demanderai tout à l'heure, monsieur le ministre, de nous éclairer sur un certain nombre de points.

Puisque j'ai parlé de la baisse du nombre des élèves accueillis, baisse qui va sûrement se poursuivre dans les années à venir, je voudrais émettre un souhait : que la marge dégagée par cette baisse des effectifs fasse l'objet d'une présentation plus claire au Parlement ou, plus exactement, que l'utilisation faite de cette marge soit plus claire qu'elle ne l'est. Permettez-moi de citer quelques-uns des exemples auxquels je pense spontanément, mais il y en a peut-être d'autres.

Sur cette marge ainsi dégagée, que consacrez-vous à la couverture de l'ensemble du territoire, qui est une nécessité ? Vous en parliez tout à l'heure à la tribune en rappelant le moratoire qui a évité, en effet, de nombreuses fermetures de classes.

Que consacrez-vous à l'amélioration de l'existant, à la baisse des effectifs dans les classes ? Il est vrai que, sur ce point, on y voit un peu plus clair, les rapports de nos rapporteurs contenant des indications intéressantes.

Que consacrez-vous à la nécessaire évolution de l'existant, au financement des réformes qui s'imposent, même si, nous le savons bien, la marge dégagée ne suffira pas à tout financer ?

Ce que j'exprime là est une revendication de clarté, monsieur le ministre, mais je sais que vous partagez cette exigence. Comme vous l'avez d'ailleurs dit tout à l'heure, la présentation budgétaire ne permet pas toujours une telle clarté, mais je suis sûr, là encore, que vous vous attacherez à faire en sorte que nous soyons mieux informés.

Je veux en venir maintenant au Nouveau contrat pour l'école, sujet sur lequel je souhaite aussi obtenir des éclaircissements, au moins sur un certain nombre de mesures qu'il contient, que je crois très importantes, cela afin que nous puissions non seulement mieux exercer encore notre pouvoir de contrôle, bien sûr, mais aussi, pour la majorité d'entre nous, mieux expliquer et donc défendre votre politique.

Vous nous avez toujours dit, et nous vous avons cru, que le Nouveau contrat pour l'école était le fondement d'une politique nouvelle, même si celle-ci ne doit pas, à l'avenir, se réduire à ce contrat, comme vous l'avez précisé et comme ce doit être effectivement le cas.

S'agissant de l'insertion professionnelle, vous avez insisté sur votre volonté de ne pas l'oublier bien que sa mention ne figure plus dans le titre de votre ministère. Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que, dans ce domaine, il va être sûrement nécessaire de prendre des initiatives massives, peut-être dans le sens des recommandations de M. le président du Sénat. En effet, rien ne pourra être fait sans un partenariat généralisé entre l'appareil de formation, dont l'éducation nationale, et les entreprises. Je souhaite que vous soyez le ministre qui prendra une telle initiative.

J'en viens aux questions de fond précises que je souhaite vous poser sur le Nouveau contrat pour l'école.

Où en sommes-nous sur la rénovation pédagogique du collège ? Je sais que la partie est difficile à jouer puisqu'il s'agit en fait de concilier ce qui pourrait apparaître comme inconciliable, à savoir l'égalité des élèves et l'adaptation aux besoins de chacun.

Vous avez eu, tout à l'heure, une belle formule, à savoir que si vous aviez à choisir entre la justice et l'égalité, vous choisiriez la justice. Quelle en est la traduction concrète ?

Par exemple, le dispositif de consolidation en classe de sixième doit - c'est la mesure n° 27 - « permettre aux élèves en difficulté de bénéficier d'une remise à niveau individualisée » et, recentré sur les apprentissages fonda-

mentaux, l'enseignement doit être « dispensé à effectif réduit ». Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la réalisation d'une mesure aussi fondamentale pour l'évolution de la pédagogie et pour l'efficacité dans les collèges ?

S'agissant de l'enseignement précoce des langues vivantes dans le primaire, si j'ai bien compris, deux systèmes coexistent dorénavant : celui du cours élémentaire, fondé sur le volontariat des maîtres, et celui du cours moyen, qui lui est antérieur et qui repose en grande partie sur des intervenants extérieurs. Cette coexistence est-elle durable ? Pensons aux communes, M. Bernadaux y a insisté tout à l'heure, qui n'ont pas les moyens d'offrir des intervenants extérieurs à leurs élèves de cours moyens et qui se trouvent, de ce fait, en état d'infériorité.

Parallèlement à cette initiation précoce que vous souhaitez, et qui est justifiée, pour les langues, mais aussi pour la musique, vous voulez donner la priorité, avez-vous dit - et là encore, à très juste titre - aux apprentissages essentiels, priorité au fondamental pour lutter contre l'inégalité. Soit ! mais le volume des cours et les horaires demeurant inchangés, comment allez-vous concilier tous ces souhaits ? Une clarification s'impose dans l'intérêt même de la politique que vous voulez défendre et que le Nouveau contrat pour l'école met en œuvre.

S'agissant du fonds social collégien, qui a pour objet, dites-vous, de faire face à toutes les situations délicates - je dis bien toutes - vous précisez que son accès est possible aux enfants scolarisés dans les établissements privés, dont les responsables ne peuvent pas être des ordonnateurs des dépenses publiques, par l'intermédiaire de l'inspecteur d'académie, qui dispose d'une enveloppe préaffectée à l'enseignement privé.

Voilà un système qui est tout à fait normal et qui tient compte de la situation juridique de l'enseignement privé. Mais dans les départements - en particulier dans le mien, et je crois savoir que c'est aussi le cas de quelques autres - la réalité est tout autre ! En effet, les élèves du privé ne peuvent disposer, à l'heure actuelle, du secours de ce fonds. Le système ne paraît donc pas bien fonctionner.

Monsieur le ministre, qu'en est-il précisément et qu'envisagez-vous de faire ? Il est important pour nous d'y voir clair sur tous ces points. Nous avons compris que le nouveau contrat pour l'école était la traduction précise d'une grande ambition, à travers la déclinaison de mesures diverses, mais toutes importantes, ayant des objectifs fondamentaux, j'oserai même dire républicains, à savoir plus d'égalité, plus de justice, et l'acquisition, pour tous les petits Français, d'un savoir commun qui constituera, en quelque sorte, l'assise même de la nation.

Monsieur le ministre, nous souhaitons que vous nous donniez, à nous parlementaires, les moyens de défendre ce Nouveau contrat pour l'école car nous ne voulons pas que l'ambition qui a été la vôtre s'essouffle et que ce contrat se réduise à un catalogue de mesures banales dont on ne connaîtrait plus très bien ni les objectifs ni les moyens qui y sont consacrés. Je vous remercie par avance des informations que vous voudrez bien nous donner. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. Lucien Neuwirth.** L'égalité n'est pas toujours l'équité, monsieur le ministre !

**M. le président.** La parole est à M. Lachenaud, en remplacement de M. Jacques Delong, rapporteur spécial.

**M. Jean-Philippe Lachenaud,** en remplacement de M. Jacques Delong, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques

*de la nation.* Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est la première fois que j'interviens au Sénat, et je le fais pour remplacer mon collègue M. Delong.

Le budget de l'éducation nationale, hors enseignement supérieur, augmente de 4,24 p. 100 par rapport aux crédits disponibles en 1995 et représentera un peu plus de 273 milliards de francs en 1996. Effectivement, ainsi que vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, c'est bien le premier budget de la nation.

Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 1996 prévoit la création de 1 813 emplois. Au-delà de ce chiffre, il est important de noter que ces emplois sont affectés, pour l'essentiel, à la mise en œuvre du Nouveau contrat pour l'école. Il y a donc bien une mobilisation des moyens dans le cadre de la réforme.

Monsieur le ministre, vous avez présenté les principales orientations de la politique du Gouvernement ; je n'y reviendrai donc pas. Mes chers collègues, vous retrouverez dans le rapport écrit de mon collègue M. Delong toutes les informations nécessaires.

Avant de présenter quelques observations, je vous dirai d'emblée, monsieur le ministre, que nous partageons la passion de l'éducation que vous avez exprimée dans votre discours liminaire. De même, nous approuvons l'esprit d'ouverture et la méthode de concertation dont vous avez fait preuve tout au long de ces semaines écoulées et encore récemment, cette nuit même. C'est véritablement ainsi que nous progresserons vers la recherche de solutions constructives pour plus de qualité et plus d'efficacité dans l'éducation.

Permettez-moi d'approuver, monsieur le ministre, le fait que l'éducation nationale conserve son statut de priorité. En 1996, un nouvel effort significatif est consenti en faveur de l'enseignement scolaire. Alors que, il faut bien le noter, les effectifs - 12,8 millions - ne progressent plus - ils accusent même une légère baisse de 0,46 p. 100 - et malgré une contrainte budgétaire très forte à laquelle nous sommes tous sensibles et à laquelle tous les ministères devaient évidemment répondre, vos crédits augmentent de 4,27 p. 100 à structures constantes.

Plus important, encore, les moyens mis en œuvre privilégient les réformes structurelles, s'inscrivant ainsi dans le long terme. C'est pourquoi la commission des finances - dont j'annonce à l'avance la conclusion - donnera un avis favorable à l'adoption des crédits de ce budget.

Toutefois, il faut bien en prendre conscience, l'augmentation des moyens ne pourra se poursuivre à ce rythme.

Il faut donc dès maintenant envisager un redéploiement de l'effort éducatif de la nation vers une rationalisation de l'utilisation des moyens, c'est-à-dire axer plus que jamais cet effort sur le qualitatif plutôt que sur le quantitatif, à savoir l'augmentation des crédits, ces derniers étant passés de 200 milliards de francs en 1990 à 273 milliards de francs aujourd'hui, soit une progression exceptionnelle de plus de 36 p. 100, renforcée du fait que, dans le même temps, les collectivités territoriales ont elles aussi augmenté leur effort de manière significative.

Reprenant les observations de M. Delong, j'évoquerai quatre problèmes spécifiques : le redéploiement en général des moyens existants, le problème de la formation continue des maîtres, le dispositif de subventions aux associations et l'organisation centrale du ministère.

Redéployer les moyens existants, réaliser des progrès dans la gestion des personnels, ce n'est pas là œuvre facile, nous en avons bien conscience. Mais il convient de rappeler que, dans son rapport public de 1990, la Cour

des comptes avait constaté que les recrutements dans l'enseignement secondaire étaient arrêtés sans référence aux besoins et restaient mal organisés. Les objectifs de la formation initiale étaient dénaturés et certains établissements étaient excessivement privilégiés. La Cour constatait également que les moyens de la formation continue étaient affectés sans rigueur pour des actions mal connues et des résultats médiocres.

Les déficits de recrutement, soulignés dans le rapport public de la Cour des comptes, ont fait place désormais, semble-t-il, à des excédents suscités tant par la situation du marché du travail que par les incitations financières mises en œuvre.

Il n'en reste pas moins que le recrutement toujours croissant d'instituteurs est réclamé alors que le problème central est celui de l'absence de redéploiement des enseignants à la suite des fermetures de classes. Evidemment ce redéploiement se révèle souvent difficile, particulièrement dans une optique de maintien des classes en milieu rural. Il est toutefois nécessaire, et ce d'autant plus dans la mesure où il peut faciliter l'intégration des meilleurs éléments de l'enseignement secondaire. C'est pourquoi je me permets de plaider pour qu'un effort de redéploiement effectué de manière progressive, modeste, accompagnée et concertée se poursuive au cours des années qui viennent.

Le deuxième thème que j'aborderai est la formation continue des maîtres.

A cet égard, des inégalités, des disparités et des insuffisances ont été relevées. Le métier d'enseignant est difficile, et il est absolument indispensable qu'un effort soit effectué afin d'assurer à tous une meilleure formation continue, une meilleure motivation parfois, et une bonne adaptation aux techniques modernes de pédagogie.

Mon troisième thème, visant les associations, est un thème quelque peu récurrent, monsieur le ministre, et je vous prie de m'excuser de l'aborder à nouveau.

S'agissant des associations qui bénéficient de subventions du ministère de l'éducation nationale, il convient d'observer que, même si les sommes engagées ne sont pas très importantes - 0,10 p. 100 du total du budget - même si leur montant va régresser de 10 p. 100 au cours de l'année à venir, c'est quand même un total de 250 millions de francs qui est versé à 270 associations, contre 290 millions de francs à 287 associations en 1993.

L'effort d'économie a porté en priorité sur les subventions les plus importantes tandis qu'une multitude de faibles subventions étaient préservées. Néanmoins, le contrôleur financier a continué de refuser ou de différer son visa à de nombreuses opérations en s'interrogeant sur la vocation de ces associations par rapport aux missions essentielles du ministère.

C'est là une responsabilité importante que de veiller à un réexamen continu et régulier des subventions accordées aux associations afin que des situations acquises ne soient pas prorogées de manière injustifiée.

Le quatrième thème est l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

Les structures de cette administration rassemblent 4 100 agents. Un gros effort de déconcentration a été effectué dans votre ministère, monsieur le ministre, ce qui était absolument souhaitable. On a parfois critiqué la lourdeur de votre administration centrale et il faut aller encore plus loin dans le sens de la déconcentration.

Un rapport intitulé « centrale 2000 », élaboré par une mission interne de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et pris en compte par la mission Picq, avait fait ressortir la complexité de votre administration et la nécessité d'une simplification.

Vous avez pris les premières décisions, décisions importantes, cet été ; nous espérons qu'elles seront suivies d'autres et qu'elles constitueront une première étape vers la simplification et l'allégement de votre administration centrale.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les observations que souhaitait vous adresser la commission des finances. Elles reposent toutes sur l'idée centrale qu'une amélioration de l'utilisation des moyens et une rationalisation de ces moyens sont indispensables afin de concentrer l'effort sur l'amélioration des conditions d'enseignement et le renforcement de la qualité du dispositif de formation. En effet, on ne peut pas imaginer que le budget de l'enseignement scolaire pourra continuer à progresser à un rythme aussi important que celui de cette année.

Sous le bénéfice de ces observations, je vous demande, au nom de la commission des finances d'adopter les crédits ouverts par le projet de loi de finances, au ministère de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 32 minutes ;

Groupe socialiste, 24 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 20 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants, 18 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et social européen, 17 minutes ;

Groupe communiste républicain et citoyen, 16 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 6 minutes.

La parole est à M. Laffitte.

**M. Pierre Laffitte.** Le Nouveau contrat pour l'école et le projet de budget pour l'enseignement scolaire vont dans le même sens, et je tiens à vous faire part d'emblée, monsieur le ministre, du soutien de la majorité des membres de mon groupe. Votre projet de budget confirme la priorité que la nation accorde à l'école.

Je centrerai mon intervention sur un point dont aucun collègue n'a encore parlé, malgré son importance, à savoir l'intrusion dans l'école de la société de l'information et des nouveaux outils pédagogiques qui sont désormais disponibles et qui constituent une grande chance à saisir. Vous avez d'ailleurs évoqué ce problème dans les « cent projets pour l'école ».

A ce propos, permettez-moi de vous poser quelques questions.

Où en est, en fait, l'utilisation de ces nouveaux outils, notamment l'utilisation en classe des émissions de télévision, par exemple de la chaîne spécialisée La Cinquième, de produits tels que les cassettes audiovisuelles, et surtout des produits interactifs tels que CD-ROM, CDI ou pro-

duits interactifs en ligne ? Ces techniques peuvent conduire à des procédures d'autoformation avec tutorat, qui permettent de résoudre bien des problèmes.

Certes, des problèmes se posent, et d'abord, des problèmes juridiques.

Où en est la question des droits de présentation et de représentation ? La loi du 1<sup>er</sup> février 1994 prévoyait que les sociétés de gestion des droits devaient passer des conventions avec l'éducation nationale pour utiliser notamment les copies des programmes télédiffusés ou les produits et services tels que CD-ROM interactifs en ligne.

Le deuxième problème est d'ordre psychologique. Les enseignants seraient, paraît-il, hostiles à l'emploi de ces nouveaux outils. Il s'agirait d'une réaction analogue à celle qui a pu exister du temps de Gutenberg par rapport à l'imprimerie. (*Sourires.*) C'est tout à fait faux. Si certains sont réticents, d'autres témoignent au contraire d'une réelle volonté d'action.

Mon instituteur à l'école primaire, laïque et républicaine de Saint-Paul, dans les Alpes-Maritimes, Célestin Freinet, rénovateur de génie, avait inventé et développé l'imprimerie à l'école. En 1995, de nombreux enseignants des cycles élémentaire et secondaire pratiquent une télématique interactive à l'école, pas encore la télématique large bande, mais cela viendra bientôt, je l'espère.

D'aucuns disent que c'est l'administration centrale qui freinerait cette évolution, par manque de moyens humains ou financiers.

En fait, les moyens humains existent : au Centre national de documentation pédagogique, dans les centres régionaux de documentation pédagogique, au Centre national d'enseignement à distance, dans les rectorats et les établissements, nombre de personnes se sont d'ores et déjà résolument engagées dans la voie de l'utilisation des nouvelles technologies.

Au total, le personnel mobilisé que compte votre ministère dépasse certainement la dizaine de milliers. C'est plus que les effectifs des plus grandes entreprises qui, telles Apple, détiennent une part importante du marché mondial en matière de logiciels pédagogiques.

Bien entendu, il existe aussi des problèmes d'intendance et de moyens financiers. A l'heure actuelle, poser une ligne téléphonique dans une école, dans un collège ou dans un lycée et payer les télécommunications créent des difficultés. On peut alors se demander si nous sommes à l'âge d'Internet ou à l'âge du télégraphe de Chappe ! Ce n'est pas une critique, c'est un constat.

Il est bien évident que, si l'on multiplie le nombre de classes à relier par le coût moyen annuel prévisible, on arrive à des montants considérables ; équiper tout le monde et tout de suite aux seuls frais de l'Etat en micro-ordinateurs, en lecteurs de CD-ROM paraît insurmontable ou du moins difficile à surmonter sur le plan financier.

On peut se demander si, dans l'optique d'un plan pluriannuel pour l'école, équiper chaque année quelques dizaines de milliers de classes volontaires, avec l'appui financier éventuel de parents d'élèves ou de collectivités locales, ne serait pas plus utile ou efficace qu'engager certaines autres dépenses.

\*Cela représenterait probablement pour l'Etat un coût nettement inférieur au milliard de francs, d'autant que l'essentiel de ce qui coûte cher, c'est-à-dire les hommes et les femmes, sont, comme je viens de le dire, disponibles et motivés.

D'aucuns pensent que l'hypercentralisation parisienne veut que tout ce qui est fait dans un village doit être instantanément étendu aux 36 000 communes de France et que tout ce qui est fait dans une classe doit être instantanément pratiqué partout.

Vous avez raison, monsieur le ministre, d'affirmer, comme vous l'avez fait tout à l'heure, que la démocratie n'est pas synonyme d'égalitarisme dans la médiocrité, qu'elle est probablement beaucoup plus synonyme d'émulation dans le dynamisme des initiatives avec, bien sûr, un appui sélectif en faveur des défavorisés. Il y a là un problème philosophique qui me paraît essentiel.

Quand on a vu avec quelle énergie les communes, les départements et les régions ont redressé la situation immobilière que l'Etat leur avait léguée, parfois dans des conditions très critiques, et quand on sait que le béton coûte plus cher que l'informatique, on peut se dire qu'il y a là une voie à suivre. C'est important au regard des enjeux essentiels.

J'ai parlé tout à l'heure de la société Apple, qui détient, me dit-on, plus de la moitié du marché mondial des produits pédagogiques sur micro-ordinateurs. C'est probablement l'un des marchés les plus importants dans le domaine des autoroutes de l'information.

Vos services, monsieur le ministre, représentent dans ce secteur une puissance considérable. Mais ils ne produisent qu'une partie infime des produits éducatifs au niveau européen ou mondial.

Bien sûr, le ministère de l'éducation n'est pas une entreprise. Sa mission première est d'éduquer.

Pourtant, réaliser des produits éducatifs, les vendre dans l'espace francophone, puis les « localiser », c'est-à-dire les traduire en d'autres langues et les adapter aux cultures d'autres pays est une très noble ambition qui nous conduira probablement à mieux percevoir la pédagogie du XXI<sup>e</sup> siècle.

D'ailleurs, le Centre national d'enseignement à distance, le CNED, le Centre national de documentation pédagogique, le CNDP, et le Centre régional de documentation pédagogique, le CRDP, qui ont une autonomie financière, le savent. Mais ils n'ont pas la flexibilité du privé et raisonnent peut-être trop souvent comme beaucoup d'entre nous en marché limité à l'Hexagone.

Ne devrait-on pas dans ce domaine avoir de plus grandes ambitions, pour nous, pour l'image de la France, pour sa vitalité, pour l'exportation de notre savoir-faire, pour pouvoir payer nos fonctionnaires et nos retraités dans l'avenir, car, en matière d'emplois et de richesses, les services pédagogiques sur les inforoutes sont essentiels ?

En conclusion, monsieur le ministre, je me demande si ce budget de 1996 donne à ces nouveaux outils leur véritable place.

Dans le Nouveau contrat pour l'école, une certaine somme est prévue, mais est-elle assez importante ?

Compte tenu du fait que ces nouvelles pédagogies permettent à chacun de travailler à son rythme, de favoriser l'autoformation, en liaison avec une forme de tutorat, ne devraient-elles pas constituer une priorité à l'intérieur de cette grande priorité qu'est le développement de l'école ?

Contrairement à ce qu'on pense, la modernité n'est pas synonyme de refus de la culture.

Par exemple, à Beaulieu-sur-Mer, dans le département des Alpes-Maritimes, nous préparons un CD-ROM sur la villa Kerylos. Il comprendra un lexique qui permettra de faire comprendre la richesse des racines grecques de notre langue. Il s'agit, de façon ludique, de conduire nos concitoyens à aimer la richesse linguistique. A Menton, des

CD-ROM sur la géographie méditerranéenne, élaborés par des enfants avec l'aide de leurs enseignants, montrent bien que, pour peu qu'on les y intéresse, les plus jeunes peuvent participer à de telles actions, et de façon créatrice. Dans certains, cas, on a même pu mettre en place, dans des écoles à classe unique de l'arrière-pays - cela ne sa passe donc pas dans des communes riches - des systèmes pédagogiques et des créations de journaux télématiques communs avec des écoles suisses, tunisiennes ou québécoises. Cela me rappelle, comme je l'ai dit tout à l'heure, mon ancien maître, Célestin Freinet.

Ces nouveaux outils sont adaptables, en particulier pour les élèves des quartiers difficiles, sans soutien familial. Une réflexion est vraiment nécessaire dans ce domaine.

Comme vous le constatez, monsieur le ministre, toutes ces suggestions ne sont pas des critiques. Elles renforcent vos orientations et je tiens, encore une fois, à vous faire part de l'appui de notre groupe. (*Applaudissements sur les travées du RDSE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Maman.

**M. André Maman.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avec 273 milliards de francs, le projet de budget qui nous est présenté est le plus important de l'Etat.

En augmentation de 4,3 p. 100 par rapport à celui de 1995, il témoigne clairement du fait que la priorité accordée au secteur éducatif est maintenue, et que l'effort financier réalisé par l'Etat en faveur de l'éducation se poursuit, en dépit d'un contexte budgétaire difficile.

Les sénateurs non inscrits ne peuvent naturellement que souscrire à ce choix, et ils se félicitent de voir que l'éducation demeure toujours au premier rang des priorités gouvernementales.

On peut, en effet, relever de nombreux aspects très positifs dans ce projet de budget. Nos rapporteurs les ayant énumérés avec talent et précision, je voudrais simplement, mon temps de parole étant limité, me borner à en rappeler quelques-uns.

Il s'agit, d'abord, de la création de plus de 1 800 emplois, concernant notamment la santé scolaire, les moyens administratifs et l'encadrement, dont chacun reconnaît la nécessité.

Ces mesures d'accompagnement social existent réellement dans votre projet de budget et elles sont indispensables.

Il s'agit, ensuite, de la revalorisation du statut des enseignants. Celle-ci se poursuit indiscutablement, et l'augmentation des bonifications indiciaires des chefs d'établissement, l'élargissement de la hors-classe pour les agrégés ainsi que la poursuite régulière de l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles me paraissent tout à fait exemplaires à cet égard.

D'un point de vue strictement pédagogique - je pense ici à l'initiation aux langues vivantes dans les cours élémentaires de première année - il est heureux de constater que les principaux engagements contenus dans le nouveau contrat pour l'école sont respectés, grâce à la mobilisation de moyens nouveaux, bien sûr, mais aussi, et c'est une preuve de bonne gestion, grâce au recours à des moyens existants, utilisés d'une façon plus pertinente.

Enfin, le renforcement de la présence des adultes dans les établissements scolaires sensibles, grâce, notamment, à l'augmentation du nombre d'appelés, me paraît constituer également une excellente initiative. En cet instant, je voudrais rendre hommage, monsieur le ministre, à tous les

acteurs de l'enseignement, aux enseignants notamment, qui font un travail magnifique dans des conditions difficiles.

A vrai dire, je pourrais continuer longtemps à citer les initiatives positives contenues dans ce projet de budget - elles sont nombreuses et elles motiveront notre vote - mais je voudrais profiter de mon intervention pour insister sur un point précis et concret, qui m'a été inspiré par de nombreuses discussions avec nos lycéens et nos étudiants, aussi bien en France qu'à l'étranger, car nous ne devons pas oublier les établissements français de l'étranger.

**M. Jacques Habert.** Je l'espère bien !

**M. André Maman.** Ce point concerne le manque d'information sur l'université dont souffrent tous ceux qui fréquentent aujourd'hui nos établissements d'enseignement secondaire.

En effet, cela a été souvent rappelé tant à la télévision qu'à la radio, l'université et le lycée sont deux mondes différents, qu'il s'agisse de la culture, de la pédagogie, de la structure, de la façon de fonctionner et de l'encadrement. J'ai le sentiment, en écoutant les jeunes, que beaucoup de lycéens, notamment ceux qui n'appartiennent pas aux couches sociales favorisées, sont plongés, lors de leur entrée à l'université, dans un monde nouveau et inconnu.

**Mme Hélène Luc.** Très bien !

**M. André Maman.** C'est un réflexe humain : tout ce qui est nouveau fait peur. Je perçois cette peur qui me paraît double : d'une part, celle de l'entrée à l'Université et du succès universitaire et, d'autre part, celle de l'entrée dans le monde du travail, les deux étant liées. Le fondement de ce malaise profond que ressent aujourd'hui notre jeunesse provient de ces deux peurs qui pourraient être atténuées si nous faisons l'effort nécessaire. Le pourcentage d'échec universitaire, qui est beaucoup trop élevé en France, est largement dû à ce manque de coordination.

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, qu'un effort particulier soit accompli pour que le monde scolaire s'ouvre, beaucoup plus qu'il ne le fait aujourd'hui, sur le monde universitaire, pour que des ponts soient jetés, le plus tôt possible, entre le lycée et les universités, pour que tous les lycéens puissent au moins, à partir de la classe de seconde, se faire une idée précise de ce que sera leur vie dans l'enseignement supérieur et pour qu'on les initie au travail que l'on exigera alors d'eux. J'ai entendu un professeur d'université dire : « Leur plus grande difficulté, c'est qu'ils ne savent pas travailler ; à leur sortie du lycée, nous devons leur apprendre à travailler ». Cela m'a beaucoup touché car je sens que le fossé est en train de s'élargir entre le lycée et l'Université.

Ce vœu, pour qu'il se réalise, nécessiterait que soient organisées, aussi souvent que possible, des rencontres et des conversations entre lycéens et universitaires, et que le rôle des conseillers d'orientation, qui accomplissent un très bon travail, soit certainement mieux défini et mieux apprécié par les lycéens eux-mêmes et par leurs familles.

Cette idée d'une communication accrue entre deux strates de notre système éducatif n'est pas onéreuse, et les risques pour qu'elle donne lieu à un débat dogmatique sont faibles.

Pourtant, dans sa simplicité, elle me paraît tout à fait essentielle pour l'avenir de notre jeunesse. Je forme le vœu que des initiatives puissantes soient prises en ce sens.

Les sénateurs non inscrits voteront le présent projet de budget, en souhaitant que les progrès réalisés soient poursuivis. (*Applaudissement sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Goulet.

**M. Daniel Goulet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1996 traduit bien, comme l'an dernier, l'effort exceptionnel consenti par le Gouvernement, c'est-à-dire par la nation, en faveur de l'éducation nationale.

En dépit de la nécessaire maîtrise des dépenses visant à réduire les déficits publics, vous avez su, monsieur le ministre - exercice difficile par ces temps de rigueur ! - dégager des moyens supplémentaires en faveur de votre département ministériel.

La priorité accordée au secteur de l'éducation est donc maintenue. La progression des crédits alloués à l'enseignement secondaire, un secteur que je vais plus particulièrement aborder, approche les 9 p. 100 en deux ans, soit environ 22 milliards de francs supplémentaires alors que, parallèlement, les effectifs scolarisés diminuent d'environ 1 p. 100 depuis quelques années. J'espère que cette évolution démographique, par ailleurs regrettable, permettra d'améliorer le taux d'encadrement des classes, notamment celles qui sont situées en zone d'éducation prioritaire.

Permettez-moi de vous faire part de quelques observations à propos de la politique de l'enseignement scolaire.

Premièrement, j'exprimerai une satisfaction, liée au maintien du moratoire concernant les écoles en milieu rural. En effet, il est impératif que les écoles rurales ne ferment pas tant que l'on n'aura pas trouvé un système équitable et efficace pour organiser convenablement l'ouverture et la fermeture des classes sur l'ensemble du territoire.

Le maintien de ces écoles est synonyme d'égalité des chances entre les enfants. Il constitue, en outre, un enjeu véritable pour la vie locale.

L'année dernière, s'il n'y avait pas eu de moratoire, de nombreuses classes auraient dû être fermées. Parfois, cela aurait signifié la mort d'une école, voire un regroupement pédagogique, et le départ des enfants vers d'autres villages, accentuant ainsi un peu plus les zones de désertification.

Cette année, les effectifs de certaines classes ont augmenté au point de dépasser le nombre requis d'élèves pour qu'une classe reste ouverte. Si elles avaient été fermées prématurément, cela aurait été une erreur lourde de conséquences. On ne peut donc que se réjouir de ce moratoire.

Cependant, il faut trouver rapidement une solution satisfaisante, monsieur le ministre. Un moratoire ne peut être que temporaire. Je sais que vous êtes vigilant et que vous essayez de trouver des réponses au cas par cas pour les situations les plus aiguës. J'espère que vous pourrez bientôt nous proposer un dispositif cohérent et juste répondant aux besoins des communes et aux enjeux de la politique d'aménagement du territoire.

Deuxièmement, je formulerai un souhait : la nécessité d'une réforme d'ensemble de la filière d'enseignement technique et professionnelle. Je pense qu'il s'agit là d'un des grands enjeux de notre système éducatif.

Trois principes doivent nous guider : nous devons améliorer notre politique d'orientation, construire un parcours scolaire plus cohérent et revaloriser l'image de cette filière.



La formation générale ne convient pas nécessairement à tous les enfants. Il convient donc de présenter à ces derniers, avec clarté, les alternatives possibles afin qu'ils puissent établir leurs préférences. J'attache beaucoup d'importance à ce libre choix, facteur indispensable à la réussite de leur orientation. Si l'orientation est un succès, nous progresserons certainement dans la lutte contre l'échec scolaire. En effet, en offrant aux élèves des perspectives claires, affichant les débouchés existants et porteurs, nous ferons renaître l'intérêt et le goût de l'effort chez beaucoup de jeunes.

Monsieur le ministre, depuis trois ans, vous avez veillé à améliorer l'information des élèves afin de leur permettre de s'orienter tout au long du parcours éducatif. Cet effort doit être poursuivi et amplifié, non seulement au sein de la filière générale pour l'orientation vers les filières spécialisées, mais aussi au sein même de ces dernières.

Nous devons aussi mettre en place un parcours plus cohérent, qui permette aux élèves de poursuivre des études selon leurs désirs, mais aussi selon les besoins des entreprises, en les aidant éventuellement à se réorienter, à trouver des passerelles vers des formations complémentaires.

Cette réflexion doit se poursuivre au niveau de l'enseignement supérieur - vous en avez parlé, nous en parlerons longtemps encore ; il s'agit, vous l'avez dit, d'une réforme de fond qui, aujourd'hui, est plus que jamais d'actualité ! - afin que à l'issue de son cursus, l'élève maîtrise un véritable métier.

Enfin, il faut revaloriser cette filière. Les formations courtes et spécialisées ont trop souvent l'image de voies sans avenir.

Or certaines d'entre elles forment à des métiers dont notre marché du travail a bien besoin. Paradoxalement, les jeunes les méconnaissent.

Un effort doit être entrepris pour obtenir une revalorisation de l'image du lycée professionnel et des sections d'IUT et de BTS. Leur articulation avec les formations dites générales doit être repensée. Nous devons, je le répète, donner le goût des études aux jeunes et leur donner confiance dans leur avenir.

**M. Jean-Louis Carrère.** Alors, il ne faut pas faire de SMIC jeunes !

**M. Daniel Goulet.** Troisièmement, monsieur le ministre, je voudrais vous faire part d'un espoir né de l'expérimentation des nouveaux rythmes scolaires. Grâce à ces expérimentations, nous allons pouvoir enfin évaluer sur le terrain les effets d'un réaménagement du temps des études, avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement scolaire.

Certains fondent beaucoup d'espoirs dans la mise en place de tels dispositifs, propres à permettre un meilleur épanouissement intellectuel et physique de l'enfant, mais aussi à améliorer ses relations avec les autres.

La souplesse du champ d'expérimentation des dispositifs mis en place par les acteurs locaux présente de grands avantages, notamment celui d'être négociable, évaluable et, surtout, adaptable.

Veillons cependant à ce que ces expérimentations n'aboutissent pas à un appauvrissement de l'enseignement des disciplines de base, facteur d'égalité sur l'ensemble du territoire.

De même, si l'un des objectifs que l'on cherche à atteindre est d'offrir davantage d'activités sportives et culturelles aux enfants, l'organisation de celles-ci a des conséquences pédagogiques et financières. Les principaux acteurs de la mise en place des rythmes scolaires, les élus

et les enseignants, doivent être informés de ces conséquences. Les familles et les associations périscolaires doivent participer aux échanges de vues sur la mise en place des expérimentations.

Quatrièmement, monsieur le ministre, je voudrais exprimer un regret : si le principe de la parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat...

**M. Jean-Louis Carrère.** Parité ?

**M. Daniel Goulet.** ... a été intégralement respecté, il me semble regrettable que trois mesures, au coût budgétaire pourtant très limité, n'aient pas été inscrites dans le projet de budget pour 1996.

La première mesure concerne les maîtres de l'enseignement privé sous contrat rémunérés comme maîtres auxiliaires III et maîtres auxiliaires IV. Le relevé de conclusions du 31 mars 1989 a permis de reclasser 2500 des 4500 maîtres concernés. Monsieur le ministre, interrogé sur ce sujet par plusieurs de mes collègues l'an dernier, vous aviez répondu à ces derniers qu'une telle mesure sociale pouvait être inscrite dans le projet de loi de finances pour 1996.

Aujourd'hui, je souhaiterais savoir quelles suites vous allez donner à ce dossier, compte tenu du fait que les enseignants concernés n'ont aucune autre possibilité de promotion.

En deuxième lieu, je voudrais appeler votre attention sur la contractualisation des délégués rectoraux.

Un certain nombre des 4 000 maîtres en délégation d'auxiliaire, pour lesquels cette dernière a été reconduite depuis de nombreuses années, voient leur situation devant l'emploi rendue encore plus précaire depuis la mise en œuvre de la procédure de recrutement née de l'accord Lang-Cloupet. C'est pourquoi il semble nécessaire, aujourd'hui plus encore qu'hier, de prendre une mesure de contractualisation de cette catégorie de personnels, analogue à celle qui avait été prise par l'un de vos prédécesseurs en 1986.

Pouvons-nous savoir ce que vous comptez faire, monsieur le ministre, devant l'urgence de ce problème, plus humain que financier ?

Je voudrais également appeler votre attention sur une discrimination qui touche encore aujourd'hui certains maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat. Il s'agit des enseignants employés à temps incomplet. En effet, ceux-ci subissent une double pénalité : ils sont rémunérés au prorata du service accompli et leur avancement d'échelon reste fonction de leur temps de travail effectif.

Je considère que cette discrimination doit cesser afin que tous les maîtres contractuels, agréés ou auxiliaires des établissements, puissent avancer à plein temps indépendamment de la quotité de service effectuée, à l'instar de leurs collègues fonctionnaires et auxiliaires de l'enseignement public.

Enfin, s'agissant de l'enseignement privé, je souhaite vous interroger, monsieur le ministre, sur la portée de l'article 67 et, par voie de conséquence, sur le décret du 23 août 1995 portant sur les recouvrements des cotisations de prévoyance des cadres. Mais d'autres intervenants aborderont sans doute le problème au fond au cours de la discussion des articles.

En effet, si la disposition retenue présente le mérite de régler définitivement un contentieux ancien, elle n'est pas dépourvue de toute ambiguïté puisqu'elle introduit une

inégalité de traitement entre les établissements selon la date à laquelle ils avaient saisi la juridiction administrative.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je rappellerai que, au cours des dernières années, vous vous êtes attaché, avec une certaine réussite - je tiens à souligner - à réformer en profondeur et progressivement notre système éducatif, en reconsidérant à la fois le contenu et les méthodes d'enseignement, aussi bien dans le primaire que dans le secondaire.

Dans le même temps, bien que beaucoup reste encore à accomplir, vous avez poursuivi la légitime revalorisation de la condition de l'enseignant, notamment celle des chefs d'établissement des lycées et collèges.

Mais, monsieur le ministre, il vous reste à entreprendre la mise en œuvre d'un véritable statut pour les directeurs d'école primaire sur lesquels pèse une responsabilité particulièrement lourde et difficile, comme vous le savez.

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. Daniel Goulet.** Nul ne doit ignorer, en effet, la spécificité de leur mission et de leur indispensable fonction au sein même des communautés éducatives de base dont ils ont la charge.

Or, aujourd'hui, nous constatons que des milliers de postes de directeur sont vacants et que fort peu de candidats s'intéressent à cette fonction, pourtant importante. C'est non seulement un constat, mais aussi un facteur d'inquiétude pour les élus locaux. Comment pensez-vous remédier à cette situation qui me paraît effectivement préoccupante ?

Votre volonté nettement affichée de corriger les erreurs passées de notre système éducatif doit vous conduire à traiter la situation de ces directeurs d'école selon la même priorité, me semble-t-il, et dans le même esprit que ceux qui vous animent à l'égard du monde étudiant.

En conclusion, monsieur le ministre, vous me permettez de souligner que votre projet de budget est non seulement respectueux des mesures décidées dans le cadre du nouveau contrat pour l'école, mais aussi de nature à réduire la fracture sociale. Je serai également très attentif aux réponses que vous apporterez aux diverses questions que je me suis permis de vous poser.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, avec tous mes collègues du groupe du Rassemblement pour la République, je voterai votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Carle.

**M. Jean-Claude Carle.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, le projet de budget qui est soumis aujourd'hui au débat de la Haute Assemblée est la première ligne du budget de l'État : sa masse dépasse 273 milliards de francs et progresse de plus de 4,3 p. 100 par rapport à l'année en cours.

Je ne reviendrai pas sur sa répartition qui a été évoquée par vous-même, ainsi que par MM. les rapporteurs.

Je voudrais simplement signaler l'effort que vous avez engagé vis-à-vis des personnels, en créant plus de 1 800 emplois, dont 550 emplois de personnel ATOS.

Cela méritait d'être souligné, même si, en ce qui concerne le personnel ATOS, la situation reste difficile. Ce personnel est en effet un maillon indispensable au bon fonctionnement de notre système éducatif. Mais dans ce domaine, comme dans d'autres, peut-être nous faudrait-il faire preuve d'innovation et avoir une approche nouvelle des choses.

Cet effort sans précédent, monsieur le ministre, amène mon groupe à vous apporter son total soutien, et à vous témoigner sa complète solidarité.

En effet, la gravité de la situation, l'urgence et le montant des besoins font que l'heure est non pas aux atermoiements, mais à la solidarité sans faille de l'ensemble de la majorité parlementaire.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Merci, monsieur le sénateur !

**M. Jean Bernadoux, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Jean-Claude Carle.** Cet effort, ajouté à celui des collectivités locales et à celui des professions, aujourd'hui partenaires indiscutables du système éducatif, fait de la France le premier pays au monde pour l'action engagée en direction de ses jeunes. Notre pays consacre 9 300 francs par an par habitant à cet effet.

Nous avons raison, vous avez raison de le faire, monsieur le ministre, car, dans le contexte de mutation perpétuelle de notre économie, de la mondialisation des zones de production et de vente, nos entreprises sont condamnées à répondre à ces défis technologiques. Pour cela, elles ont besoin de plus en plus de matière grise, donc de personnel mieux formé et plus qualifié.

Cependant, force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur de ce que nous aurions pu attendre. En effet, malgré ces efforts conjugués, un jeune sur quatre, à l'issue de son cursus scolaire ou universitaire, connaît des difficultés d'insertion professionnelle ; mais je reviendrai sur ce point lors de la discussion du projet de budget relatif à l'enseignement supérieur.

Très souvent, la première porte que le jeune sera amené à pousser sera celle de l'ANPE.

Cette situation n'est pas acceptable, et nous ne pouvons pas l'accepter, au risque d'avoir des difficultés à gérer économiquement et socialement cette situation, d'autant plus que, dans le même temps, beaucoup d'entreprises ne trouvent pas le personnel qualifié dont elles ont besoin.

Monsieur le ministre, j'appartiens à un département, celui de la Haute-Savoie, qui recherche aujourd'hui des jeunes techniciens du décolletage. Nous ne les trouvons pas, malgré tout l'effort d'information que nous avons engagé, et ce pour une raison simple qui, bien plus qu'une question d'image, est un problème de mentalité, de culture.

Notre société a tendance à ne reconnaître qu'une forme d'intelligence, l'intelligence abstraite, celle qui se décline par les chiffres après le baccalauréat. Or, aujourd'hui, bon nombre de jeunes n'osent plus mentionner ces chiffres sur leur *curriculum vitae*, de peur de ne pas trouver d'emploi.

En effet, nous sommes dans une logique de « qui peut le plus, peut le moins », une logique qui conduit à embaucher un ingénieur là où un technicien supérieur serait à sa place. Il y a danger, car nous risquons de faire des aigris.

Notre société oublie à tort cette autre forme d'intelligence qu'est l'intelligence de la main, de l'acte, de l'action, intelligence que chacun a pu voir s'exprimer au plus haut niveau lors des récentes Olympiades des métiers, à Lyon.

Mais ces filières professionnelles ou technologiques, souvent porteuses d'emplois, sont boudées par les jeunes.

De cela, monsieur le ministre, nous sommes tous coupables, tous responsables.

Cette situation fait qu'à l'aube du troisième millénaire, le syndrome du col blanc et du col bleu est plus que jamais d'actualité.

Les premiers responsables sont les parents, la famille, premier cercle de décision, mais aussi, malheureusement, très souvent premier cercle de démission où l'intérêt pour les problèmes scolaires se limite aux transports et à l'accueil à la cantine.

Est responsable également le système éducatif, dans lequel le poids des circulaires, des recommandations, des directives incite, par exemple, les principaux de collège à privilégier l'orientation vers le *cursus* du baccalauréat, plutôt que vers les lycées professionnels ou l'apprentissage.

Sont responsables, en outre, les professions, qui ont tardé à s'impliquer réellement, quotidiennement, concrètement dans cette voie.

Sont responsables, enfin, les élus que nous sommes, prompts trop souvent à répondre aux sollicitations des corporatismes locaux.

Et j'en arrive, monsieur le ministre, aux causes de ces maux ; elles sont multiples, mais deux me semblent importantes : le corporatisme et la complexité.

Le corporatisme, dans ce domaine comme dans d'autres, est le premier mal de notre société.

Le corporatisme conduit, depuis vingt ans, les différents gouvernements successifs à repousser de mois en mois, d'année en année, les indispensables mesures ou réformes d'un système qui a compris moins que d'autres la plus grande révolution de cette fin de siècle, celle de la modification de la notion de l'espace et du temps.

Cette modification impose à tout système politique, administratif et économique la plus grande réactivité sous peine de disparaître.

La complexité conduit au découragement les différents partenaires qui auraient souhaité s'y intéresser.

La complexité rend difficile les suivis, les évaluations, l'appréciation des efforts budgétaires.

De ce fait, monsieur le ministre, nous réglerons les problèmes non par la seule inflation budgétaire, mais en rapprochant, chaque fois que nous le pourrons, la décision de l'action. Les lois de décentralisation le prouvent.

Il me semble indispensable de poursuivre dans cette voie, notamment en ce qui concerne le personnel ATOS, car la situation, dans ce domaine, reste particulièrement tendue.

Il nous faudra enfin, monsieur le ministre, comme fondement de toute action, avoir toujours présent à l'esprit la triple réponse du système éducatif : réponse économique, réponse sociale, réponse en matière d'aménagement du territoire.

C'est parce que nous avons oublié que ces trois réponses ne peuvent être dissociées que le système a dérivé en fonction tantôt du contexte économique, tantôt du contexte social.

La première réponse est économique : un jeune sur quatre - je l'ai déjà dit - connaît aujourd'hui des difficultés pour trouver son premier emploi.

Certes, il serait illusoire et dangereux d'avoir une vision purement « adéquationniste » entre formation et emploi, car l'évolution rapide des besoins apporterait très vite un démenti.

Mais l'un des objectifs de toute formation est bien de permettre au jeune de réussir son insertion professionnelle, meilleure façon de réussir dans la vie.

Le développement de l'apprentissage et de l'alternance peuvent permettre d'améliorer l'inadéquation actuelle.

Pour cela, nous devons améliorer l'attractivité des lycées professionnels. C'est la mission des régions qui, quotidiennement, améliorent les locaux, les matériels pédagogiques et les structures d'hébergement.

C'est le rôle de l'Etat d'inciter la communauté éducative à s'investir dans ces établissements.

Trois mesures dans ce sens me semblent souhaitables.

La première mesure serait de conférer aux lycées professionnels une structure pédagogique alliant recrutement de proximité et pôle de compétences.

La deuxième mesure consisterait à rattacher les classes de BTS, les brevets de technicien supérieur, aux lycées professionnels.

La troisième mesure viserait, à l'instar de l'enseignement agricole, à confier la présidence du conseil d'administration à un représentant des professions.

La deuxième réponse est sociale. Elle consiste à répondre aux projets du jeune, à l'enthousiasmer - on ne fait rien de bien sans passion - voire à le faire rêver. Mais si le rêve est une fonction biologique indispensable, le plus important est non pas le rêve, mais bien le réveil. Or, aujourd'hui, pour un jeune sur quatre, le cauchemar du chômage est toujours présent.

Aussi, je crois nécessaire d'avoir une nouvelle approche de la relation entre le jeune et le travail plus itérative. Mais j'y reviendrai lors du débat sur la formation professionnelle.

Mieux vaut une insertion ascendante dans l'entreprise, avec la possibilité de revenir en formation, si tel est le souhait du jeune, de son entreprise, voire - qui mieux est - des deux.

Mais, à l'origine de cette situation, figure le problème de l'orientation, aujourd'hui maillon défaillant de notre système et responsable du surpeuplement des universités et de l'angoisse des étudiants.

La troisième réponse concerne l'aménagement du territoire.

La plus grande inégalité de cette fin de siècle, après celle de l'emploi, est celle du domicile.

En effet, les chances ne sont pas les mêmes entre, d'une part, un jeune qui habite une grande agglomération et qui a tout à sa porte, depuis la maternelle jusqu'au dernier cycle universitaire, et, d'autre part, celui qui habite une zone rurale et qui cumule les handicaps.

Notre devoir est de réduire ces différences, avec pragmatisme et réalisme, car les inerties, comme la tentation démagogique, sont grandes. Les nouvelles technologies, les multimédias sont des pistes intéressantes ; votre projet de budget va dans ce sens, monsieur le ministre.

J'en viens à quelques propositions que je me permets d'évoquer devant vous, au nom de mon groupe. Elles s'appuient sur un constat et s'articulent autour de trois mots.

Le constat, c'est l'inefficacité de la solution unique.

Certes, l'égalité républicaine nous conduit, au nom de l'égalité des chances, à mettre en place les mêmes mesures, les mêmes dispositions sur l'ensemble du territoire.

Mais la diversité des situations doit, au contraire, nous inviter à apporter des réponses différenciées, adaptées aux contextes locaux.

L'Etat conserve bien sûr son rôle régalién, mais laisse, à l'instar de la loi quinquennale relative au plan régional de formation professionnelle des jeunes, le choix de la méthode aux acteurs plus proches du terrain, et permet surtout l'ouverture de territoires d'expérimentation.

**M. Jean-Louis Carrère.** Et voilà !

**M. Jean-Claude Carle.** La méthode s'articule autour de trois mots : partenariat, proximité et progressivité.

En ce qui concerne tout d'abord le partenariat, c'est autour du triptyque école-entreprise-jeune que se trouvent les solutions.

Le jeune ne doit plus être la balle de ping-pong ballottée entre la raquette de l'entreprise et celle de l'école, en fonction du contexte économique ou social. Il doit être l'acteur de son parcours, aux côtés de sa famille et des partenaires de l'orientation, en particulier des centres d'information et d'orientation, les CIO, dont il est urgent de mieux affirmer et le statut et les missions et les responsabilités. Les CIO constituent, me semble-t-il, la pierre angulaire de l'inflexion du système.

S'agissant ensuite de la proximité, la diversité des situations exige la mobilisation des acteurs locaux.

Le bassin de formation me paraît être la bonne entité de concertation. Les décisions doivent, bien sûr, rester au niveau des académies, des régions et de l'Etat.

En ce qui concerne, enfin, la progressivité, nous réussirons non pas en obligeant, mais en incitant, en fédérant et en créant les conditions favorables à cette évolution.

En effet, si le problème est structurel, le plus important, c'est non pas les structures, mais les femmes et les hommes qui les composent, et c'est avec eux qu'il faut avancer.

La discussion budgétaire, monsieur le ministre, est une occasion privilégiée de rencontrer les différents acteurs. J'en ai rencontré de nombreux et je voudrais attirer votre attention sur la situation de certains d'entre eux, notamment les maîtres auxiliaires et, d'une manière plus générale, les non-titulaires.

Leur situation est démotivante, car elle est freinée par les titulaires diplômés.

La promotion, qu'il s'agisse d'une entreprise publique ou privée, doit également être accordée à ceux qui, depuis des années, participent au développement de l'entreprise, et ce d'autant qu'à court terme elle ne pèse pas de façon significative sur le budget.

Aussi, plus que des lois, des décrets, des règlements, des directives, sachons créer le cadre de cette évolution. Laissons à la loi le soin de définir ce cadre, les responsabilités de chacun, et laissons ensuite à chaque niveau le choix de la méthode.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les réflexions que je souhaitais formuler à l'occasion de la présentation de ce projet de budget.

Je vous renouvelle, monsieur le ministre, le soutien et la solidarité sans faille de notre groupe dans la mission difficile qui est la vôtre, mission qui vise à donner à nos jeunes le meilleur investissement pour débiter dans la vie, celui du savoir, du savoir-faire, du savoir-être, du savoir-vivre, mais aussi celui de pouvoir vivre de ce savoir. *(Applaudissement sur les travées du RPR et de l'Union centriste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Richert.

**M. Philippe Richert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes à la veille de la deuxième année d'application de la loi de programmation du Nouveau contrat pour l'école. Lorsque cette loi a été examinée au Sénat, j'ai eu l'occasion de dire, au nom de mon groupe, tout le bien que nous en pensions et toutes les attentes que nous mettions dans l'application de ce contrat.

Après bientôt une année d'application, je ne puis que vous dire, monsieur le ministre, notre satisfaction de voir que vous avez choisi la bonne voie. L'occasion ne me sera pas donnée, aujourd'hui, de reprendre dans le détail l'ensemble des actions que vous avez d'ores et déjà menées. Je constaterai donc simplement que vous suivez, avec beaucoup d'attention et de précision, l'application des différentes mesures que vous avez préconisées. Nous remarquons avec plaisir que les attentes des jeunes, des parents et du monde éducatif se trouvent aujourd'hui très largement prises en compte.

Véritable instrument de modernisation de notre système éducatif, ce nouveau contrat bénéficiera, en 1996, de 350 millions de francs de crédits au titre des mesures nouvelles. Dans cette période de restrictions budgétaires, nous ne pouvons que nous réjouir que l'éducation nationale demeure la priorité du Gouvernement.

Avec 273,3 milliards de francs de crédits pour 1996, votre projet de budget progresse de 4,3 p. 100 par rapport à l'année précédente. Même si cette progression est légèrement plus faible qu'en 1995, où l'augmentation atteignait 5,3 p. 100 par rapport à 1994, cela représente un effort considérable et il faut, me semble-t-il, vous en donner acte.

Quoi qu'il en soit, je me réjouis que vous donniez à l'éducation nationale une dimension qui lui faisait défaut jusqu'à présent. La continuité de votre action porte, j'en suis sûr, ses fruits.

Depuis bientôt trois ans, l'œuvre que vous avez accomplie rue de Grenelle est importante. Permettez-moi de saluer, en cet instant, votre détermination et votre ténacité, mais aussi votre sens du dialogue, autant d'atouts qui vous ont permis de faire adhérer tous les acteurs, ou presque, du monde éducatif - j'évoque ici le projet de budget de l'enseignement scolaire ; celui de l'enseignement supérieur sera abordé ultérieurement - au Nouveau contrat pour l'école.

Certains indicateurs témoignent d'ores et déjà de l'effet positif de votre action.

Dans la cinquième édition du rapport sur « l'état de l'école », la Direction de l'évaluation et de la prospective constate que notre système éducatif est économique, dans la mesure où il donne des résultats pour un coût maîtrisé.

Ainsi, selon les indicateurs, le niveau d'activité du système scolaire français est particulièrement élevé, contrairement d'ailleurs à ce que l'on entend trop souvent dire ici et là. La scolarisation des enfants est importante, tant en volume qu'en durée. En outre, la proportion des membres d'une génération accédant au niveau du baccalauréat - même si cela ne représente plus un objectif en tant que tel, et même si ce chiffre nous a parfois égarés dans la définition de nos choix - dépasse aujourd'hui 70 p. 100 après avoir doublé depuis 1980. Près des deux tiers - 65 p. 100 - des jeunes d'une même génération ont obtenu ce diplôme à la session de 1995.

En outre, cette étude montre que la collectivité nationale, tous financements confondus, accomplit un effort très important au profit de l'éducation. En 1994, elle a dépensé, en effet, 538 milliards de francs.

Nous n'avons aucune raison d'avoir honte de notre système éducatif, au niveau tant des moyens qui y sont affectés que des résultats obtenus. La dépense consentie annuellement par chaque habitant s'élève à 9 300 francs et la part de richesse nationale consacrée au système éducatif atteint 7,3 p. 100 du PIB.

Cet effort global au profit de l'éducation situe la France dans la bonne moyenne des pays industrialisés. En revanche, les coûts par élève sont plutôt inférieurs à ce qu'ils sont dans la plupart de ces mêmes pays.

Si ces éléments sont plutôt satisfaisants, il n'en demeure pas moins que notre système est perfectible, notamment en ce qui concerne le niveau général des jeunes scolarisés et l'insertion professionnelle – cela a été rappelé par l'orateur précédent – en particulier au travers de la formation professionnelle. Le Nouveau contrat pour l'école a pour objet d'améliorer encore les points qui sont perfectibles.

L'initiation des élèves aux langues vivantes dès l'enseignement primaire représente, selon moi, une évolution significative.

J'ai eu l'occasion de visionner les cassettes vidéo distribuées aux enseignants volontaires, monsieur le ministre. Elles me semblent très bien conçues pour apporter aux jeunes enfants les bases d'une langue étrangère de façon ludique. D'ailleurs, pourquoi ne pas envisager de commercialiser ces cassettes ? Les parents qui le souhaitent pourraient y trouver un bon moyen de poursuivre, avec leurs enfants, le travail réalisé en classe.

Cela permettrait également à certains enfants dont les enseignants ne se sont pas portés volontaires de bénéficier, chez eux, de cette initiation.

Cependant, le volontariat ne doit pas rester la règle trop longtemps, au risque de porter atteinte au principe d'égalité de tous les enfants devant l'école.

L'extension de cette mesure au CM 2 dès 1996 me paraît indispensable. Je sais que telle est d'ailleurs votre intention. Mais, je le répète, le volontariat ne doit pas se pérenniser.

En outre, je relèverai un risque d'incohérence. Admettons que les élèves d'une classe de CE 1 n'aient pas été initiés à une langue étrangère faute d'avoir un enseignant volontaire : que se passera-t-il l'année suivante si l'enseignant de CE 2 accepte d'initier ses élèves à l'anglais ou à l'allemand ? Cet exemple démontre que l'on peut aboutir à l'inverse du résultat recherché lorsque le volontariat dure trop longtemps. A terme, les différences de niveaux seraient telles que les enseignements linguistiques, notamment au collège, s'en trouveraient perturbés.

Il serait donc utile de procéder rapidement à une évaluation très précise sur ce sujet en n'oubliant pas que l'initiation ne doit pas être le seul objectif. Après l'initiation, l'approfondissement doit trouver sa place, de façon que le temps passé à permettre aux jeunes de pratiquer une langue ne débouche pas, par la suite, sur rien.

Cette initiation interactive aux langues vivantes suppose aussi que les écoles puissent disposer d'un équipement audiovisuel suffisant. Si de nombreuses écoles sont déjà dotées d'un matériel audiovisuel, d'autres en sont encore dépourvues ou doivent le renouveler.

Les 70 millions de francs inscrits dans la loi de programmation au titre de l'équipement audiovisuel ne figurent pas dans le projet de loi de finances pour 1996. Je me permets donc de vous poser une nouvelle fois la question, monsieur le ministre : allez-vous trouver les moyens nécessaires à l'extension de l'initiation aux langues ?

Afin de rester dans le domaine linguistique, je souhaiterais avoir des précisions sur l'application de la mesure du Nouveau contrat pour l'école concernant l'enseignement des langues régionales.

Par ailleurs, la mise en place des études dirigées à l'école élémentaire, à raison d'une demi-heure par jour, me semble une excellente mesure ; elle participe pleinement au renforcement du niveau général des élèves.

L'effort accompli en direction des élèves en difficulté est une priorité. Votre politique leur accorde une attention particulière, qu'il convient de saluer.

Encore 20,7 p. 100 des élèves entrant en CM 2 ne savent pas lire – au sens des compétences de base définies par le ministère de l'éducation nationale – et plus de 40 p. 100 ne savent pas compter. A l'entrée en sixième, ils sont 14,4 p. 100 à ne pas maîtriser la lecture et 23 p. 100 le calcul. Ces taux sont encore trop élevés et doivent nous inquiéter.

Gageons que les nouveaux programmes pour l'école primaire qui mettent l'accent sur la nécessaire maîtrise de la langue orale ou écrite permettent de faire rapidement chuter dans les années à venir ces pourcentages.

J'en viens maintenant, monsieur le ministre, aux crédits affectés aux personnels. Votre projet de budget prévoit la création de 1 800 postes en faveur de l'enseignement primaire, des établissements du second degré et des établissements privés sous contrat.

L'enseignement primaire bénéficiera de postes supplémentaires pour permettre le passage à vingt-cinq élèves par classe dans les zones d'éducation prioritaire...

**M. François Bayrou**, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Richert ?

**M. Philippe Richert**. Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président**. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. François Bayrou**, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Je souhaite corriger une inexactitude qui pourrait troubler le Sénat : aucune création de postes n'est prévue dans l'enseignement primaire. Simplement, comme l'a évoqué M. Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles, la marge dégagée par les baisses démographiques, qui sont très importantes dans le primaire, et le maintien de l'encadrement ont permis d'affecter des enseignants dans les zones et les degrés scolaires que nous considérons comme prioritaires.

Par conséquent, les créations de postes concernent l'enseignement de second degré et, évidemment, l'enseignement supérieur, comme nous le verrons cet après-midi, de manière très accentuée.

**M. le président**. Veuillez poursuivre, monsieur Richert.

**M. Philippe Richert**. Cette précision était tout à fait utile, monsieur le ministre. Effectivement, il s'agit non pas de créations de postes, mais de moyens dégagés en raison de la diminution du nombre d'élèves, donc d'une réaffectation qui permettra le passage à vingt-cinq élèves par classe dans les ZEP.

Mille postes d'enseignant seront créés pour la poursuite de la rénovation du collège en classe de cinquième. Enfin, l'enseignement privé sous contrat, en vertu du principe de parité, se verra offrir un certain nombre de postes.

Cependant, ces mesures ne doivent pas occulter les problèmes d'emploi qui subsistent au sein du corps enseignant.

Tout d'abord, la question de l'auxiliaire se pose encore avec une certaine acuité. Malgré une volonté affichée de résorption par voie de titularisation – en trois ans, les

effectifs ont diminué de 10 p. 100, ce qui est important – les académies continuent à recruter des maîtres auxiliaires, alors même que certains ne peuvent être réemployés à chaque rentrée. Il est inutile de dire que la précarité de leur situation est difficile à supporter. Il faudrait envisager des mesures de contractualisation permettant de garantir leur emploi et de leur donner une meilleure couverture sociale.

En outre, le reclassement des maîtres contractuels – il a déjà été évoqué tout à l'heure – justifiant d'une ancienneté de dix à vingt ans, comme MA III et MA IV dans l'enseignement privé sous contrat a été interrompu. Un plan de reclassement, qui s'est achevé en 1994, a permis de ramener leur nombre à moins de deux mille. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour mettre fin à cette situation que vous vous étiez engagé à résoudre dans les meilleurs délais ?

Par ailleurs, l'année dernière à la même époque, je vous avais fait part de mon inquiétude quant à la situation des personnels de direction de l'enseignement secondaire.

Si un effort important a déjà été consenti en leur faveur – et il faudra le poursuivre – il tarde à être étendu aux directeurs d'école, qui attendent légitimement une revalorisation de leur fonction. Le mouvement de grève de la rentrée 1995 témoigne du malaise qu'ils ressentent. Trois mille postes sont actuellement vacants. Leurs revendications sont claires : décharges de cours pour assurer des tâches administratives de plus en plus pesantes, ainsi qu'une indemnité de fonction.

J'attends, sur ce point, monsieur le ministre, que vous me précisiez vos intentions.

Pour terminer, j'insisterai sur deux points.

Le premier concerne les allocations IUFM.

J'avais eu l'occasion, en commission, de vous dire, monsieur le ministre, que la diminution du montant des allocations ne me paraissait pas une mesure injuste, mais qu'elle permettait, au contraire, de rétablir un équilibre entre ceux qui pouvaient en bénéficier et ceux qui n'en bénéficiaient pas.

En revanche, la réduction importante du nombre des allocataires est dommageable. Il faudra veiller, dans les années à venir, à revenir sur cette situation.

**Mme Hélène Luc.** Il faut les rétablir : il a raison !

**M. Philippe Richert.** Le second point concerne l'ensemble des moyens attribués aux familles qui bénéficiaient jusqu'à présent des bourses.

Vous avez fait un effort très important, qu'il faut souligner et qu'il faut saluer. Simplement, je souhaiterais que, dans le cadre du nouveau dispositif, l'éducation nationale et les caisses d'allocations familiales approfondissent leurs relations afin d'améliorer le traitement des dossiers.

Les caisses d'allocations familiales sont des organismes très lourds, parfois très difficiles à faire bouger, et un certain nombre de familles pourraient trouver avantage à ce que les dossiers qui relèvent de l'éducation nationale, en particulier les aides apportées aux familles, puissent être plus facilement traités.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, qu'avec votre collègue ministre du travail et des affaires sociales des avancées puissent être obtenues sur ce dossier.

Malgré ces observations – je n'entrerai pas dans le détail, puisque je n'en ai pas le temps – j'estime que votre projet de budget participe pleinement aux objectifs de modernisation de l'institution scolaire définis dans le nouveau contrat pour l'école.

Le groupe de l'Union centriste vous avait, en son temps, témoigné toute sa confiance, il vous la renouvelle encore en approuvant ce budget. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Merci, monsieur Richert !

**M. le président.** La parole est à Mme Luc.

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de l'éducation nationale est examiné par le Sénat dans un contexte très particulier – ce que les interventions précédentes ne reflètent pas – puisque les cheminots, les agents de la RATP, des télécommunications, des centres de tri, d'EDF-GDF, les étudiants et les enseignants sont dans la rue.

Les étudiants demandent des moyens supplémentaires pour étudier ; ils sont inquiets pour leur avenir.

Les cheminots et les étudiants de Toulouse, unis sous la même banderole, sont le symbole de cette inquiétude pour leur avenir et pour la France (*Mme Maryse Bergé-Lavigne applaudit*), face à un Gouvernement qui refuse d'écouter les Français, et s'obstine dans ses choix brutaux, injustes et destructeurs.

Mais le Président de la République et le Premier ministre restent sourds à cette mobilisation !

Le budget de l'éducation nationale, qui donne la mesure de ce que le Gouvernement veut et fait pour la jeunesse et pour la France, était déjà très insuffisant, et cela depuis plusieurs années. Malgré cela, il a subi des nouvelles coupes claires à l'Assemblée nationale.

L'obsession du Gouvernement, ce n'est pas la réduction de la fracture sociale et l'exclusion dont ont tant parlé le candidat Jacques Chirac et M. Juppé, c'est la réduction des dépenses publiques utiles pour satisfaire les critères de Maastricht.

Mais les étudiants et les enseignants dans la rue vous contraignent au dialogue, et commencent à vous faire entendre raison. Monsieur le rapporteur, il faut le dire, c'est grâce aux étudiants et aux enseignants !

Non loin de votre département, monsieur le ministre, sur un sommet des Pyrénées ariégeoises, des étudiants hissaient la semaine dernière un drapeau sur lequel ils avaient inscrit : « Visons plus haut pour la formation ».

Par ce geste symbolique, ils exprimaient le sens premier de leur formidable mobilisation : viser plus haut pour pouvoir s'instruire, se qualifier, s'insérer, se cultiver, s'épanouir ; viser plus haut pour qu'à nouveau la vie de toute une génération puisse rimer avec droit à la réussite, à l'emploi, avec droit au bonheur simplement ; viser plus haut pour préparer et garantir le devenir économique et humain de la France.

Tels sont, monsieur le ministre, les grands défis que notre jeunesse, avec notre peuple, veut relever avec enthousiasme, responsabilité et détermination. Cette jeunesse, avec ses aspirations, son combat, sa volonté de travailler, est la chance de notre pays.

Depuis trois ans que vous êtes le responsable de l'éducation nationale, nous n'avons eu de cesse, avec mes amis Danielle Bidard-Reydet et Ivan Renar, ainsi qu'avec les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen, en étroite coopération avec les authentiques experts de l'école et de l'Université que sont les jeunes, les enseignants, tous les personnels et les familles...

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** La formule est de moi !

**Mme Hélène Luc.** ... d'alerter le Gouvernement – les Journaux officiels en témoignent – sur l'exigence et l'urgence d'un investissement éducatif de haut niveau, par une véritable programmation financière que nous vous avons proposée en juillet dernier, et que vous avez refusée sur le fond à la hauteur où nous le proposons.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je suis le premier ministre de l'éducation nationale à avoir proposé une loi de programmation !

**Mme Hélène Luc.** Vous persistez, monsieur le ministre, dans vos choix rétrogrades de réduction des dépenses publiques utiles, relayant la pensée unique de la prétendue impossibilité de faire autrement alors que, simultanément, des sommes considérables sont englouties dans les dépenses militaires, dans les essais nucléaires ou versées aux entreprises sans frein et sans contrepartie pour l'emploi.

Monsieur le ministre, aujourd'hui les événements vous rattrapent, vous dépassent même, et deviennent terriblement accusateurs de cette volonté systématique de ne pas reconnaître l'individu, son intelligence, son potentiel, comme la force essentielle et la finalité de la société.

Avec votre budget pour 1996, vous vous enfermez dans votre refus d'une grande ambition pour notre système éducatif.

Samedi dernier encore, le Gouvernement, soutenu par sa majorité de droite au Sénat, a repoussé notre amendement visant à transférer immédiatement 2 milliards de francs à l'enseignement supérieur.

Vous faites le sourd, vous n'écoutez pas plus les parlementaires que les étudiants et les enseignants. Mais ils vous contraignent aujourd'hui à prendre les premières mesures.

Pour l'enseignement maternel, élémentaire et secondaire, l'examen attentif des chiffres et la consultation de tous les syndicats et associations de parents que j'ai effectués m'autorisent à affirmer qu'aucune amélioration n'interviendra en 1996, que de nombreux engagements sont remis en cause et que de nouvelles régressions sont programmées.

Notre pays bénéficie d'une chance sans précédent, celle de l'existence d'une forte demande éducative de la part de nos concitoyens pour permettre la maîtrise par tous des savoirs modernes.

Si un mouvement positif de scolarisation s'est développé sur la dernière période, les inégalités de réussite n'en ont pas pour autant été réduites, comme le démontrent des études récentes.

Ainsi, la probabilité pour que l'enfant issu d'un milieu aisé finisse mieux diplômé que l'enfant issu d'un milieu modeste est sept fois plus importante que la probabilité inverse, comme il y a quarante ans. C'est cela qui est insupportable !

C'est dire si s'imposent des mesures d'envergure de démocratisation fondées sur la pédagogie et sur la prise en charge la plus individualisée possible, conduite au sein d'équipes éducatives au complet, avec des taux d'encadrement qui, pour toutes les fonctions, enseignantes et non enseignantes, soient garants d'un travail pertinent et efficace au service de chaque enfant.

Pas plus que les précédents, votre projet de budget pour 1996 ne permettra d'amorcer cette étape indispensable. En effet, vous annoncez qu'il n'y aura pas de sélection

avant l'université, avec le baccalauréat. Mais, monsieur le ministre, c'est bien avant que commence la sélection. Il n'y a pas que les ZEP qui ont besoin de classes à effectifs réduits. C'est le cas aussi des zones sensibles et de toutes les écoles situées dans les quartiers où les difficultés sociales grandissent et où les effectifs des classes augmentent pourtant. Je vous ai souvent donné des exemples. C'est là que commence l'exclusion, s'il n'y a pas une individualisation de l'enseignement.

Aucune création de poste pour les écoles n'est envisagée, ce qui, compte tenu des mesures décidées antérieurement, entraînera plus de mille nouvelles fermetures pour un nombre d'élèves presque stable. En 1993, à situation comparable, huit cents classes ont été ouvertes.

Vous programmez donc délibérément toujours plus de classes à trente, voire trente-cinq élèves, des classes à double niveau ou même à triple niveau, notamment en classes maternelles. Je peux vous donner des exemples dans le département du Rhône. C'est le cas également au lycée Jean-Macé de Choisy-le-Roi, que je connais bien.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame le sénateur, me permettez-vous de vous interrompre ?

**Mme Hélène Luc.** Je voudrais terminer ma démonstration, vous pourrez me répondre après, monsieur le ministre.

Je pourrais vous donner d'autres exemples, notamment à Paris, dans la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne ou à Marseille. Alors, monsieur le ministre, où est la qualité ?

Aussi, j'alerte les parents, les enseignants. Ils se sont fortement mobilisés en région parisienne, notamment à la dernière rentrée, sur ces nouvelles régressions, car ils sont angoissés, monsieur le ministre, pour l'avenir de leurs enfants.

Il faut un moratoire de trois ans, comme l'avait prévu une proposition de loi déposée par vous, messieurs de la droite, que j'ai reprise à mon compte et que, malheureusement, vous n'avez pas votée.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Eh oui !

**Mme Hélène Luc.** Les crédits pour les ZEP baissent de 10,5 p. 100. Le taux de scolarisation des enfants de deux et trois ans diminue.

Dans l'enseignement secondaire, vous annoncez la création de 1 000 emplois d'enseignant. En réalité, il n'y aura que 350 postes réellement nouveaux. Si l'on ajoute le non-respect des engagements pour 1995 et 1996 s'agissant du recrutement de documentalistes, de conseillers d'éducation ou d'agents de formation professionnelle, ce sont au total 2 192 postes de moins que ce que vous avez décidé dans votre loi de programmation du Nouveau contrat pour l'école.

Que valent donc vos engagements ?

Pourtant, avec 10 000 à 14 000 maîtres auxiliaires qui sont au chômage ou en situation de précarité, l'éducation nationale pourrait contribuer à la création de 45 000 emplois par la transformation des heures supplémentaires. Nous déposerons un amendement pour une première étape à 15 000 dès 1996. Il en est de même avec les 60 000 CES ou les appelés du contingent auxquels l'éducation nationale a désormais recours durablement ; il faut les transformer en emplois stables.

Vous dites que l'orientation des jeunes serait déclarée fonction prioritaire : dès lors, pourquoi aucune création de poste de conseiller d'orientation psychologue n'est-elle prévue ?

Réduire la fracture sociale, faire de la prévention sociale, dites-vous ? Mais vous attribuez royalement trente-huit nouveaux postes d'assistante sociale là où il en faudrait 7 500 pour arriver à un poste pour 6 500 élèves - et que dire du manque de médecins scolaires ? - soit la norme acceptable.

Vous vous obstinez à ne pas rétablir les modalités antérieures de versement des bourses, des collèges, ni à les augmenter substantiellement, ce qui prive de demi-pension des milliers de collégiens de familles en difficulté, comme le reconnaît le Conseil économique et social.

Comment recruter des enseignants de toutes origines sociales avec 4 000 allocataires de moins dans le premier degré et autant dans le secondaire, ce qui défavorisera l'accès des jeunes issus de milieux modestes, parmi lesquels s'expriment des vocations fortes aux fonctions d'enseignant et privera toute l'école de cette dimension importante ?

Dans les 55 447 écoles françaises, sept directeurs d'école sur dix ne bénéficient d'aucune décharge. Ils font classe à temps plein et ont des charges d'accueil, de réunions et d'administration considérablement accrues. Les conditions de rémunérations sont peu attractives.

Ils ont besoin de temps, pour l'équipe, pour les parents. Ils ont aussi besoin d'équipements adaptés pour leur école. Ils ont encore besoin d'une reconnaissance réelle de leur rôle. Ils sont en grève administrative depuis la rentrée. Nous soutenons leur action et nous vous demandons, monsieur le ministre, de leur attribuer des décharges, de valoriser leur rémunération et leur fonction. J'attends de vous une réponse précise, et positive, bien sûr.

De même, je vous demande de respecter les engagements de l'Etat pour la hors-classe - ce que vous ne faites pas en lui retirant 5 400 emplois - et de revoir le plan d'intégration pour accélérer l'accès de tous les instituteurs dans le corps des professeurs d'école d'ici à l'an 2000.

Je souhaite maintenant évoquer très brièvement la question des rythmes scolaires pour vous dire, monsieur le ministre : attention, danger ! La question importante de la qualité de l'école, de la réussite scolaire, du développement de la personne et du rapport du citoyen à l'école doit être abordée d'une tout autre manière.

Il me semble extrêmement dangereux de commencer, au nom de l'intérêt de l'élève, à envisager l'exclusion de certaines disciplines en répandant dans l'opinion l'idée qu'existeraient des savoirs abstraits et austères pour le matin et des disciplines de la sensibilité épanouissantes pour l'après-midi, ou encore que les enseignements artistiques, technologiques ou d'éducation physique requerraient des exigences moindres en attention et en encadrement, comme s'ils n'étaient pas considérés comme des enseignements à part entière.

Le tout est accompagné de nouvelles et graves inégalités, puisque les collectivités locales, qui font déjà beaucoup, notamment pour le sport, seraient mises à contribution, ce qu'elles ne peuvent absolument plus faire.

**Mme Danièle Bidard-Reydet.** C'est exact !

**Mme Hélène Luc.** Trop c'est trop !

Ce vrai débat, selon moi, doit être synonyme d'amélioration de la qualité du temps scolaire. Ne le dévoyez pas en l'abordant par la remise en cause de l'unicité et de la responsabilité nationale du service public !

Monsieur le ministre, 1996 sera l'année de votre troisième budget, faisant suite à la très décevante loi de programmation cette dernière a le mérite d'exister, je le redis, mais elle n'est pas du tout à la hauteur des exigences.

C'est un budget pour une France du XXI<sup>e</sup> siècle soumise, rabougrie, affaiblie. Avec la jeunesse et son potentiel d'énergie, avec les personnels et les familles, nous avons une tout autre ambition pour notre pays. C'est possible, nous l'avons maintes fois démontré ! Les moyens existent pour porter à 5 p. 100 du PIB, comme l'ont déjà fait d'autres pays modernes, les dépenses utiles pour le système éducatif, par l'arrêt du gaspillage que représentent les dépenses militaires et les prélèvements sur les profits spéculatifs des grandes entreprises.

Nous en avons assez des déclarations d'intention, monsieur le ministre ! Votre gouvernement se révèle être celui des mauvais coups contre le service public, celui de l'impréparation de l'avenir pour une France forte, moderne,...

**M. le président.** Je vous demande de conclure, madame le sénateur.

**Mme Hélène Luc.** Je conclus, monsieur le président.

Votre gouvernement se révèle être celui de l'impréparation de l'avenir pour une France forte, moderne, disais-je, riche d'un potentiel économique et humain de premier plan. Mais vos projets néfastes se heurtent et se heurteront, semble-t-il, à un mouvement de plus en plus large et résolu de nos concitoyens, des jeunes, des salariés, des retraités que soutiennent pleinement les sénateurs du groupe communiste républicain et citoyen qui voteront donc contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen ainsi que sur les travées socialistes.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame le sénateur, chacun a son approche, son point de vue, ses excès et sa présentation des événements. Toutefois, je ne peux vous laisser dire que nous avons moins de classes ouvertes chaque année.

Depuis que je suis entré rue de Grenelle, je n'ai eu de cesse au contraire de mieux mobiliser les moyens de l'éducation nationale en enseignants et, chaque année, ce sont des centaines de classes supplémentaires qui sont ouvertes. Cet effort sera d'ailleurs poursuivi l'année prochaine. En effet, en 1996, beaucoup plus de classes seront ouvertes que cette année.

Mais il est vrai que les transferts de population ont pour conséquence que, certains départements voyant leur population croître et d'autres la voyant diminuer, des classes ferment dans certains et ouvrent dans d'autres.

Toutefois, je le répète, chaque année depuis que je suis au ministère de l'éducation nationale, et cela continuera l'année prochaine - écoutez bien, madame Luc, car c'est un engagement que je prends - il y aura davantage de classes ouvertes que de classes fermées.

**Mme Hélène Luc.** Je demande la parole pour répondre au Gouvernement.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Non !

**M. le président.** Madame, vous avez épuisé votre temps de parole.



**Mme Hélène Luc.** Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous répondre ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Vous n'avez pas voulu que je vous interrompe, madame !

**Mme Hélène Luc.** J'avais si peu de temps de parole ! Le groupe communiste républicain et citoyen ne disposait que de quinze minutes pour s'exprimer.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Une interruption du Gouvernement n'est pas décomptée sur votre temps de parole !

**M. le président.** Vous avez eu tout le temps prévu et vous avez même interrompu M. le ministre à plusieurs reprises. (*Mme Hélène Luc reprend la parole.*)

Madame, vos propos ne figureront pas au *Journal officiel*, ce qui limitera votre audience !

**Mme Hélène Luc.** Cela ne fait rien ! Accentuez votre autoritarisme, comme le Gouvernement d'ailleurs ! (*Soupires.*)

**M. le président.** Nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à quinze heures.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures cinquante, est reprise à quinze heures cinq, sous la présidence de M. Jacques Valade.*)

#### PRÉSIDENTICE DE M. JACQUES VALADE vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

3

#### RAPPELS AU RÈGLEMENT

**M. Ivan Renar.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Renar.

**M. Ivan Renar.** Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 36 du règlement.

Le Gouvernement, en présentant un véritable plan de casse de la sécurité sociale, a provoqué la colère du pays. Déjà, des millions de salariés sont dans l'action : grève, débrayage ou manifestation, et chaque heure qui passe aujourd'hui est l'occasion de l'entrée en grève d'une nouvelle profession. Après les cheminots, les salariés de la RATP, d'EDF-GDF, de La Poste et de France Télécom, ce sont les personnels hospitaliers, les salariés d'Air France et d'Air Inter, les enseignants et bien d'autres qui passent à l'action.

Leur détermination calme et leur unité n'ont d'égal que leur colère contre un gouvernement qui, après avoir promis la lutte contre la fracture sociale, a décidé de faire une croix sur cet objectif pour n'adopter qu'un seul credo : la réduction des dépenses publiques pour satisfaire aux critères de Maastricht.

La nouvelle étape de la mobilisation qui est franchie aujourd'hui et la grande journée de manifestation de demain doivent conduire le Gouvernement à réfléchir, à accepter l'ouverture de réelles négociations fondées sur l'exigence populaire. Cette voie serait celle du courage et de la responsabilité.

Nous alertons les Françaises et les Français, les parlementaires, sur les initiatives dangereuses qui consistent à dresser une fraction du peuple contre l'autre. Ce choix de l'affrontement, qui est celui du Gouvernement, peut avoir des conséquences dramatiques pour tous.

J'appelle solennellement M. le Président de la République, M. le Premier ministre et le Gouvernement à entendre ceux qui luttent pour défendre non pas des intérêts corporatistes, mais les intérêts de tous ceux - salariés, chômeurs, retraités, étudiants - qui souffrent d'une crise qui n'en finit plus.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, vous qui êtes le troisième dans la hiérarchie gouvernementale, d'informer la représentation nationale sur la volonté du Gouvernement de répondre positivement à l'appel du peuple ou sur le maintien de cette attitude de blocage, qui parie sur le pourrissement d'un conflit, au risque de sacrifier l'intérêt du pays au profit d'intérêts politiques à courte vue.

Vous ne pouvez pas changer le peuple, encore moins le dissoudre, pour reprendre l'expression du dramaturge allemand Bertolt Brecht. Alors, écoutez le ! (*Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les travées socialistes.*)

**Mme Hélène Luc.** Très bien !

**M. le président.** Monsieur Renar, je vous donne acte de votre rappel au règlement.

**Mme Hélène Luc.** Pas de réaction ?...

Même pas une réaction ! On dirait qu'il ne se passe rien dans ce pays !

**M. Jean-Louis Carrère.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur le président, compte tenu du contexte de la discussion d'aujourd'hui et de l'importance que revêtira tout à l'heure l'examen du projet de budget pour l'enseignement supérieur, je suis très étonné que les éléments essentiels que constituent les amendements du Gouvernement ne soient pas encore en distribution. Je le regrette, et je souhaite qu'il y soit remédié le plus rapidement possible.

**M. le président.** Monsieur Carrère, je vous donne acte de votre rappel au règlement.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Vous me permettez, monsieur le président, de répondre d'un mot à M. Renar et à M. Carrère.

Monsieur Renar, je me suis expliqué hier soir, mais je vais présenter à nouveau notre analyse de la situation. Rarement on aura eu, autant que ces jours-ci, le sentiment de vivre un moment historique pour notre pays.

C'est un moment historique parce que tout ce qui fait le modèle de la société française, tout ce qui en fait l'exception nationale : l'université publique, la SNCF, la sécurité sociale - je pourrais poursuivre cette énumération - a été fragilisé pendant des années et des années. Je n'en impute la responsabilité à personne parce que je considère que cela dépasse de beaucoup les clivages politiques.

Tout cela a été fragilisé parce que les gouvernants, bien que conscients des problèmes, ont hésité à apporter les réponses qui s'imposaient.

C'est vrai pour l'université : on a accepté son changement de nature par le passage d'une université élitiste à une université de masse sans prendre les dispositions nécessaires relatives à son architecture ou aux rapports entre université et étudiants, qui sont très loin d'être uniquement quantitatifs.

C'est vrai pour la sécurité sociale : pendant des années, celles qui ont précédé 1993 comme celles qui ont suivi, on a vu s'accroître les déficits qui, cumulés, atteignent 230 milliards de francs.

C'est vrai pour la SNCF : je n'ai pas besoin de vous rappeler les quelque 150 milliards ou 160 milliards de francs de déficits cumulés !

Les gouvernants ont donc vu monter les problèmes, mais n'y ont apporté aucune réponse.

**M. Claude Estier.** Vous étiez au gouvernement !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Mais, monsieur Estier, vos amis y étaient avant nous !

**M. Claude Estier.** Mais, vous, vous y êtes aujourd'hui !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Les déficits de la sécurité sociale étaient de plus de 130 milliards de francs en 1993. Qu'avez-vous fait ?

**M. Franck Sérusclat.** Vous nous avez empêchés d'agir !

**Mme Hélène Luc.** Mais à combien s'élèvent-ils aujourd'hui les déficits ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Nous avons pris un certain nombre de décisions, vous le savez, dès notre arrivée en 1993.

Aujourd'hui, nous sommes au rendez-vous, et j'ai été très intéressé de lire l'appel de quelque 150 intellectuels de gauche qui ont osé s'exprimer dans les journaux pour dire que la situation ne pouvait plus durer et qu'il fallait bien y apporter une réponse. Ils soutiennent Mme Notat...

**Mme Hélène Luc.** Mais les salariés, eux, ne soutiennent pas Mme Notat !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... dans la position courageuse qui a été la sienne.

**Mme Hélène Luc.** Y compris dans son syndicat, ils ne la soutiennent pas !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je ne doute pas qu'un certain nombre de forces essaient de se saisir de la situation pour créer un mouvement dans le pays. Mais qui propose une autre solution ?

**M. Daniel Goulet.** Voilà !

**Mme Hélène Luc.** Nous !

**M. Jacques Delong.** Vous ? Elle a fait faillite, la vôtre !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Qui fait des propositions ?

**M. Franck Sérusclat.** Il faut discuter !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Qui reconnaît que nous avons 60 milliards de francs de déficit de la sécurité sociale par an ? Qui se demande ce que nous allons faire ?

Qu'ont fait les gouvernements des pays qui nous entourent devant des problèmes de cet ordre ? Ils ont privatisé, monsieur Renar ! Ils ont privatisé les chemins de fer, mis en concurrence les caisses de sécurité sociale. Ils ont tranché en ce sens.

Que fait le Gouvernement en France ? Au lieu de privatiser, il reconnaît l'exception française dont il se sent le défenseur et, pour cette raison, il essaie de sauver la sécurité sociale fondée sur les principes de 1945, la SNCF dans son statut actuel, le statut des cheminots, etc.

En réalité, ceux qui s'opposent à l'exécution de ce plan fragilisent le modèle français, et leurs actions risquent d'avoir comme conséquence l'implosion du système que nous voulons défendre ! Voilà la vérité !

Tant qu'il n'y aura pas une autre proposition de plan, équivalente sur le plan économique et visant à parvenir à l'équilibre, tous les propos seront vains !

Dès que le plan Juppé est sorti, des voix nombreuses se sont élevées, y compris au parti socialiste, pour confirmer qu'il s'agissait d'un plan courageux et pour dire que, pour une fois, le Gouvernement frappait fort ! (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Ce sont des propos publics que je rapporte, ce ne sont pas des propos privés !

C'est pourquoi je dis que le moment est au courage et les Français le comprennent bien. Après avoir montré la voie, tendu la main à tous pour discuter avec tous des modalités, portes ouvertes, il est des moments où les gouvernants doivent avoir le courage d'assumer les devoirs de leurs fonctions parce qu'ils savent qu'il n'y a pas d'autres moyens de résoudre les problèmes du pays !

Voilà, monsieur Renar, ce que je voulais très rapidement vous répondre.

Monsieur Carrère, les amendements du Gouvernement, que nous avons dû écrire au dernier moment, puisque les décisions n'ont été prises que hier soir, seront en distribution dans quelques minutes. Naturellement, ils seront largement conditionnés par le respect de l'article d'équilibre que le Sénat a voté et qui s'impose au Gouvernement, faute de rendre le budget anticonstitutionnel. Mais tous les postes promis hier soir seront inscrits dans le projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

4

## LOI DE FINANCES POUR 1996

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1996, adopté par l'Assemblée nationale.

#### Education nationale, enseignement supérieur, recherche et insertion professionnelle

##### I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (*suite*)

**M. le président.** Nous poursuivons la discussion des dispositions du projet de loi concernant l'enseignement scolaire.

La parole est à M. Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Quel dommage que nous ne puissions poursuivre le débat que nous venons d'avoir, monsieur le ministre ! C'est celui-là le vrai débat intéres-

sant. Mais, mon temps étant limité, je m'en tiendrai au sujet qui nous occupe aujourd'hui : les crédits destinés à l'enseignement scolaire au sein du budget de l'éducation nationale.

Alors que votre Gouvernement ne se lasse pas d'affirmer que l'éducation constitue une priorité, force est de constater qu'il ne s'agit là que d'une incantation et que les chiffres de votre budget ne reflètent d'aucune manière une volonté politique allant dans cette direction.

Les crédits de l'enseignement scolaire, en effet, progressent un peu moins que l'ensemble du budget de la nation. Ainsi, faute de budget suffisant, la loi de programmation du Nouveau contrat pour l'école, votée par le Parlement il n'y a même pas six mois, ne connaîtra qu'une application très restreinte.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Carrère, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jean-Louis Carrère.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je n'ouvrirai pas de polémique, car je pense qu'il ne peut s'agir que d'une erreur de votre part lorsque vous dites, monsieur le sénateur, que les crédits de l'enseignement scolaire progressent moins que ceux du budget de la nation. Vous savez bien qu'en réalité le budget de l'Etat progresse de 1,8 p. 100 alors que les crédits affectés à l'enseignement scolaire augmentent de 4,3 p. 100.

Par une opération arithmétique simple, on peut constater que ces derniers augmentent à peu près trois fois plus – et c'est justifié – de loi de finances initiale à loi de finances initiale. C'est bien la moindre des choses de ne comparer que des textes comparables !

**M. le président.** Monsieur le ministre, je suis persuadé que vous avez convaincu M. Carrère. *(Sourires.)*

Veuillez poursuivre, mon cher collègue.

**M. Jean-Louis Carrère.** Vous me connaissez bien, monsieur le président. C'est pour cela que vous semblez douter que M. le ministre m'ait convaincu aussi aisément, d'autant que nos démonstrations ne partent pas de la même base.

Mais, monsieur le ministre, je vais étayer mon intervention sur des chiffres pour ne plus risquer ce type de contestation.

Malgré vos belles promesses et vos grandes déclarations, il faut se rendre à l'évidence : l'éducation, avec le budget qui lui est dévolu, est sur la dangereuse pente de la paupérisation. Je vais essayer de m'en expliquer.

Les chiffres sont éloquents et indiscutables. Sur les trois derniers exercices budgétaires, c'est-à-dire 1994, 1995 et 1996, le budget de l'éducation n'aura progressé en moyenne annuelle que de 3,3 p. 100 seulement. Sous les gouvernements Rocard, Cresson et Bérégovoy, la hausse moyenne annuelle était, en revanche, de plus de 8 p. 100.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Quelle était le chiffre de l'inflation ?

**M. Claude Estier.** Le même qu'aujourd'hui !

**M. Jean-Louis Carrère.** Ce n'est pas vous qui avez jugulé l'inflation !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il faut prendre en compte la progression démographique, monsieur Carrère !

**M. Jean-Louis Carrère.** C'était la même que maintenant ; ne trépignez pas, monsieur le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je n'ai pas l'habitude de trépigner !

**M. Jean-Louis Carrère.** Certes, l'enveloppe budgétaire, me dites-vous, ne fait pas à elle seule une politique. J'ai cependant bien du mal à percevoir une dynamique, un quelconque souffle ou une stratégie dans le secteur de l'enseignement scolaire depuis que vous en êtes le ministre, bien au contraire !

Pour illustrer mon propos, j'aborderai tout d'abord le thème de l'encadrement des enfants et donc les créations d'emplois. Comme je l'ai déjà évoqué, tout n'est qu'incohérence à ce sujet.

Alors que, dans le cadre de la mise en application du nouveau contrat pour l'école, vous vous êtes targué de renforcer la présence d'adultes dans les établissements scolaires, je constate que, pour la troisième année consécutive, vous prévoyez de ne créer aucun poste d'enseignant à l'école primaire.

Il ne sert à rien, monsieur le ministre, d'invoquer la baisse des effectifs – baisse toute relative, de 1 p. 100, d'ailleurs – pour justifier cette carence, puisque le gouvernement précédent, auquel vous apparteniez, s'était engagé à améliorer le taux d'encadrement et les conditions de travail dans les établissements du premier degré, mais surtout puisque la loi de programmation que vous nous avez fait voter prévoyait l'abaissement des effectifs à vingt-cinq élèves par classe en maternelle, en ZEP, et l'accueil des enfants âgés de deux ans. Je connais votre réponse : cet objectif devait être atteint par paliers en trois ans. Moi, je vous dis que, avec la création de 500 postes cette année, il aurait été atteint.

Cette carence d'enseignants s'ajoute à celle qui est estimée à 600 pour 1995. Le manque à gagner pour la seule école maternelle est de 1 100 emplois d'enseignants.

Parallèlement à l'insuffisance du nombre d'enseignants, l'école primaire doit faire face à un autre problème – point qui a été évoqué par les orateurs de différents groupes, ce qui montre sa gravité – celui des directeurs d'école, dont les charges se sont considérablement accrues.

Malheureusement, les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, comme les décharges de classes et l'équipement *ad hoc*, n'ont pas suivi l'accroissement des tâches faute de crédits. Pour réaliser l'allègement de service prévu par un décret paru le 6 septembre 1992, il aurait fallu prévoir au moins 250 postes dans le projet de budget pour 1996. Les candidats manquent au concours. Il faudra songer à une revalorisation de la fonction de directeur d'école. Qu'envisagez-vous sur ce point, monsieur le ministre ?

Pour être encore plus concret, je vous citerai l'exemple d'une école de douze classes située dans la commune de Hagetmau qui n'a pas eu de candidat au poste de directeur d'école, l'an dernier. Il a fallu que l'inspecteur de l'éducation nationale se batte pour en trouver un faisant fonction.

Dans l'enseignement secondaire, la situation n'est guère plus florissante. Les 1 000 emplois d'enseignants créés par votre projet de budget sont en dessous du chiffre prévu aux termes de la loi de programmation : 1 000 est infé-

rieur à 1 140, vous en conviendrez, monsieur le ministre ; point n'est besoin d'avoir fait des mathématiques supérieures pour cela.

Ce chiffre de 1 000 constitue, par ailleurs, une véritable supercherie puisque 450 de ces emplois sont une consolidation de moyens dégagés en surnombre pour la rentrée scolaire de 1994 et 200 sont créés en transformation d'heures supplémentaires. Vous l'avez dit ce matin, je ne m'y attarderai donc point.

Je tiens cependant à vous rappeler à ce propos, monsieur le ministre, si cela vous avait échappé, que la transformation de la totalité des heures supplémentaires, soit 800 000 heures en équivalent emplois, équivaldrait à dégager 45 000 emplois.

Que signifie la création de ces 200 créations d'équivalent emplois quand on sait que 10 000 maîtres auxiliaires sur les quelque 30 000 de l'éducation nationale sont, à l'heure actuelle, sans affectation ou affectés sur des groupements d'heures, c'est-à-dire au chômage partiel ?

Il est irréaliste de prétendre transformer en emplois l'ensemble des heures supplémentaires. Cependant, vous auriez tout à fait pu créer des équivalents emplois avec le tiers de ces heures supplémentaires afin de permettre l'emploi des maîtres auxiliaires en situation de chômage. L'ensemble du système éducatif de la société française avait tout à gagner d'un geste de votre part, monsieur le ministre. En effet, la création d'emplois permanents aurait un impact bénéfique et sur les déficits de la sécurité sociale et sur le service public de l'éducation – des personnes dont l'emploi est garanti s'impliquent plus et mieux – et sur la politique en faveur de l'emploi.

Je crois savoir que la titularisation des maîtres auxiliaires est en pourparlers, monsieur le ministre, mais, pour l'heure, on assiste à une multiplication des situations précaires, et ce n'est pas votre politique en faveur des personnels non enseignants qui peut me prouver le contraire.

La loi de programmation prévoyait, pour 1996, 100 créations d'emplois et de postes de direction. Or votre projet de budget fait ressortir un solde négatif de 6,5 emplois, auxquels viennent s'ajouter les 85 emplois prévus et non budgétisés en 1995. Il manque donc 150 emplois sur deux exercices. Depuis trois exercices, aucun poste de maîtres d'internat et de surveillants d'externat n'a été créé.

Pour pallier ces absences, vous comptez vous appuyer sur un recours massif aux appelés du contingent – 1 000 – et aux bénéficiaires de contrats emploi-solidarité.

Je sais que le Gouvernement auquel vous appartenez se fait fort de combler le déficit budgétaire, mais cela, au détriment de sa politique sociale. Ce sont les couches déjà les plus fragilisées qui feront les frais de la rigueur budgétaire. Les personnels de l'éducation nationale doivent, de plus en plus souvent, faire face à des situations précaires alors que leurs conditions de travail ne s'améliorent guère. Comment peut-on ainsi espérer assurer l'avenir des enfants de façon convenable ?

Vous nous parlez aussi, avec vos amplifications habituelles, de suivi psychopédagogique, d'orientation précoce, de détection précoce des handicaps, d'orientation précoce et rationnelle, de meilleure information. Je vous répondrai que nous sommes d'accord, monsieur le ministre. Mais que voit-on dans la réalité ? Il n'y aura bientôt plus ni psychologue ni conseiller d'orientation dans les collèges et les lycées, car, si j'en crois votre projet de budget, aucun emploi ne sera créé dans ces disciplines l'an prochain. Ne vous conduisez pas à l'égard de votre

successeur comme s'est conduit votre prédécesseur à votre endroit en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Cela est en totale contradiction avec les promesses que vous faites, à l'heure actuelle, aux étudiants en leur promettant des informations et des conseils accrus, dès le secondaire, sur les études supérieures ! Vous n'en aurez pas les moyens.

Partout, les besoins sont criants. J'ai également été alerté sur le manque d'infirmières. Alors que le nouveau contrat pour l'école revendique « une infirmière affectée dans chaque établissement de plus de 500 élèves », le constat sur le terrain est d'une pour 3 200 élèves.

Certes, avant vous, aucun effort satisfaisant n'avait été réalisé, je vous le concède. Le code du travail exige, dans les entreprises, je vous le rappelle, une infirmière pour 500 employés. Ce ne sont pas – même si cela va dans la bonne voie – les 102 postes créés pour 1996 qui changeront cette situation extrêmement préjudiciable pour les enfants, surtout pour les enfants des milieux les plus défavorisés.

Quand je vois les réductions drastiques de crédits qui affectent le prérecrutement, l'enveloppe attribuée aux allocations d'enseignement diminuant de 50 p. 100 cette année, ce qui supprimera 8 500 allocations l'an prochain, je me dis que le manque criant d'enseignants ne va pas se résorber d'ici à quelques années compte tenu de la pyramide des âges du corps enseignant. Monsieur le ministre, vous avez l'art d'encourager les vocations : l'enveloppe destinée aux indemnités de première affectation va baisser d'un tiers ! Pourquoi ?

Sans enseignant, sans personnel, point d'école. Ils sont la clef de voûte du système. Je me suis donc attaché longtemps à analyser les problèmes qui les affectent et encore, faute de temps, je ne m'attarderai pas sur l'application, cette année, des protocoles de revalorisation des personnels qui n'est pas toujours respectée à la lettre.

Je m'arrêterai quelques instants sur les mesures nouvelles, reflet de votre politique, monsieur le ministre, notamment sur la mise en œuvre de ce nouveau contrat pour l'école.

Comme pour les crédits destinés aux personnels, nous sommes également très loin de compte. Je ne prendrai que quelques exemples.

Les études dirigées, mises en place à titre expérimental en classe de cinquième, ne font l'objet que d'une mesure de 20 millions de francs alors que la programmation prévue pour 1996 était de 361,25 millions de francs ! Ou alors, je ne lis pas bien les chiffres, décidément !

Par ailleurs, que dire des 16 millions de francs destinés aux manuels scolaires de la classe de sixième pour l'adaptation aux nouveaux programmes ? Ce chiffre me laisse encore songeur au regard des 43,6 millions de francs prévus pour 1996 par la loi de programmation.

Qui fera face aux manques de crédits pour l'acquisition des manuels ? Les établissements ? Une participation sera-t-elle demandée aux familles, qui ont de plus en plus de mal à assumer les dépenses liées à la scolarisation de leurs enfants ? A cet égard, les réformes que vous avez réalisées, monsieur le ministre, n'ont pas amélioré la situation, bien au contraire ! En effet, depuis que la gestion des bourses a été confiée aux caisses d'allocations familiales et que le versement s'effectue aux familles en une seule fois, en début d'année, de nombreuses familles n'arrivent plus à supporter certaines dépenses, notamment celles de demi-pension, et je vais vous dire pourquoi.

Outre le fait que certaines familles qui avaient précédemment droit à des bourses ont été évincées du bénéfice de cette aide, celles qui les reçoivent encore en début d'année ont souvent mal compris qu'il s'agissait de l'unique versement et ont été amenées à dépenser la totalité de la somme pour les achats de rentrée scolaire. Ne pouvant plus acquitter le prix de la demi-pension, ces familles envoient à l'école des enfants qui, parfois, ne déjeunent plus : ce sont des situations vécues. La concentration des élèves s'en ressent et leurs chances de réussir s'amenuisent. Même si ces cas ne sont pas aussi nombreux que certains le disent, ils existent et il faut en tenir compte.

Ne pourriez-vous pas, monsieur le ministre, envisager un retour au système de gestion des bourses par les établissements ? N'y a-t-il pas une formule qui, tout en étant moins onéreuse, serait de nature à satisfaire au mieux les besoins des enfants et des familles ?

Avant de conclure, monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur vos dépenses d'investissement qui stagnent, voire baissent.

Compte tenu de l'augmentation très légère de la DRES - dotation régionale d'équipement scolaire - et de la DDEC - dotation départementale des collèges - dont les crédits sont inscrits au budget du ministère de l'intérieur, j'ai bien peur que les collectivités territoriales n'aient du mal à faire face aux besoins en matière de travaux d'entretien et de construction, besoins pourtant criants si j'en juge par le rapport alarmant sur la sécurité dans les établissements scolaires.

Monsieur le ministre, l'enseignement public est bien mal doté et, comparé à l'enseignement privé, il fait même figure de parent pauvre de l'éducation. Ainsi, au total, sur les trois derniers exercices, l'enseignement privé, qui scolarise moins de 20 p. 100 des élèves, aura obtenu 2 887 emplois d'enseignants contre 3 350 pour l'enseignement public, qui en scolarise, lui, 80 p. 100. De même, les mesures du nouveau contrat pour l'école trouvent un écho budgétaire convenable pour l'enseignement privé, mais mauvais pour l'enseignement public.

Tout cela ne fait que me confirmer le peu de cas que vous faites de l'école publique, celle de la République, celle qui est destinée à tous les enfants.

Monsieur le ministre, je ne saurais cautionner votre politique élitiste et de cache-misère pour l'éducation nationale. Dans ces conditions, avec le groupe auquel j'appartiens, je voterai contre votre projet de budget. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pourchet.

**M. Jean Pourchet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'éducation nationale demeure, avec plus de 273 milliards de francs, le premier budget de l'Etat. Je ne peux que m'en réjouir.

Beaucoup ayant déjà été dit sur ce budget, je me bornerai, dans cette brève intervention, d'une part, à vous féliciter pour votre action en faveur du maintien des écoles en milieu rural, d'autre part, à évoquer un problème concernant l'utilisation en classe de La Cinquième, la chaîne du savoir.

Vous savez combien le Sénat est attaché à l'aménagement du territoire et au maintien des services publics en milieu rural. Or vous avez, monsieur le ministre, pris une part active dans cette action, et je tiens à vous en remercier.

Maintenir une école dans un village, c'est donner à ses habitants les moyens de vivre, c'est éviter à de nombreux enfants des transports quotidiens de plusieurs heures, souvent très fatigants, et c'est aussi reconnaître la commune.

Par ailleurs, personne n'a pu démontrer que les enfants fréquentant une école à classe unique avaient moins de connaissances et moins de chances de « réussir » leur scolarité que les autres, pas plus qu'il n'a été prouvé que le maintien d'une telle école pesait financièrement sur le contribuable.

A cet égard, je tiens à citer un exemple tout à fait significatif. En 1992, treize écoles ont fermé leurs portes dans le département du Doubs. Ces fermetures ont coûté au département plus de un million et demi de francs, au seul titre de l'organisation des transports scolaires. Depuis votre entrée en fonctions, en 1993, aucune école n'a été fermée et le conseil général n'a pas eu à faire face à des dépenses supplémentaires.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous réitérer mes plus sincères félicitations.

J'en viens maintenant au problème de l'utilisation de la chaîne du savoir dans les écoles.

Une note de la direction de l'information et des technologies nouvelles de votre ministère, datée du 11 septembre dernier, incite les enseignants à utiliser les programmes de La Cinquième en classe ; j'estime que c'est une excellente initiative. Les émissions sont d'une grande qualité et s'adressent à des niveaux d'enseignement précis.

Malheureusement, certaines parties du territoire ne reçoivent pas encore le cinquième réseau, faute de relais hertziens adéquat. Seuls les foyers équipés d'une parabole peuvent capter, via le satellite, La Cinquième. C'est le cas dans le département du Doubs et dans une grande partie de la Franche-Comté. Les écoles, qui ne sont évidemment pas équipées d'une antenne parabolique, ne peuvent donc utiliser, les programmes éducatifs proposés par la chaîne et dont l'utilisation à l'école est souhaitée par votre ministère.

Cette situation introduit, par la force des choses, une différence de traitement entre les élèves qui peuvent suivre, dans leur classe, les émissions de La Cinquième et ceux qui ne le peuvent pas. C'est derniers se voient privés d'activités particulièrement enrichissantes.

Il me semble urgent de remédier à cette situation inégalitaire.

La couverture complète du territoire par des relais hertziens permettant de recevoir le cinquième réseau accuse un retard important. Faut-il, dans ces conditions, favoriser l'installation d'antennes paraboliques ?

Je sais, monsieur le ministre, que cette affaire ne relève pas directement de votre responsabilité. Cependant, elle intéresse votre domaine d'action. Je souhaite que vous me précisiez vos intentions à ce sujet et que vous soumettiez ce problème à votre collègue M. Douste-Blazy, ministre de la culture, qui est chargé du dossier de la communication audiovisuelle.

J'approuve, monsieur le ministre, l'analyse que vous avez faite tout à l'heure en réponse aux remarques de nos collègues socialistes et communistes. Pour ma part, avec le groupe de l'Union centriste, je soutiens l'action du Gouvernement et je voterai votre projet de budget. *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

**M. le président.** La parole est à M. Sérusclat.

**M. Franck Sérusclat.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après le magistral exposé de Jean-Louis Carrère, exposé auquel je souscris pleinement, le temps qui me reste me paraît bien court pour aborder trois questions : les rythmes scolaires, l'introduction des nouvelles techniques d'information et de communication dans l'enseignement élémentaire et le référendum.

Je reviens sur cette question du référendum, monsieur le ministre, qui correspond à une promesse du candidat Jacques Chirac. Celui-ci n'ayant pas encore, depuis qu'il a été élu Président de la République, renié cette promesse, je considère que le référendum sera organisé et cela m'autorise à vous poser quelques questions sur son objet précis.

Portera-t-il sur l'ensemble des cursus, de l'école maternelle à l'université, ou portera-t-il sur certains cycles et, si oui, lesquels ?

Portera-t-il sur le contenu de l'enseignement, c'est-à-dire l'éducation ou l'instruction ? Ce matin, vous avez fait référence à Jules Ferry, qui parlait, lui, de l'« instruction publique » puisque à cette époque il n'était pas encore question de l'« éducation nationale ». Y aurait-il un changement ?

Surtout, le référendum portera-t-il sur l'alternative entre enseignement à caractère laïque et enseignement à caractère propre, quelle que soit d'ailleurs la nature de ce caractère propre, à partir du moment où il est financé par l'Etat ?

Certes, les réponses que vous avez formulées voilà quelques jours m'ont permis d'apprécier vos valeurs. Vous m'avez dit être laïque, plus laïque que moi.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je n'ai pas dit que je l'étais plus que vous !

**M. Franck Sérusclat.** Vous voulez, avez-vous dit, laisser la Force démocrate. Me rejoindriez-vous dans l'archaïsme ? Je ne le crois pas, car nous ne sommes pas aujourd'hui dans une phase archaïque.

Vous m'avez aussi dit avoir étudié la période entourant le 16 mai 1877, lorsque la France a failli ne pas être une république, du fait de l'action d'Albert de Broglie et aussi des ultramontains qui avaient reçu du Vatican - où le pape était confiné, à l'époque - mission de créer des troubles.

Aujourd'hui, quelques déclarations ou des rumeurs font craindre un certain retour des ultramontains. Vous avez certainement, comme moi, pris connaissance des propos du cardinal Lustiger, qui, ces jours-ci, faisant écho au pape, voit un danger dans le fait qu'on ait « substitué la loi civile à la conscience personnelle ». Je vois là, moi le retour à la notion de conscience personnelle, à la morale chrétienne...

**M. Jean Chérioux.** Pour vous, il n'y a que Mgr Gaillot qui ait le droit de parler !

**M. Franck Sérusclat.** ... c'est-à-dire à ce que nous avons connu lors du débat sur la procréation médicale assistée.

**M. Jean Chérioux.** Laissez donc l'Eglise tranquille ! Assez d'anticléricalisme !

**M. Franck Sérusclat.** Les arguments utilisés par le cardinal Lustiger incitent à commenter et ses propos et ses écrits. Ainsi, cette phrase de son livre : « On ne peut pas se fier à la loi civile, car les majorités sont trop versatiles et la changent. »

Avouez que cela peut avoir une incidence sur la question référendaire et que mon propos sur ce thème n'est peut-être pas inopportun.

En ce qui concerne les nouvelles techniques d'information et de communication, je relève dans le projet de budget, au titre des « dépenses pédagogiques », 200 000 francs pour le primaire et 374 millions de francs pour le second degré. Est-ce pour investir dans le domaine des nouvelles techniques d'information et de communication ?

Lors d'un colloque qui s'est récemment tenu au Sénat sur les incidences des nouvelles techniques d'information et de communication, il a été bien indiqué que les techniques dites « numériques » constituent de nouveaux moyens de communication mais qu'elles ne modifient pas les bases de notre vision du monde, contrairement, par exemple, aux découvertes de Copernic, à l'invention de la perspective ou du planisphère et à toute une série de découvertes scientifiques.

Ces découvertes-là étaient porteuses de modifications profondes des modes d'acquisition des connaissances et même des modes de vie.

Aujourd'hui, ne pas savoir se servir du dictionnaire est un lourd handicap pour accéder aux connaissances culturelles. Demain, ne pas savoir se servir des nouveaux moyens, qui sont à la fois plus rapides et beaucoup plus riches en informations, reviendra au même : il faut apprendre à naviguer dans le nouveau dictionnaire pour savoir utiliser l'hypertextuel, par exemple, et sélectionner ainsi les informations dont on a besoin.

Le fait de ne pas maîtriser ces outils peut entraîner une exclusion culturelle, sociale, professionnelle, politique. Il est donc important de commencer très tôt cet apprentissage. Pour utiliser une formule de M. Edgard Pisani, je dirai qu'il faut « passer de la logopédagogie à l'imagopédagogie », car l'image va effectivement prendre une place importante.

Comme l'expliquait Mme Le Coz, inspectrice d'académie, lors du colloque que j'évoquais, l'image aussi a ses codes, sa grammaire, ses références. Il faut savoir éviter de confondre virtualité et réalité, simulation et représentation. Vous avez certainement conscience de ces enjeux, monsieur le ministre, mais je crois important d'utiliser aujourd'hui tout le potentiel de réflexion qui existe au sein de la direction de l'information et des technologies nouvelles ainsi, d'ailleurs, qu'au Centre national de documentation pédagogique. Il convient aussi de mettre en œuvre une formation des maîtres et, surtout, de mettre des ordinateurs à leur disposition.

Certes, pour ce qui concerne l'enseignement élémentaire, il y a nécessairement une collaboration avec les communes mais, en l'occurrence, l'Etat serait bien inspiré d'encourager cette collaboration.

S'agissant de la diffusion de produits à vocation pédagogique, ce matin, notre collègue M. Laffitte évoquait la nécessité de produire des CD ROM et des CDI, puis de trouver des espaces d'utilisation et de vente, non seulement en France mais aussi dans le monde francophone.

J'en viens, enfin, à la question des rythmes scolaires. Le ministre de la jeunesse et des sports l'a amplement évoquée en nous présentant son budget alors que vous, monsieur le ministre, ce matin, l'avez à peine effleurée. Le ministre de la jeunesse et des sports a un budget bien faible mais sa contribution à cet égard est réelle.

J'aimerais déjà savoir comment sa contribution sera utilisée puisque c'est vous, dit le Premier ministre, qui avez en charge la mise en place des mesures concernant les rythmes scolaires.

D'ailleurs, quelle est, au juste, votre conception des rythmes scolaires ? S'agit-il du rythme hebdomadaire ou du rythme envisagé sur l'année ? Voyez-vous le développement des activités d'éveil dans le temps scolaire, le temps périscolaire ou le temps extrascolaire ?

Il semble que, pour l'instant, votre préférence aille au temps extrascolaire, avec des après-midi supplémentaires. Cela contraint les enseignants à délivrer une masse identique de connaissances dans la matinée. Est-ce bien raisonnable d'accroître uniquement le nombre d'heures consacrées au sport ou à la culture ?

Ne pourriez-vous plutôt vous orienter vers le périscolaire - je pense ici à l'étude d'autrefois - et affecter une heure et demie à des ateliers très diversifiés ? C'est la formule que nous explorons depuis quinze ans à Saint-Fons, qui permet d'éveiller un enfant et de lui donner une chance de trouver un centre d'intérêt, de s'investir, de développer une intelligence qui n'est pas forcément une intelligence abstraite. De cet investissement naît un appétit de savoir et un désir d'apprendre renouvelés. Finalement, après ce détour par le périscolaire, l'enfant a une meilleure place dans le temps scolaire.

Dans cette formule faite d'allers et retours entre activités scolaires classiques et activités périscolaires, qui font se rencontrer enseignants, parents et personnel associatif, il est important de disposer d'animateurs de qualité.

Bien sûr, cela a un coût. Pour reprendre l'exemple de la commune de Saint-Fons, qui compte 15 000 habitants dont 2 000 enfants, 325 000 heures d'atelier sont dispensées ; 95 p. 100 des enfants en fréquentent au moins un et 75 p. 100 d'entre eux en suivent trois. Cela représente 4 millions de francs sur lesquels 3,2 millions de francs sont prélevés afin de payer les salaires de 270 animateurs qui exercent pendant trois ou quatre ans leur activité au titre du périscolaire ou du scolaire.

Cette démarche me paraît intéressante, car ainsi, dès le départ, l'enfant bénéficie des meilleures chances pour accéder à l'excellence, pour faire émerger sa personnalité, et, à partir d'un centre d'intérêt fort, prendre conscience de son existence et de celle des autres.

Pour ce qui est du coût, je rappelle qu'à l'origine les instituteurs étaient payés par les communes.

L'Etat les a pris en charge. Or, comme M. Gouteyron l'a magistralement démontré, la marge dont vous allez disposer, monsieur le ministre, pourrait être utilisée au profit de différentes actions. On pourrait imaginer ainsi que des animateurs soient salariés aussi par l'Etat et non plus seulement par les communes, de façon qu'ensuite toutes les communes de France puissent avoir recours à ces nouvelles formules en faveur de l'enfant. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Je voudrais tout d'abord, monsieur le président, vous prier de m'excuser de mon absence au début de la séance de ce matin, absence due à des impondérables qui, comme vous le savez, par définition, ne sont pas prévisibles. (*Sourires.*)

Je voudrais vous prier également de m'excuser, monsieur le ministre, et remercier mon collègue Jean-Philippe Lachenaud de m'avoir suppléé avec talent et conviction.

Hélas ! une page manquait à mon rapport, je l'avais gardée dans ma poche, il ne s'agissait de rien moins que de l'organisation du ministère !

**Mme Hélène Luc.** Ah, les grèves !

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, j'ai longuement décrit dans mon rapport les difficultés que représentaient l'organisation et le fonctionnement de l'administration en général, et de votre ministère en particulier. Permettez-moi à ce sujet d'évoquer brièvement M. de Guibert et son ouvrage, *Stratégiques*.

M. de Guibert proposait un nouveau champ d'étude à défricher : l'évolution et la critique comparative de l'administration, département par département, afin d'en découvrir les illusions, les blocages, d'en déduire les vrais principes d'action, voire de construire une théorie spéciale qui éviterait aux ministres les erreurs passées. Idée alors nouvelle - c'était au XVIII<sup>e</sup> siècle - que celle de l'étude des phénomènes bureaucratiques, mais idée ambiguë dans la mesure où une administration mieux administrée est, du même coup, une administration plus puissante.

Monsieur le ministre, hier soir, lors de l'émission télévisée *7 sur 7*, vous avez parlé fort justement des métiers les plus pénibles et des cas particuliers qu'ils présentent. Je me demande simplement si le métier le plus pénible en France n'est pas aujourd'hui celui de ministre de l'éducation nationale ! (*Sourires.*) C'est donc de bon cœur que je vous dis « courage », encore que vous ayez montré et prouvé que vous n'en manquiez pas. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je vous remercie, monsieur le rapporteur spécial.

Monsieur le président, je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Après avoir remercié chacun des intervenants de la qualité de leur exposé, je souhaite compléter les réponses que j'ai déjà eu l'occasion d'apporter à M. le président de la commission des affaires culturelles sur certains points précis.

M. Gouteyron souhaite que les marges dégagées du fait de l'évolution démographique soient d'une utilisation visible. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises aujourd'hui, ces marges sont appréciables. Mais mesurez ce que coûte, en termes de postes, le maintien des écoles rurales ou l'abaissement du nombre des élèves de maternelles dans les zones d'éducation prioritaire : voilà déjà 1 500 postes dont je vous indique l'affectation précise.

Il est vrai qu'il subsiste des marges de gestion à l'intérieur du budget de l'éducation nationale, mais elles doivent être mobilisées avec le temps. Il faut une pédagogie pour faire mieux comprendre que l'on peut mieux utiliser les moyens existants.

Je prend un exemple : comme je l'ai indiqué, dans ce projet de budget, le nombre de maîtres du premier degré ne sera pas abaissé, bien que l'évolution démographique montre que le nombre des élèves du premier degré décroît chaque année de plusieurs dizaines de milliers.

Y a-t-il d'autres marges que celles-là ? Oui ! Ainsi, un certain nombre de maîtres sont affectés sur des postes de remplaçant. Le nombre des remplacements colle-t-il exactement aux besoins ? Nous pouvons y réfléchir. Je suis persuadé - j'en ai déjà parlé avec les organisations syndicales - qu'il est possible, tout en maintenant stable le nombre des maîtres, de continuer à augmenter le nombre des classes. Il y a en effet une différence de plusieurs dizaines de milliers entre le nombre de classes ouvertes et le nombre d'enseignants.

Il faut de vraies initiatives en faveur de l'insertion professionnelle, j'en suis tout à fait d'accord. Je suis persuadé – M. le président du Sénat a l'habitude de le dire – qu'il faudra, un jour sans doute prochain, conclure un pacte solennel avec les entreprises. Si, en effet, la nation consent des efforts pour l'économie, l'entreprise doit, elle aussi, faire un effort civique et social, notamment pour tout ce qui touche à l'insertion des jeunes. Chacun, dans cette affaire, devra prendre ses responsabilités.

Je suis de ceux qui pensent que nous devons accélérer notre réflexion sur ce très important sujet, tant l'attente est grande.

Où en est la rénovation pédagogique du collège, traduction contrainte du choix de la justice ? L'année dernière, à la même occasion, puis lors de la discussion du Nouveau contrat pour l'école, certains avaient exprimé des doutes quant à la généralisation de la nouvelle classe de sixième. Les mêmes doutes avaient d'ailleurs été émis à propos de l'expérimentation de la nouvelle sixième. Et quand l'expérimentation eut clairement réussi, on me fit valoir que j'avais choisi des établissements volontaires ou bien disposant d'équipes pédagogiques particulièrement motivées et que, pour les autres, cela ne marcherait pas. Or, la rentrée a eu lieu voilà déjà trois mois, la généralisation de la nouvelle classe de sixième est un fait dans 100 p. 100 des collèges français et aucune protestation d'aucune sorte ne s'élève. En tout cas, on n'entend que des témoignages de prise de responsabilité, sinon de satisfaction générale.

Je suis persuadé que, chaque fois que l'on fera confiance aux équipes pédagogiques et qu'on leur laissera le soin de déterminer la réponse pédagogique à telle ou telle attente, à telle ou telle situation, on ne se trompera pas. Placer sa confiance dans les femmes et les hommes de terrain, c'est la pierre angulaire de la politique que je mène.

On m'interroge sur l'apprentissage des langues vivantes : quelle coexistence entre le volontariat et les intervenants extérieurs ? Nombre d'entre vous, en particulier M. Richert, m'ont interrogé sur les langues vivantes et sur l'expérience que nous menons cette année. Je répondrai ici également à MM. Laffitte et Sérusclat, qui ont évoqué les nouvelles technologies.

De nombreux députés ont déjà insisté sur le côté novateur de l'expérience. En effet, pour la première fois, une méthode quotidienne d'initiation à une langue vivante est offerte aux élèves, et ce dans un cadre familial. Enquête faite, les enseignants sont satisfaits et trouvent la démarche extrêmement juste.

Allons-nous poursuivre l'expérience sur la base du volontariat ? Nous l'avons indiqué depuis longtemps, dès la rentrée prochaine, l'expérience, fondée à l'origine sur ce volontariat, sera généralisée. D'ailleurs, c'est presque une clause de style, puisque la majorité des enseignants de ces classes s'étaient portés volontaires pour l'expérimentation. C'est dire que cette généralisation sera un pas très facile à franchir. Ceux qui voudront continuer à faire appel à des intervenants extérieurs pourront le faire.

Enfin, pour ce qui est de l'enseignement privé et du fonds social collégien, je redis à votre invitation que pour des situations exceptionnelles comme celles auxquelles s'applique le fonds social collégien, l'inspection académique, seul ordonnateur des crédits publics, est naturellement disponible pour répondre à telle ou telle situation sociale particulièrement difficile. S'il y avait des problèmes dans un département, qu'on veuille bien me les signaler, je m'efforcerai de les régler.

M. Bernadaux ainsi que M. Sérusclat ont évoqué l'hypothèse du référendum sur l'école. Je n'y reviendrai pas longuement ; j'en ai déjà beaucoup parlé.

S'il y a un référendum, ce ne sera pas, en tout cas, un référendum d'affrontement. Rien ne serait pire, en effet, que de susciter de nouveau des affrontements autour de l'école. Je l'ai indiqué depuis le premier jour, et le Premier ministre l'a fait dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale – je m'en étais d'ailleurs entretenu avec lui – l'école n'est pas un lieu de polémique ou d'affrontement. Nous sommes tous du même côté de la barricade, c'est-à-dire du côté des enfants et des jeunes. Je m'efforcerai, comme je l'ai toujours fait, de travailler dans le sens du consensus...

**M. Jean-Louis Carrère.** Cela change !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... et non de provoquer des affrontements.

Vous m'interrogez sur le rôle de la commission Fauroux, monsieur Bernadaux. C'est une commission indépendante, composée de personnalités ayant chacune un parcours original et une vision personnelle de la société et de ses réalités, donc tout à fait libre de sa manière de voir les choses. Bien entendu, elle est appelée, dans tous les débats que nous avons, à apporter ses propositions et ses réflexions. Il faudra donc, en effet, monsieur Gouteyron, qu'elle le fasse assez tôt pour que les propositions ultérieures puissent prendre en compte sa contribution.

J'ai beaucoup d'estime et de respect pour M. Fauroux et les membres de la commission qu'il préside. Je me réjouis du travail qu'ils accomplissent et j'attends les propositions qu'ils seront amenés à formuler, bien qu'il ne s'agisse, naturellement, que de propositions. Le Gouvernement et le Parlement gardent donc leur marge de manœuvre.

**Mme Hélène Luc.** La commission recevra-t-elle les parlementaires ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Certainement, madame Luc, et je suggérerai même qu'elle reçoive un jour les ministres concernés, car elle ne l'a pas encore fait.

**Mme Hélène Luc.** Cela va de soi !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Mais elle a tout le temps nécessaire.

**M. Ivan Renar.** Vous avez été reçu un certain nombre de fois à la télévision.

**Mme Hélène Luc.** Vous n'entendez peut-être pas le même son de cloche.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cela dépend, madame Luc.

**M. le président.** Monsieur le ministre, ne vous laissez pas interrompre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** S'agissant de l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles, je répéterai une fois de plus, monsieur Bernadaux, que je ne suis pas le signataire de l'accord Jospin.

**M. Jean-Louis Carrère.** C'est la faute à Jospin !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je respecte scrupuleusement le rythme qui a été fixé par mon pré-



décèsseur. Je reconnais que telle ou telle organisation peut critiquer ce rythme, je le fais d'ailleurs volontiers moi-même, mais je me dois de respecter l'engagement pris par l'Etat en ce domaine.

Vous m'avez également interrogé sur ce que vous avez appelé les « grands chantiers du septennat », c'est-à-dire l'aménagement des rythmes scolaires, en abordant, comme d'autres orateurs, les risques d'inégalité entre les communes.

Monsieur Bernadaux, j'ai parfaitement conscience de ce risque. Ma mission, telle que je la conçois, consiste à éviter que ne se créent des inégalités nouvelles. Il y en a déjà suffisamment compte tenu des situations économique, géographique et sociale. Par conséquent, le ministre de l'éducation nationale doit veiller au respect de l'égalité des chances des enfants devant l'école.

Permettez-moi d'indiquer que l'expérimentation ne constitue pas un manquement au principe d'égalité. Lorsque M. Sérusclat lance un programme particulier à Saint-Fons pour permettre aux élèves de cette commune de bénéficier d'un certain nombre d'heures d'initiation ou de participer à des ateliers, je conçois cette initiative non pas comme un manquement à l'égalité mais comme une expérimentation. Je trouve d'ailleurs celle-ci particulièrement heureuse, et je ne manquerai pas, si M. Sérusclat m'y invite, de me rendre à Saint-Fons, comme je me suis rendu à Epinal, pour examiner les modalités de fonctionnement de l'expérience dont il a été le promoteur.

S'agissant de la sécurité des établissements, nous n'avons pas complètement utilisé les 2,5 milliards de francs qui ont été dégagés à ce titre, mais il est très important de consommer entièrement ces crédits. J'attends bien entendu les conclusions de la commission Schléret sur la sécurité des établissements pour évaluer l'état exact du parc. Les membres de la commission s'intéressent actuellement aux écoles primaires.

J'ai décidé - les décrets doivent paraître dans les prochains jours - d'étendre la mission de la commission Schléret aux universités...

**M. Lucien Neuwirth.** Très bonne idée !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche...** car je considère que ce problème de la sécurité est très important.

S'agissant de la responsabilité pénale des chefs d'établissement, que vous voulez assimiler à la responsabilité pénale des élus locaux, les législateurs que vous êtes peuvent naturellement et doivent sans doute réfléchir à ce sujet, qui est très important.

**M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles.** Le Sénat, monsieur le ministre, a voté le principe de la responsabilité pénale des élus et des fonctionnaires d'autorité.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il appartient maintenant à l'Assemblée nationale d'en débattre et je crois qu'un certain nombre de chefs d'établissement seront très soulagés de bénéficier d'une sécurité accrue en ce domaine.

J'ai déjà répondu à propos de l'enseignement des langues vivantes.

S'agissant de l'intervention de M. Carrère, en tant que rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, sur les problèmes de l'identification des crédits et des postes de l'enseignement technique, nous nous sommes déjà largement expliqué. Ce n'est pas le ministre de l'éducation nationale qui fixe la forme des documents

budgétaires. Ce n'était pas le cas hier, et cela ne l'est pas davantage aujourd'hui, mais je suis tout à fait disposé à transmettre aux intéressés les remarques que vous avez formulées et que j'estime fondées sur ce point.

Vous soulignez, monsieur Carrère, la stagnation des moyens, alors que les effectifs des élèves sont de nouveau en augmentation. Il s'agit d'un argument qui frise la mauvaise foi.

Tous les gouvernements successifs ont maintenu, pour l'essentiel, les moyens pour l'enseignement technique alors que le nombre des élèves chutait. Nous avons encadré davantage les prévisions parce que nous pensions qu'un jour, grâce à la politique que nous menions ou que nous espérons mener, ces effectifs augmenteraient. Heureusement, tel est le cas actuellement et nous sommes très loin d'atteindre les limites de nos capacités de traitement de l'enseignement technique et professionnel. Ce serait vraiment faire preuve de mauvaise foi que de soutenir le contraire, mais il me semble, monsieur Carrère, que vous ne croyez pas vous-même à l'argument que vous avancez.

**M. Jean-Louis Carrère.** N'extrapolez pas mes propos !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** S'agissant de l'essor de l'apprentissage, il est bien évident qu'il faut réfléchir à la formation par alternance et essayer de définir un profil nouveau. Je ne prétendrai certainement pas le contraire.

Je suis de ceux qui pensent que la scission brutale entre l'apprentissage sous statut salarié et l'alternance sous statut scolaire est l'une des raisons de la désaffection ou, en tout cas, des doutes qui existent, notamment dans le corps enseignant, à l'égard de la formation par alternance, qui est pourtant nécessaire.

Je considérerais, pour ma part, comme un grand progrès le fait de donner un nouveau profil à cette formation notamment en facilitant le transfert entre les deux types d'alternance. Sur ce point, monsieur Carrère, vous me permettez donc d'être d'accord avec vous.

La réforme des bourses dans les collèges a été prise en compte pour les classes de quatrième et de troisième technologiques, monsieur Carrère. Ces classes doivent bénéficier d'un traitement spécial, et j'ai d'ailleurs donné des instructions en ce sens.

Vous avez également évoqué les travaux de sécurité qui doivent être entrepris de manière urgente dans les établissements d'enseignement technique et professionnel et les plans de rénovations spécifiques nécessaires. Nous savons bien que ces établissements disposent de matériel parfois obsolète et que ce sont les collectivités locales qui, pour une grande part, sont responsables de l'entretien et du renouvellement de celui-ci. C'est donc avec elles que nous devons en débattre.

Cependant, des accidents peuvent également survenir avec du matériel répondant aux normes. Cette situation nous préoccupe beaucoup.

C'est pourquoi nous devons toujours faire preuve de prudence et renforcer les instructions que nous donnons tant aux enseignants qu'aux élèves tout en sachant, hélas ! qu'il peut toujours se produire un accident dû à un hasard malheureux ou à une négligence même en prenant un maximum de précautions.

Enfin, monsieur Carrère, vous approuvez notre projet de créer une filière technologique supérieure, et j'en suis heureux. L'enjeu, en effet, est d'importance pour la nation, parce que la désaffection à l'égard des filières technologiques secondaires tient pour partie au fait que les élèves ne discernent pas une filière technologique

supérieure et ont donc le sentiment d'une relégation, laquelle est complètement injuste. Voilà qui constitue une raison supplémentaire pour moi de poursuivre ma réflexion en ce sens.

J'indique cependant, car j'ai entendu ici ou là quelques réflexions, que, dans mon esprit, il ne s'agit en aucune manière de porter atteinte aux BTS ou aux DUT. Le moindre des règles à respecter en matière politique veut qu'on ne change pas ce qui fonctionne. Faire fonctionner ce qui ne marche pas, telle doit être notre loi. Il serait en effet absurde de vouloir changer ce qui fonctionne. Telle sera l'une des limites que je fixerai à la réflexion en profondeur sur l'enseignement supérieur que nous allons conduire ensemble.

Je remercie M. Lachenaud d'avoir exprimé, au nom de M. Delong, un certain nombre d'éloges sur le projet de budget et la politique conduite. Je remercie également M. Delong de ses mots d'encouragement.

M. Lachenaud a évoqué la nécessité d'une action structurelle. J'en suis bien d'accord. Telle est l'action que je suis en train de conduire. J'en ai donné quelques exemples à l'instant à propos du recrutement, de l'affectation et de la formation des enseignants.

Il a ensuite souhaité un réexamen des subventions accordées aux associations périphériques. Celles-ci sont examinées chaque année. J'ai demandé une évaluation précise de leur action.

Je ne serai pas le ministre qui réduira à néant l'effort de coopération entrepris par l'éducation nationale avec les associations périphériques qui travaillent traditionnellement avec elle. Je considère, au contraire, que ces associations sont une chance, même si elles représentent une charge budgétaire très lourde. Je n'ai pas l'intention en tout cas de porter atteinte à cette collaboration entre l'éducation nationale et les associations périphériques, même s'il faut que chaque partie supporte une partie de l'effort commun. Je leur en ai d'ailleurs déjà demandé une part.

Le rapport « centrale 2000 » était au cœur de l'intervention de M. Lachenaud. Je tiens à vous en dire un mot parce que je trouve très injuste que certains considèrent l'éducation nationale comme une sorte de brontosaurus doté d'une administration pléthorique et ne pouvant jamais bénéficier de transparence ni de clarté.

C'est exactement le contraire. De toutes les administrations françaises, l'administration centrale de l'éducation nationale est la plus réduite. Elle gère avec beaucoup de cœur, grâce à quelques milliers d'agents, plus de un million de fonctionnaires.

L'occasion m'est offerte aujourd'hui de lui rendre hommage. Elle ne rechigne en effet jamais face à l'effort de modernisation que nous lui demandons et dont elle est le promoteur et le défenseur. Je suis très heureux que vous m'ayez ainsi fourni l'opportunité de le souligner devant le Sénat.

Nous avons en partie rénové, récemment, les directions du ministère de l'éducation nationale. Je suis persuadé que c'est grâce au travail mené avec ses agents dans un climat de confiance que nous pourrions améliorer encore les performances de cette administration.

M. Laffitte m'a notamment interrogé sur les nouveaux modes de transmission du savoir, qui lui tiennent à cœur. Il voulait savoir où nous en étions. Il aura sans doute perçu que, pour la première fois, le budget de l'éducation nationale prend en charge la fabrication directe de programmes et je l'ai fait sciemment. J'ai été l'objet de pres-

sions multiples, afin que j'ouvre un marché à des maisons de production pour les programmes de langues que nous avions décidé de mettre en place.

Je me suis vu opposer le fait que, compte tenu de l'effort de créativité nécessaire et de la réalisation de ces programmes dans un laps de temps très court, un service public ne pouvait assumer cette tâche.

J'ai pris le pari inverse et je me suis personnellement investi, en prenant la responsabilité de la trame du scénario, car j'ai considéré que les ministres doivent aller jusqu'au bout quand ils ont une idée en tête. Je suis satisfait que cela soit unanimement approuvé. Je voulais un cadre familier pour l'enfant. Je suis très heureux que le service public ait montré qu'il pouvait réaliser lui-même ses programmes et les mettre à la disposition de tous.

Aussi, je partage l'idée selon laquelle les nouvelles technologies doivent être prises en charge par l'éducation nationale. Selon moi, un service public doit pouvoir concurrencer un service privé. Il n'y a aucune raison de concéder aux uns l'efficacité et aux autres l'inefficacité, aux uns la créativité et aux autres la routine. Nous devons instaurer un service public plus créatif et plus efficace que ne le sont bien des organisations privées. En effet, contrairement à ces dernières, un service public n'a pas de préoccupation en termes de chiffre d'affaires, qui est un frein à la créativité.

L'administration centrale freine-t-elle le développement de la télématique interactive à l'école? Non! A l'heure actuelle, le frein réside dans la largeur de bande des réseaux, qui permet de passer plus ou moins d'informations. Il est vrai que le minitel est le stade initial de la télématique interactive. Vous savez que ces sujets sont très présents à mon esprit.

Je ne suis pas opposé à l'idée d'un plan pluriannuel pour équiper les classes avec l'aide des collectivités locales. J'appuierai même cet effort. Je crois, pour répondre à votre question, que le budget pour 1996 y fait une place suffisante. En effet, le corps des maîtres de l'éducation nationale a besoin de temps pour mesurer l'importance de cet effort, pour comprendre que, quel que soit le mode de transmission des informations, c'est le sens qui compte le plus. A une époque où l'on parle beaucoup des autoroutes de l'information, des réseaux à large bande, de transmissions faciles, d'Internet, je pense que c'est effectivement le sens de ce que l'on va dire qui comptera le plus, et c'est ce qu'aucun enseignant, responsable de l'éducation nationale ou parlementaire ne doit perdre de vue.

M. Maman a beaucoup insisté sur la nécessité d'un pont entre les lycées et les universités. Je suis d'accord avec lui sur ce point. L'idée a été développée très souvent que la transition entre l'école primaire et les collèges était très difficile à vivre. Je suis persuadé que nous sommes devant un phénomène du même ordre s'agissant du passage à l'enseignement supérieur. Notre incapacité, pendant des années, à initier les lycéens aux méthodes de travail de l'université est, j'en suis persuadé, une raison essentielle de leur sentiment d'angoisse lorsqu'ils découvrent l'université dans laquelle ils vont être inscrits.

Cet effort doit aller dans deux directions. Première direction : au lycée doit avoir lieu une initiation à la méthodologie pour faire comprendre aux élèves la différence de méthode de travail entre le lycée et l'université. Seconde direction, sur laquelle nous aurons sans doute l'occasion de revenir : l'université doit mener une politique d'accueil, d'encadrement, de tutorat, de monitorat pour faciliter le passage à l'enseignement supérieur.

J'en suis convaincu, monsieur Maman, vous avez mis le doigt sur l'une des raisons majeures d'échec des jeunes étudiants, notamment en premier cycle.

En ce qui concerne le moratoire relatif à la fermeture des écoles en milieu rural, M. Goulet a souhaité savoir si le Gouvernement envisageait de prolonger l'effort. La réponse est affirmative, monsieur le sénateur. Je suis trop fier de cet effort pour l'interrompre. Je me suis fixé comme objectif de le poursuivre.

Nous venons d'évoquer la nécessité d'une réforme de la filière d'enseignement technique et professionnel.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les MA III et les MA IV. Je voudrais toutefois vous préciser que votre demande est fondée. Il me semble prioritaire d'essayer de trouver une solution à ce problème. Compte tenu des circonstances budgétaires actuelles, cela n'a pas été possible. Dans l'état actuel de la discussion budgétaire au Sénat, il ne paraît pas envisageable d'adopter un amendement de cet ordre. Néanmoins, je prends l'engagement de présenter au Parlement, lors de la prochaine discussion budgétaire, une disposition inspirée de celle que vous proposez. Il s'agit effectivement d'une situation injuste, à laquelle il faut mettre un terme.

S'agissant des enseignants employés à temps incomplet, je ne dispose pas, pour l'instant, des données techniques précises. J'examinerai avec soin votre proposition. Peut-être y a-t-il, là encore, une possibilité de progrès. J'ignore aussi où en sont les choses en ce qui concerne l'enseignement public. Comme j'ai le souci de la parité et du respect de l'équilibre, je vous communiquerai ultérieurement des précisions sur ce point.

Monsieur Carle, je partage complètement votre intérêt pour les problèmes de l'orientation. J'essaierai de le montrer en construisant une grande politique de formation à l'orientation dès le lycée, à partir de la seconde, et plus encore en première et en terminale. Certes, une initiation est sans doute nécessaire dès le collège. Cependant, il ne faut pas trop faire peser sur les épaules des jeunes enfants le poids de l'idée selon laquelle, un jour, ils auront une décision aussi lourde à prendre. Il faut équilibrer l'effort entre le collège et le lycée. En tout cas, c'est au lycée que se fait sentir l'absence d'une politique d'orientation.

J'examinerai la question de la formation au décolletage en Haute-Savoie. Je suis persuadé que l'on peut faire quelque chose. Je vais lancer un appel d'offres parmi les jeunes des lycées professionnels périphériques pour savoir si on ne pourrait pas vous fournir ces jeunes qualifiés qui paraissent vous manquer.

Par ailleurs, je partage totalement votre analyse selon laquelle les trois réponses – économique, sociale et d'aménagement du territoire – sont nécessaires.

Enfin, je suis d'accord avec la méthode que vous avez évoquée. Cependant, je suis réservé sur l'idée selon laquelle il faut confier la présidence du conseil d'administration à un représentant des professions.

Monsieur Richert, vous m'avez interrogé sur les langues vivantes. Je partage votre sentiment. Pourquoi ne pas commercialiser les cassettes, avez-vous dit ? Je crains que cela ne revienne à rendre plus efficace ce type de transmission dans les familles les plus avantagées et ne creuse un fossé entre les enfants selon leur origine familiale. Cela étant dit, mon inquiétude est peut-être excessive. Aussi, nous pourrions procéder, ici ou là, à une expérience pour voir comment les familles la reçoivent et comment les enseignants en observent les résultats auprès des élèves. C'est tout à fait légitime. C'est un hommage rendu à ceux qui ont réalisé ces cassettes que de considérer qu'elles pourraient être offertes aux familles aussi.

En ce qui concerne la situation des personnels de direction de l'enseignement secondaire, monsieur Richert, le protocole d'accord que j'ai signé avec leurs représentants est intégralement respecté. Une petite divergence d'interprétation demeure à propos du calendrier de l'entrée en vigueur d'une mesure de ce protocole, mais j'ai bon espoir que cela s'arrange. En tout cas, cela ne remet absolument pas en question le protocole. J'ai rencontré fortuitement les organisations syndicales ces jours-ci ; elles m'ont fait part de leur satisfaction de fond sur le protocole et son respect.

Enfin, vous m'avez tous interrogé sur la situation des directeurs d'école. Je réponds simplement qu'il s'agit d'une affaire de moyens. Il est certes légitime de souligner la situation des directeurs d'école, mais des milliers de postes sont en jeu. En effet, la mesure proposée, à savoir un échelon supplémentaire, concernerait plus de 10 000 postes. Nous devons bien réfléchir à l'affectation des moyens. Il existe peut-être d'autres possibilités de reconnaître le travail des directeurs d'école ; j'ai déjà indiqué que j'étais prêt à en discuter. Nous devons avoir présent à l'esprit que les directeurs d'école représentent une partie importante de notre plan de rénovation du système scolaire.

En ce qui concerne les rythmes scolaires, j'ai déjà précisé ce que j'en pensais.

S'agissant de ceux qui ne bénéficient pas des bourses du collège, il a été heureusement indiqué à la tribune – c'est M. Carrère qui l'a fait – que le nombre d'élèves exclus est moins important qu'on ne le dit. Je suis d'accord avec lui, il y en a assez peu.

Je rappelle que le fonds social collégien – que j'ai créé ! – est là pour répondre aux situations urgentes. Il représente un effort très important : plus d'une centaine de millions de francs. Il constitue une réponse ; s'il en est d'autres, je suis prêt à les examiner.

J'ai écrit à l'autorité de tutelle des caisses d'allocations familiales pour que nous puissions améliorer ce qui doit être en fonction du rapport que vos collègues parlementaires ont remis sur ce point.

Madame Luc, des coupes claires sont intervenues dans le budget à l'Assemblée nationale, avez-vous dit.

**Mme Hélène Luc.** C'est vrai ou ce n'est pas vrai ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** C'est un peu exagéré. Il y a eu une légère amputation, à laquelle je m'étais d'ailleurs opposé, mais les députés étaient à la recherche d'économies. Cet après-midi, nous allons créer 4 000 emplois pour l'enseignement supérieur. Vous constatez que l'un est sans rapport avec l'autre, même si je reconnais, avec le sourire, que nous y avons été incités. (*Sourires.*)

**Mme Hélène Luc.** C'est exact !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Le ministre et le Gouvernement ont quelque mérite. Les interlocuteurs incitatifs en ont aussi. Il n'y a aucune honte à le reconnaître. Vous aviez raison au moins sur ce point.

**Mme Hélène Luc.** Vous auriez dû carrément refuser !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** J'ai déjà répondu en ce qui concerne les rythmes scolaires. Je suis sensible à votre préoccupation d'égalité. J'ai également répondu sur les bourses et les maternelles dans les ZEP.

S'agissant des appelés du contingent, je suis en désaccord avec l'appréciation négative que vous portez. On note une satisfaction quasi unanime liée à la présence de

ces jeunes au collège. Cette forme de service civil est aussi estimable que les autres. Cette disposition me paraît juste dans la mesure où ces jeunes peuvent souvent aider à l'encadrement des établissements. Telles sont les réponses que je pouvais apporter aux principales questions que vous m'avez posées.

M. Carrère, dans une intervention non nuancée, comme à son habitude (*M. Carrère sourit*) - mais nous savons ce qu'il en est du jeu de rôle dans lequel, hélas ! nous nous enfermons trop souvent dans le cadre des débats publiés au *Journal officiel* - a indiqué que les créations d'emplois seraient en deçà de ce que prévoyait la loi de programmation. C'est inexact, monsieur Carrère. Je n'ai jamais indiqué, ni devant le Sénat ni devant l'Assemblée nationale, ni par écrit ni oralement, que les moyens mobilisés par la loi de programmation seraient des créations nettes. J'ai indiqué que, pour réaliser les mesures, il faudrait tant d'emplois et tant de crédits.

**M. Jean-Louis Carrère.** Ce n'est pas la même chose ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Non ! Cela est scrupuleusement respecté.

Heureusement, s'agissant d'un budget de cette ampleur, nous essayons de mieux utiliser un certain nombre de moyens - j'en suis fier. Je me suis efforcé constamment de respecter le principe du franc : un franc d'effort nouveau de l'Etat, un franc de meilleur emploi des moyens du budget de l'éducation nationale. Vous pouvez constater que ce principe de parité entre les efforts nouveaux et une meilleure utilisation des moyens existants est scrupuleusement respecté. En tout cas, la comptabilité est extrêmement claire. Tout ce qui est dans la loi de programmation est intégralement respecté : c'est le cas de tout ce qui concerne l'aide sociale, la création des emplois, l'amélioration de l'encadrement, les études surveillées, sauf en cinquième. Sur ce dernier point, vous avez raison, monsieur le sénateur. En effet, les organisations syndicales m'ont fait valoir à juste titre que, dans un moment de pénurie de moyens comme celui dans lequel je me trouvais, autant il était juste de généraliser les études surveillées en sixième, autant, en cinquième, on pouvait réserver les études surveillées aux élèves en situation difficile, considérant que les autres devaient avoir accès à une autonomie plus grande. Je me suis rendu à cet argument, le trouvant assez juste.

Par conséquent, sauf sur un ou deux points de détail, ici ou là, la loi de programmation est respectée au franc et au poste près.

Il est vrai que je n'ai jamais fait allusion au fait que la loi de programmation devait être intégralement financée par des moyens nouveaux. Je ne participe pas à la logique du toujours plus : à cet égard, quel que soit le ministre, quel que soit le Gouvernement, celui-ci ou ceux qui lui succéderont, le même souci s'imposera. Ceux qui croient que l'on peut s'exonérer de la nécessité d'une meilleure gestion des dépenses publiques se trompent ! Au demeurant, dans l'opposition, ils considèrent comme possible de s'affranchir de ces contraintes ; mais, dès qu'ils appartiennent à la majorité, ils retrouvent ce principe de respect des grands équilibres. C'est d'ailleurs bien comme cela, c'est bien pour l'Etat, c'est bien pour la conscience civique !

**M. Jean-Louis Carrère.** Plus huit, ce n'est pas plus trois !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Vous savez bien, monsieur Carrère, que vos chiffres sont « sollicités »,

et que la démographie, par exemple, n'y est pas prise en compte. J'aurai tout à l'heure l'occasion, si vous le voulez, de vous donner d'autres chiffres.

**M. Jean-Louis Carrère.** Je vous en donnerai aussi !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** J'ajouterai un mot pour dire que le principe de parité avec l'enseignement privé est scrupuleusement respecté et que vous ne pourrez me prendre en défaut sur aucun point, monsieur Carrère. Je considère que ce principe est un droit, et qu'il doit être intégralement respecté. Vous ne me ferez pas varier de ce principe !

**M. Jean-Louis Carrère.** Je souhaite l'inverse !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** M. Pourchet a remercié le Gouvernement et m'a interrogé sur le respect du moratoire dans le département du Doubs, comme ailleurs.

Je réitère ma décision de respecter le moratoire à la rentrée prochaine, et j'espère que nous continuerons longtemps.

Rien ne me fait d'ailleurs plus plaisir que d'entendre des élus locaux remercier le Gouvernement d'avoir maintenu des écoles qui étaient menacées de fermeture dans leurs cantons.

En effet, les élus du monde rural savent bien ce qu'il en est. Lorsqu'une école est menacée de fermeture, les parents enlèvent souvent leur enfant de cet établissement pour le scolariser dans une école du chef-lieu, où ils travaillent fréquemment, et ce dans le souci d'éviter à l'élève de changer de cadre d'études en cours de cycle. Mais, dès qu'ils savent que l'école est confortée, ils réinscrivent leur enfant dans l'établissement d'origine. C'est, à mon avis, une très bonne chose, et cela me rend très heureux.

Enfin, s'agissant de la réception de la Cinquième à des fins pédagogiques et de l'installation d'antennes paraboliques, vous m'accorderez, monsieur Pourchet, que cette initiative relève non pas du Gouvernement, mais des communes et du conseil général. Le coût de ces équipements a tellement baissé que, désormais, toute collectivité peut, me semble-t-il, en accepter la charge.

Monsieur Sérusclat, je vous ai déjà répondu sur le référendum et je ne m'engagerai pas dans le sens passionnel qui est le vôtre, opposant une vision du monde entièrement manipulée par la main noire que vous prêtez au pape...

**M. Ivan Renar.** Ouf ! Pour une fois, il n'y a pas la main de Moscou ! (*Sourires.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... à celle des croisés laïques dont vous vous revendiquez comme le porte-parole. Je ne vois pas le monde ainsi !

« Ouf ! Pour une fois il n'y a pas la main de Moscou ! », vient de dire M. Renar.

**Mme Hélène Luc.** Il n'y a plus la main de Moscou !

**M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles.** Ils sont aussi soulagés que nous !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je ne sais si vous vous en félicitez, monsieur Renar. (*Sourires.*) En tout cas, je crois que la laïcité est un bien commun. D'ailleurs, *laïkos* signifie « qui appartient au peuple », c'est -à-dire à tous.

C'est précisément parce que nous avons un socle de valeurs communes que nous pouvons vivre dans une république « laïque, démocratique et sociale », conformément au texte de la Constitution. C'est ce qui nous impose de tous nous réconcilier sur ce sujet.

Je crois d'ailleurs profondément, comme j'aurai l'occasion de le redire prochainement, que ce modèle français de la laïcité, de la réconciliation de toutes les convictions autour d'un socle de valeurs communes, dans le respect de chacune d'elles et dans la fierté de ceux qui les partagent, est un modèle pour le monde.

**M. Lucien Neuwirth.** Et pour la Yougoslavie !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je suis persuadé que, dans les sociétés qui rencontrent de très violentes crispations identitaires, qu'elles soient religieuses, ethniques ou nationalistes, c'est autour de cette idée de laïcité que l'on pourra former un peuple commun à partir de communautés qui s'acceptent comme différentes.

Mais, pour proposer ce modèle au monde, nous devons nous-mêmes être les acteurs de notre réconciliation. Pour ma part, monsieur Sérusclat, je m'efforcerai d'en être un, comme vous-même d'ailleurs, j'en suis persuadé.

A propos des nouvelles technologies, seule une petite différence nous sépare : allons-nous passer d'un monde du verbe à un monde de l'image ? Un certain nombre d'observateurs le prétendent ; pour ma part, je ne le crois pas. J'estime que la maîtrise du langage, qu'il soit oral ou écrit, est une clé indispensable de la vie dans la société des hommes, une clé indispensable pour ordonner les connaissances, pour être respecté, pour avoir le pouvoir, pour se faire entendre et pour vivre en démocratie.

Je note que c'est précisément la faiblesse en matière de langage qui est la cause d'un certain nombre d'échecs universitaires, scolaires ou sociaux. Nous ne devons donc pas entretenir, aux yeux des jeunes et à ceux des adultes qui les encadrent, l'idée que ce que l'on appelait « rhétorique » autrefois, c'est-à-dire la science de l'expression, est d'un autre temps, que la langue française, la capacité de se faire entendre oralement et par écrit, ainsi que l'analyse du texte sont d'un autre temps ; au contraire, elles appartiennent à l'avenir.

C'est probablement parce que, sur ce point, nous avons, pendant des dizaines d'années, rompu avec la grande tradition française des humanités que nous nous heurtons aujourd'hui à un certain nombre de difficultés et d'échecs dans un monde universitaire qui devrait être beaucoup plus accueillant pour les jeunes.

Certes, il faut, bien sûr, mettre à la disposition des jeunes les nouvelles techniques d'information, qui deviennent d'ailleurs de plus en plus faciles d'accès. Nous ne sommes plus au temps où, pour utiliser un ordinateur, il fallait savoir programmer. Aujourd'hui, les données sont assez facilement accessibles. Elles le seront de plus en plus. Pour autant, il ne faudrait pas laisser croire qu'il y a un antagonisme entre les nouvelles techniques et une bonne maîtrise de la langue.

**M. Franck Sérusclat.** Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je vous en prie, monsieur Sérusclat.

**M. le président.** La parole est à M. Sérusclat, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Franck Sérusclat.** Monsieur le ministre, je souhaite formuler une remarque.

Je crois, comme vous, que le vrai vecteur de la relation entre les hommes est le langage. Mais au même titre que, aujourd'hui, le langage ordinaire, courant, celui avec lequel on espère se faire comprendre, est extrêmement pollué par les médias et l'anglicisme, demain, il sera d'abord signifié par l'image, laquelle sera retraduite ensuite. C'est pourquoi il faut connaître l'image pour éviter de faire de fausses interprétations en matière de langage, ce à quoi l'image tendrait à nous amener.

Sur le plan pratique, conceptuel, nous nous rejoignons tout à fait ; mais je crains que, demain, l'image, moyen de plus en plus utilisé, ne finisse par fausser le langage, comme un certain nombre d'anglicismes ont faussé le langage actuel.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Sur ce point, monsieur Sérusclat, je ne peux pas être en désaccord avec vous.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, telles sont les réponses que je souhaitais apporter aux orateurs qui se sont exprimés à la tribune. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, le vœu exprimé par M. Carrère est exaucé : les amendements du Gouvernement ont été distribués et, par conséquent, nous allons pouvoir les étudier efficacement.

**Mme Hélène Luc.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à Mme Luc.

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le ministre, je vous écoute toujours très attentivement. Je l'ai fait aujourd'hui plus encore que d'habitude, car la situation est grave. Je n'ai pas l'impression que vous preniez toute la mesure de ce qui se passe dans le pays, dans les écoles, chez les enseignants et les parents. En effet, ne vous y trompez pas, quand les étudiants s'écrient, selon une formule belle et juste, qu'ils veulent « changer le présent pour vivre leur avenir », leurs parents sont non seulement d'accord avec eux, mais ils s'impliquent dans cette lutte dès le plus jeune âge de leur enfants, car ils sont conscients du fait que la vie de ces derniers en dépend. Voilà pourquoi, ce matin, j'ai parlé de leur angoisse.

Mais vous vous opposez à donner les moyens et vous préparez la rentrée des classes avec une calculatrice, faisant des élèves de simples numéros gérés à l'aune des restrictions budgétaires. Quoi que vous en disiez, telle est la réalité !

Monsieur le ministre, ce matin, vous vouliez m'interrompre et, compte tenu du peu de temps dont nous disposons pour nous exprimer, je n'ai pu vous autoriser à le faire, ce dont je vous prie de bien vouloir m'excuser. En effet, comme vous le savez bien, je ne refuse jamais le dialogue.

Vous dites que vous créez des classes. Certes ! Mais vous en fermez beaucoup !

Je vous ferai simplement remarquer que le taux d'encadrement diminue. C'est cela qui reste, c'est cela que les parents retiennent, et c'est pour cela que, deux mois après la rentrée des classes, des parents d'élèves et des enseignants se battaient pour qu'on ne ferme pas les classes.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame Luc, vous ne pouvez pas dire cela !

**Mme Hélène Luc.** Ainsi, dans le département de Val-de-Marne, pour le premier degré, il faudrait cent cinquante postes supplémentaires pour retrouver, en 1995, le même taux d'encadrement qu'en 1989, année au cours de laquelle la situation était pourtant loin d'être satisfaisante.

Monsieur le ministre, il faut donc de nouveaux moyens pour investir dans les établissements scolaires. Des informations nous parviennent confirmant que, dans les établissements scolaires et dans les universités, il y a urgence pour que soient prises des mesures allant bien au-delà de ce que prévoit votre projet de budget et de ce que vous venez de concéder au puissant mouvement de la jeunesse.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je comprends parfaitement que Mme Luc entretienne l'espoir d'une contestation radicale, par les parents, de ce qui est réalisé en matière scolaire.

Mais, madame le sénateur, vous ne pouvez pas nourrir cet espoir avec de fausses nouvelles ! Vous ne pouvez pas expliquer, par exemple, que le taux d'encadrement baisse. Le taux d'encadrement des élèves dans l'enseignement primaire est en augmentation constante tous les ans, et ce pour une raison toute simple : il y a le même nombre de maîtres, alors qu'il y a 50 000 élèves de moins chaque année ! La moyenne des élèves par classe baisse donc tous les ans !

**Mme Hélène Luc.** Je vous ai donné les chiffres quand nous avons discuté du Nouveau contrat pour l'école !

**M. le président.** Madame Luc, laissez parler M. le ministre !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** C'est une donnée arithmétique élémentaire. Même avec la mauvaise foi pyramidale que l'on peut avoir lorsqu'on est animé d'une passion militante, on ne peut tout de même pas nier des chiffres qui ont cette évidence.

**Mme Hélène Luc.** Danielle Bidard-Reydet pourrait en dire autant pour le département de Seine-Saint-Denis !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Alors, renseignez vous ! Je vous enverrai les chiffres précis, madame le sénateur, mais vous savez très bien que j'ai raison ! *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

**Mme Hélène Luc.** Oui ou non y a-t-il des CM1 et des CM2 avec trente-cinq élèves par classe, monsieur le ministre ?

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** Monsieur le président, je demande une suspension de séance, afin que la commission des finances puisse examiner les amendements que vient de déposer le Gouvernement. J'invite à cette réunion M. le ministre de l'éducation nationale, ainsi que M. le président et MM. les rapporteurs pour avis de la commission des affaires culturelles.

**M. le président.** Il va être fait droit, bien entendu, à la demande de la commission.

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures quarante.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, alors que nous sommes en train d'examiner le budget de l'enseignement scolaire, nous venons d'apprendre qu'une prise d'otages venait d'avoir lieu dans une école.

Je veux, dans ces circonstances, assurer les parents des enfants qui sont victimes de cet acte absolument odieux et inqualifiable que nous pensons à eux. Nous espérons que cette épreuve prendra fin très vite !

Je voulais traduire en cet instant l'émotion du Gouvernement - qui, j'en suis sûr, est partagée par la représentation nationale - devant cet acte inacceptable.

**M. le président.** Monsieur le ministre, nous partageons, bien sûr, l'émotion que vous venez d'exprimer ainsi que la solidarité que vous avez manifestée auprès des parents de ces enfants.

A titre d'information, mes chers collègues, voici le texte de la dépêche de l'Agence France Presse :

« Un homme armé retient en otage depuis seize heures trente plusieurs élèves dans l'école primaire Louis-Aragon, 9, rue Willy-Brandt, à Clichy, apprend-on de source policière. Selon Europe 1, vingt-trois élèves sont retenus en otages. »

Nous allons maintenant procéder à l'examen et au vote par titre des crédits figurant aux états B et C concernant l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et l'insertion professionnelle : I. - Enseignement scolaire.

## ÉTAT B

**M. le président.** « Titre III, 1 647 029 880 francs. »

Sur les crédits du titre III, la parole est à Mme Bidard-Reydet.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je profite de la discussion du projet de budget de l'éducation nationale pour 1996 pour insister une nouvelle fois sur la situation de mon département, la Seine-Saint-Denis.

Un plan d'urgence est depuis de longs mois demandé par les organisations syndicales, les parents d'élèves, les élus et les jeunes, qui se sont mobilisés pour trouver à la rentrée une place dans les établissements.

Vous le savez, la Seine-Saint-Denis se caractérise par une grande diversité sociale et ethnique. C'est une richesse qui rend toutefois l'enseignement plus complexe. De plus, la dégradation brutale de la situation économique nationale, avec son cortège de chômage et de difficultés de vie, a particulièrement touché les populations de ce département.

Dans ce contexte, l'école, qui ne peut régler tous les problèmes, a de plus en plus de mal à remplir ses missions. L'échec scolaire subsiste et les résultats départementaux aux examens régressent.

Grâce à la mobilisation des personnels et des parents, quelques mesures positives - nous nous en sommes déjà entretenus, monsieur le ministre - ont été obtenues, mais

nous sommes aujourd'hui loin du compte. On ne fera pas l'économie d'un investissement éducatif important et significatif pour des départements comme le mien si l'on veut véritablement les sortir de l'échec et de l'exclusion scolaires.

Pour ne prendre que quelques points du plan d'urgence que nous jugeons nécessaire, j'aimerais tout d'abord citer la nécessité de développer la scolarisation des enfants de deux et trois ans à l'école maternelle. Alors que la moyenne nationale de scolarisation est de 35 p. 100, elle n'est que de 17,7 p. 100 en Seine-Saint-Denis.

Il conviendrait également de réduire de façon significative les heures complémentaires à un taux moyen de 2 p. 100 à 3 p. 100 du volume global horaire, alors qu'il atteint 8,5 p. 100 dans les collèges et 14,5 p. 100 dans les lycées. Les organisations syndicales ont chiffré à un millier et à 1680 environ le nombre de postes nécessaires respectivement dans le premier degré et dans le second degré.

Enfin, une nouvelle fois, monsieur le ministre, je vous signale que le nouveau mode de gestion des bourses scolaires a des effets très graves sur la fréquentation de la cantine pour les enfants les plus modestes. Ainsi, dans ma ville, à Pantin, au collège Jean-Jaurès, établissement classé sensible, l'année dernière il n'y avait que vingt et un demi-pensionnaires sur 417 élèves. Cette année, ce chiffre atteint vingt-cinq demi-pensionnaires sur 404 élèves. Cette situation ne se retrouve pas dans des établissements installés dans des quartiers moins touchés par la crise. Ces informations, dont je puis vous assurer la véracité, impliquent de votre part une prise en compte de ce grave problème.

Le traitement spécifique de département du type de celui de la Seine-Saint-Denis pourrait illustrer votre volonté de combattre l'échec scolaire et promouvoir partout la réussite scolaire.

Nous serons très attentifs aux soins que vous accorderez au plan d'urgence pour l'éducation nationale en Seine-Saint-Denis.

**M. le président.** Par amendement n° II-68, Mme Luc, MM. Renar et Ralite, les membres du groupe communiste républicain et citoyen proposent de réduire les crédits du titre III de 6 285 457 957 francs ; en conséquence, de ramener le montant de ce titre à moins 4 638 428 077 francs.

La parole est à Mme Luc.

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'attire tout particulièrement votre attention sur la portée de notre proposition qui conjugue l'intérêt des élèves avec la création par l'éducation nationale de plusieurs dizaines de milliers d'emplois, rendue possible par la résorption du chômage et de la précarité qui frappent les personnels sans statuts, maîtres auxiliaires ou CES.

Après avoir précisé qu'une telle mesure serait budgétairement neutre puisque financée par la seule transformation des heures supplémentaires déjà budgétées en autant d'emplois stables équivalents, j'estimerai incompréhensible que la majorité du Sénat s'oppose à une telle disposition d'intérêt général.

En effet, 800 000 heures supplémentaires sont actuellement imposées à des enseignants titulaires et attribuées également à des maîtres auxiliaires. La qualité de l'enseignement s'en ressent, par l'alourdissement croissant du nombre d'élèves et de classes pour les enseignants, par la destruction d'équipes éducatives quand, par exemple, des professeurs doivent exercer dans plusieurs établissements à la fois, notamment dans les collèges.

Comment permettre une meilleure disponibilité et une plus grande implication des enseignants dont chaque élève a besoin ?

Comment favoriser l'individualisation de l'enseignement, l'aide à chaque élève en difficulté ?

Comment assurer l'unité des équipes, la concertation, les échanges indispensables avec les jeunes, les familles quand les heures supplémentaires s'accumulent, et quand l'éclatement, la précarité marquent les conditions d'exercice de dizaines de milliers de maîtres auxiliaires, dont 10 000 à 14 000 sont aujourd'hui sans affectation ?

Les personnels sont unanimes pour engager à grande échelle, et non pas à partir des 200 désiroires créations de postes prévues par votre projet de budget, la transformation des heures supplémentaires en emplois. Il y a une demande unanime de la part des syndicats - FAEN, SNCL, SNEP, FEN, SEFEN, FERC-CGT, FSU, SNES, SNETAA, SNUIPP, SGEN-CFDT - que j'ai reçus en intersyndicale.

Ils se sont constitués en collectif « tous pour l'emploi » et ils sont décidés à agir jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction. Ce sera bien pour les professeurs, pour les enfants, pour l'école, donc pour la France. Les parents sont évidemment très favorables à cette action.

En prévoyant ces créations d'emplois, notre proposition est favorable à la cause des élèves et à celle de la lutte contre le chômage. L'adoption de notre amendement marquerait l'attachement de la représentation nationale à la qualité du service public et de l'école de notre pays. C'est pourquoi je garde l'espoir que le Sénat le vote.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** La commission a émis un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Le Gouvernement est également défavorable à cet amendement.

**M. Jean-Louis Carrère.** C'est argumenté !

**Mme Hélène Luc.** Sans argument, monsieur le rapporteur spécial ?

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-68, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Par amendement n° II-84, le Gouvernement propose de minorer les crédits du titre III de 82 000 000 de francs.

La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cet amendement est le premier d'un ensemble qui trouvera son plein développement tout à l'heure lorsque nous examinerons le projet de budget de l'enseignement supérieur.

L'ensemble vise, comme vous le savez, à prendre des mesures spéciales, d'urgence, pour l'année à venir, lesquelles font l'objet de quatre décisions essentielles dont deux concernent les crédits et deux portent sur les postes.

La première décision portant sur les crédits consiste à dégager 2 milliards de francs pour financer des programmes immobiliers, qu'il s'agisse d'entretien, de sécurité, de restauration, éventuellement de construction d'amphithéâtres, de salles de travaux dirigés, ou d'un certain nombre d'éléments de confort pour les élèves dans des établissements ou des universités dégradés.

Le second crédit supplémentaire touche aux dotations de fonctionnement des universités et s'élève à 369 millions de francs.

Viennent ensuite deux mesures relatives aux emplois : 2 000 postes d'enseignant, d'une part, 2 000 postes de personnels IATOS, d'autre part, sont créés.

A cet égard, j'ai déjà eu l'occasion d'indiquer que c'était la première fois que le nombre des créations de postes IATOS était égal au nombre des créations de postes d'enseignant. C'est un signe de reconnaissance à l'égard des IATOS, et, en outre, cela fait de l'année 1996 une année exceptionnelle en termes de volume d'emplois créés.

Dans les quinze dernières années, le seuil des 4 000 créations d'emplois n'a été dépassé qu'une seule fois, encore était-ce une période où la croissance démographique à l'Université dépassait les 100 000 étudiants par an alors que, pour l'année qui vient, c'est cinq ou six fois moins d'étudiants qui sont attendus.

Il s'agit donc d'une véritable œuvre de rattrapage et dans l'esprit du Gouvernement, c'est la première année d'un plan qu'il faudra pluriannuel.

C'est la raison pour laquelle je vous proposerai, lorsque nous aurons un accord sur la réforme de l'Université, un projet de loi de programmation pluriannuelle qui sera, me semble-t-il, le bienvenu pour assurer l'Université de l'effort de la nation.

Voilà le plan.

Ce plan subit les contraintes des nécessités constitutionnelles. Il se trouve que le Sénat a déjà adopté l'article d'équilibre. Nous ne pouvons pas dégrader l'équilibre qui a été fixé par le Sénat. Les crédits doivent donc être trouvés par redéploiement au sein du budget, faute de quoi - comme vous le savez - se poserait un problème de constitutionnalité.

Un effort tout à fait particulier doit être accompli - je pense en particulier aux emplois - sur le trimestre ou le tiers d'année où ces emplois interviendront - ce à partir de la rentrée prochaine seulement, les enseignants ne pouvant être recrutés au pied levé et les services étant distribués - pour financer provisoirement, dans le respect de la Constitution, les dépenses engagées par ce plan.

Dans le courant de l'année, les lois de finances rectificatives pourront prendre le relais de la loi de finances initiale pour compenser, ici ou là, les sommes affectées à ce plan.

Une faible partie de ces financements sera trouvée grâce à un transfert provisoire de 82 millions de francs de crédits de rémunérations des personnels sur le titre III.

Tel est l'objet de l'amendement n° II-84.

Il s'agit de créer deux cent soixante-deux emplois de maîtres de conférences par la transformation de deux cent soixante-deux emplois de congés de mobilité.

Ce dispositif permettrait en des temps budgétaires moins rigoureux de financer pendant un an la rémunération de certains enseignants qui souhaitaient changer de métier.

Sans supprimer ce dispositif, il nous a semblé que en période de difficultés budgétaires, on pouvait réduire le nombre de ses bénéficiaires.

Par ailleurs, nous transférons un certain nombre de crédits pour financer en partie les mille postes de professeurs agrégés dont j'ai promis de faire évoluer le statut pour leur donner une dimension de recherche.

Enfin, nous réduisons des crédits de vacation pour créer des emplois de titulaires et gager aussi une partie de la création des emplois IATOS dans l'enseignement supérieur.

Tel est l'objet de cet amendement, lequel, je le répète, est nécessaire du fait de l'article d'équilibre.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** J'ai écrit dans mon rapport - et cela a été approuvé par la commission des finances - qu'il apparaissait « souhaitable que le Gouvernement procède au réexamen attentif de certains modes traditionnels de fonctionnement afin de concentrer des moyens nouveaux sur l'amélioration des conditions d'enseignement ».

Je me permettrai, monsieur le ministre, vous qui aimez les citations, d'évoquer Spinoza : « Les vraies idées procèdent de l'intellect, c'est-à-dire qu'elles seront une production de la seule puissance intellectuelle, et les fausses partiront de l'imagination, qui doit être regardée en ce cas comme patiente, et l'intellect comme une puissante agente qui nous sait délivrer de ces fausses imaginations. »

Cet amendement représente une diminution légèrement inférieure à 0,03 p. 100 du budget. Quel que soit le regret que la commission des finances puisse éprouver devant cette mesure, elle a largement tenu compte de son intérêt supérieur et a approuvé l'amendement du Gouvernement, suivant en cela Spinoza et M. le ministre.

**M. le président.** Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-84.

**M. Jean-Louis Carrère.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Carrère.

**M. Jean-Louis Carrère.** Monsieur le président, est-il bien question de l'amendement n° II-84 et de lui seul ? M. le ministre ayant l'habitude de « jongler » entre les différents amendements, je ne sais plus où j'en suis !

**M. le président.** Monsieur Carrère, j'ai bien appelé l'amendement n° II-84. La commission des finances a émis un avis favorable après que M. le ministre a défendu cet amendement. Il vous revient maintenant de formuler votre explication de vote.

**M. Jean-Louis Carrère.** Pour être tout à fait sérieux et courtois, je dirai que M. le ministre a été amené à nous parler de l'amendement n° II-84 en expliquant l'amendement n° II-85 ; je ne savais donc plus tellement de quel amendement nous discutons.

L'amendement n° II-84 tend à minorer les crédits de l'enseignement scolaire, au titre III, de 82 millions de francs, afin de transformer 262 emplois de congés de mobilité en 262 emplois de maîtres de conférences et de créer 1 000 emplois de IATOS.

Le volume des créations d'emplois annoncé - 2 000 et 2 000 - ne semble pas justifié par l'évolution démographique récente, contrairement à ce qui s'est passé lors d'une période antérieure.

Afin de répondre aux besoins récents, deux attitudes étaient possibles : soit on créait des emplois au moment où on en avait besoin, soit, comme vous êtes contraint de le faire aujourd'hui, on crée brutalement de nombreux emplois pour rattraper les retards accumulés au fil des ans.

Les membres du groupe socialiste s'étonnent, monsieur le ministre, que, voilà quelques mois, vous leur ayez dit que mettre de l'argent dans l'enseignement supérieur reviendrait à verser de l'eau dans un désert pour y faire



pousser quelques plantes et qu'il était impossible d'augmenter les crédits de l'enseignement supérieur dans la période actuelle.

Nous considérons que vous avez totalement changé la tonalité de vos propos et de vos actes.

Ce changement d'attitude du Gouvernement, nous l'enregistrons, et nous le considérons comme à même de répondre aux problèmes des étudiants et à leurs revendications. Toutefois, je considère que prendre 82 millions de francs à l'enseignement scolaire pour les affecter à l'enseignement supérieur, même si, par un artifice, on pourra corriger cela au cours de l'exercice 1996, cela se résume en une formule : « Habiller Pierre en déshabillant Paul ».

Par conséquent, si nous sommes favorables à l'effort qui va être accompli en faveur de l'enseignement supérieur - et c'est la raison pour laquelle nous ne nous opposerons pas à cet amendement - nous nous abstenons néanmoins lors du vote, car cet amendement est loin de nous satisfaire.

**M. Ivan Renar.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Renar.

**M. Ivan Renar.** A l'examen attentif des dispositions préconisées par le Gouvernement, il apparaît clairement, une fois de plus, que les solutions avancées ne sont pas à la hauteur des besoins.

En effet, on ne nous propose rien de plus que des mesures de redéploiement de moyens qui ne permettent pas de résoudre réellement les problèmes posés par l'action revendicative de l'ensemble de la communauté universitaire.

Première observation : l'ensemble des créations d'emplois n'interviendra qu'à compter de la rentrée 1996-1997, alors que c'est maintenant, chacun le sait, que les étudiants ont besoin d'enseignants pour dédoubler les cours, les heures de travaux dirigés.

Qui nous dit d'ailleurs que la nouvelle progression des effectifs inscrits à la suite de la session de juin 1996 du baccalauréat ne conduira pas à une nouvelle et coûteuse inadéquation des besoins et des moyens ?

Deuxième observation : nous pourrions nous satisfaire de la transformation de postes vacataires en emplois titulaires, ce qui n'est pas un scandale mais atteste d'une évolution lourde de la fonction publique que nous avons toujours condamnée et qui doit encore l'être.

Pour autant, il faut situer les créations d'emplois à leur véritable niveau : 500 IATOS de plus que prévu dans un paysage universitaire riche de plus de 80 établissements, cela limite singulièrement la portée des propositions.

Mais c'est surtout l'opération portant sur la transformation de 262 emplois de professeurs certifiés du second degré en emplois d'enseignants d'université qui peut poser problème.

Si, à la limite, on pourrait se réjouir de la possibilité de promotion professionnelle offerte à un petit nombre de certifiés, que faut-il conclure, dès lors que les moyens des lycées sont entamés et que les postes d'enseignants ainsi transférés ne sont pas maintenus ?

Faut-il continuer à partager la misère, alors que l'effort accompli en matière de création de postes dans le secondaire correspond - ou peu s'en faut - à l'ouverture de nouvelles structures d'accueil qui ont besoin des équipes pédagogiques nécessaires à leur fonctionnement ?

Monsieur le ministre, cet après-midi les étudiants de Strasbourg ont été très sévères avec vous, qualifiant vos propositions d'« anarques »...

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Ce n'est pas vrai !

**M. Ivan Renar.** Je leur laisse la responsabilité de leurs propos !

Vos propos reflètent une dialectique perverse d'autant que les mesures nouvelles en matière de travaux sur les infrastructures existantes n'apparaissent pas au moment où elles sont indispensables.

Tout cela nous rappelle fâcheusement le projet de loi de programmation pour l'école qui, au-delà d'un discours dont je reconnais le caractère souvent généreux, n'a pas mis les moyens au regard des objectifs.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous sommes aujourd'hui réservés. Sans aller jusqu'à émettre un vote hostile, nous nous abstenons.

**M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

**M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, il me semble que certains intervenants, dans leur hâte à condamner, n'attendent pas la présentation de l'ensemble des mesures. Or M. le ministre a tenté - cela lui a même été reproché par M. Carrère - de situer l'amendement n° II-84 dans l'ensemble du dispositif que nous étudierons plus complètement à l'occasion de l'examen des crédits du projet de budget de l'enseignement supérieur.

Mais je constate aussi que, malgré la vigueur de leurs propos, les mêmes qui condamnent si fermement n'osent pas voter contre, et préfèrent s'abstenir.

**M. Ivan Renar.** La mise en examen ne revient pas à une condamnation !

**M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles.** C'est, monsieur le ministre, que les mesures que vous proposez sont favorables aux universités !

Vous avez d'ailleurs fort bien expliqué deux faits incontestables.

Premièrement, nous sommes tenus par le vote de l'article d'équilibre. C'est une exigence constitutionnelle, c'est même une exigence démocratique : une assemblée ne peut pas revenir sur un vote qu'elle a émis.

**M. Jean-Louis Carrère.** Gouverner, c'est anticiper !

**Mme Hélène Luc.** Il fallait nous écouter !

**M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles.** Deuxièmement, ceux qui ont parlé de la mise en place immédiate des moyens ouverts par cet amendement oublient-ils qu'il s'agit d'embaucher des enseignants de l'enseignement supérieur ? Pour répondre à une exigence de qualité, ces recrutements demandent forcément un certain temps. De toute évidence, il n'est donc pas possible de les effectuer pour l'immédiat, au pied levé, demain matin ou le mois prochain. En revanche, ce sera possible à la rentrée prochaine.

**Plusieurs sénateurs du RPR.** Très bien !

**M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles.** Quiconque veut examiner ces mesures avec bon sens et avec un esprit suffisamment impartial, ce qui, je le reconnais, n'est pas très facile dans les circonstances actuelles, doit reconnaître que les mesures que vous proposez, monsieur le ministre, sont un plus important pour les universités.

C'est la raison pour laquelle, pour ma part, je voterai l'amendement n° II-84, étant précisé, ce que j'aurais dû dire en commençant, que la commission des affaires culturelles n'a pas examiné cet amendement, car elle n'avait pas à le faire, et que je ne me prononce donc pas en son nom. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Nous examinons ces crédits et, en même temps, nous vivons au rythme des dépêches de l'AFP. Or les tristesses s'ajoutent aux tristesses. En effet, je viens d'apprendre qu'un certain nombre d'élèves d'une école privée de Grenoble, en classe de découverte au bord d'une rivière, ont été emportés par les eaux et qu'il y a des victimes.

Je veux très naturellement et tout simplement faire part de la très grande tristesse qui est la nôtre, et la vôtre, j'en suis sûr, mesdames, messieurs les sénateurs. Nous adressons nos pensées émues aux parents et aux camarades de ceux qui ont été victimes de cet accident.

Naturellement, notre tristesse s'ajoute à l'inquiétude soulevée par la prise d'otages que j'évoquais voilà quelques minutes et qui donne à nos travaux une coloration particulièrement grave.

Nos pensées et notre cœur sont donc là-bas, aussi bien à Clichy qu'à Grenoble.

**M. le président.** Au nom de l'ensemble des sénateurs, j'indique que nous partageons votre inquiétude et que nous nous associons aux paroles que vous venez de prononcer.

Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Mesdames, messieurs les ministres, je vous prie de me pardonner d'avoir fait preuve d'une telle gravité. Je le devais, avant de répondre aux objections soulevées.

Monsieur Renar, votre objection serait fondée si l'on retirait des enseignants aux élèves. Or j'ai précisé qu'il s'agissait de postes affectés à des congés pour changement de métier.

Il nous a semblé que, dans les circonstances actuelles, un geste de solidarité était possible et que ces congés pouvaient être transformés en postes de service actif.

Quant à M. Carrère et à son inquiétude que l'on « déshabille Pierre pour habiller Paul », je veux lui rappeler que l'Etat est tenu de payer ses fonctionnaires. Il n'y aura donc pas un franc de variation dans le paiement des fonctionnaires de l'Etat. Il y a en effet abondamment des crédits chaque fois qu'un article est déficitaire. Si tel était le cas, les lois de finances rectificatives y mettraient bon ordre.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-84, accepté par la commission.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Personne ne demande la parole?... Je mets aux voix les crédits figurant au titre III, ainsi modifiés.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** « Titre IV, 1 122 232 636 francs. »

Par amendement n° II-79, M. Goulet propose de réduire ces crédits de 8 500 000 francs ; en conséquence, de porter les crédits du titre IV à 1 113 732 636 francs.

La parole est à M. Goulet.

**M. Daniel Goulet.** Le présent amendement comportant une réduction de crédits s'imputant plus particulièrement sur les crédits alloués aux rémunérations des personnels enseignants des établissements privés a surtout pour objet d'attirer l'attention de M. le ministre sur les problèmes qui restent posés afin qu'une mesure de reclassement soit prise pour les 2 000 maîtres auxiliaires restants.

Vous avez déjà évoqué le problème tout à l'heure, monsieur le ministre, et répondu par anticipation à la préoccupation des maîtres de l'enseignement privé ainsi qu'à celle du groupe du RPR dont je me fais aujourd'hui le porte-parole.

Il vous suffirait donc de confirmer que si cette année la rigueur des temps ne vous permet pas d'inscrire ces crédits, vous les inscrirez en priorité au prochain projet de budget.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je confirme mon affirmation précédente, monsieur Goulet.

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu, monsieur Goulet ?

**M. Daniel Goulet.** Je le retire, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° II-79 est retiré. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.  
*(Ces crédits sont adoptés.)*

## ÉTAT C

**M. le président.** « Titre V. - Autorisations de programme, 726 561 000 francs ;

« Crédits de paiement, 439 661 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.  
*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** « Titre VI. - Autorisations de programme, 120 250 000 francs ;

« Crédits de paiement, 77 150 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.  
*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** J'appelle en discussion les articles 67 et 68, rattachés pour leur examen aux crédits de l'enseignement scolaire.

### Article 67 (Réserve)

**M. le président.** « Art. 67. - Sous réserve des décisions de justice passées en force de chose jugée, les obligations de l'Etat tenant, pour la période antérieure au 1<sup>er</sup> novembre 1995, au remboursement aux organismes de gestion des établissements d'enseignement privés sous contrat de la cotisation sociale afférente au régime de retraite et de prévoyance des cadres institué par la convention collective du 14 mars 1947 et étendu par la

loi n° 72-1223 du 29 décembre 1972 portant généralisation de la retraite complémentaire au profit des salariés et anciens salariés sont limitées à la part de cotisation nécessaire pour assurer l'égalisation des situations prévue par l'article 15 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés modifiée par la loi n° 77-1285 du 25 novembre 1977. »

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** Monsieur le président, au nom de la commission des finances, je demande la réserve de l'article 67 afin qu'il vienne en discussion à l'occasion de l'examen des articles non rattachées, à sa place normale dans l'ordre d'appel de ces articles.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur cette demande de réserve ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je comprends qu'il faille une étude supplémentaire ; j'accepte donc la réserve.

**M. le président.** La réserve est ordonnée.

#### Article 68

**M. le président.** « Art. 68. - Les personnels en service à l'école technique privée du bassin de Lorraine (Mont-Saint-Martin, Meurthe-et-Moselle), au lycée privé hôtelier de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne (Soissons, Aisne), et au lycée professionnel privé de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne (Saint-Quentin, Aisne) intégrés dans l'enseignement public en application de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 précitée, qui justifient au 1<sup>er</sup> janvier 1996 pour le premier établissement et au 1<sup>er</sup> septembre 1996 pour les deux autres de services effectifs d'une durée équivalente à un an au moins de services à temps complet pourront, respectivement à compter de ces dates, sur leur demande et dans la limite des emplois budgétaires créés à cet effet, être nommés puis titularisés dans les corps correspondants de la fonction publique.

« Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions d'intégration, de vérification de l'aptitude professionnelle et de classement des personnels intéressés.

« Les maîtres titularisés seront admis au bénéfice des dispositions de la loi n° 85-489 du 9 mai 1985 relative aux conditions de cessation d'activité de maîtres de l'enseignement public ayant exercé dans certains établissements d'enseignement privés. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 68.

(L'article 68 est adopté.)

#### Article additionnel après l'article 68

**M. le président.** Par amendement n° II-7, MM. Bernadoux et Nachbar, au nom de la commission des affaires culturelles, proposent d'insérer, après l'article 68, un article additionnel ainsi rédigé :

« A compter du projet de loi de finances initiale pour 1997, le Gouvernement présentera, en annexe au projet de loi de finances de l'année, un état réca-

pitulatif des crédits affectés au développement de l'éveil artistique, et notamment à l'enseignement des disciplines relatives aux arts plastiques, à la musique et à la danse, dans le cadre de l'enseignement scolaire, des enseignements artistiques spécialisés et des activités périscolaires. »

La parole est à M. Bernadoux, rapporteur pour avis.

**M. Jean Bernadoux, rapporteur pour avis.** La commission des affaires culturelles a adopté à l'unanimité cet amendement qui lui a été proposé conjointement par ses rapporteurs pour avis des budgets de la culture et de l'enseignement scolaire, et qui a pour objet d'assurer l'information annuelle du Parlement sur les moyens consacrés aux enseignements artistiques et dispersés entre plusieurs fascicules budgétaires.

Cette information a été jugée indispensable par le législateur pour permettre le suivi de l'application de la loi du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques. Elle avait été prévue par l'article 16 de la loi, qui n'a jamais été appliqué.

L'an dernier, saisi par le président de la commission et par le rapporteur de la loi de 1988, le Premier ministre les avait informés qu'il avait demandé au ministre du budget de veiller à l'élaboration et à la diffusion du document prévu par la loi. Mais, cette année encore, l'article 16 de la loi de 1988 n'a pas été appliqué. C'est pourquoi nous vous demandons d'adopter cet amendement qui précise les dispositions de la loi de 1988 et la portée de l'obligation qu'elle fait au Gouvernement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jacques Delong, rapporteur spécial.** L'amendement n° II-7 présenté par MM. Bernadoux et Nachbar, au nom de la commission des affaires culturelles, a été examiné avec beaucoup d'attention par la commission des finances, qui a effectivement constaté que l'article 16 de la loi de 1988 n'avait, dans la pratique, jamais été appliqué.

La commission des affaires culturelles s'étant référée pour la rédaction de l'amendement n° II-7, à l'article 16 de la loi de 1988, son adoption aboutirait à une duplication des normes, ce qui n'est pas de bonne méthode législative pour la commission des finances.

A notre avis, il existe deux solutions que je me permets de proposer à notre assemblée.

Première solution : le ministre s'engage solennellement à déposer ce rapport ; la commission des affaires culturelles s'en satisfait et retire son amendement.

Seconde solution : la commission des finances accepte le principe de l'amendement et lui donne un avis favorable sous réserve, pour éviter une répétition plus ou moins contradictoire, de le rectifier pour ajouter un second paragraphe destiné à préciser que l'article 16 de la loi n° 88-23 du 16 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques est abrogé.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Très honnêtement, si je n'ai rien contre cet amendement, je n'ai rien pour non plus !

D'abord, la disposition proposée figure déjà dans la loi. Comme vous le savez, c'est le ministre du budget qui a la responsabilité de présenter au Parlement les textes budgétaires, en particulier les projets de loi de finances, et ce n'est donc pas dans un article du projet de budget de l'éducation nationale qu'elle devrait avoir sa place. Quoi qu'il en soit, nous répondons d'ores et déjà très précisément aux questionnaires qui nous sont envoyés.

De plus, si l'on faisait un sort particulier aux enseignements artistiques, alors l'argumentation vaudrait aussi pour les enseignements sportifs, pour l'enseignement des langues et, monsieur Carrère, pour les enseignements techniques qui ne font pas non plus l'objet, vous vous en êtes ému tout à l'heure, d'une présentation particulière !

Il me semble qu'il ne serait pas de bonne logique de faire figurer une telle disposition dans la loi. Convenons simplement qu'en réponse à toute question du Parlement, à toute demande de parlementaires, en annexe des discussions budgétaires, nous présenterons un état annuel. Nous nous sommes déjà conformés à cette règle et nous nous y conformerons à l'avenir. Je crois qu'une norme de plus serait une norme de trop. Le souci est louable, je le partage, mais je ne crois pas que ce soit l'objet de la loi.

**M. Adrien Gouteyron**, président de la commission des affaires culturelles. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission culturelle.

**M. Adrien Gouteyron**, président de la commission des affaires culturelles. Je comprends votre argumentation, monsieur le ministre, mais je sais que vous comprenez aussi la volonté de la commission des affaires culturelles, qui rejoint d'ailleurs la vôtre.

**Mme Hélène Luc.** Si tout le monde se comprend, tout va bien ! (*Sourires.*)

**M. Adrien Gouteyron**, président de la commission des affaires culturelles. Nous voulons que les enseignements artistiques bénéficient des moyens qui ont fait l'objet d'un engagement de la part du Gouvernement et du Parlement.

Comme vous l'avez dit vous-même, le rapport demandé par la loi relève de la responsabilité de l'administration du ministère du budget. C'est vrai ! Notre intérêt commun est d'exercer une pression aussi constante et aussi ferme que possible pour que ce rapport soit régulièrement publié.

Je sais bien qu'il y a quelque bizarrerie à supprimer un article de loi pour en réintroduire la substance par voie d'amendement, mais cela présente au moins un avantage, monsieur le ministre : celui de montrer que la volonté du Parlement est toujours actuelle. C'est pour cela que la commission des affaires culturelles avait adopté cet amendement, qu'il ne m'appartient pas de retirer.

J'ai tendance à préférer la seconde solution proposée par le rapporteur spécial de la commission des finances et consistant à rectifier l'amendement, afin d'éviter toute incohérence. J'exprime d'ailleurs là la volonté de la commission des affaires culturelles.

Monsieur le ministre, je sais que vous ne ferez pas un gros effort en acceptant cette demande !

**M. François Bayrou**, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou**, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous avons si souvent dit qu'il fallait réserver la loi à l'essentiel que, sur ce point, je ne changerai pas d'opinion : l'avis du Gouvernement est donc défavorable.

Même si je comprends parfaitement le souci de la commission et son désir de maintenir cet amendement, il ne semble pas qu'il faille adopter une disposition insérant dans une loi une disposition déjà existante dans une autre loi. Il suffit de respecter la disposition initiale !

**M. Jacques Delong**, rapporteur spécial. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jacques Delong**, rapporteur spécial. Tout à l'heure, je me suis permis de proposer deux solutions à notre assemblée.

Il est bien évident que la première, à savoir un engagement solennel du ministre, paraissait préférable à la commission des finances.

Cela dit, cette dernière n'est pas opposée, loin de là, à l'amendement de la commission des affaires culturelles, sous réserve, toutefois, de la modification que j'ai suggérée tout à l'heure.

**M. le président.** Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-7.

**M. Jean-Philippe Lachenaud.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Lachenaud.

**M. Jean-Philippe Lachenaud.** Cette discussion nous met dans une situation quelque peu absurde !

Nous avons enregistré la première solution de notre collègue M. Delong consistant à prendre acte de l'engagement du Gouvernement et à faire le point sur l'application de la loi relative aux enseignements artistiques. Cette solution nous convient tout à fait et, personnellement, je la soutiendrai d'autant que, à moins d'avoir mal entendu, nous avons noté que le Gouvernement, par le biais du ministre de l'éducation et du ministre du budget, était tout à fait disposé à effectuer un tel bilan et à donner, à la demande du Parlement, toutes informations sur l'application de la loi.

Nous serions désolés de devoir nous prononcer sur la seconde solution - à savoir l'amendement rectifié - qui n'est pas logique sur le plan législatif et qui conduirait à une confusion de textes tout à fait regrettable. Personnellement, je voterais donc contre l'amendement s'il était rectifié.

**M. Ivan Renar.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Renar.

**M. Ivan Renar.** La loi du 16 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques a bien du mal à être appliquée ! Nous avons voté l'amendement n° II-7 en commission, précisément parce qu'il constitue un rappel de l'obligation faite par la loi. Un rapport aurait permis de faire le point chaque année sur l'évolution de la situation.

Ce souci portait de la nécessité qu'un jour, dans notre pays, les enseignements artistiques soient des enseignements à part entière, au même titre que l'histoire, la géographie, le français, les mathématiques.

Dans la période de barbarie que nous traversons, il est indispensable de développer des enseignements de ce type pour contribuer à former des générations non pas de barbares, mais de gens civilisés.

C'est pourquoi nous voterons l'amendement de la commission des affaires culturelles. Il me semble que la rectification de la commission des finances compliquerait quelque peu les choses.

**M. François Bayrou**, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou**, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Nous nous sommes engagés dans un long débat, et pour fort peu de chose en vérité.

Je veux simplement vous lire, mesdames, messieurs les sénateurs, l'article 16 de la loi relative aux enseignements artistiques que l'on veut abroger : « Le Gouvernement présente chaque année au Parlement, en annexe au projet de loi de finances, un état récapitulatif des crédits affectés au développement des enseignements artistiques. » On ne peut pas faire plus clair et plus simple.

Ainsi, il est proposé au Sénat d'abroger un article visant les enseignements artistiques pour réécrire la même chose dans un projet de loi de finances, et cela de manière plus alambiquée, en tout cas moins claire.

La loi existe, appliquons-la, mais n'annulons pas la loi pour en voter une nouvelle !

Je prends l'engagement que la loi sera appliquée. Il me semble plus clair et plus simple, comme M. Renar vient de le dire, de laisser à la loi du 6 janvier 1988 toute sa logique et toute sa cohérence.

**Plusieurs sénateurs du RPR**. Très bien !

**M. Adrien Gouteyron**, *président de la commission des affaires culturelles*. Je demande la parole.

**M. le président**. La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

**M. Adrien Gouteyron**, *président de la commission des affaires culturelles*. Je suis confus de prolonger ce débat, qui est un peu long pour une affaire qui n'est pas très substantielle, je l'avoue, mais qui est très symbolique et qui correspond quand même à un état de fait.

Le rapport n'a jamais été présenté, tout simplement parce que, selon l'administration du budget, pour que cette obligation soit valable, il faut qu'elle figure dans une loi de finances. C'est la raison pour laquelle la commission des affaires culturelles a pris cette initiative ; ce n'est pas du tout pour revenir sur un texte voté. Son objectif est de rendre efficace une disposition qui ne l'était pas.

**M. Ivan Renar**. Et voilà pourquoi votre fille est muette ! (*Sourires.*)

**M. François Bayrou**, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Donc, il ne faut pas abroger l'article !

Cela étant, je m'en remets à la sagesse du Sénat.

**M. le président**. Monsieur le président des affaires culturelles, acceptez-vous la suggestion de M. le rapporteur spécial ?

**M. Adrien Gouteyron**, *président de la commission des affaires culturelles*. Monsieur le président, je préfère la rédaction que nous avons proposée.

**M. le président**. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-7, pour lequel le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

(*L'amendement est adopté.*)

**M. le président**. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 68.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et l'insertion professionnelle : I. - Enseignement scolaire.

(**M. René Monory** remplace **M. Jacques Valade** au fauteuil de la présidence.)

## PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

### II. - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**M. le président**. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et l'insertion professionnelle : II. - Enseignement supérieur.

La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou**, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais m'efforcer de présenter rapidement le deuxième volet des crédits de mon ministère, consacré à l'enseignement supérieur.

Doté de 44,1 milliards de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, ce budget connaît une progression de plus de 4,5 p. 100.

Tel était le cadre dans lequel nous nous trouvions avant qu'un certain nombre d'événements ne viennent rappeler que le monde universitaire et le monde étudiant, en particulier, sont régulièrement sujets à des poussées de fièvre qui ne peuvent pas paraître comme un signe de santé.

Ces poussées de fièvre étaient annuelles, elles sont devenues semestrielles, et presque trimestrielles.

**M. Ivan Renar**. C'est une maladie récurrente !

**M. François Bayrou**, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. C'est le lot habituel des ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur que d'essayer de leur apporter une réponse. L'habitude s'en est prise, et nul ne s'en étonne plus.

Il me semble que nous devons réfléchir au caractère répétitif de ces poussées de fièvre parce qu'elles ont, bien entendu, un aspect sympathique et généreux, lequel aspect doit être considéré comme positif. Il est bien que les jeunes s'intéressent à leur avenir et il est normal qu'ils contestent éventuellement la manière dont on prépare cet avenir.

En revanche, il est moins normal et moins positif que l'image de l'université soit ainsi régulièrement atteinte.

Je crois, mesdames, messieurs les sénateurs - et vous ne le contesterez pas - que, si l'on effectuait aujourd'hui un sondage pour connaître l'opinion des Français sur l'université, ce sondage traduirait une très grande inquiétude. L'opinion publique est frappée par un certain nombre d'affirmations et, naturellement, elle ne peut pas ne pas en tirer des conclusions négatives.

Il me semble que ce jugement est profondément injuste. Il n'est pas normal que l'image de l'université soit entièrement négative et que l'on ne retienne que la surcharge d'un certain nombre d'amphithéâtres ou certains échecs, qui sont en effet regrettables.

Il me semble que nous devons faire l'effort inverse et essayer, en réglant les problèmes de l'université, de sauver en même temps son image.

Il me paraît normal et juste d'affirmer que cette université connaît des succès remarquables tant du point de vue de la recherche que du point de vue de son enseignement.

Il me paraît normal et juste de rappeler qu'elle a relevé le défi du nombre et qu'en peu d'années elle a réussi à assumer la mutation qui lui était imposée par les pouvoirs publics, mais également par la demande sociale et que, d'université réservée à l'élite, elles est devenue université de masse.

Il est maintenant indispensable de mener une analyse complète pour trouver les réponses complètes aux problèmes que posent les étudiants et le monde universitaire.

Des réponses complètes, cela signifie d'abord des réponses d'urgence.

Lorsque les étudiants disent qu'un certain nombre d'entre eux ne trouvent pas de place dans les amphithéâtres, qu'un certain nombre d'entre eux se voient imposer des travaux dirigés en nombre trop important et lorsqu'ils disent, ainsi que les enseignants, qu'un grand inconfort règne dans les universités, notre devoir est de les entendre. La mission du Gouvernement est d'apporter une réponse concrète, non pas sur le long terme, mais dans l'immédiat. C'est ainsi que le plan d'urgence envisagé essaie de traiter à très court terme ce genre de demande. J'en rappelle brièvement le contenu.

Pour ce qui touche aux locaux, le Gouvernement va déposer un amendement au projet de loi de finances actuellement en discussion, visant à augmenter de 2 milliards de francs les autorisations de programme. Naturellement, les crédits de paiement correspondant seront dégagés.

L'article d'équilibre étant voté et des dépenses de cet ordre n'étant donc plus recevables, ces crédits figureront dans la loi de finances rectificative pour 1995. Au lieu d'être disponibles au début de l'année qui vient, ils le seront dès la fin de cette année, ce qui n'est pas gênant puisque des crédits d'investissement sont reportables d'une année sur l'autre.

C'est donc lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative qui sera soumis demain matin à l'Assemblée nationale que seront déposés les amendements visant à la réalisation du plan, en matière de locaux, d'hygiène et de sécurité.

Ce plan doit s'étaler sur deux rentrées. C'est un délai très court puisque, comme vous le savez, les travaux ne peuvent se dérouler que pendant les vacances. Ils devront donc être réalisés en deux périodes de trois mois.

Je tiens à dire que chaque franc dépensé dans le cadre de ce plan sera un franc identifié. Nous nous serons mis d'accord à l'avance avec les universités et avec les étudiants sur les dépenses à programmer. Une concertation aura lieu dans chaque université pour en déterminer l'urgence.

Par ailleurs, le Gouvernement demandera aux universités de mobiliser la partie disponible de leurs réserves, ces fameuses réserves qui ont été évoquées récemment de manière publique et qui atteignent, on le sait, plusieurs milliards de francs, 4,5 milliards de francs d'après certains, davantage d'après d'autres, pour aider à l'achèvement de ce plan. Mais ce serait quelque peu démagogique que de laisser croire qu'il suffit de piocher dans les réserves des universités pour résoudre tous les problèmes !

Ces réserves sont, pour une grande part, destinées à des travaux de recherche programmés, à des investissements. Elles sont par ailleurs affectées aux fonds de roulement des universités, qui, comme toute entreprise, doivent pouvoir payer leurs factures. Toutefois - les présidents d'universités me l'ont confirmé - une partie de ces réserves est disponible. Nous négocierons donc avec elles pour qu'elles accompagnent l'effort de l'Etat. Nous agi-

rons de même avec les collectivités locales. Ainsi, les 2 milliards de francs d'autorisations de programme pourront être financés très rapidement.

Il reste maintenant à examiner le deuxième aspect financier du problème : les crédits de fonctionnement des universités.

Certains d'entre vous se souviendront peut-être que, dès que j'ai été en charge de l'enseignement supérieur, j'ai réuni les présidents d'université pour leur indiquer que je n'accepterai plus que se poursuive le scandale que représentait, depuis des années et des années, l'absence de compensation boursière.

Je veux rappeler au Sénat de quoi il s'agit.

Les étudiants boursiers sont dispensés du paiement de leurs droits d'inscription nationaux à l'université : c'est une mesure de justice. Cependant, les universités ne voyaient pas intégralement compensé dans leur budget le manque à gagner dû à l'exemption dont bénéficient ces étudiants boursiers ; plus précisément, la compensation n'intervenait que lorsqu'on avait passé le seuil de 16 p. 100 de boursiers dans l'effectif des étudiants.

Il y avait là, à mes yeux, un scandale tout à fait inacceptable parce que cela revenait à pénaliser certaines universités par rapport à d'autres. J'avais donc indiqué que je ferais en sorte que cette situation soit modifiée. C'est une des raisons pour lesquelles nous proposons au Sénat un amendement qui prévoit un crédit supplémentaire de 369 millions de francs. C'est le chiffre sur lequel tout le monde, syndicats d'étudiants et présidents d'université s'était accordé. Ce crédit supplémentaire doit nous permettre, dès cette année, dans l'optique du plan d'urgence, d'établir la justice en matière de dotation de fonctionnement et de parvenir ainsi à une situation plus satisfaisante pour les universités.

Aux 2 milliards de francs d'autorisations de programme, nous proposons donc d'ajouter 369 millions de francs de crédits de fonctionnement : voilà pour la dimension financière du plan d'urgence.

En ce qui concerne les personnels, l'amendement que le Gouvernement a déposé vise à la création, en 1996, de 2 000 emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs ainsi que 2 000 emplois de personnel IATOS. C'est la plus importante des créations d'emplois que l'on ait connue durant les quinze dernières années, et ce geste mérite d'être souligné.

Je dois à la vérité de dire que ce chiffre a été dépassé une fois au cours de cette période, mais il s'agissait d'une année caractérisée par une forte progression démographique puisque les universités devaient accueillir plus de 100 000 étudiants supplémentaires. Or nous en sommes actuellement à un chiffre cinq fois moindre. C'est dire la dimension de l'effort que nous allons accomplir.

Vous me permettrez de souligner aussi que l'égalité quant au nombre d'emplois créés entre le personnel enseignant et les IATOS est une mesure de reconnaissance du travail de ces derniers. Qu'il s'agisse des ingénieurs, des personnels administratifs, des ouvriers, des personnels de service ou de santé, les IATOS accomplissent un travail remarquable, dont on n'a sans doute pas pris une mesure suffisante au cours des années précédentes.

Ces mesures d'urgence sont, me semble-il, de nature à répondre à l'enjeu et aux demandes de ceux qui sont de bonne foi. Naturellement, on ne peut pas répondre aux demandes de ceux qui sont de mauvaise foi parce que

leur objectif est non pas d'obtenir une réponse mais, au contraire, de tendre la situation à des fins politiques ou politiciennes, sur lesquelles je n'ai pas besoin de revenir.

Cela dit, si nous nous contentions d'un plan ne comprenant que des mesures financières et des créations d'emplois nous répondrions sans doute aux attentes immédiates du mouvement universitaire mais nous n'apporterions pas de réponses de fond. Or ce sont celles-ci qui comptent.

Si nous voulons assumer pleinement la responsabilité qui est la nôtre, à nous Gouvernement et représentation nationale, à l'égard des étudiants, nous devons avoir le courage de poser la question fondamentale du dysfonctionnement de l'Université française. Car c'est bien de ce dysfonctionnement que viennent les poussées de fièvre régulières auxquelles nous avons à faire face. C'est là que notre responsabilité est engagée, c'est bien là que l'on nous attend, ou que l'on devrait nous attendre.

Je ne sous-estime en rien la difficulté de cet exercice. Je connais l'extrême réactivité du milieu. Mais je sais aussi que les générations futures d'étudiants ne nous le pardonneraient pas si nous n'étions pas capables d'apporter les véritables réponses, à propos desquelles je vais maintenant m'efforcer de tracer quelques lignes directrices.

Au cœur de notre nécessaire réflexion, se trouve ce qu'on appelle l'« université de masse ». Les années précédentes ont en effet vu nos établissements d'enseignement supérieur s'ouvrir à des jeunes qui étaient de plus en plus nombreux à atteindre la fin des études secondaires et à réussir les épreuves du baccalauréat. Ces jeunes, on a voulu ou accepté que les universités les accueillent, bon gré, mal gré, avec, en tout cas, plus ou moins de discernement.

Nous en sommes là, et la question qui revient désormais comme un leitmotiv dans un certain nombre d'analyses et d'éditoriaux est celle de la sélection. On met en avant, à cet égard, le modèle britannique.

Ce modèle est très simple : on dresse un barrage très exigeant à l'entrée de l'enseignement supérieur, que très peu de jeunes réussissent à passer, et on concentre les moyens de la nation sur ces jeunes qui se voient offrir - on a vu récemment un reportage très significatif sur ce sujet dans une grande émission de télévision - des moyens d'enseignement extrêmement confortables. Autrement dit, le barrage prélude à une sorte de paradis terrestre dans lequel on fait des études dans des conditions de grande protection.

Un certain nombre d'esprits - Bernard-Henri Lévy encore récemment - disent : « La responsabilité des générations précédentes a été, du fait de leur vision idéologique, de ne pas expliquer aux jeunes que la justice, c'était cette sélection-là. »

Je veux dire devant le Sénat que je ne suis pas de cet avis et que je défends un point de vue différent. Je ne suis pas favorable à la sélection précoce et je souhaite expliquer brièvement pourquoi.

Tout d'abord, je crois que la demande sociale est si forte qu'on n'a pas le droit d'aller contre. C'est l'aspiration du plus grand nombre de familles, de milieux très divers, de voir ouvrir à leurs enfants la chance des études universitaires. Je considère que, si nous ne savions pas répondre généreusement à cette demande-là, nous ne ferions pas œuvre de justice, et cela à un double titre.

Premièrement, plus on sélectionne tôt, plus on avantage les jeunes déjà favorisés par leur milieu d'origine. En effet, lorsqu'on dresse des obstacles, seuls les sautent ceux qui ont été préparés à le faire. Le fait d'imposer des épreuves de sélection extrêmement exigeantes dès l'âge de

dix-huit ans reviendrait donc, en réalité, à favoriser des milieux sociaux qui, par nature, sont immergés dans le bain culturel, dans le bain de la langue.

Deuxièmement, sélectionner trop tôt, c'est ne pas laisser aux jeunes le temps de la maturation. Les exemples abondent - peut-être s'en trouve-t-il ici même - de ces jeunes qui, alors qu'ils étaient, dans un premier temps, considérés comme des élèves peu portés au succès universitaire, se révèlent au bout du compte, simplement parce qu'ils ont mûri, les meilleurs étudiants.

Par conséquent, pour des raisons à la fois sociales et humaines, on n'a pas le droit de priver un jeune de sa chance et de lui dire « Non ! nous ne te laisserons pas essayer ». Telle est le premier motif de mon opposition à la sélection.

Par ailleurs, je suis persuadé que la nation a tout à gagner à voir le plus grand nombre de nos jeunes recevoir une formation relativement poussée.

Monsieur le président du Sénat, vous insistez très souvent sur les mutations technologiques que nous sommes en train de vivre. Elle ne seront pas absorbées par notre pays si le plus grand nombre de jeunes n'a pas accès au langage ou aux connaissances qui permettent de les maîtriser.

J'en arrive à mon troisième argument.

Puisque j'ai la responsabilité à la fois de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, vous me permettrez de dire que la sélection à l'entrée de l'université aurait rapidement des conséquences néfastes sur l'enseignement secondaire.

En effet, en quoi consiste la sélection sinon en la fixation libre, par chaque université, du niveau de ceux qui vont y entrer ? Si vous instituez la sélection à l'entrée, vous connaîtrez immédiatement une université non pas à deux vitesses mais à quatre-vingt-dix vitesses, avec, d'un côté, les grandes universités des grands centres-villes, les universités chanceuses, à l'entrée desquelles on se pressera et qui pourront « écrémer » les meilleurs des étudiants, et puis, d'un autre côté, les universités de la province lointaine - le Pyrénéen que je suis se permet de le dire - et de nos départements d'outre-mer, qui accueilleront les autres étudiants.

**Mme Hélène Luc.** Et la fac Pasqua ?

**M. François Bayrou,** *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Cette manière de laisser les universités se classer les unes par rapport aux autres selon leur renommée antérieure ne me paraît pas de bonne politique ; en tout cas, elle constituerait une sorte de rupture avec l'idée de l'université publique française.

En outre, de ce fait, l'enseignement secondaire lui-même changerait de visage, certains lycées se chargeant de préparer aux bonnes universités et le tout-venant des établissements du secondaire étant réduit à une fonction moins noble.

En tout état de cause, c'en serait fini de la conception française du baccalauréat, premier grade de l'enseignement supérieur. En étant le premier grade de l'enseignement supérieur, le baccalauréat symbolise le fait qu'il permet d'entreprendre, si on le souhaite, la conquête du second grade.

Voilà les trois raisons pour lesquelles je suis opposé à la sélection à l'entrée des universités.

Pour autant, j'en suis conscient, il ne suffit pas d'afficher son hostilité à la sélection pour que celle-ci ne s'opère pas. Il y a aujourd'hui une sélection subreptice, clandestine et, de surcroît, injuste. Dans la mesure où

l'on n'aide pas les jeunes à faire leur choix en les informant - dans le respect de leur liberté, bien sûr - sur les différentes filières de formations qui s'offrent à eux, les chances sont très inégales. On le vérifie en constatant qu'il y a à peu près 70 p. 100 de succès pour les titulaires d'un baccalauréat général, 25 p. 100 pour les titulaires d'un baccalauréat technologique et presque aucun pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Si vous ne dites pas à l'avance aux lycéens quel sort va être le leur, quelles difficultés ils vont rencontrer, vous n'avez rien fait.

De la même manière, si vous ne leur offrez pas un apprentissage méthodologique, vous n'avez rien fait. Je suis persuadé que l'une des grandes révolutions de notre enseignement sera accomplie lorsqu'il assumera la mission de formation méthodologique qui doit être la sienne. Pour l'instant, ce n'est pas fait.

C'est dès le collège et même dès l'école primaire - c'est la raison pour laquelle nous avons généralisé les études dirigées - que l'on devrait apprendre aux enfants comment travailler et leur expliquer qu'au fur et à mesure que l'on avance en âge ce travail se fait de façon de plus en plus autonome, que le travail en université - c'est pourquoi la recherche doit y occuper une place jamais amoindrie - est un travail autonome de l'esprit et que c'est en maîtrisant cette autonomie que l'on réussit à accomplir un parcours de formation complet.

Orientation et méthodologie dès l'enseignement secondaire, information des jeunes sur les difficultés qu'ils vont rencontrer et sur l'aide qu'ils peuvent recevoir, autrement dit familiarisation à l'enseignement supérieur, tel est, à mon avis, le premier axe de la politique qu'il convient de suivre.

Mais ce premier axe ne serait rien - c'est pourquoi la réforme doit être générale - si l'on ne répondait pas à la seconde exigence : la diversification de l'offre universitaire. Si tant de jeunes font le choix des filières générales, même quand leur formation antérieure ne les y prépare pas, c'est parce qu'on ne leur a pas donné d'autres possibilités de concrétiser l'espoir et l'ambition qui sont les leurs. Face à une offre universitaire réduite, c'est très souvent en désespoir de cause qu'ils choisissent des filières professionnelles pour lesquelles ils n'avaient aucune vocation particulière. Dans certaines filières, près d'un étudiant sur deux reconnaît qu'il aurait fait un autre choix, si ce choix lui avait été offert.

Il convient donc d'imaginer d'autres filières de formation, une autre définition des premiers cycles. Les deux sont liés. Je pense, en particulier, à cette filière technologique depuis si longtemps promise et qui n'a jamais vu le jour.

Pourquoi une filière technologique ? Parce que l'idée selon laquelle les jeunes ont le choix entre, d'une part, une formation générale, noble, réellement universitaires et, d'autre part, une formation technologique qui est en réalité un peu de seconde zone, cette idée qui s'est installée dans la plupart des esprits et qui est particulièrement répandue chez les jeunes, doit être combattue, car elle est fautive.

Tant que nous nous contenterons de protestations de principe, les jeunes ne nous écouteront pas. C'est pourquoi il est très important de montrer que les deux voies, celle de l'abstraction et celle du concret, la voie des connaissances générales et celle de la maîtrise des techniques, sont également dignes. Or l'opinion n'en sera convaincue que lorsque nous aurons montré que ces deux voies conduisent au même niveau.

Tant que les jeunes n'auront pas compris que cette voie, qui débute au CAP, peut s'achever sur des formations de docteur ou d'ingénieur, tant qu'ils auront à suivre des parcours tortueux et incompréhensibles par eux parce que conçus par des esprits moins ouverts à la réalité technologique, ils ne nous écouteront pas.

Il n'est qu'une solution : construire ces deux grandes voies qui apparaîtront aux jeunes et aux enseignants comme de dignité égale.

Vous l'aurez noté, je ne parle pas de voie technique et professionnelle. L'expression, pour répandue qu'elle soit, est cependant à mes yeux une autre manière de traiter mal le sujet. L'obligation de professionnalisation s'impose à tous, que ce soit dans la voie générale ou dans la voie technologique. Elle n'est pas moins grande pour quelqu'un qui a fait du droit que pour quelqu'un qui a fait de la mécanique de haut niveau. User du concept de « voie technique et professionnelle », c'est pérenniser la vieille relégation française de la main qui, opposée à l'esprit, est, en quelque sorte, frappée d'indignité.

Voilà ce qu'il nous faut combattre en construisant un système nouveau dans lequel la voie générale, celle des connaissances abstraites, et la voie technologique, celle des connaissances concrètes du plus haut niveau, seront d'égale dignité, un système dans lequel l'obligation de professionnalisation s'imposera pour tous, à quelque degré que l'on veuille rencontrer l'emploi.

C'est pourquoi des professionnalisations sont prévues après des formations de premier cycle, de deuxième cycle et ainsi de suite jusqu'au sommet de la pyramide universitaire. C'est là, je le souligne, une conception nouvelle que celle qui consiste à donner aux deux grandes voies de formation une dignité égale et à imposer l'obligation de professionnalisation à tous. D'égale dignité, les deux voies ne sont pas moins dignes de professionnalisation l'une que l'autre.

Je parlais des premiers cycles. Nous devons tout d'abord repenser l'accueil du jeune étudiant à l'université, tâche d'autant plus indispensable que le jeune est issu de milieux familiaux et culturels plus éloignés de la conception traditionnelle de notre université. Plus on vient de loin, plus on a besoin d'accueil.

Ensuite, il est nécessaire de permettre les réorientations précoces des étudiants qui se rendent compte assez tôt qu'ils se sont trompés ou, en tout cas, que la filière suivie ne répond pas à leur vocation exacte. Lors de leur inscription à l'université, il faut leur donner une nouvelle chance sans qu'ils aient besoin d'attendre l'échec. Dans ce domaine aussi, c'est un devoir national.

Y a-t-il d'autres sujets de réforme ? Bien entendu ! A commencer par le statut de l'étudiant. Chacun voit bien que les aides très importantes, 21 milliards de francs, qui sont accordées par l'Etat aux étudiants constituent un véritable maquis. Ces aides ne sont pas perçues comme étant transparentes et, pour un certain nombre d'observateurs avertis, comme étant justes. Elles sont difficiles d'accès comme l'ensemble des services ou des aides sociales qui peuvent être apportés à l'étudiant à l'université.

Cependant, l'aspect social du statut ne me paraît pas le seul qu'il faille aborder. Il me faut ici traiter de l'aspect pédagogique des choses. Dans le statut de l'étudiant devrait figurer le droit à un certain nombre d'aides pour tout étudiant entrant à l'université. Je pense ici à l'accès aux bibliothèques, à des services pédagogiques et aux conseils d'un enseignant. Tout est à construire, rien n'existe à l'heure actuelle.



Quel est l'interlocuteur habituel des étudiants français, quel est le conseil qui, tout au long de leurs études, est à leur disposition ? Pour l'instant, et pour la majorité des étudiants – il y a toujours des exceptions, université par université – ce conseil n'existe pas.

Il faut en outre inscrire, dans le statut de l'étudiant, la participation à la vie de l'université. Je l'ai dit hier et je suis persuadé que cette formule n'est pas inexacte, un grand nombre des crises qui traversent l'université sont, en fait, des crises de l'expression. Les étudiants n'ont pas le sentiment, en effet, qu'ils ont d'autres moyens de se faire entendre à l'université. Les conseils, dans lesquels, pourtant, ils devraient trouver leur place ne leur paraissent pas des lieux d'expression, en témoigne malheureusement la participation infinitésimale des étudiants aux élections des représentants aux conseils universitaires. La participation n'est quelquefois que de 3 p. 100 ou de 4 p. 100 ! Or l'étroitesse de leur base électorale fait que la légitimité des représentants des étudiants est immédiatement contestée. Ensuite, les étudiants n'ont pas les moyens de se faire entendre.

Les conseils de la vie étudiante ne jouent pas le rôle qu'ils devraient jouer. La représentation des étudiants, filière par filière, dans leur institut universitaire de formation des maîtres comme dans leur université, me paraît trop faible pour que l'équilibre harmonieux que nous souhaitons soit trouvé.

Il faut que nous fassions preuve de toute notre imagination et de toutes nos compétences pour essayer de transformer ce mode de participation des étudiants, afin que chacun d'entre eux puisse trouver sa place dans les instances qui doivent administrer l'université, qu'il ait le sentiment de pouvoir faire valoir ses revendications par la voie normale sans avoir besoin de descendre dans la rue pour, à tout coup, se faire entendre. De ce point de vue, je le reconnais, depuis de très nombreuses années, nous nous sommes accommodés de seuils de représentation beaucoup trop faibles.

Voilà pourquoi le statut de l'étudiant n'est pas, selon moi, limité au seul statut social ; il doit aussi refléter des aspects pédagogiques, des préoccupations de santé et des soucis de représentation qui, pour l'instant, ne sont pas pris en compte.

On me rétorquera que tout cela est par trop ambitieux, que je suis fou de me lancer dans cette voie ! Peut-être est-ce audacieux, peut-être même est-ce risqué. Je n'ai aucun doute à ce sujet. Je sais aussi qu'il serait irresponsable de ne pas le faire. Si nous continuons à donner à nos étudiants le sentiment qu'en réalité nous ne leur répondons que lorsqu'ils manifestent, il y aura, j'en suis certain, des remises en cause beaucoup plus profondes dans ce que les étudiants pensent de la société et de leur université.

Les étudiants doivent comprendre que l'université n'est pas un monde qui leur est étranger, mais qu'ils y sont admis parce que c'est leur maison, dans laquelle ils ont chacun leur place et qu'ils doivent naturellement être, eux aussi, des acteurs dans l'achèvement de la stabilité et de la sécurité de notre université. C'est pourquoi je ne changerai pas de méthode.

**Mme Hélène Luc.** Ces conditions ne sont pas remplies : voilà le problème !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** J'ai l'intention d'inviter les étudiants, les universitaires et les organisations qui les représentent à participer à l'œuvre que nous allons entreprendre et que j'ai appelée – les mots

valent ce qu'ils valent, si l'on trouve une expression plus originale, je l'adopterai volontiers – les « états généraux de la rénovation de notre université ».

Les problèmes réclament des solutions urgentes. On ne peut attendre. C'est dès cette année universitaire qu'il faut apporter les réponses. Ma conviction est que ce que nous ne saurons pas faire cette année, nous ne saurons pas davantage le faire dans les années qui suivront.

Nous nous trouvons dans un contexte de mobilisation de l'opinion, dans un contexte d'alerte sur un certain nombre de situations dont la pérennisation serait inacceptable. Notre analyse étant assez largement partagée, il nous suffit maintenant d'avoir le courage d'agir. Eh bien ! mesdames, messieurs les sénateurs, ce courage, j'ai le sentiment que nous pouvons désormais l'avoir ensemble, Gouvernement, Parlement, mais aussi représentation du monde universitaire, étudiants, enseignants et personnels des universités eux-mêmes, présidents des universités, tous ces acteurs que j'ai rencontrés les semaines et plus encore les jours passés. Tous ne m'ont-ils pas dit : « Oui ! nous sommes prêts à entreprendre l'œuvre de réforme que vous appelez de vos vœux » ?

Cette œuvre de réforme ne sera pas la victoire des uns contre les autres. Elle ne sera réussie que si chacun y participe et y retrouve ses idées. Ma conviction est qu'en réalité les analyses des uns ne sont pas très éloignées de celles des autres. Les attentes des uns et les attentes des autres se rencontrent très largement. J'ai tout à fait l'intention, remplissant ainsi la mission qui doit être celle de tout gouvernement, de faire en sorte qu'entour de l'université on se réconcilie et que l'on entreprenne.

C'est à cette condition que les moments de tension que nous venons de vivre auront été utiles, non seulement pour l'immédiat, mais aussi à long terme et pour le mieux-être des étudiants et de l'université française. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jean-Philippe Lachenaud, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai pour la première fois la mission, en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, de présenter le projet de budget de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'une mission difficile, et rendue encore ô combien plus difficile après la présentation de son projet de budget par M. le ministre, présentation faite avec compétence et passion, cette passion pour l'enseignement que nous partageons tous.

J'ai, pour ma part, réécrit plusieurs fois ma copie, mais c'est bien normal dans ce domaine de l'enseignement universitaire ! (*Sourires.*) La présentation, aujourd'hui, de ce projet de budget nous situe au cœur de l'actualité. Je voulais le dire ici : le Sénat n'est pas une assemblée éloignée des préoccupations des étudiants et de la société.

Nous sommes sensibles à la crise universitaire ; nous avons écouté les jeunes ; nous comprenons les angoisses qu'ils expriment, cette crainte de l'échec, cette incertitude devant l'avenir professionnel et les risques de chômage. Nous comprenons aussi quelles difficultés l'université éprouve pour s'adapter au doublement des effectifs constaté en dix ans.

Toutes ces interrogations fondamentales des jeunes vont bien au-delà de l'urgence des revendications immédiates sur les locaux, les moyens d'encadrement, les dotations en moyen de fonctionnement et en personnels.

Monsieur le ministre, l'actualité a bouleversé la discussion du projet de loi de finances. Cette actualité, nous l'avons suivie avec beaucoup d'attention. Nous avons noté les efforts inlassables que vous avez déployés pour organiser la concertation, en recevant les syndicats et les étudiants, et pour bien faire comprendre vos objectifs en participant à différentes émissions de télévision.

En préparant ce rapport sur le projet de loi de finances pour 1996, nous nous sommes efforcés d'intégrer les déclarations que vous avez faites hier. Nous avons noté, au cours de la réunion de la commission des finances qui s'est tenue cet après-midi même, comment, quand, selon quelle méthode le plan d'urgence sera mis en œuvre et la réforme universitaire engagée.

Ainsi sont esquissés les éléments en termes de dotation de fonctionnement, de programmes de travaux, de dotations en personnels. Comme vous venez d'ailleurs de l'exposer de manière très précise, se dessine une première étape de cette réforme universitaire fondamentale que vous avez annoncée.

Vous avez, à juste titre, indiqué que le programme d'urgence et la réforme fondamentale de l'université, telle que vous avez décidé de l'engager dans le cadre des états généraux sur l'avenir de l'université, sont intimement liés et constituent un double défi. Tel est le cadre dans lequel s'inscrit mon exposé. Il comportera deux parties : d'une part, la présentation du projet de loi de finances tel qu'il est modifié, notamment par l'amendement n° II-85 que nous examinerons tout à l'heure, et, d'autre part, un essai de réflexion, une contribution que bien modestement nous apporterons à la recherche de pistes pour rationaliser, renforcer l'efficacité et la qualité de l'appareil universitaire et de recherche en France.

A l'issue de l'examen de ce projet de budget par l'Assemblée nationale - qui, je le rappelle, l'a adopté le 9 novembre dernier sans l'amender - on disait déjà, et c'était exact, qu'il témoignait d'une croissance réelle. On ajoutait cependant qu'il fallait relativiser cette croissance.

Aujourd'hui, avec les amendements qui nous sont proposés, c'est d'un budget qui connaît une croissance tout à fait exceptionnelle et très significative en termes d'emplois que nous pouvons parler.

Le projet de budget initial marquait donc déjà une réelle croissance, malgré un contexte budgétaire difficile, comme nous l'avons rappelé ce matin : plus de 44 milliards de francs ; une croissance de 4,5 p. 100 ; 2,84 p. 100 du budget global ; pour la première fois, 0,54 p. 100 du PIB. Certes, il s'agit d'une croissance moins forte que dans les années 1992-1993, mais les effectifs augmentaient alors de manière beaucoup plus réduite. En effet, dans le domaine universitaire au sens strict, seulement 20 000 étudiants nouveaux venaient frapper aux portes de l'université et quelque 20 000 autres étudiants organisaient leur scolarité dans les IUT, dans les STS, les sections de techniciens supérieurs, ou dans les CPGE, les classes préparatoires aux grandes écoles.

S'il fallait relativiser la croissance du présent projet de budget initial, elle n'en était pas moins importante. En effet, il prévoyait la création de 1 722 emplois, dont 1 344 postes d'enseignants et 378 ou 350 postes, selon la manière dont on les décompte, de personnels non enseignants des différentes catégories.

Aujourd'hui, le projet de budget est complètement modifié. Son montant augmentera de manière très significative lorsque l'amendement n° II-85 aura été adopté.

Ainsi que vous l'avez rappelé tout à l'heure, est prévu un programme exceptionnel de rénovation de locaux d'un montant de 2 milliards de francs sur deux ans. Il sera débattu dès demain par l'Assemblée nationale au cours de l'examen du projet de loi de finances rectificative. Celui-ci prévoit, si mes informations sont exactes, un montant de crédits de paiement de quelque 400 millions de francs pour le premier exercice.

Sont également prévus, au titre des dotations de fonctionnement, 369 millions de francs. Enfin, s'agissant des emplois, seront créés 2 000 postes d'enseignants et 2 000 postes d'IATOS. Ces derniers représentent, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure à juste titre, un effort exceptionnel, qui n'a pas de précédent.

Ces propositions s'inscrivent dans le respect de l'article d'équilibre budgétaire. La commission des finances ne peut qu'y être sensible, monsieur le ministre.

J'en viens à la seconde partie de mon rapport, à savoir l'adéquation des moyens pour renforcer l'efficacité de notre appareil universitaire et de recherche.

Afin de ne pas prolonger le débat et pour éviter de répéter ce que vous avez excellemment dit, monsieur le ministre, je me contenterai simplement d'évoquer les problèmes majeurs, voire de les citer, et de vous assurer de notre appui dans cette recherche de solutions nouvelles pour l'université française.

Le premier problème, c'est celui des locaux. Il n'est pas encore totalement résolu. Vous avez eu raison de consacrer un pan important du programme d'urgence à la sécurité. C'est une question fondamentale. L'analyse de l'état réel des bâtiments existants n'est pas encore totalement achevée. Sur quelque 4,8 milliards de francs, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, inscrits au titre des travaux, seulement 660 millions de francs sont consacrés à la maintenance et à la rénovation.

Nous avons le sentiment que le bilan du plan Université 2000 est tout à fait positif. Il est exécuté à plus de 92 p. 100. Il a permis une excellente mobilisation des efforts de l'Etat et des collectivités locales. Dans le cadre des contrats de plan et des protocoles locaux, le moment est venu de procéder à un nouveau bilan et de faire une relance. C'est ce que vous amorcez avec ce programme exceptionnel de 2 milliards de francs.

Puis-je me permettre, monsieur le ministre, d'aborder une question extrêmement délicate et à laquelle le ministère de l'économie et des finances est particulièrement sensible ? Le Sénat, toujours excellent porte-parole des collectivités locales, ne peut pas ne pas aborder ce sujet. Alors que vous allez demander aux collectivités locales - et c'est légitime - d'apporter un concours à ce programme exceptionnel de 2 milliards de francs, il faut réexaminer les conditions de la maîtrise d'ouvrage, de la récupération de la TVA et de l'éligibilité au Fonds de compensation de la TVA.

Le dispositif actuel est régi par une circulaire que nous appelons entre nous, c'est-à-dire entre élus locaux motivés par ces questions universitaires, « la circulaire Charasse ». Elle me paraît être dépassée et devrait être modifiée.

Ne pourrait-on pas, comme vous l'avez décidé - et c'est une bonne chose - déconcentrer la maîtrise d'ouvrage entre les mains des universités ? La circulaire n'évoque pas cette hypothèse. Or la participation des collectivités locales prend la forme de fonds de concours apportés à l'établissement universitaire.

Lorsque ces fonds de concours atteignent 40 p. 100 ou 50 p. 100, ce qui est souvent le cas dans les contrats de plan ou dans les protocoles locaux, il serait légitime que l'éligibilité au Fonds de compensation de la TVA soit possible.

Il s'agit, monsieur le ministre, de l'une des conditions fondamentales de la relance du programme mené en concertation avec les collectivités locales. Vous ne pourrez pas les convaincre si vous n'apportez pas de modification sur ce point. Selon moi, le champ d'application de ce dispositif révisé de compensation de la TVA se limiterait aux opérations du programme d'urgence et à celles qui sont inscrites dans les contrats régionaux en matière universitaire. Tel est mon sentiment en ce qui concerne les locaux.

Le deuxième problème que je souhaite aborder, c'est la disparité des dotations budgétaires. Vous allez accomplir une étape importante. Les normes San Remo qui fixent les critères de répartition des crédits devraient être corrigées, avez-vous dit. Nous espérons que vous pourrez atteindre votre objectif, c'est-à-dire mettre en place un nouveau dispositif au cours du premier trimestre de 1996.

Dans le projet de budget initial, les dotations s'élevaient à 3 897 millions de francs, soit une augmentation de 3,6 p. 100 par rapport à 1995. Vous allez majorer ces crédits de 369 millions de francs. C'est un événement. Il s'agit d'une majoration tout à fait significative.

Je rejoins votre analyse - elle transparait d'ailleurs dans une note de la conférence des présidents d'université - sur le caractère assez peu disponible des réserves. Il faudra tout de même mobiliser la fraction disponible. Il faut mobiliser tous les efforts. Il serait bon que cette majoration exceptionnelle des crédits de fonctionnement pour 1996 s'inscrive dans un effort toujours renouvelé d'amélioration de la gestion et de rationalisation. Les universités sont de véritables entreprises publiques, qui gèrent des budgets de 10 à 50 millions de francs. Elles doivent avoir des méthodes de gestion modernes. *Nabucco* est certes un très beau chant, mais encore beaucoup de travail peut être fait pour améliorer les méthodes de gestion des universités.

Le troisième problème que j'évoquerai - sur ce point, vous engagez une réforme fondamentale - c'est la réduction, voire la suppression des disparités en matière d'encadrement. A cet égard, le problème majeur, c'est celui des personnels IATOS. Pour la première fois, le nombre de postes d'IATOS créés, soit 2 000, est équivalent à celui des personnels enseignants. Ce n'est, selon nous, qu'une étape. Cette disposition ne sera efficace que si vous évitez, ainsi que vous l'avez dit tout à l'heure devant la commission des finances, tout risque de « secondarisation » de l'enseignement supérieur.

Vous avez indiqué que, vraisemblablement, une loi de programmation serait préparée. Un de ses objectifs sera certainement le relèvement du taux d'encadrement. Cela suppose une meilleure répartition des horaires et une meilleure efficacité des personnels enseignants et des personnels administratifs. Ce sont là des objectifs de rationalisation.

A cet égard, l'évaluation est indispensable. Nous vous proposons, monsieur le ministre, ainsi que vous l'avez suggéré devant l'Assemblée nationale, que, à l'avenir, le Parlement soit associé aux missions d'évaluation de l'enseignement supérieur, qui porteront notamment sur la rationalisation et sur l'efficacité des moyens en person-

nels. En effet, dans le domaine universitaire, comme dans bien d'autres, c'est bien sûr la richesse des hommes qui fait la qualité.

J'aborderai très rapidement, puisque vous les avez développés de manière très approfondie, les trois thèmes qui tournent autour du dilemme de la sélection.

Programme d'information et d'orientation, réforme du premier cycle et l'étudiant dans la société constituent trois vastes chapitres que vous avez ouverts ces dernières semaines et que vous présentez à l'occasion de l'examen du présent projet de budget.

J'évoquerai d'abord l'information et l'orientation. Je connais par expérience le fonctionnement des CIO dans le secondaire, la manière dont sont structurés les services académiques d'information et d'orientation et la place de ceux qui, au sein des universités, sont chargés de l'information et de l'orientation. C'est pourquoi je dis que, dans ce domaine, un travail gigantesque est à faire.

Nous sommes loin des objectifs et des espoirs que nous aimerions voir réalisés. L'information et l'orientation doit être une chaîne continue à partir du secondaire, avec une intensification en terminales et dans le premier cycle de l'enseignement supérieur.

Il faut renforcer les effectifs, les remotiver, leur donner des moyens d'information, les ouvrir sur les activités sociales, administratives et économiques de notre pays. C'est un vaste champ de concertation dans les régions et avec les professions. C'est aussi, monsieur le président, un des domaines privilégiés pour l'utilisation des techniques modernes de communication, notamment des CD-ROM qui en sont à leur première phase d'utilisation dans ces domaines de l'orientation et de l'information.

Voilà quelques jours, à propos de l'information et de l'orientation, vous avez dit, monsieur le ministre, qu'« il faudra dire la vérité aux étudiants ». C'est là effectivement l'objectif majeur. Il faut dire la vérité et, pour cela, l'orientation doit être à la fois positive et dissuasive.

Il faut indiquer clairement les difficultés de certains cycles de formation, les impasses, l'absence de débouchés de certains types de formation. Il faut aussi faire ressortir les attraits, les aspects positifs de tel ou tel métier, de telle ou telle branche d'activité, de telle ou telle formation.

S'agissant de la réforme des premiers cycles, l'objectif est évidemment de faire réduire le taux d'échec, qui demeure encore excessivement élevé.

Instauration d'un nouvel équilibre entre la formation professionnelle et la formation générale, apprentissage des méthodes, notamment dans les premières années, mise en place d'une grande filière technologique, nous avons écouté cela avec beaucoup d'attention. Il faut maintenant mettre ces mesures en place en 1996.

« J'en viens à l'étudiant dans la société » ; je préfère de beaucoup cette expression à celle du « statut social de l'étudiant ».

Tout à l'heure, vous indiquiez que les différents efforts de la nation pour assurer aux étudiants de meilleures conditions de vie, de restauration, de logement, d'accueil pédagogique et d'octroi de bourse représentaient 21 milliards de francs. Un journal du soir les évaluait même - peut-être intégrait-il des dispositifs d'exonération fiscale - à plus de 24 milliards de francs.

Le moment est venu, vous l'avez dit, d'introduire plus de simplicité et plus d'équité dans l'ensemble des dispositions concernant la situation des étudiants dans la cité. A ce titre, le projet de loi de finances qui nous est présenté

est un bon texte puisque, par exemple, l'ensemble des crédits affectés aux bourses progressera de près de 9 p. 100 en 1996.

Monsieur le ministre – et ce sera ma conclusion – vous avez engagé une démarche d'ouverture, une démarche de concertation, une démarche généreuse inspirée par les valeurs républicaines d'égalité des chances, auxquelles nous souscrivons. Nous approuvons vos orientations et votre approche des problèmes universitaires.

Ce projet de budget pour 1996 constitue une étape exceptionnelle. Nous avons bien noté qu'il sera vraisemblablement intégré à une loi de programmation ayant pour objet d'assurer une meilleure rationalité de l'affectation des moyens, toujours rares, toujours limités, qui sont évidemment le résultat de l'effort des contribuables.

Nous sommes favorables à l'adoption du projet de budget ainsi amendé et renforcé. Les solutions que vous présentez sont raisonnables ; elles reposent sur le bon sens et elles traduisent votre courage. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt et une heures trente.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq, est reprise à vingt et une heures quarante, sous la présidence de M. Jacques Valade.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES VALADE vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant l'enseignement supérieur.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici arrivés au temps où nous ne pouvons plus ni accepter nos maux ni en supporter les remèdes. Ainsi s'exprimait Tite-Live dans sa préface de l'*Histoire de Rome*.

Si j'ai mis cette citation en exergue de mon rapport, ce n'est pas pour céder au pessimisme ambiant ou à une quelconque fatalité : chacun sait ici que l'étude de l'histoire ne permet pas de prévoir l'avenir mais, quelquefois, par la connaissance des expériences passées, d'éviter certaines erreurs qui peuvent être fatales à notre société.

Monsieur le ministre, vous êtes, nous sommes, la nation tout entière est confrontée à l'un des plus graves problèmes que notre République ait eu à résoudre, à savoir la démocratisation et la massification de l'enseignement supérieur.

Il nous faut donc accepter ce fait, voire – je fais à nouveau appel à Tite-Live – ce mal. Mais comment qualifier de mal ce qui, nous en sommes persuadés vous et moi, monsieur le ministre, est la grande chance de notre avenir ? Il nous faut donc accepter, dis-je, cet énorme afflux d'étudiants dans les premier et deuxième cycles.

Il nous faut également trouver les remèdes, c'est-à-dire les moyens de réformer notre université pour l'adapter aux conditions nouvelles. Vous avez pour cela, monsieur le ministre, choisi une méthodologie pragmatique et vous pardonnerez au praticien hospitalier que je suis de la

mettre en parallèle avec une démarche médicale. Vous avez d'ailleurs vous-même, dans votre intervention, parlé d'une personne en bonne santé qui avait des excès de fièvre. Et les médecins n'ont-ils pas tendance à considérer toute personne en bonne santé comme un malade potentiel ? (*Sourires.*)

Dans ces conditions, je comparerai notre université à un malade chronique qui traverse une phase aiguë. Il faut donc impérativement continuer le traitement antérieur – c'est le projet de loi de finances initial pour 1996 – y ajouter une thérapeutique de la phase aiguë – c'est votre plan d'urgence – mais également rassurer le malade, son entourage et prévoir d'ores et déjà sa rééducation et sa réinsertion dans la vie normale dès sa guérison.

**M. Lucien Neuwirth.** Bravo docteur !

**M. Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis.** Le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1996 s'inscrit, comme le budget général de l'Etat, dans un contexte dominé par la recherche d'une réduction des déficits ; il témoigne cependant de la priorité accordée par le Gouvernement dans ce domaine, en termes tant de crédits que de créations d'emplois.

Avec 44,1 milliards de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, ce projet de budget progresse de 4,5 p. 100 par rapport à 1995, ces crédits ne représentant par ailleurs que 70 p. 100 des dépenses ordinaires consacrées à l'enseignement supérieur car, il faut le rappeler, les collectivités locales, les autres ministères, les entreprises, mais aussi les familles contribuent au financement de cet enseignement.

Pour ce qui est des conditions d'accueil des étudiants, comme vous le savez, la dernière rentrée universitaire semble confirmer le ralentissement de la croissance des effectifs d'étudiants, en dépit de l'incidence des résultats inattendus du baccalauréat de 1995.

S'agissant de la mesure exacte de l'échec universitaire, il convient de garder à l'esprit les données suivantes : la moitié environ des étudiants accèdent au deuxième cycle, dont les trois cinquièmes des bacheliers généraux et le quart des bacheliers technologiques ; la part des licenciés progresse, quant à elle, par rapport à celle des sorties à bac + 2, avec 44 p. 100 contre 28 p. 100, ce qui illustre le mouvement général de poursuite des études ; quant au pourcentage de sorties sans diplôme de l'université, il reste constant, à 34 p. 100.

En ce qui concerne les moyens prévus pour 1996, outre une augmentation substantielle des crédits, déjà mentionnée, 1 722 emplois seront créés ou consolidés, dont 1 344 emplois enseignants et 378 emplois non enseignants.

A cela viendra s'ajouter le plan d'urgence, mais nous y reviendrons.

S'agissant de la recherche universitaire, j'ai déjà souligné dans mes précédents rapports la nécessité de préserver cet élément essentiel pour l'avenir et la qualité de l'enseignement supérieur.

A cet égard, il convient de se féliciter, d'une part, que la part de votre ministère dans le financement du budget civil de recherche et de développement, le BCRD, enregistre une progression non négligeable alors que l'augmentation générale dudit BCRD n'est que de 1,4 p. 100 et, d'autre part, que la synergie entre l'enseignement supérieur et la recherche, qui constitue une spécificité française, ait été renforcée en 1995 à l'occasion du renouvellement des contrats passés entre l'Etat et les universités.

Par ailleurs, les aides financières prévues en faveur des nouveaux étudiants en thèse et en DEA, un rééquilibrage disciplinaire et géographique et un soutien aux jeunes équipes apparaissent de nature à conforter la recherche universitaire et à reconstituer le vivier des enseignants-chercheurs.

Concernant, l'évolution des diverses formations supérieures, je rappelle que la rénovation pédagogique des premier et deuxième cycles, engagée depuis 1992, a bénéficié à la moitié des formations et que l'ensemble de celles-ci devraient être rénovées à la rentrée 1996, à l'exception du droit, de l'économie et de la gestion.

Quant à la réforme des classes préparatoires aux grandes écoles, dont les effectifs sont à nouveau en progression, celle-ci a consisté à diversifier les parcours et à adapter l'enseignement de ces classes de manière plus satisfaisante par rapport aux besoins économiques.

S'agissant des filières technologiques supérieures, la réforme envisagée en 1994 a été gelée pour les raisons que vous connaissez. Une réforme plus large devrait résulter de la concertation annoncée par le ministère sur l'avenir de notre système universitaire. Celle-ci devrait notamment permettre d'assurer une continuité de formation, de la classe de seconde jusqu'au troisième cycle universitaire, afin d'assurer une cohérence entre les différentes filières. Cela suppose, comme il a été dit, un renforcement de l'information et de l'orientation des bacheliers, qui a déjà été engagé à la rentrée 1995.

Je dirais également un mot des instituts universitaires de formation des maîtres, les IUFM, dont la création a suscité, vous vous le rappelez, bien des critiques. Ces instituts semblent aujourd'hui avoir trouvé un certain équilibre en s'intégrant dans le système universitaire. Le doublement de leurs effectifs et la réduction de moitié du coût de leurs formations apparaissent comme autant d'éléments positifs.

Le rapporteur de votre commission des affaires culturelles souhaiterait par ailleurs que la concertation annoncée sur la réforme de l'enseignement supérieur prenne en compte la dimension internationale des formations, qui est trop souvent négligée, qu'il s'agisse de la mobilité des étudiants dans le cadre des programmes européens ou de l'exportation de certaines de nos formations, comme les IUT, qui suscitent l'intérêt de pays en voie de développement ou de ceux qui s'ouvrent à l'économie de marché.

S'agissant de la politique menée en faveur des investissements, je crois que l'on peut considérer que le bilan du schéma Université 2000 a été positif, même si celui-ci ne s'est pas accompagné d'un effort parallèle de renforcement de l'encadrement pédagogique. Ce plan a permis notamment de créer dix nouvelles universités, dix antennes universitaires, 150 départements d'IUT, et de construire plus de 1,5 million de mètres carrés.

En présentant votre plan d'urgence, vous avez évoqué, monsieur le ministre, le lancement d'une deuxième phase du schéma Université 2000, qui devrait recueillir l'assentiment des collectivités locales, celles-ci ayant déjà contribué pour moitié à la réalisation du schéma initial. Cet effort devrait, par ailleurs, être prolongé avec les contrats Etat-régions et les schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui permettront d'établir, au cours de l'année 1996, un schéma sectoriel national.

Les aides attribuées aux étudiants apparaissent d'autant plus nécessaires qu'elles répondent aux besoins d'une population étudiante de plus en plus diversifiée. Outre la nécessité de mettre en place une véritable orientation et d'améliorer l'accueil des nouveaux étudiants, les crédits prévus pour 1996 en faveur des bourses et des œuvres

universitaires augmenteront de plus de 8 p. 100 et atteindront près de 8 milliards de francs, 400 000 étudiants bénéficiant désormais des diverses bourses universitaires.

Je signale aussi que le coût de l'allocation de logement sociale attribuée aux étudiants représente le dixième du budget de l'enseignement supérieur et que les modalités de cette allocation, qui connaît une véritable explosion, comme l'ensemble des aides à la personne en matière de logement, devront sans doute être réexaminées à l'occasion de la réflexion annoncée sur le statut social de l'étudiant.

S'agissant du fonctionnement des universités - cela nous conduira naturellement, monsieur le ministre, à évoquer les mesures de votre plan d'urgence - je souligne non seulement la complexité, mais aussi l'inefficacité du système de gestion des moyens de fonctionnement des établissements. Le système analytique de répartition des moyens, le San Remo est pour partie à l'origine des inégalités de dotations constatées entre universités ; il devra être revu.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Ça, c'est vrai !

**M. Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis.** Sur un plan plus général, le fonctionnement plus satisfaisant des établissements suppose une réactivation de la politique contractuelle, un élargissement du champ d'application des contrats à la recherche et à l'évaluation, ainsi qu'une augmentation de la part du financement contractuel.

J'en viens, monsieur le ministre, aux mesures d'urgence que vous avez successivement proposées et qui sont destinées à permettre de rattraper, en quatre ans, les retards enregistrés dans bon nombre d'universités défavorisées depuis quelques années par rapport aux objectifs fixés dans les contrats passés avec l'État.

Outre les 1 000 postes et les quelque 200 millions de francs supplémentaires annoncés à l'Assemblée nationale le 9 novembre 1995 et destinés à amorcer le rattrapage quadriennal prévu en matière de dotation en crédits et en emplois, vous avez annoncé, le 22 novembre dernier, une deuxième phase du plan Université 2000, l'envoi d'un envoyé spécial dans chaque université. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a décidé la création d'une mission sur le financement et la gestion des ressources des universités.

Vous avez finalement annoncé hier, monsieur le ministre, des mesures plus ambitieuses pour répondre à la situation d'urgence de nos universités.

Afin de rattraper le retard des dotations de fonctionnement, le Gouvernement, en plus des 200 millions de francs du plan précédent, présentera un amendement de 369 millions de francs, afin d'assurer notamment la compensation boursière.

En termes d'emplois, 2 000 emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants seront créés en loi de finances dès 1996, engagement étant pris de faire évoluer le statut des professeurs agrégés vers la recherche, afin d'éviter toute secondarisation de l'enseignement supérieur.

Ce recours aux agrégés pour l'université ne devra pas se traduire par une réduction de leur place dans le second cycle.

Les 1 000 emplois se feront, pour une part, par conversion d'heures supplémentaires. Par ailleurs, 2 000 emplois de personnels IATOS seront créés dès 1996, soit autant que les créations de postes d'enseignants.

Pour l'aménagement et la sécurité des locaux, 2 milliards de francs d'ouverture de travaux en autorisations de programme seront inscrits en loi de finances rectificative.

Afin de mener à bien ce plan d'urgence sur deux rentrées, il sera fait appel, si possible, aux collectivités locales et aux ressources financières des universités.

Abordons maintenant le troisième volet de notre thérapeutique, ses aspects à moyen terme.

En dépit de cet effort, ce projet de budget apparaît comme un budget de transition, dans l'attente d'une réforme annoncée de l'enseignement supérieur qui sera engagée selon une méthode de concertation directement inspirée de celle du Nouveau contrat pour l'école.

Je vais faire une deuxième citation : « Nos principes sont l'ouverture et la concertation ; les étudiants et la communauté universitaire ne sont ni hostiles, ni indifférents, ils sont nos partenaires. » Tout le monde aura reconnu l'auteur de cette phrase, qui est la première de votre déclaration d'hier soir, monsieur le ministre.

Cet état d'esprit d'ouverture permettra, nous l'espérons, la mise en place de véritables états généraux de la rénovation de l'université, qui devraient aboutir, dès la présente année universitaire, à la création du statut des étudiants et à la réforme en profondeur de l'enseignement supérieur.

Au terme de cette réforme, à savoir à la rentrée 1996, un projet de loi de programmation budgétaire sera déposé pour accompagner, dans un cadre pluriannuel, les mesures définies.

Ces diverses initiatives s'inscrivent par ailleurs dans la vaste concertation que vous allez engager sur la réforme de l'enseignement supérieur, qui devrait permettre de surmonter l'allergie à toute réforme constatée depuis dix ans dans la communauté universitaire.

Tout en souscrivant à la méthode retenue, la commission des affaires culturelles entend s'associer à cette réflexion en créant, sur l'initiative de son président, M. Adrien Gouteyron, une mission d'information sur les problèmes du premier cycle universitaire, qui privilégierait, notamment, ceux qui sont relatifs à l'information et à l'orientation des étudiants.

Je le répète, nous ne sommes plus à une époque où la seule injection de crédits supplémentaires suffit à résoudre la crise qui secoue périodiquement l'enseignement supérieur.

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis.** Une réforme structurelle s'impose, et nous serons à vos côtés, monsieur le ministre, pour soutenir et faire aboutir la réforme annoncée.

J'insisterai enfin sur la nécessité de procéder à une évaluation et à un contrôle des établissements, compte tenu de l'importance des crédits en cause, notamment en termes d'habilitation des formations.

Je terminerai en citant un autre auteur, Lao-Tseu, selon lequel : « Répondre à l'angoisse d'autrui par sa propre angoisse, c'est donner sans fin libre cours à l'angoisse. »

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** C'est exact !

**M. Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis.** Après les deux grandes générations des guerres de 1914-1918 et de 1939-1945, qui ont connu les destructions, après la génération de la reconstruction, qui a connu peut-être un peu l'irresponsabilité et dont le slogan était : « Il est interdit d'interdire », nous nous devons d'assurer la génération de la réflexion, qui sera capable de gérer la complexité, celle qui permettra finalement de bien différencier que, dans la société, il y a deux types d'hommes : ceux qui croient à

l'évolution et au progrès, qui croient que l'homme est perfectible, et ceux qui croient que l'humanité passe par des cycles et qu'elle est touchée par une malédiction.

L'université, qui m'a appris à faire partie du premier camp, sera là pour défendre notre République, défendre nos idées. Et en défendant actuellement votre projet de budget, monsieur le ministre, nous défendons la République, nous défendons la liberté. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

**M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles.** Je n'ai rien à ajouter aux excellents rapports présentés par le rapporteur spécial de la commission des finances et le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Je voudrais cependant, très brièvement et en toute simplicité, monsieur le ministre, vous dire que votre discours de présentation était impressionnant de passion et de cohérence. On le sentait sous-tendu, non seulement par une volonté politique forte, mais aussi par une philosophie politique et sociale de l'université, de sa place et de son rôle aujourd'hui. De cela, je veux vous féliciter.

Vous avez fait – dirais-je en employant des termes qui conviendraient plus au docteur Jean-Pierre Camoin qu'à moi-même – un diagnostic juste, et vous avez proposé une thérapeutique qu'on peut espérer efficace.

Je n'entrerai pas dans les détails ; je dirai simplement, à propos du diagnostic, que j'ai été particulièrement frappé par la justesse évidente de votre remarque lorsque vous avez affirmé que la crise était d'abord une crise de l'expression et de la participation. J'emploie, moi, le mot de « participation », monsieur le ministre.

**M. Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis, et M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles.** Il faut que les étudiants apprennent à participer à la vie de leur université. Plus exactement, il faut qu'on leur donne l'envie et le goût d'y participer. Il faut qu'ils voient l'utilité d'une participation active.

Je n'insisterai pas sur la thérapeutique. D'ailleurs, tout a été dit. Mais la méthode fait aussi partie de la thérapeutique. Tout à l'heure, vous avez fait allusion, dans votre propos, à quelques mots que j'avais prononcés *mezza voce* sur la concertation qui a démarré ou qui va commencer : je vous avouais mon souci à cet égard, car il me semblait qu'il fallait clarifier les choses. Vous l'avez fait et je veux aller un petit peu plus loin.

La commission Fauroux est en place. Je me permets de l'appeler ainsi puisque c'est comme cela qu'on la nomme. J'ai l'honneur d'y appartenir. Sans avoir consulté ses membres ni, bien entendu, son président, je crois qu'elle peut jouer un rôle extrêmement important en fournissant la matière nécessaire à la concertation que vous voulez engager.

En effet, il ne faut pas que la concertation tourne en palabres ! Il faut discuter sur quelque chose. Pourquoi ne pas le faire à partir des propositions élaborées par cette commission ? Cela aurait un avantage, monsieur le ministre : les partenaires n'auraient pas l'impression qu'on leur force la main, car il s'agit d'une commission dont personne ne peut contester l'indépendance. Il suffirait simplement d'ajuster les calendriers.

Toujours à propos de la méthode, monsieur le ministre, il ne vous suffira pas de discuter. Certes, vous avez affirmé votre volonté d'aboutir, et d'aboutir vite, parce que vous considérez que l'état de l'opinion le permet, que l'opinion est même réceptive. Vous avez raison. Il faut donc faire assez vite. Permettez-moi de citer La Fontaine :

« Ne faut-il que délibérer ?

« La Cour en conseillers foisonne.

« Est-il besoin d'exécuter ?

« On ne rencontre plus personne. » (Sourires.)

Si, monsieur le ministre, vous, vous serez là ; le Gouvernement et nous aussi. Mais vous aurez besoin d'être soutenu par un vaste mouvement d'opinion, et c'est pour cela que je veux exprimer le souhait que la concertation ne se limite pas aux partenaires *stricto sensu* de l'université. Ils sont évidemment essentiels dans votre dispositif et il ne s'agit nullement de les éliminer ni même, si peu que ce soit, de les marginaliser ! Qu'on me comprenne bien.

Mais l'université française est l'affaire de tous les Français, et le succès de votre démarche est aussi conditionné par la capacité que vous aurez à faire participer, autant que possible, les Français à cette grande affaire qu'est sa rénovation. (Applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)

**M. Lucien Neuwirth.** Beau discours de la méthode ! (Sourires.)

**M. François Bayrou,** ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou,** ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je remercie d'abord le président de la commission des affaires culturelles de son appréciation et de sa collaboration.

Je dirai ensuite un mot de la méthode telle que je la conçois.

Monsieur Gouteyron, j'ai expliqué à quel point j'avais participé à la mise en place de la commission présidée par M. Fauroux et combien je me réjouissais de son indépendance et de son assiduité à la réflexion. Mais permettez-moi de dire aussi que j'ai une certitude : pour que cette démarche d'états généraux, de réflexion partagée sur la rénovation de l'université réussisse, nul ne doit avoir le monopole du brouillon.

Nous avons tous, les uns et les autres, participé à des commissions innombrables, depuis la fac de notre jeunesse jusqu'aux négociations plus élaborées qui nous sont offertes aujourd'hui, et nous savons que le pouvoir du brouillon, le pouvoir de celui qui tient la première plume est un pouvoir très important. Je ne donnerai à personne le monopole du brouillon. Chacun pourra apporter sa pierre à l'édifice, chacun pourra poser ses questions et apporter ses projets de réponse. Il convient que chacun se sente coorganisateur de ce mouvement et ait la certitude que ses propositions seront entendues, mais il convient aussi que nul n'ait le sentiment d'être exclu de l'architecture qui doit appartenir à tous.

C'est la raison pour laquelle j'ai souligné à quel point j'attendais de cette commission, comme d'autres, des propositions et une analyse, à quel point je me réjouissais qu'elle y participe et combien je voulais prendre la précaution de mettre les calendriers en phase pour que les propositions soient faites assez tôt.

Mais il est très important de ne pas enfermer la réflexion dans un cadre qui soit préétabli, aussi brillant soit-il. Voilà la petite rectification, monsieur le président Gouteyron, que je voulais faire pour éviter que, ici ou là, on ne s'inquiète pas et qu'on ne nourrisse la crainte que la réflexion soit confisquée. Ce n'est pas du tout mon intention. Tout le monde y participera, tout le monde en sera coacteur, en particulier ceux qui ont, sur le terrain, la responsabilité effective de notre système universitaire. (Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 18 minutes ;

Groupe socialiste, 17 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 17 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants, 16 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et social européen, 16 minutes ;

Groupe communiste républicain et citoyen, 21 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 5 minutes.

La parole est à M. Maman.

**M. André Maman.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1996 s'élève à un peu plus de 44 milliards de francs, c'est-à-dire qu'il progresse de 4,5 p. 100 par rapport à celui de 1995.

Cette progression mérite d'être soulignée en ces temps de rigueur budgétaire, d'autant plus que, comme l'ont remarqué nos rapporteurs, la part du budget de l'enseignement supérieur dans le budget de l'Etat atteint, avec 2,84 p. 100, un pourcentage inégalé depuis dix ans.

Ces chiffres ont été cités maintes fois, c'est la tradition dans une discussion générale, mais sans doute cette répétition n'est-elle pas inutile dans les circonstances que l'on sait.

Je voterai donc ce budget d'autant plus facilement que celui-ci accorde une part importante à l'amélioration des conditions de vie de nos étudiants, ce qui me tient beaucoup à cœur.

Les crédits consacrés aux bourses augmentent de 8 p. 100 et atteignent la somme de 8 milliards de francs ; le budget des œuvres universitaires progresse de plus de 7 p. 100 ; les bibliothèques universitaires, qui sont indispensables et qui devraient être le centre des universités, voient leurs crédits de fonctionnement augmenter de façon considérable.

Toutes ces améliorations, fondamentales car elles conditionnent le confort de vie de l'étudiant et son adaptation au monde universitaire, étaient naturellement nécessaires pour accompagner le flux croissant des jeunes qui, chaque année – ils étaient plus de deux millions en 1995 – frappent aux portes des établissements d'enseignement supérieur. Elles sont présentes dans ce budget et les sénateurs non inscrits s'en félicitent d'autant plus que, tirant les conséquences de cet accroissement des effectifs d'étudiants, votre budget prévoit également la création de 1 344 emplois d'enseignants et de 378 emplois de personnels non enseignants, ce qui constitue un effort parti-

culièrement louable. Il faut ajouter, monsieur le ministre, les postes supplémentaires que vous avez promis dans votre déclaration du 3 décembre, c'est-à-dire hier.

Enfin, ultime point positif que je souhaite relever, votre budget poursuit le processus de rénovation pédagogique qui a débuté en 1992 avec la réforme des premier et second cycles universitaires. Un certain nombre de filières ont donc été rénovées, ou vont l'être, au moment même où se met en place la réforme des classes préparatoires aux grandes écoles qui vise, et c'est une excellente chose, à diversifier les chemins d'accès aux filières dites d'« excellence ».

Tout cela contribue à faire de votre budget un budget équilibré, au sein duquel aucun des aspects de la vie universitaire ne semble avoir été oublié.

Que peut-on en dire ? L'action sociale en faveur des étudiants existe et elle est renforcée.

La réforme pédagogique déjà amorcée est réelle et elle se poursuit.

Les créations de postes ont augmenté de 25 p. 100 en cinq ans.

Pourtant, monsieur le ministre, au-delà de ces chiffres brillants, de ces objectifs affirmés et de ces engagements tenus, le malaise étudiant reste bien réel.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Eh oui !

**M. André Maman.** Les dernières manifestations en témoignent. L'université dispose d'un bon budget - nombreux sont les ministères qui souhaiteraient avoir le même - mais elle est malade.

Sur le diagnostic et les remèdes à apporter, les opinions varient. Toutes sont légitimes, et je crois qu'il faut que toutes s'expriment.

Pour ma part, je crois que notre discussion d'aujourd'hui ne sera utile que si, sur toutes les travées de cet hémicycle, nous prenons conscience, à l'issue de ce débat, que la crise de l'université française n'appelle pas seulement des réponses budgétaires. Elle pose aussi, j'en ai été surpris, des problèmes de fond qu'il est de la responsabilité d'un parlementaire d'aborder courageusement.

Monsieur le ministre, je voterai ce projet de budget, mais, dans l'optique des débats à venir - états généraux, statut social de l'étudiant - je poserai, en guise de conclusion, deux questions concrètes, en espérant que toutes deux feront leur chemin.

Ma première question est la suivante : pourra-t-on continuer à supporter longtemps les ravages que produit chez nos jeunes l'absence d'orientation à l'entrée à l'université ? Vous en avez parlé, monsieur le ministre : qu'on l'appelle sélection ou non, il s'agit d'une orientation vigoureuse, bien faite, permettant d'examiner non seulement les notes des étudiants, mais leur potentiel. Vous parliez de ces étudiants qui se révèlent tard et que nous connaissons bien. Il convient d'examiner leur potentiel, ce qu'ils ont fait et ce qu'ils peuvent faire, cela en consultant notamment leurs professeurs et leur famille.

Par ailleurs, il faut veiller à instituer une orientation à tous les niveaux d'étude pour un meilleur apprentissage des méthodes de travail. C'est indispensable.

J'ai pu constater récemment que les professeurs étaient prêts à faire des heures supplémentaires. Les étudiants, vous le disiez tout à l'heure, demandent à s'exprimer davantage ; s'ils ne le font pas, c'est parce qu'on ne les écoute pas assez. Il faudrait qu'on les suive, qu'on les reçoive dans les bureaux. Si les professeurs pouvaient passer plus de temps à les voir en dehors des cours, à les conseiller, à les guider, cela serait très utile et très apprécié.

Deuxième question : pourra-t-on ne pas augmenter les droits d'entrée en faisant appel, de façon nuancée, aux capacités contributives de chacun ? Je ne le crois pas. Je suis même absolument persuadé que nous ne pourrions pas continuer à verser des milliards de francs, d'année en année, sans demander aux usagers une certaine participation, mais une participation juste, proportionnelle aux moyens de chacun, pour que notre université aborde le XXI<sup>e</sup> siècle en faisant face aux immenses besoins de locaux, de rénovation, de recrutement de professeurs qui seront les siens.

J'ai vécu à l'étranger, enseignant dans des universités, et je peux dire que nos jeunes, en comparaison, ne sont vraiment pas bien traités. Il est même honteux de voir la façon dont ils sont accueillis, reçus, hébergés. Ce n'est pas digne d'un grand pays ! Je le dis très franchement, ce serait pratiquer la politique de l'autruche que de ne pas considérer en ce moment qu'il faut trouver d'autres financements.

M. Gouteyron a dit que l'université devait être le centre d'intérêt de toute la nation. Mais bien sûr ! Elle doit être l'intérêt du secteur privé, des anciens étudiants, de tous ceux qui peuvent y contribuer. Il me semble en effet que la vie active d'une nation se joue dans les universités et s'y jouera de plus en plus.

Monsieur le ministre, je suis persuadé que l'université française retrouvera toute l'énergie et tout l'optimisme qui devraient être les siens une fois que nous aurons, sans esprit partisan, répondu à ces deux interrogations.

Les sénateurs non inscrits adopteront votre budget, monsieur le ministre, en espérant de tout cœur que vous tiendrez compte de nos remarques sur l'orientation et sur les droits d'entrée à l'université. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. François Bayrou,** ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Merci !

**M. Adrien Gouteyron,** président de la commission des affaires culturelles. Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Neuwirth.

**M. Lucien Neuwirth.** Monsieur le président, vous imaginez combien notre collègue, président de l'Association des maires de France, M. Delevoye, aurait souhaité intervenir dans ce débat, il s'était d'ailleurs inscrit.

Malheureusement, en raison des difficultés de transport que chacun devine, difficultés encore aggravées dans le lieu où il se trouvait, il n'est pas en mesure de le faire. Il souhaite, monsieur le ministre, vous présenter ses très vifs regrets de ne pouvoir participer à ce débat dans lequel il avait, vous vous en doutez, pas mal de choses à dire !

**M. le président.** La parole est à M. Carle.

**M. Jean-Claude Carle.** Monsieur le ministre, le budget que vous nous présentez aujourd'hui est en augmentation de 4,5 p. 100 par rapport à 1995. Par cet effort considérable, vous tentez de répondre au mieux à une situation difficile, à des problèmes dont les solutions ne sont pas évidentes.

Telles sont les raisons pour lesquelles, monsieur le ministre, le groupe des Républicains et Indépendants votera ce budget et vous apporte son soutien.

En effet, il est des moments où l'histoire s'accélère, moments qui exigent de chacun qu'il prenne ses responsabilités.

Face à une telle situation, trois attitudes sont possibles.



La première, c'est le laisser-faire, le replâtrage, bref la politique de l'autruche, avec les conséquences que l'on sait.

La deuxième, c'est l'autoritarisme, l'appel aux solutions radicales, le « y a qu'à » et autres « il faut qu'on », mais les décibels émis par ceux qui les prônent dépassent largement en intensité leur aptitude à passer aux actes.

La troisième, c'est le réalisme, qui implique la volonté, le courage de la lucidité, regarder les réalités telles qu'elles sont, non pas telles qu'on voudrait qu'elles soient, et d'agir en conséquence.

C'est la seule attitude qui permette d'assumer les responsabilités que nous confie, à un titre ou à un autre, la démocratie : que l'on soit gouvernant, élu ou membre d'un service public.

C'est l'attitude que le Gouvernement et vous-même, monsieur le ministre, avez adoptée face aux dures réalités, et la passion de votre exposé, la force de vos convictions témoignent de votre volonté d'aboutir.

La réalité que nous avons aujourd'hui sous les yeux est d'abord d'ordre mathématique, même si sa solution est, bien sûr, politique. Or les mathématiques sont une science exacte, incontournable. Elles sont la discipline de référence du système éducatif. Et pourtant, certains refusent cette réalité.

La réalité mathématique en question est celle des effectifs : le nombre d'étudiants a été multiplié par sept en trente-cinq ans, passant de 309 700 en 1960 à 2 200 000 en 1995. La croissance de notre économie n'a malheureusement pas suivi la même pente, d'où une offre surabondante en quantité, mais aussi en termes de niveau et de qualification.

Les discours sur la structure pyramidale inversée de l'entreprise, sur la course à la matière grise, ne se vérifient pas. Les études prospectives montrent que, dans la décennie à venir, les besoins resteront concentrés sur les niveaux 5, 4 et 3.

Réalité qui, je l'ai déjà dit ce matin, qui fait que, malgré l'effort engagé dans ce domaine, la première porte poussée par un jeune sur quatre est celle de l'ANPE.

Réalité qui fait aussi que se retrouvent à l'université ceux qui n'y sont pas le mieux préparés.

Réalité qui fait encore que, faute d'être régulé, le système s'est emballé et nous oblige à gérer des situations paradoxales.

La situation actuelle n'est pas sans rappeler la crise de mai 1968, mais le contexte est totalement différent.

La révolution de mai 1968 était celle des ventres pleins, émanant d'une société en expansion, où la croissance économique a permis de répondre à la demande sociale, tant en matière salariale qu'en matière éducative.

La crise d'aujourd'hui est celle des ventres qui ont faim, faim de savoir s'ils pourront, justement, vivre de leur savoir. Et le contexte économique actuel ne nous permet pas d'apporter immédiatement la réponse sociale souhaitée.

Paradoxe de l'histoire, c'est la génération de mai 1968, aujourd'hui en charge des institutions, de l'économie, de l'administration de notre pays, qui doit apporter ces réponses.

**M. François Bayrou**, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Eh oui !

**M. Jean-Claude Carle**. Bien que n'étant pas médecin, je qualifierai cette situation d'épidémiologique, car elle appelle deux types de réponse : à court terme, le sérum, à long terme, le vaccin, pour une efficacité durable.

S'agissant du court terme, certes, vous l'avez dit, monsieur le ministre, la sélection abrupte, immédiate, autoritaire n'est pas souhaitable, et elle ne serait pas applicable. Mais force est de constater que notre société, qu'on le veuille ou non, est organisée quotidiennement autour de sélections : c'est vrai dans le domaine sportif, mais aussi dans le domaine professionnel et social.

Souvent, ceux qui le nient sont ceux qui ont franchi sans encombre les épreuves d'une sélection et qui ont choisi leur parcours en fonction de leurs intérêts intellectuels et de l'utilité sociale qu'ils en attendent ; c'est ce qu'explique le professeur François Dubet.

Or, dans tout système, la nature à horreur du vide, et cette sélection s'opère donc par un processus négatif. Le bachelier S tentera les grandes écoles, puis se repliera, le cas échéant, sur un DUT ou un BTS, condamnant son camarade titulaire d'un bac technologique à se réfugier vers l'université, à laquelle il n'est pas le mieux préparé et où il se trouvera très vite en situation d'échec.

Compte tenu des difficultés que soulève l'organisation à court terme d'une réelle orientation, essayons de développer des mesures de réorientation afin de récupérer ces jeunes, victimes de la dérive du système.

C'est ce que fait à Lyon le recteur Bancel, avec l'appui du conseil régional. Des classes de BTS et de DUT accueillent en janvier des étudiants en situation d'échec à Lyon II. Ces jeunes reçoivent une formation dispensée parfois par la voie de l'alternance, qui est mieux adaptée à leur profil et aux besoins de l'économie locale.

Je vous invite d'ailleurs, monsieur le ministre, quand votre emploi du temps le permettra, à venir visiter ces classes.

Une deuxième mesure à court terme consisterait à mieux utiliser les investissements matériels et immatériels engagés par l'Etat et les collectivités locales.

En effet, compte tenu du coût des équipements, en particulier dans les sections scientifiques, il est inacceptable que ces derniers ne soient utilisés qu'un peu plus de six mois par an. Le contribuable ne le comprend pas.

Et je m'adresse à ceux qui semblent porter beaucoup d'attention à l'inquiétude légitime des étudiants, à leur inconfort. Sont-ils prêts à faire un effort dans ce sens, à accepter une optimisation des équipements financés par le contribuable ?

Toute attitude contraire ne serait pas compréhensible et montrerait à l'opinion publique une volonté d'utiliser l'inquiétude des étudiants, voire un certains mépris à leur égard. J'ose espérer qu'il n'en est rien.

Mais, fils de mai 1968, je constate que ceux qui étaient, à l'époque, les plus prompts à enflammer le mouvement étudiant ont été incapables de mettre en place les mesures nécessaires lorsque la démocratie leur en a confié la responsabilité.

J'en viens aux mesures à moyen et long terme.

Elles devront s'articuler autour de la triple réponse du système éducatif, dont j'ai parlé ce matin.

Ces réponses passent par une nouvelle approche entre le jeune et le monde du travail. Elle se résume en trois mots : information, orientation, revalorisation.

Concernant l'information, je crois qu'il est temps de tordre le cou à cette idée qui émane souvent d'esprits brillants et qui vise à confondre intelligence et instruction, à confondre le bagage et celui qui le porte. Ce sont ces esprits brillants qui ont fait que notre société juge quelqu'un à son intelligence abstraite.

Comment s'étonner, alors, que nos jeunes veuillent entrer en masse dans ces filières de l'abstraction et atteindre le niveau le plus élevé, phénomène aujourd'hui aggravé par la situation de l'emploi et la peur d'entrer dans la vie active ? Et puis, pour certains, ne nous le cachons pas, le statut de l'étudiant présente plus de confort que ceux d'apprenti ou d'actif.

C'est une attitude compréhensible, mais illusoire, car elle ne fait que retarder l'échéance et en aggraver les conséquences.

Il est urgent de faire comprendre au jeune, à sa famille, à la communauté éducative qu'une insertion ascendante dans le monde économique, avec la possibilité de revenir en formation, est aussi une manière de réussir sa vie active.

C'est là, je crois, une des missions du système d'orientation, système aujourd'hui défaillant par manque de cohérence.

L'information existe, elle ne manque pas, mais elle n'est pas très lisible, ou pas suffisamment accessible.

Il convient donc de sensibiliser les différents acteurs très en amont, le plus tôt possible, non pas pour sélectionner, monsieur le ministre, mais pour mieux valoriser les différentes formes de l'intelligence du jeune.

Cette mobilisation passe, en premier lieu, par la famille. « L'enfant est le père de l'homme », on l'a dit. Dans ce domaine, c'est criant de vérité.

Elle passe, en deuxième lieu, par les instituteurs, dont l'influence est déterminante sur la valorisation de l'intelligence de l'enfant. Les maîtres connaissent-ils suffisamment leur environnement social et économique ? Quelle image en ont-ils, eux qui ont suivi une voie plus abstraite ?

Favorisons donc les partenariats locaux entre les IUFM et le tissu économique.

En troisième lieu, cette sensibilisation passe par les CIO, dont il faut renforcer le rôle afin que l'orientation du jeune prenne simultanément en compte son projet et les besoins de l'économie.

Pour avoir, dans le cadre du PRDF, rencontré sur le terrain beaucoup de jeunes, je peux vous affirmer, monsieur le ministre, qu'ils sont très sévères avec les acteurs de l'orientation. Certains disent que, pour eux, l'orientation relève au mieux du hasard, au pis de la caricature.

Sachons organiser l'orientation à travers le partenariat, avec le souci de la proximité des bassins de formation, autour des CIO, du jeune et de sa famille, des partenaires socioprofessionnels et des élus. Cela permettra ensuite de faire remonter les évaluations locales à l'échelon académique, régional, voire national, et de décider en meilleure connaissance de cause.

J'en arrive à mon troisième mot clé : la revalorisation.

Le changement que j'appelle de mes vœux ne pourra réellement aboutir que si une revalorisation financière de certains métiers plus technologiques est engagée. Mais cette revalorisation ne peut s'opérer par une négociation nationale. Les situations sont trop différentes d'une branche à une autre, d'un secteur géographique à un autre.

Là encore, favorisons la concertation locale au plus près des réalités. Certains corporatismes, prompts à réclamer toujours plus, sont-ils prêts à accepter cette méthode ?

Voilà, monsieur le ministre, monsieur le président, mes chers collègues, les remarques que je souhaitais faire, afin d'apporter modestement ma réflexion et celle de mon groupe sur un problème qui nous concerne tous puisqu'il

engage l'avenir de nos enfants tout au long de leur vie, c'est-à-dire l'avenir de notre société, dont nous avons aujourd'hui la responsabilité.

Sachez, monsieur le ministre, que nous sommes à vos côtés. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Lorrain.

**M. Jean-Louis Lorrain.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un début d'incendie s'est déclaré à l'université de Rouen, le 9 octobre dernier. En quelques semaines, il s'est propagé et a atteint d'autres sites.

Pouvait-on éviter qu'un feu de paille ne devienne un feu de forêt ?

La fumée sortie de la faculté des sciences de Rouen aurait pu être étouffée ; même les syndicats étudiants l'ont reconnu. Or une série de maladroites est venue attiser les braises. Les étudiants grévistes ont réussi à médiatiser l'affaire et à se faire passer pour des victimes aux yeux de la communauté étudiante, après l'intervention particulièrement musclée de la police pour évacuer le rectorat de Rouen, qu'ils occupaient.

L'éviction de votre secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur, lors du remaniement, n'a pas arrangé les choses. En effet, il avait marqué des points avec les étudiants et, lorsque vous avez repris le dossier en main, il était déjà trop tard : le cas de Rouen avait déjà fait école et la contestation a gagné d'autres universités.

**Mme Hélène Luc.** C'étaient des précurseurs !

**M. Jean-Louis Lorrain.** Si la situation actuelle « polue » aujourd'hui la discussion budgétaire, elle permet néanmoins de prendre date pour la mise au point d'une vraie réforme de l'université.

La quasi-totalité des ministres chargés de l'enseignement supérieur depuis vingt ans ont connu des poussées de fièvre étudiante. Et depuis vingt ans, les solutions apportées au système universitaire ont davantage pris la forme d'un traitement homéopathique que d'un remède de cheval. Je crois d'ailleurs que ni l'un ni l'autre n'est approprié.

Aujourd'hui, la crise universitaire intervient dans un contexte social particulièrement agité : grève des fonctionnaires, des étudiants. Le cocktail est plutôt sulfureux !

J'entendais la semaine dernière, dans une émission radiophonique, le sociologue Michel Crozier analyser la situation de la France. Au début des années soixante-dix, la société était bloquée. Aujourd'hui, elle est en passe de l'être à nouveau mais pour des raisons différentes, qu'il serait utile de méditer. *La crise de l'intelligence* est déjà, à cet égard, un titre évocateur mais je ne m'y attarderai pas, car cela pourrait nous entraîner dans un autre débat.

Je ne reviendrai pas non plus sur tous les événements qui, depuis deux mois, ont alimenté les articles de presse. Je tiens simplement à vous témoigner, monsieur le ministre, mon total soutien. Votre méthode me paraît la meilleure pour déminer le terrain.

Vous avez déclaré récemment vouloir être l'avocat de notre enseignement supérieur en mettant en chantier la nécessaire rénovation de l'Université. C'est ce débat qui sera au centre des prochains états généraux réunissant tous les acteurs du monde universitaire. Je suis convaincu que personne ne doute plus de votre volonté de concertation, dont vous nous avez donné une parfaite illustration.

A l'origine, les crédits alloués à l'enseignement supérieur progressaient de 4,5 p. 100 par rapport à 1995.

Il reste que de nombreuses universités étaient en voie de paupérisation. Quoique modeste, votre premier plan de rattrapage d'urgence, qui organisait le redéploiement budgétaire en faveur des établissements les plus mal lotis, allait déjà dans le bon sens.

Vous venez de nous donner des précisions sur la façon dont il s'articulera avec celui que vous avez annoncé hier.

La réforme de l'université est un sujet difficile. Nombreux sont ceux qui s'y sont cassé les dents. Il a suffi de lâcher le mot « sélection » pour que la pression monte dans les milieux étudiants.

Remettre en cause l'égalité d'accès à l'université est effectivement lourd de conséquences. Je me réjouis que vous fassiez de cet acquis le socle inaltérable sur lequel reposent vos réflexions, car j'estime, comme vous, qu'il est indispensable de garantir à chaque bachelier l'accès à l'enseignement supérieur, à condition que celui-ci soit réorganisé.

Cela suppose non seulement une réforme des structures, mais aussi une refonte des filières d'enseignement, y compris technologiques.

En outre, il faut faire évoluer les mentalités de tous les acteurs du système éducatif. Vous avez commencé à le faire avec le nouveau contrat pour l'école.

A cet égard, je tiens à évoquer le cas de l'université allemande, qui me paraît tout à fait intéressant pour la compréhension de la situation française. Il permet, en outre, d'apporter un éclairage particulier sur ce qu'il serait souhaitable ou non de faire chez nous.

Outre-Rhin, la situation est paradoxale : les amphithéâtres sont surchargés mais les étudiants ne descendent pas dans la rue. Il y a, en Allemagne, près de deux millions d'étudiants pour moins de un million de places à l'université. Nous n'avons donc rien à envier aux Allemands.

Pourtant, une récente enquête publiée par *Die Zeit* a montré qu'une très large majorité des jeunes interrogés jugeait plutôt bonne la qualité de l'enseignement. En outre, 65 p. 100 déclarent avoir confiance en leurs perspectives professionnelles. Inutile de dire que cet optimisme tranche nettement avec l'inquiétude de leurs voisins français. Si la situation universitaire est comparable des deux côtés du Rhin, la situation économique est largement différente. Le taux de chômage des diplômés allemands n'est que 3,9 p. 100.

Les raisons de la performance de l'université allemande sont multiples.

Tout d'abord, le quart des étudiants est inscrit dans des universités spécialisées, bien équipées et bien dotées. Ensuite, le tiers des deux millions d'étudiants bénéficie, avant même son entrée en faculté, d'une formation professionnelle. Enfin, face aux risques d'engorgement, les solutions les plus drastiques ont été imaginées pour dissuader les bacheliers de prendre la voie universitaire, telles que la baisse des budgets étudiants et enseignants, voire l'introduction de droits d'inscription. La méthode est rude, certes, mais les universités allemandes doivent trouver près d'un milliard de marks pour assurer leur fonctionnement optimal.

Si l'idée d'en finir avec la gratuité des études fait grincer les dents, la réforme du fonctionnement des universités a été accélérée avec la réduction de la durée des études, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du conseil aux étudiants, ainsi que le développement du tutorat.

L'université allemande est largement autonome et s'ouvre de plus en plus aux financements privés. Avec un budget global de 57,3 milliards de francs, financé par les Länder, l'Allemagne parvient à maintenir une université gratuite de qualité, bien répartie sur l'ensemble du territoire.

Sans poursuivre plus avant cette description, il me semble que nous devrions nous inspirer de certains aspects du modèle allemand pour réformer sur le long terme l'université française. C'est d'ailleurs ce qu'avait fait le Sénat lors de la discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, l'année dernière, en introduisant, dans la loi, un schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce schéma a pour objet d'organiser une répartition équilibrée des établissements d'enseignement supérieur sur le territoire national à l'horizon 2015. Il programme, en outre, la création d'universités thématiques, destinées à se développer dans des villes moyennes et dotées de contrats de recherche correspondant à leur spécialisation.

Je sais que certains objectifs affichés dans ce schéma verront un début de traduction dès 1996. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous apporter quelques précisions sur vos intentions ?

Le modèle allemand que je viens d'évoquer ne doit pas pour autant nous donner des complexes. Ainsi, le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur à l'âge de vingt et un ans est bien plus élevé en France qu'en Allemagne.

Ce serait, en outre, un tort d'oublier les progrès réalisés au cours de ces dernières années. Depuis 1991, l'Etat et les collectivités locales ont entrepris des efforts très importants pour le développement de l'enseignement supérieur. Les objectifs du plan « Université 2000 » sont en passe d'être atteints. Cependant, la croissance estimée de la population étudiante conduira, dans les années à venir, à maintenir cet effort.

Les moyens alloués aux universités sont calculés selon des normes dites San Remo, système analytique de répartition des moyens, en tenant compte d'un coût constaté par étudiant.

Par rapport à cette norme établie voilà maintenant quatre ans, certaines universités sont sous-dotées et d'autres notoirement surdotées en personnels enseignants, IATOS et/ou en moyens financiers. Les universités récentes constituent un cas particulier puisqu'elles sont généralement sous-dotées sur tous les chapitres.

Dans le cadre de votre nouveau plan d'urgence, monsieur le ministre, vous avez promis de dégager 369 millions de francs supplémentaires, inscrits dans le projet de budget pour 1996. Votre premier plan prévoyait, non pas un rattrapage pour les personnels IATOS, mais simplement une analyse de la situation, situation d'ailleurs déjà largement analysée tant par le comité national d'évaluation que par la conférence des présidents d'université ou par les normes San Remo elles-mêmes.

Les mesures qui ont été rendues publiques hier soir concernant ces personnels constituent, sans aucun doute, l'effort le plus significatif. Ces 2 000 emplois créés, c'est plus que ce que demandait la conférence des présidents d'université.

Concernant les emplois d'enseignant, vous répondez également à la demande en prévoyant 2 000 postes en plus de ce qui était initialement prévu. Je me réjouis de constater que près de la moitié de ces postes sont des postes d'enseignant-chercheur. En revanche, je m'inquiète de ce qu'une grande partie d'entre eux soit puisée dans le

second degré. Certes, vous vous êtes engagé à faire évoluer le statut de ces enseignants pour leur permettre d'exercer une activité de recherche.

Malheureusement, la réalité a eu souvent raison des procédures de revalorisation de carrières ou d'intégration de personnels non titulaires. Combien d'enseignants, surtout dans le second degré, sont en attente de reclassement ou de titularisation ?

Je serai, pour ma part, très attentif à l'application de cette mesure.

Vous faites également beaucoup pour la sécurité dans les établissements. Le projet de budget pour 1996 consacrait 100 maigres millions de francs à la maintenance des bâtiments. C'était peu au regard de l'importance et de l'urgence des travaux à réaliser. Une récente étude a montré que 4 milliards de francs seraient nécessaires pour les travaux, dont deux pour les travaux d'urgence.

En inscrivant 2 milliards de francs de crédits dans la loi de finances rectificative pour le volet sécurité et hygiène des bâtiments universitaires, vous faites face à l'urgence. Vous souhaitez demander aux présidents d'université de mobiliser leurs réserves disponibles pour répondre à l'incitation de l'Etat. Quelle sera la part de l'Etat ? Quelle sera la part prise en charge par les collectivités locales ?

J'en viens à ma dernière réaction sur votre plan et, avec elle, à la loi de programmation budgétaire. Attendue depuis longtemps, cette loi nous arrivera une fois la réforme achevée. Mais pour quel montant ?

Globalement, votre plan, plus « musclé » que le précédent, répond à l'urgence, et va même au-delà. J'y suis, pour ma part, tout à fait favorable.

Enfin, si je note que le projet de budget pour 1996 marque une priorité très nette en faveur de l'aide sociale aux étudiants, avec, notamment, une augmentation des crédits consacrés aux bourses et aux œuvres universitaires, je m'interroge sur l'élaboration du futur statut social de l'étudiant. Est-il le moyen d'assurer l'égalité des chances ? Va-t-il réformer les systèmes d'aide aux étudiants, qu'il s'agisse des bourses ou des allocations de logement ?

Quels sont, monsieur le ministre, vos projets en ce domaine ?

« Une avancée démocratique - l'accès d'un plus grand nombre d'étudiants à l'université - est en train de se retourner contre ceux qu'elle devait servir », écrit le président René Monory dans son ouvrage *Des clés pour le futur*.

En effet, je crois que tout l'enjeu de la réforme de l'université s'inscrit dans la préservation de cette avancée tout en permettant aux jeunes de sortir du système avec une qualification.

M. René Monory prône la « déspecialisation du savoir » pour « réussir ce qui était jusqu'à présent la quadrature du cercle, le passage de la culture générale à la culture d'activité ».

Cet éclairage me paraît fondamental. Nous avons la conviction que l'université doit s'adapter à son temps. Gardienne du savoir et des valeurs, elle doit aussi anticiper les évolutions de notre société. Je sais que telle est aussi votre conviction, monsieur le ministre.

Les états généraux que vous mobilisez ne peuvent plus s'inscrire simplement dans une démarche d'objectifs et de moyens. Il nous faut penser autrement, il nous faut combattre la faiblesse des nouvelles voies de développement. La mission de l'éducation nationale, même au

niveau universitaire, doit intégrer l'apprentissage de la liberté du choix, de l'écoute, de la perception de la complexité et de sa maîtrise.

Des dirigeants visionnaires, mais proches du terrain, feront d'une crise susceptible d'engendrer le chaos un acte créateur.

La Haute-Alsace, qui vous a fourni un médiateur, mais surtout les membres du groupe de l'Union centriste vous aideront dans votre combat, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

**M. François Bayrou**, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je vous remercie, monsieur Lorrain.

**M. le président.** La parole est à M. Renar.

**M. Ivan Renar.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget dont nous débattons aujourd'hui est au cœur d'une actualité sociale pleine du mécontentement de millions de nos compatriotes : ils n'acceptent plus des mesures qui sacrifieront, une fois encore et de façon durable, leur avenir.

Dans ce contexte, monsieur le ministre, nous prenons acte de ce que les revendications légitimes exprimées ces dernières semaines par les étudiants et par les personnels de l'enseignement supérieur aient permis une réévaluation du projet de budget que nous examinons.

Samedi encore, la majorité sénatoriale et le Gouvernement repoussaient un amendement de notre groupe visant à inscrire ces 2 milliards de francs supplémentaires au budget de l'enseignement supérieur.

Dimanche, bousculé par le mouvement social, vous annoncez l'inscription de 2 milliards de francs supplémentaires. Mais ces 2 milliards de francs d'autorisations de programme font appel au concours des universités et des collectivités locales.

Vous prévoyez, en outre, la création de 2 000 emplois d'enseignant-chercheur, de 2 000 postes de personnels IATOS, et, enfin, l'inscription de 369 millions de francs pour le fonctionnement des universités.

Sur toutes ces mesures, je reviendrai dans le détail au fil de mon intervention, mais ce que je tiens d'emblée à dire, c'est que notre pays peut remercier les étudiants et les personnels des universités d'avoir permis à un gouvernement sourd d'ouvrir les oreilles, en débloquent ces premières mesures.

Pour autant, les avancées obtenues permettront-elles de répondre aux enjeux de notre enseignement supérieur ?

Le débat mérite d'être ouvert, et il mérite de l'être sur le fond des choses.

En effet, en deux décennies, les connaissances humaines ont fait de gigantesques avancées dans tous les domaines. Simultanément, la demande sociale de formation supérieure a véritablement explosé. Or, dans la même période, l'écart entre l'avancée des connaissances et leur appropriation sociale s'est sensiblement creusé.

Alors que les possibilités de résoudre les problèmes de l'humanité augmentent, les inégalités s'accroissent et la société recule dans de nombreux domaines. L'exigence de changements surgit de cette fracture économique, sociale et culturelle grandissante, dans laquelle recherche et enseignement supérieur sont mêlés.

Ainsi, faut-il adapter la recherche et la formation à la crise d'efficacité du capitalisme ou faut-il au contraire les développer et les rénover dans une autre perspective d'efficacité sociale ? Il faut choisir : l'argent ou les hommes.

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le champ de l'enseignement supérieur. Si l'on pouvait en douter, le mouvement qui aujourd'hui agite l'université française suffirait à prouver l'ampleur des transformations en cours ainsi que l'urgence qu'il y a à prendre la mesure des enjeux, potentiels et risques, que recèle la situation.

C'est peu de dire que la situation de l'enseignement supérieur s'est transformée en France. Le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur est passé de 1 224 000 en 1981 à plus de 2 200 000 aujourd'hui. Désormais, une famille sur deux a un enfant engagé dans les études supérieures.

Dans le même temps, l'enseignement supérieur demeure marqué par une sélection sociale toujours impitoyable. Ainsi, en 1992, il y avait 41 enfants de cadres pour 100 enfants d'ouvriers scolarisés dans la tranche des 12-16 ans, mais, chez les bacheliers, 142 enfants de cadres pour 100 enfants d'ouvriers. Ce rapport monte même, pour les baccalauréats généraux, à 241 enfants de cadres pour 100 enfants d'ouvriers. Cette sélection sociale, qui mutile notre pays et contre laquelle il faut agir, ne saurait cependant masquer le fait que l'université et l'enseignement supérieur concernent désormais l'ensemble de la population, y compris celle des cités populaires et des quartiers défavorisés.

Cette augmentation des effectifs se conjugue avec une extension géographique qui fait que, dans leur quasi-totalité, les départements français possèdent au moins une université, une antenne universitaire ou un établissement d'enseignement supérieur.

Elle s'accompagne aussi d'une très grande diversification, tant dans les filières ne relevant pas de l'université qu'à l'intérieur de l'université elle-même. Qu'il s'agisse des BTS, des filières technologiques, des IUT, de l'intégration de la formation des maîtres en IUFM, de la multiplication des structures de formations patronales ou privées, des filières d'excellence et des mastères, le paysage de l'enseignement supérieur est en constante recomposition.

La « massification » vient de loin, même si le poids du chômage n'est pas pour rien dans son accélération brutale des trois ou quatre dernières années. Elle s'inscrit dans les transformations en profondeur que vit notre société. Aspiration nouvelle et massive à l'accès au plus haut niveau de savoir et de culture disponible dans la société ; volonté par cette maîtrise des connaissances socialisées de maîtriser son propre destin ; perception des mutations du travail, pression de la crise pour espérer sa propre promotion sociale, c'est à un véritable raz-de-marée de la jeunesse que notre société a à faire face.

Cependant, le tissu social étant déjà largement déstructuré, face à une perte de repères et de cohérence apparente de la société, mais qui heurte frontalement les stratégies financières de la société libérale, ces aspirations massives de la jeunesse, cette « demande sociale de formation », s'expriment à la fois dans l'espérance et la douleur, avec énergie et avec confusion, avec exigence et avec illusion.

Elles portent la marque, avec leurs enjeux propres, des enjeux généraux qui travaillent en profondeur notre société.

Là encore, il ne saurait être question de *statu quo*. D'ailleurs, l'alternative n'est plus là. Ni la loi Faure de 1968 ni la loi Savary de 1983 ne peuvent contenir cette dynamique de transformation qui appelle sans arrêt des réponses neuves.

Nous sommes face à des défis inédits dans l'histoire de la civilisation et sans solution « clés en main ». Est-il possible de concilier formation de masse et formation de haut niveau, formation initiale de qualité et préparation aux métiers réels d'une société en perpétuelle transformation ? Est-il possible de continuer à former, dans un même système supérieur, ceux qui devront occuper les postes avancés de la recherche et ceux qui occuperont la grande variété des métiers et des qualifications nécessaires au développement du pays ? Est-il possible d'élargir les missions de l'enseignement supérieur sans nuire à son originalité ?

Ces questions ne sont ni abstraites ni virtuelles. Elles sont posées en filigrane dans la situation actuelle.

J'en viens aux effectifs. Loin d'appréhender l'augmentation du nombre des étudiants comme un handicap, je considère, avec les élus de notre groupe, que notre pays, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, se doit de répondre de façon novatrice, ambitieuse et adaptée aux questions et aux attentes de la communauté universitaire.

Dans votre communication du 22 novembre dernier, vous indiquiez, monsieur le ministre : « Les questions que les étudiants posent méritent réponse : il n'est pas juste que les places dans les amphithéâtres soient difficiles à trouver ; il n'est pas normal que certains travaux dirigés soient bondés. »

Quelle est la traduction budgétaire de ces légitimes préoccupations ?

Prenons la question du taux d'encadrement.

Selon les statistiques de votre ministère - c'est-à-dire les vôtres - il faudrait, pour revenir au taux d'encadrement de 1985, créer 10 000 postes d'enseignant et 20 000 postes d'IATOS.

Alors qu'il conviendrait de recruter chaque année 5 000 enseignants-chercheurs, vos dernières mesures, obtenues après les revendications de ces dernières semaines et annoncées hier, prévoient la création de 2 000 postes d'enseignant pour la rentrée de 1996 ; de fait, 750 postes étaient déjà inscrits au budget que nous examinons.

Sur ce chiffre, 1 000 postes seront occupés par des professeurs agrégés. Dès lors, il nous vient une question : créez-vous réellement ces 1 000 postes, ou bien seront-ils ôtés à l'enseignement secondaire ? Qu'en sera-t-il de leur ouverture aux différents concours ? En l'absence de réelles créations de postes, les universités devront faire appel, une fois encore, à la multiplication des heures supplémentaires et des vacances rémunérées sur leurs crédits de fonctionnement.

Faut-il en conclure que notre pays ne disposerait pas d'enseignants-chercheurs aptes à assurer le développement du savoir et sa diffusion auprès des jeunes ? Evidemment non !

Nos universités forment chaque année 9 000 titulaires de doctorats, contraints le plus souvent d'achever leurs travaux de recherche au prix de mille difficultés ou de livrer une course effrénée à la recherche d'hypothétiques bourses.

Les étudiants, enseignants et personnels sont aujourd'hui las d'attendre, quand depuis plusieurs années et régulièrement ils alertent les gouvernements successifs sur les conditions de travail inacceptables qui sont les leurs.

Le plan Université 2000 a certes permis la création de nouvelles universités ; pour autant ces nouveaux établissements n'ont pas vu leurs moyens de fonctionnement

croître à la hauteur des missions qu'ils doivent remplir. On a fait les murs et parfois pas complètement, mais on a négligé les hommes et les outils pédagogiques.

Ainsi, dans la région Nord - Pas-de-Calais, l'université du Littoral créée en 1991 - M. Delevoye en aurait parlé - a un taux de croissance de ses effectifs supérieur à la moyenne nationale puisqu'il atteint 25 p. 100 par an. Cette université connaîtra en 1997 un déficit de 80 postes d'enseignant et de 80 postes de personnel IATOS ainsi qu'un déficit de 7 millions de francs en crédits de fonctionnement par rapport à la dotation calculée par la tutelle elle-même.

Si l'on se livrait à un tour de France des situations qui mettent en péril notre enseignement supérieur, chacun de ceux qui sont présents dans cet hémicycle pourrait témoigner des difficultés rencontrées.

Les étudiants, les enseignants et les personnels en grève, d'où qu'ils viennent, de Metz, de Rouen, de Rennes, de Pau, de Toulouse, de Nanterre, de Lyon, de Bordeaux, de Nice, de Marne-la-Vallée ou de Corse, témoignent partout des manques et des retards accumulés.

Les besoins de l'université, par leur ampleur, mettent à mal l'idée selon laquelle il y aurait des universités riches et des universités pauvres, et que les universités riches pourraient ainsi donner aux universités pauvres.

L'université de Nanterre construite à l'origine pour accueillir 18 000 étudiants en compte 35 000, celle du Mirail à Toulouse en entasse 28 000 dans des locaux prévus pour 8 000.

Que dire encore des milliers d'étudiants en contact chaque jour avec l'amiante à l'université de Jussieu ?

Dans le domaine social, qu'en est-il aujourd'hui du statut de l'étudiant proposé par M. Jacques Chirac, alors qu'il était candidat à la présidence de la République ?

Seulement 150 000 chambres sont proposées en cité universitaire à plus de deux millions d'étudiants.

Le CROUS, le centre régional des œuvres universitaires et sociales, loge 7 p. 100 d'étudiants, alors que 60 p. 100 des étudiants vivent hors du foyer familial.

S'agissant des aides sous forme de bourses, il faut savoir qu'une famille ayant un enfant et dont les deux parents perçoivent le SMIC ne peut prétendre au bénéfice d'une bourse. Pour mémoire, monsieur le ministre, mes chers collègues, je rappelle que le SMIC se situe autour de 4 800 francs nets mensuels.

L'étude de l'Observatoire de la vie étudiante démontre que les besoins d'un étudiant sont de l'ordre de 35 000 francs par an, alors que le taux maximal d'une bourse se situe à 18 648 francs. Nous saisissons, là encore, les mécanismes d'exclusion sociale en jeu dans notre enseignement supérieur.

Mais il y a plus grave encore.

Le rapport de M. Dubernard à l'Assemblée nationale indique : « L'accès aux soins des étudiants n'est pas assuré aujourd'hui dans notre pays. [...] Une nouvelle catégorie d'exclus se fait jour, celle des étudiants. »

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** C'est n'importe quoi !

**M. Ivan Renar.** En tout cas, M. Dubernard est plus proche de vous que de moi !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Renar, vous savez bien que ce que vous dites est excessif !

**M. Ivan Renar.** Ce n'est pas moi qui le dis, mais M. Dubernard ! Je ne fais que le citer. Ses propos figurent dans le *Journal officiel* des débats de l'Assemblée nationale.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Comparer les étudiants aux exclus, ce n'est pas responsable, monsieur Renar !

**M. Ivan Renar.** Je le répète, je ne fais que citer les propos de M. Dubernard !

**M. Jean-Philippe Lachenaud, rapporteur spécial.** Vous avez tronqué la citation !

**M. Ivan Renar.** Non, je ne l'ai pas tronquée !

Si la mobilisation des dernières semaines a permis aux étudiants et aux enseignants de commencer à être entendus, nous sommes encore loin du compte.

Ainsi, outre la création des postes d'enseignants que j'évoquais tout à l'heure, vous annoncez la mobilisation de 2 milliards de francs supplémentaires en matière d'investissements et vous vous apprêtez à inscrire 500 millions de francs en mesures d'urgence. Cependant, vous faites appel, une nouvelle fois, aux collectivités locales et au « prétendu » trésor de guerre des universités pour parvenir à cette somme de 2 milliards de francs.

L'heure n'est pas aux divisions. Ainsi, l'information selon laquelle les universités disposeraient d'une réserve de 4,5 milliards de francs doit être accueillie avec réserve. Nous savons, les uns et les autres, que ces fonds proviennent, pour l'essentiel, de travaux engagés par les universités ; ils correspondent également aux différents amortissements de matériels, fournitures et au retard de paiement des subventions d'Etat.

Vous le savez bien, il n'existe pas de trésor de guerre, et ce que l'on nomme « les réserves » sont de fausses réserves. Ce ne sont pas les réserves de Fort Knox !

Pressé de toutes parts par les revendications de l'ensemble de la communauté universitaire, vous revoyez le budget initial à la hausse, mais il faut faire tellement plus encore !

Un seul exemple : sur les 2 milliards de francs supplémentaires que vous proposez, 800 millions de francs seraient absorbés pour une mise en conformité de l'université de Jussieu, si elle était décidée.

Notre jeunesse et l'ensemble de nos concitoyens aspirent à un nouveau souffle pour notre pays. Comment rester sourd aux aspirations de cette étudiante de Nanterre qui a réussi à parler un peu à l'émission « La Marche du siècle » et qui a pu dire que « certes, les étudiants aspirent à être formés dans la perspective d'un travail, mais ils veulent aussi trouver dans les études un enrichissement culturel les aidant à être mieux encore des individus responsables » ?

C'est pourquoi nous n'acceptons pas une société déchirée entre une élite éclairée et une masse absente.

L'université doit plus encore être une porte ouverte sur les savoirs, certes, et sur la connaissance, mais également sur la société tout entière et sur le monde.

De multiples échanges et coopérations sont possibles. Un enseignement supérieur de masse et de qualité n'est pas une utopie.

Nous devons promouvoir un enseignement supérieur pluriel et diversifié dans ses formations, accessible à l'ensemble de notre jeunesse, mais aussi aux différents acteurs qui participent au mouvement de notre société.

A les considérer sous l'angle de la seule rentabilité immédiate, des pans entiers de la recherche, de notre culture universitaire seraient sacrifiés. Nous ne pouvons l'accepter.

Monsieur le ministre, écoutez le message qui monte de la jeunesse et de notre université. C'est ici que le discours – le vôtre en particulier – a ses limites.

J'aime bien citer Jean Cocteau qui, dans *Les mariés de la Tour Eiffel*, disait : « En amour, ce ne sont pas les déclarations d'amour qui comptent, mais les manifestations et les preuves d'amour. »

Un investissement éducatif qui engage l'avenir exige que notre pays fasse un effort financier considérable pour son école et son université.

Nous en appelons une nouvelle fois à une politique nationale universitaire ambitieuse pour notre pays, pour nos jeunes et pour notre recherche.

C'est pourquoi, et notre revendication est ancienne, nous nous prononçons pour l'adoption d'une loi de programmation budgétaire avec augmentation des crédits à hauteur de 1 p. 100 du PIB de notre pays.

Cette année, votre budget représente à peine 0,54 p. 100 dudit PIB. Il faut donc multiplier par deux ce budget.

Je fais observer au passage que le pourcentage s'élève à 1,2 p. 100 pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Notre revendication n'est donc pas déraisonnable.

Les organisations syndicales enseignantes et étudiantes considèrent qu'il est nécessaire de créer 6 000 postes d'enseignants pour répondre à la crise actuelle.

Le personnel IATOS, apprécié des étudiants, est parfois le seul lien de proximité, le seul lien humain que ces derniers entretiennent avec l'université. Ce personnel participe très largement, dans des conditions souvent difficiles, de l'image et de l'activité de nos établissements. C'est pourquoi nous accueillons positivement la création de 2 000 postes d'IATOS supplémentaires. Mais il faut encore aller bien au-delà.

Nous souhaitons que le Parlement dispose d'informations complètes sur les moyens à engager pour la mise en conformité aux normes de sécurité des établissements universitaires.

Nous dénonçons, avec l'ensemble des étudiants, l'utilisation des fonds publics pour le financement de pôles universitaires privés. Nous demandons que ceux-ci, notamment celui de Nanterre, soient rendus à l'enseignement supérieur public.

Toutes ces raisons, qui sont à la source de la colère légitime des étudiants, nous amènent, vous le comprenez, à rejeter le présent projet de budget.

Cela étant dit, je vais plus loin en m'adressant à vous de façon solennelle, pour vous dire que vous trouverez en nous, monsieur le ministre, des interlocuteurs déterminés et vigilants pour examiner avec soin les projets de réforme universitaire que vous soumettrez au Parlement.

Nous rejetterons tout projet qui n'irait pas dans le sens d'une démocratisation plus grande de notre enseignement supérieur, tout projet qui tendrait à priver l'université de sa double mission de diffusion du savoir et de partage des connaissances, et de sa mission essentielle dans la recherche fondamentale de notre pays.

Nous désapprouverons et nous combattons avec la même force de conviction tout dispositif tendant à instaurer un système éducatif dual, privilégiant des filières professionnelles d'excellence d'un côté, et créant des filières d'attente de l'autre.

Certes, l'enseignement supérieur doit se transformer. Mais ces transformations doivent aller dans le sens d'une élévation de la connaissance pour le plus grand nombre, afin de répondre aux enjeux de demain.

Il convient maintenant de donner un élan nouveau à un enseignement supérieur fondé sur une conception de l'économie différente de celle qui est prônée par les « doctes docteurs » de la rigueur et du sacrifice, ces nouveaux dogmes des temps modernes et de la pensée unique.

Nous œuvrons à un projet valorisant et encourageant, l'élévation de la qualification de tous, au projet d'une université en phase avec les aspirations de la société et nourri par elle à travers toutes ses composantes.

Au lieu du rétrécissement et du repli, au lieu de la soumission à des objectifs de rentabilité à très court terme pour un petit nombre de privilégiés, il faut donner une cohérence nouvelle, dans le respect de la diversité des filières, à un grand service public d'enseignement supérieur.

Tel est le sens de la politique que nous souhaitons voir mise en œuvre dans notre pays, tel sera le sens de nos interventions et de nos propositions pour travailler au côté des étudiants, de nos jeunes et du monde du travail à l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

**M. le président.** La parole est à M. Weber.

**M. Henri Weber.** Monsieur le ministre, le budget de l'enseignement supérieur a été massivement approuvé, en première lecture, par votre majorité à l'Assemblée nationale, mais il a été massivement critiqué et rejeté par les étudiants et les personnels des universités. Aussi, après huit semaines de grèves et de manifestations, êtes-vous contraint de refaire votre copie, dans le sens que nous souhaitons, même si l'on est encore loin du compte et si bien des points sont encore obscurs. Décidément, il existe bien une crise de la représentation politique dans ce pays.

Le revirement que vous venez d'opérer en quelques heures est certes bénéfique mais impressionnant. Voilà quinze jours, vous affirmiez qu'une rallonge budgétaire n'était ni possible ni nécessaire.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Weber, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Henri Weber.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Weber, je souhaiterais simplement rappeler le contexte historique, afin de vous éviter des envolées qui pourraient être dangereuses et qui vous exposeraient à d'éventuelles répliques.

Ce n'est pas la première fois qu'un budget de l'éducation nationale est revu en cours d'examen par le Parlement.

**Mme Hélène Luc.** C'est vrai !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Nous avons déjà connu une période de tension qui a débouché sur l'obtention d'un certain nombre de milliards de francs et de moyens supplémentaires. Je précise simplement que, à cette époque, c'étaient les socialistes qui étaient au Gouvernement.

Lorsque Lionel Jospin a présenté son budget, le Président de la République a reçu les lycéens et le budget a été augmenté exactement dans la même circonstance qu'aujourd'hui ; c'est quasiment jour pour jour un anniversaire.

Vous pouvez donc souligner ce point, mais avec une certaine réserve, parce que vous allez en avoir besoin ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants. - M. Bernard Joly applaudit également.*)

**M. Ivan Renar.** Ce n'est qu'un début, continuons le débat ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Weber.

**M. Henri Weber.** C'est un conseil que je m'engage à suivre, mais il ne change rien à mon propos !

Voilà quinze jours, disais-je, vous affirmiez qu'une rallonge budgétaire n'était ni possible ni nécessaire. Aujourd'hui, vous nous expliquez qu'elle est indispensable et même pratiquement acquise.

Dans votre troisième plan d'urgence, le 20 novembre dernier, vous proposiez généreusement la création de 1 000 postes d'enseignants - 738 sont déjà inscrits dans le projet de budget pour 1996 - et 200 millions de francs de crédits de fonctionnement. « Il doit manquer un zéro » ont commenté, incrédules, les étudiants. Ce zéro, vous l'avez ajouté depuis, mais que de temps perdu !

Hier encore, vous affirmiez que donner des milliards à l'université, dans l'état actuel des choses, c'était « arroser le désert ». Depuis, vous avez troqué votre arrosoir contre une lance de pompier. Il est vrai que l'incendie social menace, et qu'il importe à votre Gouvernement de dissocier le mouvement étudiant de la mobilisation des salariés.

En mai 1968, le général de Gaulle clamait, en pure perte, je le reconnais : « Il faut que les étudiants étudient, que les enseignants enseignent, que les travailleurs travaillent. » En ce vingt-cinquième anniversaire de sa mort, son message a été, d'une certaine manière, entendu : c'est parce que les étudiants veulent étudier, c'est parce que les enseignants veulent enseigner, qu'ils sont descendus massivement dans la rue, afin d'obtenir de votre Gouvernement les moyens que, pour la troisième année consécutive, votre majorité de droite leur refusait obstinément.

Voilà trois ans, monsieur le ministre, que les gouvernements de droite présentent des budgets de l'enseignement supérieur en stagnation.

De 1988 à 1993, pour faire allusion à la période que vous venez de rappeler, sous l'impulsion des ministres socialistes de l'éducation nationale, M. Lionel Jospin puis M. Jack Lang, le budget de l'enseignement supérieur a progressé en moyenne de 13 p. 100 par an et a été multiplié par deux en une législature.

Prenant le contrepied du malthusianisme de la réforme Devaquet, le plan Université 2000, dont on chante désormais les mérites, a anticipé le rush irrésistible de la nouvelle génération vers l'enseignement supérieur : nous sommes passés de un million d'étudiants en 1980 à deux millions en 1990. Ce plan a assuré les conditions de l'accueil de ce million d'étudiants supplémentaire : 400 000 mètres carrés de bâtiments universitaires ont été construits chaque année, sept universités nouvelles sont sorties de terre, 30 000 emplois d'enseignants-chercheurs ont été créés.

Cet effort, monsieur le ministre, était urgent et nécessaire. Contrairement à ce que pensaient et à ce que pensent sans doute encore nombre de vos amis politiques au vu des amendements qu'ils ont déposés sur l'univer-

sité, l'école et la recherche, il y a non pas trop d'étudiants dans notre pays, par rapport aux pays comparables, mais pas assez.

Comme vous l'avez rappelé ce matin, à juste titre, dans l'économie mondialisée dans laquelle nous sommes entrés, l'investissement dans l'éducation est sans doute le plus rationnel et, à terme, le plus profitable de tous. L'avenir appartient aux nations qui sauront porter leur jeunesse au plus haut niveau de culture et de qualification. Voilà pourquoi nous avons fait de l'éducation nationale la priorité des priorités et, de son budget, le premier de la nation.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Très bien !

**M. Henri Weber.** Depuis mars 1993, cet effort - vous le savez bien, monsieur le ministre - a été interrompu : le budget de l'enseignement supérieur a connu une brutale décélération et son taux de croissance stagnait, pour la troisième année consécutive, en dessous de la barre des 3 p. 100.

Vous annoncez une croissance de 4,4 p. 100, suivant en cela le bleu budgétaire. Mais ce taux ne tenait pas compte du dernier collectif : en réalité, le projet de budget de l'enseignement supérieur tel que vous le présentiez avant les « récents événements » ne progressait que de 2,9 p. 100, soit à peine plus que l'inflation, alors que les effectifs d'étudiants augmentent constamment, et ce en moyenne de 40 000 par an.

En 1993, 3 178 nouveaux emplois d'enseignants-chercheurs et 1 547 postes de personnels IATOS ont été créés. Ce chiffre est tombé à 900 en 1994, à 1 000 en 1995 et à 738 enseignants dans votre projet de loi de finances pour 1996, tel qu'il a été voté par l'Assemblée nationale, si l'on s'en tient aux postes réellement nouveaux et non à la consolidation des postes créés précédemment, notamment en septembre 1994.

Dans le même temps, on a vu se multiplier les universités privées, financées sur fonds publics, mais ouvertes aux seuls étudiants capables d'acquitter des droits d'inscription élevés.

On a beaucoup parlé, à juste raison, du pôle universitaire Léonard-de-Vinci, dans les Hauts-de-Seine. Mais, à côté de cet établissement symbole, particulièrement visible en raison de la notoriété de son instigateur et de la proximité de l'université de Paris-X-Nanterre qui ploie sous le nombre des étudiants, il y a le campus de Ker Lann en Ile-et-Vilaine, financé lui aussi par le conseil général, il y a l'institut catholique d'enseignement supérieur, dit la « Fac de Villiers », à La Roche-sur-Yon, en Vendée, non loin de l'université de La Rochelle, la plus mal dotée de France.

Le vieux rêve d'une certaine droite - je ne dis pas de toute la droite - conservatrice et libérale de rééquilibrer notre système d'enseignement supérieur au profit des universités privées et au détriment de l'enseignement public a décidément la vie dure.

Vous-même, monsieur le ministre, qui vous êtes prononcé solennellement, cet après-midi encore, contre la sélection malthusienne et pour la croissance des effectifs étudiants, vous demeurez inébranlablement silencieux sur le développement de l'offre privée universitaire.

Avec la conférence des présidents d'université, avec l'intersyndicale des enseignants du supérieur, avec le mouvement étudiant, nous vous demandons d'intégrer ces pôles universitaires privés et opulents, financés largement par les collectivités territoriales, au service public de l'enseignement supérieur, afin de soulager ses difficultés et d'accroître ses capacités d'accueil.



**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Très bien !

**M. Henri Weber.** Le Premier ministre, M. Alain Juppé, vous en saura gré, lui qui a déclaré récemment à 7 sur 7 que l'« université Pasqua » n'était pas un exemple à suivre. Si c'est un mauvais exemple, corrigez-le, monsieur le ministre, en ouvrant les locaux du pôle Léonard-de-Vinci aux étudiants et aux enseignants de l'université surpeuplée de Paris-X-Nanterre !

Vous nous dites qu'il ne faut pas opposer dotations budgétaires et réformes de fond. Mais qui les a opposées, jusqu'à dimanche dernier, sinon vos amis et vous-même ?

En ce qui nous concerne, nous savons de longue date que tout ne se réduit pas à un problème de financement et notre enseignement supérieur, confronté à un public étudiant de plus en plus hétérogène, socialement et culturellement, a besoin de réformes de fond.

Ces réformes, le plan Université 2000, qui n'a pas été qu'un plan de financement des bâtiments, en avait jeté les bases et avait commencé à les entreprendre : effort d'information des lycéens, effort d'orientation des étudiants, réforme du premier cycle, plan social étudiants, contrats de plan quadriennaux entre l'Etat, les universités, les régions, les professions, diversification de l'offre d'enseignement supérieur – celle-ci commencée bien avant que vous en parliez, monsieur le ministre – au profit, notamment, des filières technologiques, scientifiques et professionnelles. A cette fin, nous avons doublé la capacité d'accueil des instituts universitaires de technologie, créé les instituts universitaires professionnalisés et les instituts universitaires de formation des maîtres, et j'en passe.

Tout cela doit être repris et amplifié. Je dis bien « repris » car, bien souvent, cet effort de réforme a été compromis. Je pense, en particulier, à la politique contractuelle entre l'Etat et les universités qui a été compromise par les décrets de votre prédécesseur en matière de création de postes d'enseignants, notamment de maîtres de conférence.

Mais, si elle n'est assurément pas suffisante, la dotation en crédits est de toute évidence nécessaire ; vous semblez en convenir désormais et c'est un grand progrès. Aucune réforme de fond n'est possible, en effet, dans un contexte de paupérisation de l'université. La paupérisation de l'université publique favorise non pas sa réforme, mais la fuite des étudiants et des enseignants qui en ont les moyens vers les établissements privés, qui voient s'ouvrir à eux un immense marché.

Il faut retrouver la courbe de croissance budgétaire de l'enseignement supérieur des années 1988-1993, non pas pour vous conformer à la gestion de vos prédécesseurs socialistes, mais parce qu'elle correspond aux besoins objectifs de notre pays et de sa jeunesse, dans un monde où la matière grise, le niveau culturel, la capacité d'adaptation et d'abstraction sont appelés à devenir de plus en plus des atouts décisifs.

Monsieur le ministre, je sais bien que l'argent est rare, que les déficits sont lourds et que, échéance européenne ou pas, il nous faut les réduire. Mais, précisément, c'est là que se révèle l'échelle des priorités effectives d'un gouvernement.

Le mouvement étudiant et les syndicats enseignants vous demandent, à juste titre, un plan d'urgence de 4 milliards de francs et une loi de programmation pluriannuelle pour rattraper le retard considérable accumulé au cours des trois dernières années, et qui est à l'origine des difficultés et des tensions actuelles.

Ces crédits, vous pouvez les trouver en prélevant, par exemple, sur les subventions à l'emploi dans le secteur privé : tout le monde sait que l'aide de 2 000 francs par mois pour l'embauche des chômeurs de longue durée produit, principalement pour les salariés, un effet d'éviction et de substitution et, pour les employeurs, bien souvent, un pur effet d'aubaine. On pourrait aisément la revoir à la baisse.

Il y aurait beaucoup à dire, aussi, sur l'exonération des droits de succession pour la transmission d'entreprises à hauteur de 100 millions de francs, ou sur l'exonération d'impôt, jusqu'à 45 000 francs, pour l'emploi d'une « aide familiale », ou encore sur les privilèges exorbitants attachés au système français des stocks-options et – *the last but not the least* – sur le niveau de notre budget de la défense.

Des économies sont possibles, autrement que sur le dos de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je remarque, par ailleurs, monsieur le ministre, que le mouvement social exerce un effet très stimulant sur l'imagination et l'inventivité des membres de vos services. Sur les quatre mille dotations de postes dont vous gratifiez l'université, bien peu correspondent à des créations nettes d'emplois ; la plupart représentent des redéploiements. Par conséquent, je serais curieux de savoir quelles dépenses budgétaires nouvelles représentent réellement vos propositions du 3 décembre dernier.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** C'est très simple : c'est le salaire complet de 4 000 fonctionnaires de plus, de niveau correspondant.

**M. Henri Weber.** Dont la plupart travaillaient par ailleurs, ou dont l'emploi était constitué par des heures supplémentaires !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** C'est ce que demandent les syndicats !

**M. Henri Weber.** Tout à fait ! Je dis simplement que, sur la question des économies, vous avez expliqué pendant fort longtemps que, eu égard à l'état du pays, il était impossible de trouver l'argent nécessaire. Aiguillonné par le mouvement social – et c'est en cela que la démocratie est un système formidable : lorsque les représentants ne trouvent pas de solution, le mouvement social les aide à en trouver – vous en avez découvert une, qui, finalement, n'est pas très onéreuse, en tout cas qui est très loin des 4 milliards ou 6 milliards de francs annoncés.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Sur le long terme, elle est onéreuse, bien entendu, mais c'est la règle du jeu !

**M. Henri Weber.** Personne ne peut refuser le dialogue et la concertation mais, comme on dit en pays cauchois, « chat échaudé craint l'eau froide ».

La concertation que vous avez organisée pour l'élaboration du nouveau contrat pour l'école, à la suite des grandes mobilisations contre l'aggravation de la loi Faloux, en janvier 1995, a débouché sur une loi de programmation pluriannuelle que votre projet de budget pour 1996 ne respecte pas vraiment, quoi que vous en disiez, comme l'a montré tout à l'heure mon ami M. Carrière.

De même, la vaste consultation des jeunes, orchestrée par M. Balladur, après les manifestations contre les contrats d'insertion professionnelle, les CIP, a débouché sur le néant.

Il ne faudrait pas que la concertation et le dialogue deviennent une technique de communication, d'anesthésie politique et de démobilisation. Les états généraux que vous appelez de vos vœux ne verront le jour que si les partenaires sociaux sont convaincus de votre sincérité et de votre fiabilité.

Cela passait par une révision substantielle à la hausse du budget que vous proposiez pour l'université et la promesse d'une loi de programmation pluriannuelle. Vous avez fait un geste que la plupart des intéressés considèrent comme un premier pas positif, mais qui appelle quelques éclaircissements, car nous avons appris la nécessité de décrypter vos effets d'annonce.

Les 2 000 emplois d'enseignants que vous annoncez recouvrent les 758 postes déjà inscrits au projet de budget pour 1996, auxquels s'ajoutent 242 postes de maîtres de conférences, financés par substitution à 242 congés de mobilité d'enseignants certifiés, et un millier d'emplois, créés par transformation d'heures supplémentaires, et proposés à des professeurs agrégés travaillant dans le secondaire. Par conséquent, on constate beaucoup de redéploiement dans ces « créations ». Il en va de même pour les 1 500 postes de personnels IATOS.

Pourquoi ne pas avoir recours, monsieur le ministre, aux milliers de jeunes docteurs qui cherchent aujourd'hui un emploi dans l'enseignement supérieur ? Le taux de chômage est passé, chez eux, de 2 p. 100 à 10 p. 100 et ils présentent toutes les compétences et toutes les qualifications requises.

Les mesures que vous proposez prendront effet, non pas au 1<sup>er</sup> janvier 1996 - alors que les besoins sont pressants - mais à la rentrée prochaine, au 1<sup>er</sup> septembre 1996. Que comptez-vous faire pour répondre aux besoins d'encadrement immédiats ?

Vous vous donnez pour objectif, conformément aux promesses électorales du Président de la République, de créer, dès la présente année universitaire, le statut social des étudiants. Comment comptez-vous le financer ?

Vous vous engagez également - et c'est heureux ! - à déposer une loi de programmation budgétaire pluriannuelle au printemps 1996. Pouvez-vous nous garantir qu'elle assurera sur une longue période, comme cela est indispensable, la pérennité de l'effort qui sera consenti en 1996 pour l'enseignement supérieur ?

Telles sont les premières questions que m'inspire votre quatrième, mais sans doute pas dernier, plan d'urgence. Mes amis et moi-même le considérons comme une première victoire des mobilisations des étudiants et des personnels de l'université, comme un premier pas qui va dans la bonne direction, mais qui reste insuffisant. C'est pourquoi nous maintiendrons notre vote négatif sur votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laffitte.

**M. Pierre Laffitte.** Monsieur le ministre, la fougue et la conviction dont était empreint votre brillant exposé liminaire ont convaincu de nombreuses personnes. Je me permettrai d'ajouter quelques propos à ce grand débat - une page de brouillon, puisque vous en souhaitez - permettant éventuellement de lancer quelques pistes de réflexion, qui seront peut-être à contre-courant des idéologies ambiantes. Les réalités sont parfois rudes et il ne faut mentir à personne, surtout pas aux jeunes.

Les étudiants veulent, à raison, être encadrés et suivis en travaux dirigés, en tutorat. Veulent-ils toujours des « amphis » de 500 places sans interaction enseignants-enseignés ? J'en doute ! En revanche, des méthodes modernes d'autoformation sont nécessaires.

Au Canada, par exemple, on dispose massivement de postes de travail personnalisés. Ailleurs - c'est désormais une réalité - des réseaux extrêmement performants assurent la télédistribution de cours, avec des voies de retour qui permettent une interaction assez forte.

Il nous faut donc définir des projets en égard aux possibilités modernes, mais pas seulement avec les universitaires et les enseignants. Mon collègue M. Carle l'a déjà évoqué : l'enseignement supérieur concerne toutes les forces vives de la nation.

Je pense qu'il serait assez aisé d'organiser un débat national, peut-être en utilisant un forum ouvert sur Internet : ce serait véritablement la meilleure méthode pour recueillir toute une série de suggestions et de réflexions, de brouillons, sur l'innovation pédagogique. Très fortement interactive, cette méthode serait beaucoup plus efficiente que des colloques qui coûtent très cher à mettre en place et qui s'adressent à des personnes qui, éventuellement, n'ont pas toujours dans la salle la capacité de répondre et de rétroagir par rapport aux suggestions faites par d'autres.

Je pense qu'il existe, dans nos universités, suffisamment de moyens intellectuels pour que nous puissions mettre en place rapidement un forum sur Internet pour ce grand débat. Des administrations, des industriels pourront y participer.

Permettez-moi d'aborder quelques thèmes importants à mon sens et, en premier lieu, l'autonomie des universités. Elle reste à construire.

La loi Edgar Faure représentait, à cet égard, un grand progrès. En effet, l'autonomie, réclamée depuis la fin des années cinquante, puis, ensuite, par les membres du colloque de Caen, a été accordée par la loi Edgar Faure.

Mais elle a été fort peu utilisée. Pourquoi ? D'aucuns disent que ce sont les services centraux qui voulaient conserver le pouvoir, pour des raisons parfois idéologiques : des établissements indépendants, donc compétitifs, déplaisaient ; d'autres disent que c'est par peur des responsabilités, ou parce que la gestion des personnels et des diplômés reste strictement national.

Bref, l'uniformité administrative, d'ailleurs renforcée par la loi Savary, a ralenti les évolutions ; or l'évolution implique des expérimentations et une autonomie réelle et nécessaire. Un risque de sclérose menace donc en l'absence d'autonomie, de diversité réelle. C'est du moins mon sentiment : si l'on regarde ce qui se passe dans les grandes écoles, où, au contraire, il y a diversité et autonomie plus forte, on se rend compte qu'elles évoluent plus facilement.

S'agissant de l'excellence qu'il faut rechercher, les réalités sont parfois rudes. Prenant en exemple le troisième cycle, j'affirme qu'il faut d'abord et avant tout penser à la qualité. La diffusion et l'extension du savoir, ces nobles fonctions, supposent l'excellence. Tout égalitarisme imposé conduit au contraire à un niveau moyen.

Je considère, pour ma part, que ne pas accepter qu'une université soit moins bonne qu'une autre, ce n'est pas très différent d'une affirmation totalitaire : « Je veux couper les têtes qui dépassent ! »

Je crois qu'il faut militer pour la création de domaines et de pôles d'excellence dans chaque université, pour éviter, précisément, qu'il y ait des bonnes et des mauvaises universités.

S'il y a des domaines qui doivent être excellents, d'autres peuvent demeurer simplement moyens, mais il me paraît important que les pôles d'excellence existent partout, ce qui implique, en même temps, un pouvoir d'attraction national et international d'étudiants sélectionnés dans ces domaines.

Sélectionnés, oui : la vie est sélective ! Je pense, à cet égard, qu'il est hypocrite de ne porter aux nues la sélection que lorsqu'il s'agit de sport et de la vouer aux gémonies dès qu'il s'agit de l'esprit, tout comme il me paraît hypocrite d'accepter la sélection par les premiers inscrits, même s'ils ont un handicap physique alors qu'il peut s'agir de filières d'éducation physique, ou, pire, lorsque cette sélection s'effectue par l'échec. Cela est d'autant plus regrettable qu'en fin d'études le marché du travail sélectionne en fonction de critères d'efficacité.

Il me semble que la priorité du savoir et de l'efficacité sur la richesse et la naissance est, depuis la nuit du 4 août, un principe de base sur lequel repose le consensus social français.

Un égalitarisme réducteur empêche, finalement, de privilégier les bonnes équipes, pénalise les bons esprits et leur ascension sociale. C'est démagogique, mais anti-démocratique et antisocial. De plus, c'est dangereux pour la compétitivité future de la France. Il est vrai que cela le serait encore plus si les grandes écoles et les bons troisièmes cycles n'existaient pas !

Il y a là, en tout cas, un véritable problème de fond, qui devra faire partie du grand débat que j'appelle de mes vœux.

Pour le premier cycle, en revanche, je suis, monsieur le ministre, comme tout le monde, tout à fait d'accord avec vous : il n'est pas question de parler de sélection. Il faut renforcer l'orientation pédagogique et, probablement, l'apprentissage de l'autoformation grâce aux techniques modernes et aux technologies modernes : massif effort d'information et d'orientation, diversité des filières, renforcement des passerelles interfilières et accent mis sur l'autoformation aidée par le tutorat.

La commission des affaires culturelles a décidé de créer une mission d'études sur ce point, comme l'a dit tout à l'heure M. le rapporteur pour avis. Nous pensons d'ailleurs que, pour l'information et l'orientation, les stages en entreprise effectués par les étudiants ou les élèves de lycée sont irremplaçables. M. Christian Beullac, l'un de vos prédécesseurs, avait déjà réussi avec difficulté à la mettre en œuvre, il faut poursuivre cet effort et le renforcer.

Par ailleurs, qui doit préparer l'orientation ? Il serait souhaitable que ce soit, pour le compte du ministère, des structures extérieures : qui est mieux armé pour connaître les réalités culturelles, sociales et économiques ? Pas forcément les seuls personnels du monde enseignant, mais aussi l'ensemble des personnels régionaux, qu'ils soient administratifs ou économiques.

Enfin, s'agissant des nouveaux outils de communication et de télé-enseignement, le décompte de ce que coûteraient 100 000 micro-ordinateurs devrait être minime. Ils seraient connectés, pour la plupart, au réseau téléphonique et sur Internet, avec un tutorat qui pourrait très bien être réalisé par les élèves du deuxième ou du troisième cycle ou par de jeunes assistants. Cette mesure permettrait à un million d'étudiants, à raison de six heures par semaine, ou à deux millions d'étudiants, à rai-

son de trois heures par semaine, d'utiliser les outils pédagogiques sur CD-ROM, d'interroger les bases de données et d'apprendre effectivement à gérer leur propre destin.

C'est une de vos préoccupations, monsieur le ministre, et c'est probablement une méthode qui peut fonctionner.

Sur ce thème, nous possédons beaucoup de compétences en France. De très nombreuses expériences ont été faites et vous savez qu'une exposition forum concernant une évaluation sur le plan européen sera mise en place à Sophia Antipolis, en liaison avec le rectorat, au mois de mars prochain.

Monsieur le ministre, vous avez brillamment résolu le problème immédiat des moyens en personnels. Peut-être pourrait-il y avoir une percée en direction des personnels de recherche, qui pourraient assez rapidement être mis à disposition des universités pour un temps, car je ne suis pas sûr que les étudiants et les universités puissent attendre neuf mois avant d'être mieux encadrés ! Mais j'en reparlerai à l'occasion de la discussion des crédits du ministère de la recherche.

Pour conclure, monsieur le ministre, je crois qu'il faut savoir imposer les voies de l'avenir dans le cadre d'un large débat sur la thématique autonomie, excellence et modernisation ; sinon, c'est le déclin que nous signerons tous ensemble. (*Applaudissements sur les travées du RDSE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Collin.

**M. Yvon Collin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis plusieurs semaines, les étudiants - et ce ne sont pas les seuls - manifestent leur mécontentement. Alors, mes chers collègues, en examinant le budget de l'enseignement supérieur, tâchons de ne pas les décevoir.

Indépendamment des mesures qui seront inscrites dans la prochaine loi de finances rectificative, quels sont les moyens qui étaient inscrits dans le projet de loi de finances initial pour 1996 ?

Ce sont 44 milliards de francs qui seront consacrés à l'enseignement supérieur. Et l'on nous explique que ce budget est en forte augmentation ?

Certes, 4,27 p. 100 de crédits supplémentaires par rapport à 1995, ce n'est pas négligeable. Toutefois, les crédits du ministère du travail progressent de 11,3 p. 100. Tant mieux ! Ceux du logement, de 7,5 p. 100. C'est également une bonne chose ! La justice, elle, voit ses moyens s'accroître de 6,5 p. 100. Elle en avait besoin ! On ne peut que se féliciter que tous ces domaines ne fassent pas les frais de la politique de réduction des déficits que vous menez.

Cependant, il est difficile, dans ce cas, de considérer le budget de l'éducation comme prioritaire.

Mes chers collègues, il ne s'agit pas de faire du budget de l'éducation une des priorités budgétaires, mais plutôt d'en faire « la » priorité nationale.

Sur la section qui nous intéresse en ce moment, je voudrais savoir s'il est normal que l'enseignement supérieur ne reçoive chaque année qu'aux alentours de 13 p. 100 des crédits éducatifs. Au Canada, un tiers du budget de l'éducation est consacré aux universités !

Plus grave, et c'est une autre spécificité bien française, sans remettre en cause le rôle que jouent les grandes écoles, est-il juste aussi que ces dernières reçoivent 30 p. 100 des moyens budgétaires alors qu'elles ne concernent que 4 p. 100 des étudiants ?

Dans ces conditions, comment faire croire aux étudiants que les universités ne sont pas les parents pauvres du système d'éducation français ?

Sur le détail du budget de l'enseignement supérieur, je ferai une série de remarques sur le développement de l'aide sociale, sur le statut de l'étudiant, sur le problème des locaux et, enfin, sur le renforcement de l'encadrement.

Grâce à une hausse de 8,3 p. 100 des crédits, le montant des bourses sera revalorisé et le nombre des bénéficiaires va augmenter.

Sensible à la notion de justice sociale, je me réjouis de cette initiative. Toutefois, je m'inquiète devant le mode d'attribution de ces aides. Alors que les bourses des premier et deuxième cycles sont attribuées sur des critères sociaux, celles du troisième cycle le sont sur des critères universitaires. J'aimerais savoir ce qui justifie cette rupture. Il serait plus juste que les seuls critères sociaux continuent à être pris en compte pour les étudiants de troisième cycle.

Monsieur le ministre, vous savez que la sélection dans les universités s'opère encore trop naturellement par des mécanismes sociologiques. C'est pourquoi la distribution des aides sociales doit absolument s'exercer en fonction de repères sociaux très rigoureux et dans la plus grande transparence.

Deuxième remarque, un jeune sur deux âgé de dix-huit à vingt-cinq ans est inscrit à l'université. Le monde étudiant constitue un véritable corps social, qu'il convient de traiter comme tel.

Un statut social de l'étudiant, nous le savons, est actuellement à l'étude. J'espère qu'il s'agira de prendre en compte tous les aspects de la vie étudiante : au-delà du volet éducatif, ce sont aussi les problèmes de logement, de santé, de drogue et de sida qui concernent les étudiants !

J'en viens rapidement au troisième point qui me préoccupe.

Le manque de locaux est une revendication récurrente des constations étudiantes, et pour cause : alors qu'ils étaient un peu plus de 300 000 au début des années soixante, ils sont aujourd'hui plus de 2 millions.

On le sait, et on le déplore à chaque rentrée universitaire : la construction ne suit pas la montée en charge des effectifs étudiants et les équipements des plus anciennes universités sont vétustes.

Bien que le plan Université 2000 ait très largement amélioré la situation depuis 1991, de grands projets restent à accomplir.

Dans le projet de loi de finances initial, l'ouverture de 4,86 milliards de francs d'autorisations de programme pour les constructions, les équipements et la rénovation des bâtiments était insuffisante. L'annonce, hier, de l'attribution de 2 milliards de francs supplémentaires pour l'aménagement, le confort et la sécurité des locaux est, monsieur le ministre, une bonne nouvelle. Cependant, ces opérations nécessitent des fonds immédiats. La mobilisation d'une partie de ce que la presse a appelé le « trésor de guerre » des universités pourrait permettre de pallier les urgences. Les universités disposent, en effet, de fonds de roulement évalués, pour 1993, à 4,68 milliards de francs.

Sans remettre en cause la nécessité de ces réserves, les universités qui disposent de ces fonds ne devraient-elles pas à leur tour faire des efforts ? D'ailleurs, je crois, monsieur le ministre, que vous l'envisagez dans votre dernier train de mesures. Je resterai attentif sur ce point.

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Il n'y a pas de trains en ce moment !

**M. Yvon Collin.** Le troisième volet que je souhaite développer concerne l'encadrement des étudiants.

Les présidents d'université évaluent à 6 000 le nombre de postes IATOS nécessaires. Environ 5 000 enseignants-chercheurs devraient être recrutés chaque année. Si l'on prend en compte les dispositions que vous avez annoncées, monsieur le ministre, 4 000 emplois devraient être créés.

Chaque semaine, nous nous rapprochons donc du compte ; il faut poursuivre les efforts, monsieur le ministre, vous êtes sur la bonne voie !

Je sais bien que nous sommes dans un contexte économique difficile, qui ne permet pas des largesses financières. Pourtant, depuis cet après-midi, avec une grande habileté, dont je vous félicite, vous avez su persuader vos collègues du Gouvernement de répondre aux attentes qui se sont exprimées dans la rue, en créant, d'un seul coup d'un seul, ces milliers d'emplois, ce qui apparaissait comme impossible voilà seulement quelques jours.

Avouez qu'il y a, dans la méthode, une certaine improvisation au gré des événements conjoncturels. A l'avenir, autant précéder les problèmes afin qu'ils soient réglés de façon plus rationnelle !

Néanmoins, en dépit de ces remarques, je prends bonne note, monsieur le ministre, de votre volonté de réduire les inégalités entre les universités.

Il est en effet scandaleux que le monde universitaire recouvre des situations très inégalitaires, conduisant à distinguer les universités prestigieuses des « facs-poubelles ».

Telles sont les quelques observations dont je souhaitais vous faire part.

Je conclurai en dépassant le strict cadre budgétaire, car l'actualité nous pousse à réfléchir de façon plus générale sur l'entité universitaire.

Derrière les revendications légitimes des étudiants se profile en effet un débat beaucoup plus vaste : quelles fonctions attribuer à l'université ?

Son rôle originel était de produire et de diffuser le savoir, tout en assurant la formation des élites intellectuelles. Qu'en est-il aujourd'hui ?

La production du savoir, c'est-à-dire la recherche, s'exerce de plus en plus en dehors de l'université.

La diffusion du savoir se partage avec les écoles privées.

Le recrutement des élites intellectuelles se fait, pour partie, dans les grandes écoles.

Doter l'université de moyens budgétaires est une priorité. Définir sa vocation en est une autre, tout aussi fondamentale. (*Applaudissements sur les travées du RDSE, ainsi que sur les travées socialistes.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je tiens à répondre à M. Collin sur deux points précis.

Si la propagation de fausses nouvelles est condamnée par le code, elle ne l'est pas dans les hémicycles des assemblées parlementaires. Je m'efforce donc, chaque fois, d'apporter les corrections nécessaires.

Vous avez dit, monsieur Collin, qu'au Canada l'Etat alloue proportionnellement beaucoup plus à l'enseignement supérieur qu'aux autres ordres d'enseignement. Je

voudrais monsieur le sénateur, vous inviter à réfléchir à ceci : c'est vraiment la moindre des choses, car, en France, chaque bachelier bénéficie de quatre années d'enseignement, peut-être même de cinq années de plus qu'au Canada.

Comment s'explique cette différence ? Nous sommes le seul pays au monde où l'école commence à deux ans.

J'ai déjà raconté dans cet hémicycle, mais je crois que cela vaut la peine de le rappeler, quelle fut la stupéfaction de mes collègues ministres de l'éducation nationale dans d'autres pays lorsque je leur ai dit qu'en France l'enseignement commençait à deux ans.

Lors d'une réunion de l'OCDE, le ministre suisse de l'éducation m'a d'ailleurs demandé pour quelle raison nous ne commençons pas l'école à la maternité, tant pour lui le concept même d'école maternelle est stupéfiant.

Dans tous les pays du monde, l'école commence à six ans et dans un certain nombre d'entre eux on commence à penser à scolariser les enfants à cinq ans. Chez nous, 30 p. 100 des enfants vont à l'école maternelle à partir de l'âge de deux ans. Vous pouvez faire le calcul : cela fait quatre années de plus.

Il s'en ajoute une cinquième, puisque, au Canada, le collège universitaire commence à la fin de la première.

Avec cinq ans d'enseignement de plus par élève, nous assumons des charges supplémentaires qui n'existent pas dans les autres pays. Vous voyez ainsi à quel point il faut se méfier des comparaisons statistiques non vérifiées, monsieur le sénateur.

Par ailleurs, monsieur Collin, je vous certifie qu'il est inimaginable de penser que 30 p. 100 du budget de l'enseignement supérieur sont consacrés aux grandes écoles ! Il y a là une erreur manifeste que je vous invite à corriger.

Je ne peux citer les chiffres exacts, mais j'affirme que vous êtes très loin de la réalité. Heureusement d'ailleurs, car ce serait tout à fait injuste.

Voilà deux informations erronées que je voulais corriger avant qu'elles ne prennent racine.

**M. le président.** La parole est à M. Joly.

**M. Bernard Joly.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voici peut-être une autre page de brouillon ! (*Sourires.*)

S'il est vrai que la formation est un atout pour l'emploi, dire que 80 p. 100 d'une classe d'âge doit avoir le niveau du baccalauréat relève de la démagogie.

Il n'est pas nécessaire d'avoir le baccalauréat ou plus pour trouver un emploi. Il y a un gisement d'emplois au niveau V, celui du CAP, que l'on a trop rapidement supprimé au profit des BEP, voire des baccalauréats professionnels. En conséquence, il faut relancer la formation au niveau des CAP, notamment en développant l'apprentissage au sein des CFA ou de sections nouvelles d'apprentis dans les lycées professionnels, c'est-à-dire qu'il faut revaloriser le travail manuel.

Tout bachelier n'a pas obligatoirement vocation à poursuivre des études supérieures.

Les baccalauréats professionnels ont été créés pour une insertion immédiate. Les titulaires de ces diplômes ne devraient pas poursuivre d'études. Or, on observe des demandes d'inscription en DUT ou en DEUG, voire en BTS, ce qui est absurde, car ces bacheliers n'ont pas tous les connaissances requises.

Certains baccalauréats technologiques devraient aussi permettre une insertion professionnelle immédiate.

Les IUT, et, à un moindre degré, les sections de techniciens supérieurs, les STS, recrutent après sélection. Ce sont des bacheliers généraux scientifiques, ex C ou D, qui sont retenus ; les bacheliers technologiques, pour qui ces filières ont été créées, sont « rejetés » à l'université, où ils échouent gravement. Les titulaires de BTS ou de DUT veulent poursuivre après leur diplôme des études « niveau » licence et « maîtrise », voire plus. Ils ont du mal, car ils manquent de la formation *ad hoc*, qui est obtenue normalement en DEUG.

Il faut imposer aux STS et, surtout, aux IUT, de recruter en priorité des bacheliers technologiques et non des bacheliers généraux, et permettre aux titulaires de BTS ou de DUT de s'inscrire, soit dans des écoles d'ingénieurs délivrant un diplôme dans la même spécialité, soit dans une maîtrise scientifique et technique, une MST, délivrant également un diplôme dans une spécialité identique ou très voisine.

Les diplômes d'études approfondies sont les diplômes nécessaires à la préparation d'un doctorat. Il n'est pas nécessaire d'imposer que tout DEA doit être suivi d'une thèse, comme cela a été dit en 1988. En effet, 9 000 docteurs d'université sont au chômage. Les entreprises se contentent de recruter au niveau DEA. La course aux diplômes n'est pas une réponse à la crise de l'emploi, elle n'en est que la conséquence. Il convient de l'expliquer aux étudiants et de développer, parallèlement aux études, des possibilités de formation en entreprises, d'insertion dans le monde du travail.

Avant tout, il faut revoir l'information et l'orientation. Ce n'est pas en classe terminale que l'information sur les formations et les métiers doit être donnée, c'est dès la troisième. Et il faut refaire cette information en seconde, première et terminale. Cela impose que les conseillers en information et orientation, les CIO, soient « à la hauteur », ce qui n'est absolument pas le cas actuellement.

A l'université, les taux d'échec en premier cycle sont de plus en plus préoccupants. Par ailleurs, une très forte proportion d'étudiants - un tiers des effectifs - quitte les cycles d'études supérieures sans diplôme.

Je souhaiterais donc qu'il soit procédé à l'information et la formation des CIO, et que l'information soit dispensée dès la seconde. Par ailleurs, connaître les besoins des entreprises et du monde économique est indispensable. Il faudrait également développer les formations par alternance avec de vrais stages en entreprise.

Cela implique de renforcer les relations entre les formateurs et les entreprises pour définir les finalités du stage afin qu'il soit utile au stagiaire, à l'entreprise et au formateur. Cela suppose la présence d'un tuteur dans l'entreprise, qui dialogue avec le formateur.

En outre, développer la formation continue est une de nos propositions, de même que permettre à un élève de lycée de ne pas suivre un enseignement supérieur immédiatement après le baccalauréat et de reprendre un cursus universitaire quelques années après. (*M. le ministre marque son approbation.*)

Actuellement, la tendance est de privilégier les inscriptions à l'université pour les bacheliers de l'année et de différer les inscriptions des bacheliers des années antérieures, quitte à refuser ceux qui voudraient se réorienter après un passage dans une école, après un échec, voire après une prise de conscience que la voie initialement choisie n'était pas la bonne.

L'objectif également est de responsabiliser le futur étudiant. L'enseignement supérieur n'est pas un dû ou un droit. Il convient aussi d'essayer de faire en sorte que l'étudiant ait un projet personnel et de remettre en ques-

tion le principe des dérogations qui permettent à un étudiant de tripler une année d'enseignement. Il convient encore de systématiser le contrôle continu, de contrôler l'assiduité et de conditionner l'obtention d'un diplôme à cet indispensable respect de l'enseignement offert.

Enfin, il nous paraît utile de donner davantage d'autonomie aux universités afin qu'elles puissent créer des formations spécifiques répondant à des demandes des milieux socioprofessionnels et économiques. Les « maquettes » de formation sont trop nationales et trop figées.

Voilà, monsieur le ministre, quelques réflexions et quelques propositions dans ce domaine tellement d'actualité. (*Applaudissements sur les travées du RDSE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le président, le fait que les débats de cette journée aient été dirigés par le président du Sénat et par vous-même, qui avez, tous les deux, eu la responsabilité de l'enseignement supérieur dans des gouvernements précédents, me paraît être un signe de l'intérêt que cette discussion présente.

Tout d'abord, je remercie M. Lachenaud de son rapport très complet et de son approbation devant la volonté du Gouvernement de relever le double défi qu'il est en effet indispensable de relever, dès cette année : la nécessité de rénover l'université et l'urgence qui s'attache à cette rénovation.

Je vous remercie également, monsieur le rapporteur spécial, pour la très intéressante suggestion que vous avez faite de revoir les conditions d'application de la circulaire Charasse, c'est-à-dire du texte qui règle les conditions de récupération de la TVA lorsqu'une collectivité locale intervient sans avoir la maîtrise d'ouvrage. Vous avez suggéré que, pour le seul cas qui nous intéresse, celui des équipements d'urgence en matière universitaire, on puisse faire une exception.

Je compte me rapprocher du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué au budget et j'espère que le secrétaire d'Etat à la recherche voudra bien me servir d'intermédiaire dans cette affaire, car il connaît ces services mieux que moi. Votre idée est très intéressante et novatrice ; elle pourrait constituer un élément de relance et permettre d'abonder les crédits que l'Etat dégagera dès la loi de finances rectificative qui sera discutée demain matin à l'Assemblée nationale.

Comme vous, monsieur Lachenaud, j'indique que San Remo n'est qu'une base de données. Depuis le début, je pense que cette base mérite d'être améliorée, mais elle a le mérite d'exister comme les normes GARACES - groupe d'analyse et de recherche sur les activités et les coûts des enseignements supérieurs auparavant.

La base ne peut être modifiée que par un accord général et dans une ambiance consensuelle ; si tel n'était pas le cas, nous risquerions d'être accusés de manipulation, ce qui n'est absolument pas notre intention.

Je reconnais que San Remo peut paraître discuté, sinon injuste, à de nombreux observateurs. Je suis prêt à partager leur sentiment, mais il va falloir dégager des normes acceptées par tous.

Je retiens également votre troisième idée, monsieur le sénateur, en faveur d'un effort général de rationalisation et de modernisation de la gestion de nos universités.

Quasiment tous les présidents d'université - généralement à propos des autres universités, et moins souvent à propos de celle qu'ils dirigent - que cette rationalisation et cette modernisation doivent être considérées comme une priorité.

Vous avez ajouté que nous souhaitons éviter tout risque de « secondarisation » des postes de professeur et que nous souhaitons faire évoluer - je l'ai promis hier - le statut des postes de PRAG afin de leur permettre d'intégrer la recherche dans leurs travaux.

Je souhaite vivement que ces professeurs agrégés de l'enseignement secondaire, ces enseignants brillants puissent avoir la chance d'aller à la rencontre de l'université.

Je dis sans aucun sentiment corporatiste que ce ne sont pas les plus mauvais de leur promotion à l'université. C'est une manière de leur offrir une première chance. Je souhaite que nous réfléchissions à ce sujet.

Ainsi, tous les enseignants universitaires pourraient, s'ils le souhaitent, se voir offrir des possibilités de recherche plus ou moins vastes selon leur statut. Il me semble que ce serait très intéressant.

De la même manière, il est très important, dans l'effort de rénovation de l'université que nous comptons entreprendre, d'essayer de diversifier les carrières. Songez à quel point se trouvent pénalisés des professeurs d'université, des maîtres de conférences qui, souhaitant s'investir dans la gestion de leur université, prennent la présidence de cette université ou la direction d'un IUFM. Ils ne trouvent aucune progression de carrière dans l'effort exceptionnel qu'ils font au service de l'université et dont celle-ci profite au premier chef.

Il me semble donc indispensable que nous allions vers cette différenciation des carrières qui permettra aux enseignants de choisir le cocktail recherche/enseignement qui leur conviendra le mieux.

Je le dis devant le secrétaire d'Etat à la recherche, qui interviendra tout à l'heure longuement sur le budget de la recherche, car il me semble qu'il faut aussi concentrer nos efforts sur la disparition du mur qui, trop souvent, existe entre le monde de la recherche et le monde de l'université.

Je me suis inscrit contre un certain nombre de projets de secondarisation de l'enseignement supérieur. Je ne suis pas d'accord, par exemple, avec l'idée de collèges universitaires qui reporteraient à l'échelon universitaire les missions du lycée, comme je le lis ici ou là. Je sais que cela changerait en effet la nature du lycée et que, naturellement, on aurait humainement tendance à reporter à l'échelon supérieur les missions qui doivent en réalité être celles de l'enseignement secondaire. Ce risque est très important.

Si nous voulons qu'il n'y ait pas de secondarisation, alors il importe que les chercheurs soient présents à l'université.

**M. Pierre Laffitte.** Très bien !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je suis sûr que beaucoup d'entre eux y trouveraient une grande source d'épanouissement à un moment donné de la carrière qui est la leur.

Ainsi, des chercheurs ayant passé un long temps dans des instituts de recherche pourraient avoir envie de prendre une autre voie. L'université a tout à gagner de la

rencontre avec la recherche. Nous sommes d'ailleurs le seul pays dans le monde à avoir dressé un mur de verre entre l'université et la recherche.

Les grands établissements de recherche sont une chance pour la France. Il faut aussi qu'ils soient une chance pour l'université. Cette rencontre entre chercheurs et universitaires me paraît être une des voies que nous devons suivre. Il faut le faire sans autoritarisme, par concertation. Il faut montrer les avantages de la situation que nous pourrions ainsi créer. Je suis persuadé qu'un consensus peut s'élaborer sur ce point.

**Mme Hélène Luc.** Mais il faut aussi s'en donner les moyens !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame Luc, je sais que, quand il s'agira d'argent, vous me rappellerez à mes devoirs, et je vous en sais gré !

Je remercie M. Camoin du diagnostic, que nous avons partagé, sur les difficultés de l'université, et de la réflexion qu'il a conduite à la tribune sur ce sujet.

Je suis d'accord avec lui – je viens de dire un mot de San Remo – pour remettre à plat l'ensemble des aides qui constituent le statut de l'étudiant afin de regarder de quelle manière plus juste et plus transparente nous pourrions les utiliser. Je suis en effet persuadé que, avec la masse de crédits que nous utilisons déjà, nous pouvons faire beaucoup mieux, être plus justes et ressentis comme tels par les étudiants eux-mêmes.

Je me réjouis de la création, qu'il a rappelée, d'une mission d'information sur les premiers cycles universitaires.

Je suis parfaitement d'accord avec lui, et avec Lao-Tseu (*Sourires*), pour indiquer que rien n'est pire que de répondre à l'angoisse par l'angoisse, à la peur de l'autre par sa propre peur. Je suis persuadé qu'il s'agit d'un effet d'accélération dont les sociétés modernes, démocraties médiatiques, ont trop à souffrir. Il est très important que nous fassions – en tout cas ceux qui ont la charge du Gouvernement – l'effort de discipline intérieure suffisant pour ne pas avoir peur, surtout de ceux pour qui nous travaillons en réalité. Cela me paraît être une clé tout à fait essentielle de la gestion de ce genre de moments de tensions.

Monsieur Gouteyron, je vous ai répondu très rapidement sur le rôle de la commission Fauroux. Je vous remercie de cette idée qu'il faut ajuster les calendriers. Toutes les réflexions doivent être prises en compte tout en sachant que nous ne pouvons pas tarder et que nous devons apporter une réponse dès cette année. Mais une année universitaire représente quand même un certain nombre de semaines et de mois qu'il faut bien utiliser ! Je suis persuadé que c'est vers la participation – mot que j'ai utilisé moi-même tout en essayant de lui donner tout son sens à la tribune de l'Assemblée nationale – qu'il nous faut aller.

On a vécu le temps des démocraties où l'on pensait qu'il suffisait au pouvoir de décider. Puis on s'est aperçu qu'il fallait que les pouvoirs parlent ; on a donc organisé des consultations. Au-delà des consultations, se produisent des concertations. Je suis persuadé que la participation est la troisième étape. En effet, il ne s'agit pas seulement d'entendre ou de parler avec les intéressés, il faut aller beaucoup plus loin et considérer les intéressés comme de véritables partenaires,...

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Ça vient !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... comme de véritables codécideurs de ce que nous avons à conduire et à construire ensemble. Il me semble que les sociétés à très hauts niveaux d'information et de formation ne peuvent pas être conduites autrement. C'est pourquoi la participation, que le général de Gaulle a remise à l'honneur après qu'un certain nombre de penseurs l'eurent annoncée, va tout à fait dans ce sens-là. Il faut en tout cas que nous inventions la participation du XXI<sup>e</sup> siècle pour faire plaisir à M. Dreyfus-Schmidt ! (*Sourires.*)

Monsieur Maman, vous avez rappelé l'importance de l'effort que nous avons à conduire, sur les plans budgétaire d'abord, de la réflexion ensuite, et vous avez posé deux questions auxquelles je vais répondre très rapidement.

S'agissant des ravages provoqués par l'absence d'orientation, vous avez suggéré que l'on mesure le potentiel des jeunes en interrogeant les enseignants. J'ai quelques doutes sur l'infailibilité des enseignants dans ce domaine. Sans doute pour beaucoup d'entre nous dans cette assemblée, et vous me permettrez de me compter parmi vous un instant, la mesure de notre potentiel à dix-huit ans n'aurait pas rendu compte exactement de notre évolution ultérieure. Je tiens à ce que les jeunes ne « poussent » pas tous à la même vitesse. Les périodes de maturation ne correspondent pas à des cycles rationnels.

Il faut faire confiance à un jeune qui vous dit qu'il souhaite tenter sa chance dans telle ou telle voie. Pour que la confiance ne soit pas déçue, encore convient-il de l'informer sur la voie qu'il a choisie, afin qu'il en mesure les difficultés, et de lui donner les moyens de vaincre ces difficultés. Ces moyens résident naturellement non seulement dans l'assistance et la proximité, mais aussi beaucoup dans la méthodologie.

Les Français sont tout à fait rebelles à l'idée d'enseigner ou de transmettre les méthodes pour apprendre. Vous remarquerez que, de l'école primaire à l'université, je me suis efforcé de toujours dire les mêmes choses : c'est très souvent de méthode que manquent les jeunes, qui ignorent, par exemple, les différences qui existent entre les façons de travailler au lycée et à l'université. C'est ainsi qu'ils continuent, par manque d'information et de formation, à utiliser, à l'université, les mêmes méthodes de travail qu'au lycée. Beaucoup de progrès restent à faire à cet égard.

Vous êtes intervenu sur l'idée d'une augmentation des droits d'inscription. Je suis persuadé, monsieur Maman, que nous devons être prudents et éviter de donner aux jeunes le sentiment de procéder à une sélection économique sous quelque forme que ce soit. Certes, discutons-en avec les universités, mais prenons garde à ne pas donner un sentiment d'injustice et à ne pas créer une angoisse liée aux coûts des scolarités. Ce serait, me semble-t-il, une des causes d'échec que nous pourrions rencontrer. Je vous appelle donc, monsieur Maman, à la prudence sur ce sujet.

Monsieur Carle, vous êtes intervenu sur des sujets voisins de ceux que nous venons d'évoquer. Vous avez mis l'accent sur le paradoxe qu'il y a à voir la génération de mai 68 répondre aux manifestations d'aujourd'hui. Monsieur Carle, c'est la vie ! Nous ne sommes certains que d'une chose : la jeunesse qui manifeste, ou qui manifestait la semaine dernière, dans les rues aura aussi, un jour, à prendre sa part et à répondre à d'autres jeunes qui manifesteront sur d'autres sujets. Heureusement que ce paradoxe-là est présent parce qu'il nous rappelle constamment à la solidarité qui doit exister entre les manifestants

d'hier, ceux d'aujourd'hui et sans doute aussi ceux de demain. Il y a là comme un sourire de l'histoire. Entendre M. Weber et d'autres s'exprimer à la tribune sur ce sujet ne manque pas de sel. Ce sel est une des manières de relever la vie, la vie publique aussi !

Vous avez par ailleurs abordé la question de l'orientation, monsieur Carle, et je partage tout à fait votre sentiment ; vous avez notamment rappelé l'exemple de Lyon, qui me paraît très intéressant et de nature à guider notre réflexion sur les premiers cycles.

Il faut, en effet, je l'ai dit à cette tribune tout à l'heure, permettre des réorientations précoces car, souvent, les étudiants mesurent très tôt l'erreur d'orientation qui a été la leur.

Je vous approuve donc, monsieur Carle, sur ce sujet ainsi que sur celui de la revalorisation de certaines activités humaines trop méprisées à l'université.

Je voulais cependant faire la réflexion que cette situation était très profondément enracinée dans l'histoire de la France et la société française, et que cela n'était pas sans raison.

Lorsque nos compatriotes, jeunes ou plus âgés, ont le sentiment qu'il y a une équation entre savoir et pouvoir, que savoir égale pouvoir ; ils ont parfaitement raison !

Ce n'est pas seulement une tradition ancienne, ce n'est pas seulement un fantasme, c'est la réalité, comme il est vrai que le diplôme garantit contre le chômage, pas complètement, mais bien davantage que toute autre protection, et comme ils savent que les situations d'influence et de pouvoir qui sont les vôtres, mesdames, messieurs les sénateurs, qui sont celles du monde politique, du monde médiatique, du monde des affaires, sont très étroitement liées au savoir ou en tout cas aux diplômes et aux voies de formation.

A nous d'inventer une équation nouvelle et d'ajouter à l'équation savoir égale pouvoir l'équation savoir-faire égale pouvoir. Pour l'instant, dans la société française bien davantage que dans d'autres sociétés, cette nouvelle équation reste à inventer. Je propose que nous fassions cet effort d'invention ensemble.

Monsieur Lorrain, je vous remercie d'abord des appréciations qui étaient les vôtres.

Vous nous avez rappelé l'exemple de l'université allemande. Je vous en sais gré. Naturellement, l'herbe est toujours plus verte dans le pré du voisin ! C'est vrai pour nous à l'égard de l'Allemagne, mais la réciproque est aussi exacte. Le coordinateur allemand des ministres de l'éducation, avec qui j'ai travaillé dans les différents sommets franco-allemands, m'a souvent expliqué qu'ils estimaient, en Allemagne, que notre système de formation était meilleur, à bien des égards, que le leur. En effet, les Allemands s'interrogent aussi sur leur système de formation.

Nous avons au moins un point commun, dans tous les cas on dit que les moyens matériels de l'université sont insuffisants. J'ai même constaté, récemment, qu'un débat s'était ouvert en Allemagne sur l'idée qu'il fallait revenir à la sélection ou tout au moins la rendre plus sévère à l'entrée de l'université allemande. Vous voyez que ces sujets sont évoqués par tous les pays qui rencontrent des crises semblables !

Vous avez parlé de San Remo ; je suis d'accord.

Vous avez évoqué le rattrapage des IATOS. Nous procédons, j'ai le tableau sous les yeux, à la plus importante création de IATOS qui ait jamais eu lieu dans notre histoire universitaire. Le seul chiffre qui pourrait souffrir la comparaison est celui de 1992, mais il est complètement

artificiel car, à l'époque, on avait intégré plus de 2 000 IATOS transférés des écoles normales aux instituts universitaires de formation des maîtres.

Par rapport aux autres années, les créations de 1996 sont au moins deux fois plus nombreuses que lors de la meilleure des années et près de dix fois plus nombreuses que la moyenne.

Je tiens à rappeler aux orateurs socialistes que, par exemple, dans le budget de 1986, on a supprimé près de 750 IATOS et je concède volontiers que cela a continué l'année suivante.

Savez-vous combien, dans le premier budget préparé par le gouvernement de M. Rocard, celui de 1989, on a créé de postes d'IATOS en France, alors que 120 000 étudiants supplémentaires - contre 20 000 cette année - s'inscrivaient à l'université ? Douze ! L'année suivante, en 1990, on en créait 270 alors que l'université devait accueillir encore 120 000 étudiants de plus.

En 1996, avec 2 050 postes créés, c'est un effort sans précédent que nous allons conduire et qui se compare au plus important que le pays ait accompli pour son université.

Je suis prêt à reconnaître que nous y avons été poussés ou aidés, monsieur Weber, comme je l'avais volontiers concédé à Mme Luc. Mais tout cela, c'est la démocratie. On a le droit de s'exprimer, on a le droit de manifester, on a le droit de demander et les gouvernements ont raison d'entendre ceux qui s'expriment, mais ils ne doivent pas entendre seulement ceux qui s'expriment.

C'est en cela qu'il nous faut inventer des modes de gestion originaux de la société française.

**M. Henri Weber.** J'espère que vos collègues sont dans les mêmes dispositions que vous !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Quand je vous aurai donné la longue série des créations de postes, vous remarquerez, je l'espère, que, à deux ou trois années près, sans doute, les chiffres étaient insuffisants. Je suis très heureux que cette année renoue avec l'abondance des créations de postes. C'est le signe que nous reconnaissons les problèmes de l'université française et, sur cette reconnaissance, nous devrions nous rassembler.

J'en suis d'autant plus persuadé que j'ai le souvenir, lorsque les mêmes événements ont été vécus par M. Lionel Jospin, de m'être ému à la tribune de l'Assemblée nationale, en tant que porte-parole de l'opposition de l'époque, que le gouvernement d'alors ait présenté un plan et que des milliards de francs aient été rajoutés entre l'une et l'autre lectures.

C'est là, bien sûr, la méthode, le travail, la mission et le devoir habituels des gouvernants lorsque de fortes émotions publiques s'expriment. Il est naturel et légitime que l'on dialogue, que l'on discute, que l'on négocie.

Monsieur Lorrain, s'agissant de la part qui incombera aux collectivités et de celle qui incombera aux universités, je ne peux vous répondre précisément, car je souhaite programmer avec nos partenaires chacun des travaux qui vont être décidés.

Le plus important désormais est d'assurer les étudiants et la communauté universitaire qu'ils seront partie prenante des prochaines décisions.

Parfois, des travaux qui paraissent d'ampleur modeste, telle l'installation d'éléments de confort élémentaire, peuvent changer réellement la vie de tous les jours des étudiants. C'est un devoir de proximité que nous avons à



l'endroit des principaux intéressés, c'est-à-dire les étudiants, et vis-à-vis de la communauté universitaire tout entière.

Vous me demandez quel montant nous prévoyons pour la loi de programmation ? Nous verrons lorsque nous aurons décidé ce que nous mettons à l'intérieur. Il ne serait guère cohérent de fixer un montant avant de savoir quels objectifs nous allons assigner à la loi. Je crois que la bonne démarche consiste à décider d'abord ensemble, d'un même mouvement, ce que doit être l'architecture de l'université, quelles missions et quels buts nous lui assignons, ce que nous lui demandons de réaliser pour le compte de la nation. Ensuite, il nous reviendra de dégager les moyens que ces buts imposent.

Monsieur Renar, vous avez avancé des chiffres tout à fait impressionnants. Evidemment, à la tribune, ils ne coûtent pas plus cher que des chiffres raisonnables : 2 000, 5 000, 10 000 ou 20 000 postes, c'est le même prix. Mais, dans la réalité, pour la nation, le poids n'est pas le même !

Vous me demandez si les postes créés ne sont pas ôtés à l'enseignement secondaire. A l'évidence, non ! Le tableau des emplois vous montrera que les postes de congés qui ont été convertis en postes de maîtres de conférence sont les seuls postes qui sont transférés de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. En dehors de ce seul cas, il n'y aura pas un emploi en moins ; il y aura, au contraire, des emplois en plus.

Vous m'indiquez que la multiplication des heures supplémentaires est un risque. C'est pourquoi j'adopte cette démarche inédite qui consiste à transformer des heures supplémentaires de l'enseignement supérieur en emplois.

Ce n'est pas la même démarche que dans l'enseignement secondaire : dans celui-ci, la transformation d'un contingent d'heures supplémentaires représente à peu près le coût annuel de l'emploi. Bien sûr, à plus long terme l'emploi coûte plus cher en raison de la retraite et de diverses dépenses qui s'attachent à l'emploi fixe et qui se font sentir dans la durée.

Dans l'enseignement supérieur, un groupement d'heures doit représenter le tiers ou le quart de ce que représente le coût annuel total de l'emploi.

Il y a donc là un effort très important pour la nation. Cependant, j'ai affecté les regroupements d'heures supplémentaires afin, en effet, de montrer que c'était la démarche proposée si souvent par les syndicats qui était ici adoptée.

Vous m'indiquez, monsieur Renar, que Nanterre accueille plus d'étudiants que les 18 000 pour lesquels cette université était conçue à l'origine. J'entends souvent cet argument et je demande aux élus qui connaissent bien Nanterre de vérifier qu'on vient d'y construire un immense bâtiment, dont l'ouverture a été simplement retardée de quelques semaines.

Une autorisation administrative manquait. Ce problème ayant été réglé, le nouveau bâtiment de Nanterre, qui est superbe, peut ouvrir.

Vous notez qu'il peut être fait appel aux réserves des universités. Je réponds oui, mais avec l'accord des universités. J'ai indiqué à la tribune que je ne pensais pas que les réserves des universités étaient le « trésor de Golconde ». Cependant, de l'aveu même des présidents d'université, ces réserves comprennent une partie mobilisable, dont nous pouvons légitimement nous servir pour le mieux-être des étudiants et des universitaires.

Monsieur Weber, nous avons eu un échange sur les points initiaux de votre intervention.

Je suis d'accord avec vous sur le lien à établir entre les moyens et la réforme de fond.

La concertation, dites-vous, ne doit pas être une anesthésie. J'approuve totalement cette formule ; c'est pourquoi je veux rendre les acteurs de l'université coresponsables, coorganisateur, non pas de cette concertation, mais de cette œuvre de participation, et j'ai indiqué tout à l'heure la différence que je faisais entre l'une et l'autre.

Vous affirmez que les 2 000 emplois recouvrent les créations qui figuraient dans le projet de budget initialement présenté. En fait, ce que nous allons créer dans ce projet de budget, c'est plus de 2 600 emplois d'enseignant. Mais j'ai défalqué les consolidations des sur-nombres qui avaient été autorisés à la rentrée précédente. Si vous voulez être juste, il vous faut compter les sur-nombres une année ou l'autre. Vous ne pouvez pas les oublier en 1994 et les passer par pertes et profits en 1995. Le présent projet de loi de finances va en effet créer 2 606 emplois, soit un effort presque exceptionnel, je l'ai dit, par rapport aux années précédentes.

Vous demandez si les docteurs, notamment les jeunes, ne pourront pas être employés. Oui, bien sûr, puisque près de 1 000 emplois de maître de conférences ou d'enseignant-chercheur vont être créés. Ce sera donc, pour les titulaires d'un doctorat, un débouché très important. J'espère, comme vous, que la loi de programmation pérennisera cet effort.

Monsieur Laffitte, pourquoi, demandez-vous, ne pas instituer un forum sur Internet ? J'y suis tout à fait favorable.

Vous avez repris cette idée de l'autoformation, à laquelle je suis moi-même très attaché. C'est ce que je répondais à M. Maman tout à l'heure : il faut faire un effort très important pour expliquer la vraie méthodologie de la formation à l'université. Celle-ci est largement affaire d'autonomie personnelle. Il me semble que cet aspect est trop négligé et qu'il devra être souligné dans les années qui viennent. C'est pourquoi il me paraît essentiel que les jeunes rencontrent des chercheurs pour mesurer que c'est aussi une démarche originale et personnelle qu'il faut conduire face au savoir si l'on veut vraiment se construire une architecture du savoir qui tienne la route.

Vous souhaiteriez qu'on équipe généreusement les universités en ordinateurs. J'ai fait une petite multiplication : les 100 000 ordinateurs que vous évoquiez, à 10 000 francs pièce, cela nous conduit au milliard de francs. On l'a vu, les milliards ne sont pas si faciles à trouver ! Si vous rencontrez des partenaires prêts à aider, j'en serai tout à fait heureux.

**M. Pierre Laffitte.** C'est une vieille idée !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Absolument !

M. Collin a indiqué qu'il fallait créer tout de suite 6 000 postes d'IATOS. Même les plus audacieux n'ont jamais fait état d'un tel chiffre. Le chiffre le plus ambitieux qui ait été avancé jusqu'à aujourd'hui était de 2 000, et nous en créons 2 050. La calculatrice de M. Collin me semble avoir été un peu généreuse.

Enfin, M. Joly a dénoncé un système de sélection injuste dans les IUT et les STS. Je suis d'accord avec lui : il faut non pas que les IUT et les STS soient réservés aux bacheliers technologiques, mais que, au moins, ils les accueillent. Il est tout à fait légitime que les jeunes aperçoivent une voie de formation qui ne soit jamais condamnée à devenir une impasse. Et c'est, de ce point de vue, une des œuvres les plus importantes auxquelles nous devons nous attacher.

Sur la rencontre de l'orientation et de l'entreprise, je partage entièrement votre point de vue.

Je trouve, enfin, tout à fait intéressante l'idée consistant à reconnaître au jeune qui prendrait le risque de sortir vers le monde du travail un droit de retour quasiment garanti à l'Université, et dans l'établissement de son choix.

Ce serait un crédit de confiance de plus dont pourrait bénéficier le jeune qui fait l'effort d'essayer d'entrer dans le monde du travail pour voir quelle place il pourrait y trouver. Ce serait aussi le moyen d'enrichir l'université de la présence de jeunes aux expériences diverses. Je n'y verrais pour ma part que des avantages.

Cette idée est extrêmement positive, je l'ai déjà formulée et j'ai été très heureux, monsieur Joly, que vous la preniez à votre compte.

Voilà pour les principales remarques que chacun des orateurs qui sont intervenus dans le débat ont faites. Il me semble qu'elles témoignent, finalement, au-delà des différences de perception, d'un assez grand accord sur les tâches à entreprendre ainsi que sur les priorités qui nous permettraient de rénover ou de refonder, comme on voudra, l'université française. Je vois, pour ma part, dans cette discussion un signe très encourageant du consensus que j'espère pouvoir créer. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants, du RPR ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits figurant aux états B et C concernant l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et l'insertion professionnelle : II. - Enseignement supérieur.

#### ÉTAT B

**M. le président.** « Titre III, 863 663 787 francs. »

Sur les crédits figurant au titre III, la parole est à Mme Luc.

**Mme Hélène Luc.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai participé jeudi dernier, à leur invitation, à l'assemblée générale des étudiants, des enseignants et des personnels de Paris-XII - Val-de-Marne. La situation qu'ils décrivent n'est pas digne d'un grand pays, pour reprendre l'expression de M. Maman, dont l'université devrait constituer le creuset des ambitions et les atouts du développement. Membre du conseil d'université, je suis intervenue à plusieurs reprises sur la situation difficile que connaît Paris-XII.

Qu'on en juge : l'université Paris-XII - Val-de-Marne a été conçue pour 10 000 étudiants ; elle en accueille aujourd'hui 23 000 ; 6 000 étudiants sont inscrits à la faculté de la Varenne-Saint-Maur dans des locaux de type Bender, totalement inadaptés à un enseignement moderne. Des travaux de sécurité ont été réalisés en 1983, 1988 et 1993, et il a fallu déménager certains locaux en mars 1994. Le préfet a même demandé la fermeture de l'université.

Paris-XII a vu ses effectifs croître en cinq ans de plus de 33 p. 100, soit la plus forte progression des universités d'Ile-de-France.

Les moyens attribués sont loin, hélas ! d'avoir suivi la même progression. Dans de nombreuses filières, la situation devient intenable. En anglais, par exemple, les effectifs des travaux dirigés dépassent les soixante élèves.

En sciences et techniques des activités physiques et sportives, STAPS, discipline dont les effectifs ont progressé de 100 p. 100 par rapport à l'an dernier, les étu-

dians ne disposent ni des conditions d'encadrement ni des conditions matérielles nécessaires. Il faudrait créer une UFRAPS, une unité de formation et de recherche pour les activités physiques et sportives.

Les étudiants de Paris-XII dénoncent avec raison, et je les soutiens, la situation qui leur est faite. La direction de l'université fait tout son possible pour améliorer les conditions d'étude. Ainsi, une partie des réserves disponibles va être mobilisée pour réaménager le centre de Créteil. De même, avec l'ouverture prochaine de l'IUT de Vitry et l'installation des sciences économiques et de la gestion à Créteil, les collectivités, notamment le conseil général du Val-de-Marne, s'efforcent également d'améliorer la situation, mais elles n'en peuvent plus.

De toute manière, tout cela n'est rien au regard des besoins que seul l'Etat, puisque c'est de sa responsabilité, doit satisfaire.

Il faut donc, comme le rappellent les motions adoptées à Paris-XII, créer les 200 postes d'IATOS qui manquent cruellement. En effet, actuellement, 421 IATOS seulement, dont 73 contrats emploi-solidarité, font fonctionner cette université de 23 000 étudiants !

Il faut également créer les postes d'enseignant permettant de doubler les travaux dirigés, actuellement surchargés, et de transformer les trop nombreuses heures complémentaires. Il faut obtenir une dotation exceptionnelle permettant d'engager sans attendre les travaux de sécurité et d'aménagement.

De même, il faut inscrire dès maintenant dans les faits la reconstruction de la faculté de droit de Saint-Maur et ne pas simplement se contenter d'une rénovation de ces bâtiments métalliques dangereux. Il faut enfin tenir réellement les engagements pris quant à l'extension du site de Créteil.

Bien sûr, l'idéal eût été de tout reconstruire, sur place, à Saint-Maur, comme le prévoyait un précédent projet, mais les contraintes, notamment en matière de financement et de foncier, n'ont pu être surmontées.

L'ensemble de ces demandes s'inscrit dans une logique ambitieuse qui fait primer l'avenir de nos étudiants, et donc de notre pays.

Ces priorités impliquent un effort soutenu et sans précédent, qui doit aller bien au-delà des réserves que l'Etat, par son désengagement, monsieur le ministre, a forcé les universités, à part quelques exceptions, à se constituer et qui, bien évidemment, sont déjà largement mobilisées, notamment par des programmes de réhabilitation. Ainsi, Paris-XII prévoit d'apporter en financement propre plus de 70 millions de francs aux divers projets immobiliers prévus.

Monsieur le ministre, l'exemple de Paris-XII l'atteste, il n'est pas d'échappatoire possible, pour qui veut répondre aux attentes des étudiants : il faut y consacrer les meilleurs des moyens. Si le recours à des fonds d'urgence est évoqué c'est donc bien que le projet de budget que vous nous présentez ne répond absolument pas à ces besoins.

Ainsi que je l'ai répété lors de l'assemblée générale de l'université Paris-XII, je suis résolument aux côtés des étudiants, des enseignants et des personnels. Pour cette raison, avec mes amis du groupe communiste républicain et citoyen, j'estime que le projet de budget que vous nous proposez, malgré l'inscription de crédits supplémentaires, est très largement insuffisant.

**M. le président.** La parole est à Mme Bidard-Reydet.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Au moment où la communauté universitaire manifeste pour appuyer ses revendications, je souhaite rappeler la situation de l'université de Paris-XIII - Villetaneuse.

L'université de Paris-XIII compte aujourd'hui près de 20 000 étudiants. Ses effectifs ont crû depuis 1990 de 34 p. 100.

Vous le savez, monsieur le ministre, les sénateurs communistes républicains et citoyens considèrent l'augmentation du nombre des étudiants comme un atout pour notre pays. Ils sont d'ailleurs satisfaits de vous avoir entendu dire la même chose. Hélas ! dans tous les domaines, chacun d'entre nous peut constater le manque de personnels qualifiés.

L'université de Paris-XIII demande donc les moyens d'assumer pleinement ses missions.

Il s'agit, premièrement, de rattraper le retard de formation supérieure dans le nord-est de la région parisienne ; deuxièmement, de contribuer à la formation et à l'insertion professionnelle de nouvelles couches de la jeunesse ; troisièmement, de participer au développement économique, social et culturel de sa zone d'implantation.

Le dernier conseil d'administration a adopté, voilà une semaine, une motion affirmant l'insuffisance du niveau de financement de l'université et, plus généralement, de l'enseignement supérieur français. Cette motion fait valoir trois priorités.

La première concerne la compensation des exonérations de boursiers. L'université de Villetaneuse présente la particularité d'être l'université francilienne qui accueille le plus grand nombre d'étudiants boursiers, puisqu'ils représentent 21 p. 100 de l'effectif total. Avec les exonérations complémentaires, c'est près d'un étudiant sur quatre qui est, à juste titre, exempté de droits d'inscription.

Paris-XIII participe ainsi de façon concrète au processus d'intégration sociale, économique et culturelle de nombreux jeunes venus des banlieues du nord et de l'est de Paris.

L'exonération des droits d'inscription représente une charge de 3 millions de francs pour l'université, alors que la compensation des exonérations de boursiers qui lui est attribuée n'est que de 0,431 million de francs. Il y a là un manque à gagner qui est de la responsabilité de l'Etat.

Je vous ai très souvent interpellé pour vous appeler à faire cesser cette injustice. Aussi, je prends acte de la décision que vous venez d'arrêter. J'aimerais toutefois, monsieur le ministre, que vous me donniez l'assurance que cette compensation sera bien intégrale et qu'elle sera le plus rapidement possible effective.

La deuxième priorité concerne la compensation des charges de gardiennage. En effet, le campus de cette université est installé dans une zone où l'insécurité est grande. Le poste relatif au gardiennage, en constante augmentation, coûte à l'université 4,3 millions de francs. Cette lourde dépense réduit le budget pédagogique, puisque l'aide de l'Etat ne s'élève qu'à 0,5 million de francs dans le cadre du contrat quadriennal. Le conseil d'administration demande donc à l'Etat de financer entièrement les dépenses de gardiennage.

La troisième priorité concerne les personnels IATOS. L'application des normes San Remo, dont tout le monde s'accorde à dire qu'elles ne sont pas très bonnes, faisait apparaître, pour Paris-XIII, un déficit de 49 postes sur la base du nombre d'étudiants inscrits en 1993-1994. Si l'on actualise ce nombre pour 1994-1995, on arrive à un

déficit de 72 postes d'IATOS, ce qui place cette université au dernier rang en matière d'encadrement en personnels IATOS.

Quant aux enseignants-chercheurs, le déficit était déjà de 35 postes en 1993-1994 ; il est de 48 postes en 1994-1995. Or, seules sept créations de postes sont proposées pour l'année prochaine, contre neuf l'année dernière. Vous en conviendrez, monsieur le ministre, nous sommes bien loin du compte.

Un dernier point me préoccupe, celui des engagements budgétaires prévus dans le contrat pluriannuel entre l'université et l'Etat.

**M. le président.** Si vous pouviez l'exposer en une minute, ce serait parfait, Mme Bidard-Reydet ! (*Sourires.*)

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Une minute et quelques secondes, monsieur le président !

En 1995, les crédits d'équipement prévus au contrat pluriannuel de développement de l'université de Paris-XIII avoisinaient 5 milliards de francs. Par une décision prise sans consultation, le ministère a d'abord réduit les autorisations de programme à 65 p. 100 des engagements, puis il a réduit les crédits de paiement à 60 p. 100 des autorisations notifiées. Ainsi, la dotation de Paris-XIII en crédits d'équipement est passée d'un peu plus de 5 milliards de francs à 2 milliards de francs.

Pensez-vous qu'il soit acceptable que les clauses d'un contrat signé entre une université et l'Etat puissent ainsi être unilatéralement modifiées ? Je vous demande instamment, monsieur le ministre, de respecter les engagements pris avec l'université de Paris-XIII afin de lui permettre d'obtenir les moyens nécessaires pour assurer ses missions.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je veux répondre d'un mot à Mme Luc ainsi qu'à Mme Bidard-Reydet qui, sinon, me reprocheront de ne pas l'avoir fait. (*Sourires.*)

Madame Luc, je dois apporter au débat une précision d'ordre sémantique. Vous dites avoir participé à une assemblée générale. Or il se trouve qu'un de mes amis était présent et m'a confié que cette assemblée ne réunissait qu'à peine cent personnes, alors que l'université compte 24 200 personnes...

**Mme Hélène Luc.** Il y avait au moins 300 personnes !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je vous rapporte ce que cet ami m'a dit ! C'est dire la relativité de cet adjectif « générale », que l'on accole très volontiers désormais à des assemblées de cet ordre ! (*M. le président de la commission des affaires culturelles approuve.*)

**Mme Hélène Luc.** C'est petit, monsieur le ministre !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame Luc, c'était un sourire, pas plus !

**Mme Hélène Luc.** Vous avez tort !

**M. Ivan Renar.** Vous êtes taquin, monsieur le ministre !

**Mme Hélène Luc.** Et vous ne nous avez toujours pas répondu sur les crédits !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Justement, je m'apprete à vous répondre, ainsi qu'à Mme Bidard-Reydet, sur ce point.

Je souhaite que l'ensemble des relations entre l'Etat et les universités s'inscrivent dans le cadre d'un contrat. Je souhaite aussi que les contrats soient mesurés quand on les signe et respectés une fois qu'ils sont signés.

**M. Jean-Philippe Lachenaud, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je considère qu'il y a là une discipline que nous devons nous imposer les uns et les autres pour faire en sorte que la parole de l'Etat et la parole des universités prennent tout leur poids. C'est en ce sens que je souhaite agir.

Vous m'avez posé une question précise sur la compensation boursière et je vous réponds de manière tout aussi précise : nous avons désormais, grâce à l'amendement que nous allons examiner, les moyens d'assumer effectivement la compensation boursière. Je demanderai seulement que cette compensation soit opérée sur des actions identifiées, que ces actions soient décidées en concertation avec les intéressés et qu'elles fassent donc l'objet d'un avenant au contrat.

Vous le voyez, il y a une grande logique dans le souci de contractualisation qui est le mien.

**M. le président.** Par amendement n° II-85, le Gouvernement propose de majorer les crédits du titre III de 451 000 000 francs.

La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il s'agit d'un amendement très important. Il tend, d'une part, à majorer les crédits et, d'autre part, à augmenter le nombre des emplois prévus dans le projet de loi de finances initiale pour 1996.

En ce qui concerne les emplois d'enseignants de l'enseignement supérieur, nous ajoutons 1 262 emplois d'enseignants, dont 262 emplois de maîtres de conférence et 1 000 emplois de professeurs agrégés. Je le répète, je souhaite que ces derniers puissent désormais consacrer une partie de leur temps à une activité de recherche. Nous aboutissons ainsi à un total de 2 206 emplois dans le projet de loi de finances.

Par ailleurs, est prévue la création de 1 500 emplois d'IATOS supplémentaires, qui s'ajoutent aux 200 emplois gagés disponibles et aux 300 emplois du projet de loi de finances initiale. Cela conduit à la création effective de 2 000 emplois d'IATOS supplémentaires.

Enfin, en ce qui concerne les crédits, cet amendement a pour objet d'abonder le chapitre des dotations de fonctionnement des universités, en y ajoutant les 369 millions de francs promis pour financer, en particulier, la compensation boursière que j'évoquais à l'instant en m'adressant à Mme Bidard-Reydet, et en retranchant 69 millions de francs qui correspondent aux heures complémentaires qui sont transformées en emplois - cela permet de financer une partie des emplois disponibles - répondant ainsi à la demande constante des syndicats des personnels enseignants.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Jean-Philippe Lachenaud, rapporteur spécial.** Favorable.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-85, accepté par la commission.

**M. Ivan Rénar.** Le groupe communiste républicain et citoyen s'abstient.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques.

Le premier, n° II-30, est présenté par M. Camoin.

Le second, n° II-76, est déposé par MM. Jacques Rocco Serra et Hérissou.

Tous deux tendent à réduire les crédits du titre III de 17 940 francs ; en conséquence, à ramener les crédits de ce titre à 863 645 847 francs.

La parole est à M. Camoin, pour défendre l'amendement n° II-30.

**M. Jean-Pierre Camoin.** Cet amendement, qui prévoit une réduction de crédits concernant plus particulièrement ceux qui sont alloués aux rémunérations du personnel enseignant et chercheur des établissements d'enseignement supérieur, chapitre 31-11, article 10, a pour objet d'appeler l'attention du Gouvernement sur l'intérêt que représenterait la transformation de huit emplois d'assistant des disciplines médicales après deux ans, qui devaient donner lieu initialement à la création de huit emplois de maître de conférence de deuxième classe - praticien hospitalier d'odontologie - en six emplois de professeurs des universités de deuxième classe, praticien hospitalier d'odontologie.

Le coût de cette transformation, en termes de crédits, s'élèverait, au 1<sup>er</sup> septembre 1996, à 17 940 francs.

Cette disposition est présentée en raison du déséquilibre qui existe entre la répartition des quatre catégories d'enseignants qui interviennent en odontologie et du très fort rétrécissement du sommet de la pyramide des âges au niveau professeurs.

En effet, les assistants hospitaliers universitaires des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires représentent 44,8 p. 100 ; les maîtres de conférences - praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires représentent 35,7 p. 100 ; les professeurs de premier grade de chirurgie dentaire représentent 11,8 p. 100 ; les professeurs des universités - praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires représentent 7,7 p. 100.

En outre, la proportion de rang A en odontologie étant la plus faible de tous les secteurs disciplinaires, elle a pour conséquence d'offrir des perspectives de carrière quasi nulles aux maîtres de conférence - praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires.

**M. le président.** L'amendement n° II-76 est-il soutenu ?...

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-30 ?

**M. Jean-Philippe Lachenaud, rapporteur spécial.** La commission souhaite entendre le Gouvernement avant de se prononcer.

**M. le président.** Quel est donc l'avis du Gouvernement ?

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieure et de la recherche.** Le Gouvernement est conscient des difficultés soulevées par les auteurs de cet amendement, qui ont été évoquées à de nombreuses reprises par ailleurs. Il s'engage à faire le maximum pour atteindre l'objectif qui est celui des auteurs de l'amendement dans le cadre de la gestion des moyens et ainsi aboutir aux promotions nécessaires.

Il considère qu'il en a les moyens et il demande donc à M. Camoin de bien vouloir retirer cet amendement. En effet, il ne lui paraît pas de bonne pratique budgétaire de régler des problèmes de cet ordre à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances.

**M. Jean-Philippe Lachenaud, rapporteur spécial.** La commission partage le sentiment du Gouvernement.

**M. le président.** Monsieur Camoin, l'amendement n° II-30 est-il maintenu ?

**M. Jean-Pierre Camoin.** Compte tenu de vos précisions et des assurances que vous m'avez données, monsieur le ministre, je le retire.

**M. le président.** L'amendement n° II-30 est retiré. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix, modifiés, les crédits figurant au titre III.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** « Titre IV, 423 565 000 francs. »

Mes chers collègues, compte tenu de l'heure, je vous demande de vous efforcer d'être concis.

La parole est Mme Borvo.

**Mme Nicole Borvo.** Monsieur le ministre, je vais m'efforcer d'être concise.

Il appartient à la communauté universitaire, dans chaque établissement, de se prononcer sur les mesures d'urgence que vous avez été obligé de prendre. Il en est donc ainsi pour les universités parisiennes.

Force est toutefois de constater le décalage entre le discours que vous tenez et la réalité des moyens. En effet, les créations de postes que vous avez annoncées n'interviendront que l'année prochaine. Il s'agit essentiellement d'une opération de vases communicants, même si la transformation d'heures complémentaires en postes est positive. Les crédits pour la sécurité sont aussi pour plus tard. Vous ne répondez donc pas à l'urgence immédiate.

Mais, vous l'avez dit vous-même, l'urgence ne suffit pas. Il faut s'occuper du fond. A cet égard, nous sommes loin du réengagement de l'Etat dont vous parliez hier.

Certes, vous affirmez votre opposition à la sélection à l'entrée à l'université. Mais comment répondre aux besoins de l'immense majorité des étudiants ? Si, en quinze ans, la population a doublé, l'effort national de formation supérieure rapporté au PIB a stagné. L'investissement par étudiant s'est effondré et le retard est considérable.

La pénurie a touché prioritairement les universités nouvelles ou celles qui ont été le plus concernées par la demande sociale. Mais ce que réclame la jeunesse impose précisément que nous ne travaillions plus dans l'urgence d'un rattrapage jamais atteint. Comme l'a mis en évidence mon ami Ivan Renar, si notre pays veut conserver et développer son potentiel universitaire et de recherche sur l'ensemble du territoire, c'est d'un autre budget qu'il a besoin. M. Renar a montré comment ce serait possible.

Ainsi, les universités parisiennes, que je connais bien, ne sont pas, comme certains se plaisent à le dire, surdotées. Non seulement elles manquent de postes d'enseignants et de personnels IATOS, mais elles font l'effort de contribuer au fonctionnement des universités nouvelles par une coopération en matière de recherche et d'enseignement sans laquelle celles-ci seraient en plus grande difficulté encore.

Par ailleurs, elles ont fait, comme à Paris-VI ou à Paris-VII, un important effort pour diversifier les filières et rénover les premiers cycles de formation professionnelle et de formation permanente, toutes initiatives nécessaires à la réussite du plus grand nombre, à laquelle vous semblez attaché.

Or elles manquent cruellement de locaux, les cours sont éclatés. Je rappelle que les besoins sont évalués aujourd'hui à 180 000 mètres carrés supplémentaires ; les mètres carrés disponibles ne manquent pas à Paris, je pense notamment à ceux dont l'Etat est propriétaire.

Le potentiel de recherche d'enseignement qu'elles représentent et qui n'a rien à envier aux universités d'outre-Atlantique est un atout pour notre pays.

Aussi, les normes San Remo qui leur sont imposées, et que vous proposez de satisfaire en partie seulement, sont particulièrement inappropriées et même dangereuses, d'autres orateurs l'ont rappelé.

Le nivellement par le bas porterait un grave préjudice à toutes les universités.

S'agissant de la sécurité, vous renvoyez pour les crédits à une loi de programmation.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Non !

**Mme Nicole Borvo.** Or je voudrais évoquer l'urgence de la question de l'amiante à l'université de Jussieu. Vous savez que l'étude qui a été faite, à la demande de vos services, a estimé à 800 millions de francs le coût du seul déflochage. Ce sera probablement près d'un milliard de francs, si l'on prend en compte les nécessaires transferts de cours et de laboratoires pendant les travaux. Comment comptez-vous financer ce milliard de francs ?

Enfin, dernier point, la communauté universitaire et scientifique de notre pays, les présidents d'université condamnent sans exception la création du pôle universitaire privé Léonard-de-Vinci, qui constitue un véritable scandale républicain. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je réitère la demande faite par nombre de mes collègues, notamment mes amies Danielle Bidard-Reydet et Jacqueline Fraysse-Cazalis, et par le conseil régional d'Ile-de-France sur proposition du groupe communiste, de réintégrer ce pôle universitaire dans le service public. Prenez les mesures nécessaires pour le faire.

Les étudiants, les enseignants, les personnels, tous attendent ce signe de votre part, qui témoignerait de votre volonté de mettre un terme à « l'exemple à ne pas suivre » et qui permettrait d'améliorer les conditions d'études des étudiants de la région parisienne.

**Mme Hélène Luc.** Il faut répondre, monsieur le ministre, notamment sur le pôle universitaire Léonard-de-Vinci !

**M. le président.** La parole est à Mme Bidard-Reydet.

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'université de Paris-VIII a contribué avec Paris-XIII à offrir des formations de haut niveau, liées à la recherche, aux jeunes de la Seine-Saint-Denis. Elle a su, au fil des années, rendre ses enseignements attractifs et avoir un rayonnement grâce au travail de grande qualité de ses équipes pédagogiques et de recherche.

Aujourd'hui, des milliers de jeunes, d'enseignants-chercheurs et de personnels IATOS manifestent pour la réussite de leurs études et le respect de leurs conditions de travail.

Paris-VIII - Saint-Denis, initialement prévue pour 15 000 étudiants, en accueille aujourd'hui 28 000. La dotation globale de fonctionnement est restée la même depuis 1992, alors que le nombre d'étudiants a augmenté de 4 000 au cours de la même période.

J'évoquerai plus particulièrement la situation des personnels IATOS de cet établissement. Au 1<sup>er</sup> novembre 1995, cette université employait 270 person-

nels IATOS titulaires, 47 contractuels du rectorat, 35 auxiliaires d'université, 29 vacataires permanents et 47 contrat emploi-solidarité. Un minimum de 30 postes est instamment demandé par les instances de l'université pour assurer la continuité de fonctionnement de Paris-VIII.

Selon la norme San Remo, Paris-VIII était excédentaire depuis plusieurs années en postes d'IATOS, alors que, en vérité, un lourd déficit se fait sentir. Il est donc urgent de proposer une véritable prise en compte du nombre d'étudiants inscrits à l'université et des besoins qu'ils entraînent.

Les chiffres que j'ai cités à l'instant soulignent combien le recours à des salariés non titulaires est important. Ces personnels ont des engagements de durée variable. Dans la plupart des cas, ils ne sont pas salariés durant les congés et n'ont aucune garantie d'emploi ni de salaire. La rotation de personnels qui en découle entraîne de grandes difficultés de fonctionnement pour les services. Loin de résoudre les problèmes du chômage, cette précarisation contribue largement à fragiliser le service public.

S'agissant des enseignants-chercheurs, il faudrait, aux termes du plan quadriennal, créer dix-huit postes.

En ce qui concerne les locaux, Paris-VIII, dont vous connaissez l'histoire un peu mouvementée, monsieur le ministre, dispose de 35 000 mètres carrés, soit 1,3 mètre carré par étudiant, alors que, à Paris, la moyenne par étudiant, pour une université de sciences sociales, est de 2 mètres carrés, et qu'elle est de dix mètres carrés en province et dans les universités nouvelles d'Ile-de-France.

Cette université réclame donc, pour l'horizon 2000, 10 000 mètres carrés supplémentaires de locaux d'enseignement et de recherche, dont le coût serait à peu près de 100 millions de francs.

Mais plus près de nous, à l'horizon 1997, afin d'achever le programme en cours, le financement de l'équipement intérieur de la bibliothèque fait toujours défaut, ainsi que le financement pour aménager les anciens locaux de la bibliothèque en locaux d'enseignement et de recherche, le coût de ces transformations étant estimé à 35 millions de francs.

Par ailleurs, l'université de Paris-VIII a demandé 4 millions de francs pour assurer le renouvellement minimal du matériel et 3 millions de francs pour son fonctionnement. Ces crédits sont la condition, vous en conviendrez, de la marche normale de cette université. Je souhaite donc que vous soyez attentif aux besoins nécessaires de Paris-VIII - Saint-Denis pour accueillir dans de bonnes conditions les étudiants qui viennent s'y former.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le président, je tiens à répondre aux interventions de Mmes Borvo et Bidard-Reydet, même si elles n'apportent pas grand-chose de nouveau sur le fond, en dehors des demandes formulées pour telle ou telle université...

**Mme Danielle Bidard-Reydet.** C'est une illustration concrète !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** C'est également l'illustration concrète d'une inflation des demandes, que chacun aura mesurée !

Madame Borvo, comment pouvez-vous dire que l'on pourrait, dès demain matin, mettre en place, par exemple, les postes que vous évoquez ? Vous savez certainement que les services sont attribués. Vous savez aussi que le recrutement des enseignants d'université répond à des règles légales et réglementaires très strictes qui imposent une procédure longue : la réunion de conseils, des habilitations et des choix qui, naturellement, ne se règlent pas en quelques jours. Ces mesures ne pourraient donc être appliquées qu'à la prochaine rentrée scolaire.

Il est purement démagogique - pardonnez-moi de vous le dire - de faire croire aux étudiants que l'on pourrait obtenir des postes d'enseignement demain matin. Même avec les décisions budgétaires les plus généreuses, vous savez très bien que ce n'est pas vrai, et tous ceux qui sont dans cette enceinte le savent également.

Il est vraiment gênant - je vous le dis comme je le pense - que l'on donne aux jeunes le sentiment que tout est possible, alors que cela ne l'est pas. (*Exclamations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

« Citoyen », est l'un des vocables de votre groupe dans lequel je peux, je vous l'ai dit, me reconnaître. Etre citoyen, cela commence lorsqu'on sait qu'il n'existe pas de différence entre le consommateur, le bénéficiaire des services publics et le contribuable que nous sommes. Tout cela est étroitement lié ! Les dépenses que nous faisons aujourd'hui, il faudra que quelqu'un les paie, et, madame Borvo, ce sont les jeunes qui les paieront.

**Mme Hélène Luc.** Il faut dépenser autrement ! On vous a proposé de prendre l'argent sur les essais nucléaires et vous avez refusé ! (*Protestations sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Sur les essais nucléaires et sur l'armement !

**Mme Hélène Luc.** Je parle des essais nucléaires, pas de la défense !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Madame Luc, je ferai part de vos propos aux syndicats des entreprises d'armement qui sont directement frappées, en particulier à la CGT que je connais bien dans un certain nombre d'entreprises ; je leur indiquerai que c'est vous qui demandez constamment que l'on baisse les budgets dont ils vont être bénéficiaires ! (*Applaudissements sur les mêmes travées.*) Je ferai des citations précises, parce qu'il est trop facile d'être constamment du côté de la revendication !

**Mme Hélène Luc.** Vous déformez ce que je dis ! Je parlais non pas de la défense nationale, mais des essais nucléaires !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Non, je ne déforme rien ! Je sais exactement ce qu'il en est ! C'est la raison pour laquelle il faut que nous ayons une approche civique de la question. C'est un minimum que nous devrions nous imposer.

**M. Jacques Machet.** Très bien !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Nous devons dire aux jeunes que, pour recruter des enseignants, il faut presque une année. C'est la loi ! Les concours, les ouvertures de postes font l'objet de publications ; ces publications auront lieu dans quelques jours. C'est aujourd'hui qu'il faut décider des postes de la rentrée prochaine. Leur tenir un autre discours serait malhonnête.

**Mme Hélène Luc.** Mais Mme Bidard-Reydet vous l'a dit l'année dernière ! Vous n'avez pas voulu l'écouter !

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** L'an dernier, je n'étais pas ministre de l'enseignement supérieur, madame Luc ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**Mme Hélène Luc.** Je parlais du Gouvernement !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.  
(*Ces crédits sont adoptés.*)

### ÉTAT C

**M. le président.** « Titre V. - Autorisations de programme, 964 000 000 francs ;

« Crédits de paiement, 343 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.  
(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** « Titre VI. - Autorisations de programme, 3 899 020 000 francs ;

« Crédits de paiement, 2 703 545 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.  
(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et l'insertion professionnelle : II. - Enseignement supérieur.

### III. - RECHERCHE

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et l'insertion professionnelle : III. - Recherche.

La parole est à M. le ministre.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** C'est donc la troisième intervention de cette journée marathon, courte intervention cette fois, pour présenter le cadre budgétaire de la politique que M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche, développera largement après moi.

Peu d'affirmations, me semble-t-il, seraient soutenues plus largement sur ces travées que celle-ci : la recherche est, pour notre pays, l'investissement vital que chacun s'accorde à reconnaître.

L'effort de l'Etat en faveur de la recherche est le meilleur moyen de valoriser notre investissement en assurant aux laboratoires publics et aux chercheurs les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

Tout le monde mesure à quel point il s'agit là d'une préparation de l'avenir qui contribue à assurer le flux nécessaire de recrutement des jeunes chercheurs, en développant un partenariat entre la recherche publique et les entrepreneurs, afin de les soutenir dans leur effort d'innovation. Le projet de budget que M. François d'Aubert et moi-même vous présentons répond à ce double objectif.

Les crédits inscrits au seul projet de budget de la recherche progressent de 4,9 p. 100 en dépenses ordinaires et en crédits de paiement. Les autorisations de pro-

gramme augmentent de 3,1 p. 100. J'indique, pour mémoire, que le budget civil de recherche et de développement, le BCRD, progresse de 1,4 p. 100.

En matière de recherche, les effets d'affichage sont particulièrement vains.

La question qui se posait à nous était la suivante : l'Etat pouvait-il continuer à accumuler des dettes en privilégiant les autorisations de programme sans prévoir les crédits de paiement nécessaires, comme cela fut le cas au fil des ans ?

Notre réponse a été négative : nous ne pouvions pas accepter que cette situation se pérennise.

Je vous rappelle quelques chiffres : en 1992 et en 1993, l'écart entre les autorisations de programme et les crédits de paiement était, sur l'ensemble du BCRD, de 3 milliards de francs. Cet écart a été ramené à 2,2 milliards de francs lors de la loi de finances rectificative de 1993 et à 0,9 milliard de francs en 1994 et 1995 ; les crédits de paiement deviennent supérieurs aux autorisations de programme de 700 millions de francs.

La politique d'assainissement entreprise dès 1993 est donc amplifiée et s'étend, cette année, à la situation des organismes de recherche, notamment à celle du CNRS.

La situation financière des organismes de recherche s'est, en effet, dégradée très gravement, comme vous le savez, en raison d'une progression des autorisations de programme qui n'a pas été couverte en crédits de paiement et de créations et transformations d'emplois qui n'ont pas été financées.

Le projet du BCRD de 1996, au contraire, couvre entièrement les dépenses des organismes. Cela explique la progression importante des crédits des établissements publics à caractère scientifique et technologique.

Cette politique se traduit, d'abord, par la prise en compte de l'évolution des dépenses salariales induites par le glissement vieillesse technicité, le GVT, notamment par l'incidence des promotions. Elle se traduit également par des remises à niveau en matière de crédits de personnels pour l'INRA, l'INSERM, et surtout le CNRS : 80 millions de francs pour l'INRA, 24 millions de francs pour l'INSERM et 200 millions de francs pour le CNRS.

Elle se traduit, ensuite, par le respect des échéanciers de crédits de paiement en couvrant, de manière appropriée, tant les autorisations de programme de 1994 et 1995 que celles de 1996.

Elle se traduit, enfin, par la rebudgétisation partielle des investissements du CEA.

Un audit du CNRS a été réalisé par l'inspection générale des finances. Il mettait en évidence un décalage très important entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. Ce décalage a été partiellement comblé dès cette année par la loi de finances rectificative avec un supplément de 300 millions de francs de crédits de paiement et de 100 millions de francs en crédits de personnel.

Ce redressement se poursuit à travers le projet de budget que nous vous présentons par la remise à niveau de personnel déjà cité - 200 millions de francs - et un rattrapage de 227 millions de francs de crédits de paiement de services votés. Les moyens des laboratoires de recherche sont consolidés.

Le rattrapage des crédits de paiement permet de dégelier les autorisations de programme et de les rendre utilisables. La restauration de la capacité de paiement va de pair avec la restauration de la capacité d'engagement de l'organisme.

Le fonds de la recherche et de la technologie, le FRT, dont le déficit demeure extrêmement important, constitue un outil indispensable au transfert du potentiel de recherche publique vers la recherche industrielle et vers l'innovation. Dans le projet de loi de finances pour 1996 s'inverse donc, pour la première fois depuis 1992, le mouvement de baisse des autorisations de programme du FRT.

Cette augmentation sensible - 800 millions de francs en crédits de paiement et 525 millions de francs en autorisations de programme, soit un accroissement de 33 p. 100 - montre un redressement significatif, qui devra naturellement être poursuivi sur plusieurs années.

La restauration des crédits d'intervention - crédits incitatifs nécessaires à la conduite d'une politique de recherche - se vérifie sur de nombreux points du BCRD : maintien d'un effort important pour les sciences du vivant, avec une augmentation de 14 p. 100 pour les crédits de paiement ; maintien des aides à la formation par la recherche permettant de favoriser le renouvellement des « thésards » dans les laboratoires des universités et des organismes ; augmentation des crédits incitatifs dans le domaine de la santé et des affaires sociales, de l'agroalimentaire, de l'équipement et de l'environnement.

Cette amélioration des capacités d'intervention au titre du BCRD s'accompagne du maintien, de 1996 à 1998, du dispositif de crédit impôt recherche qui favorise le développement de la recherche dans les entreprises.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les grandes lignes du projet de budget de la recherche que M. François d'Aubert va maintenant présenter en détail devant vous.

Je voudrais, en guise de conclusion, présenter deux au moins des perspectives sur lesquelles il nous faut apporter des réponses et changer les mentalités.

Je suis persuadé, je l'ai dit tout à l'heure, que le premier des murs à abattre, c'est celui qui sépare la recherche des universités. Les universitaires ont besoin de rencontrer les chercheurs. Il reste à réfléchir avec chacun sur le mode de rencontre que nous pourrions proposer. Il pourrait s'agir de rencontres épisodiques ou, au contraire, de rencontres fréquentes et accentuées. Il pourrait également s'agir de réorientations de carrière. Les chercheurs ont aussi besoin de rencontrer des jeunes étudiants. Dans les deux sens, il est nécessaire que le mur soit abattu ou, en tout cas, rendu perméable. Ce n'est pas suffisamment le cas aujourd'hui.

Faut-il inventer des incitations ? En tout cas, il faut, j'en suis sûr, rassurer, et ce dans les deux sens. En effet, l'université, qui a une très importante mission de recherche à remplir, a également besoin d'établir le contact le plus intime possible avec les grands instituts de recherche qui sont les nôtres. Je suis persuadé que le même mur doit être rendu plus perméable qu'il ne l'est aujourd'hui entre la recherche et le monde des entreprises.

Une partie très importante de cette osmose, de cette synergie que nous souhaitons établir entre entreprise et recherche passe par l'intimité entre les hommes qui portent les programmes dans le monde des grands organismes et ceux qui les portent dans le monde de l'entreprise. Or cette intimité est encore insuffisante aujourd'hui. Je suis persuadé qu'au prix d'efforts limités nous pourrions rendre plus souple le contact entre les deux mondes. La France en a profondément besoin !

C'est un appel à une ouverture réciproque que je lance. Je sais, naturellement, que de nombreux ministres de la recherche l'ont lancé avant moi, mais je souhaiterais

que nous en fassions un objectif prioritaire pour notre action. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** Je suis persuadé que votre appel sera entendu, monsieur le ministre.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais d'abord remercier les différentes commissions du Sénat de la qualité du travail qu'elles ont effectué. M. Bayrou et moi-même avons lu avec beaucoup d'intérêt les rapports qui ont été établis. Ils nous ont frappés par la pertinence des observations et par l'intérêt des propositions qu'ils contiennent. N'ayez aucun doute à ce propos : un certain nombre de leurs suggestions ont été ou seront reprises par le Gouvernement.

Le budget de la recherche pour 1996 se caractérise de la manière suivante : c'est un budget préservé, assaini et dynamisé.

Préservé, tout simplement parce qu'il a échappé à la rigueur des arbitrages budgétaires de juillet dernier, mais aussi à l'exercice que s'est imposé l'Assemblée nationale en diminuant un certain nombre de crédits.

Assaini, parce que, comme l'a dit tout à l'heure M. le ministre de l'éducation, nous avons remis à niveau des organismes qui avaient pris beaucoup de retard, notamment en matière de crédits de paiement.

Dynamisé, parce que ce budget contient un certain nombre de dispositions qui relancent notre effort de recherche et qui donnent une meilleure lisibilité à notre politique. C'est la relance de la politique du crédit d'impôt-recherche, très favorable aux entreprises, en particulier aux PMI ; nous aurons l'occasion d'y revenir. C'est aussi la relance du fonds de la recherche, puisque les autorisations de programme ont augmenté de 30 p. 100 en 1996. Ce sont donc là des signes favorables.

Avec plus de 53 milliards de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, le budget civil de recherche et de développement est en progression de 1,4 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1995.

C'est une particularité par rapport à d'autres domaines budgétaires, je l'ai déjà dit. C'est aussi une particularité par rapport à la politique budgétaire menée en matière de recherche par un certain nombre de grands pays industriels. Aux Etats-Unis, le budget de la recherche, compte tenu de la rigueur budgétaire, est très sérieusement amputé et la discussion est actuellement très rude entre le Président et le Congrès. En Allemagne, le budget de la recherche augmentera seulement de 0,2 p. 100 cette année. En Italie, il diminuera de 3 p. 100.

Dans cette compétition importante entre les nations industrialisées pour avoir la meilleure recherche, celle qui permet à la fois de faire avancer la connaissance mais aussi d'irriguer l'entreprise et l'industrie, la France continue à faire les bons choix.

Si l'on exclut l'effet de la baisse des crédits aéronautiques civils, que MM. les rapporteurs ont tous relevé, ce budget est en réalité non plus en croissance de 1,4 p. 100, mais de plus de 2,6 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995, ce qui apparaît particulièrement positif au regard du taux de croissance de 1,8 p. 100 des dépenses publiques.

Il faut noter que la baisse des crédits aéronautiques, liée à l'achèvement des avances remboursables de plusieurs grands programmes - le Falcon, les Airbus A 330



et A 340, le moteur GE 90 de la SNECMA - ne signifie pas du tout un moindre soutien au secteur aéronautique, qui reste l'un des fleurons de l'industrie française. En effet, les subventions de recherche à l'aéronautique - au sein desquelles, suivant les modes de calcul, 1 franc équivaut à 2 ou 3 francs d'avance remboursables - sont en forte croissance depuis 1994.

Enfin, les seuls crédits inscrits au fascicule « recherche » du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont en croissance de 4,9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1995 et de 3,7 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative de 1995.

Ces chiffres traduisent un budget sincère, qui tient compte de la forte progression des dépenses de personnels des organismes de recherche.

M. Bayrou a évoqué tout à l'heure le passif auquel nous avons dû faire face en raison des retards sur les crédits de paiement. Ces retards sont aujourd'hui à peu près comblés, et cela nous permet de donner une nouvelle dynamique à notre politique de recherche.

En réalité, ce budget s'articule autour de plusieurs actes stratégiques, au nombre de quatre : premièrement, valoriser au mieux l'effort public en faveur de la recherche ; deuxièmement, valoriser le rapprochement du monde de la recherche publique et celui de l'entreprise : c'est tout le problème du décloisonnement entre la recherche publique et la recherche privée ; troisièmement, permettre une distribution territoriale harmonieuse de la recherche ; quatrièmement, polariser le dispositif de recherche vers quelques grands objectifs socialement importants et en même temps lisibles pour l'opinion publique.

Tout d'abord, il s'agit de valoriser au mieux l'effort public en faveur de la recherche.

Pour les organismes de recherche, le projet de budget couvre vraiment les dépenses des organismes. C'est une novation par rapport aux errements du passé !

Cela explique la progression importante des crédits des établissements publics à caractère scientifique et technologique, et en particulier les dépenses de personnels, qui augmentent de 5,7 p. 100 en dépenses ordinaires.

Cette politique se traduit par la prise en compte complète de l'évolution des dépenses salariales induites par le glissement vieillesse technicité, le GVT, c'est-à-dire l'incidence des promotions, ainsi que celle des remises à niveau en matière de crédits de personnels pour l'INRA, l'INSERM et, surtout, le CNRS.

Cette budgétisation nécessaire des salaires s'accompagne d'une politique de préservation du niveau d'excellence scientifique, comme l'a souligné M. Laffitte : il y a stabilité des effectifs nets totaux de chercheurs, couplée à une politique de requalification menée depuis plusieurs années et qui se traduit par une légère diminution du nombre d'ITA, les ingénieurs, techniciens, administratifs, mais un accroissement des compétences disponibles.

Les diminutions d'effectifs d'ITA ont été opérées en concertation avec les organismes afin de s'assurer que la contrainte budgétaire ne remettait pas en cause le bon fonctionnement des laboratoires. Le potentiel en ingénieurs et en techniciens des laboratoires a donc été préservé.

Il y a stabilité des moyens des laboratoires, en tenant compte d'une politique volontariste de développement des ressources propres, chaque fois que cela est possible.

Cet accroissement des ressources propres ne doit pas être interprété comme un moyen de limiter les crédits que l'Etat consacre au soutien des équipes de recherche,

mais bien comme la prise en compte d'une indispensable politique de décloisonnement entre les organismes publics de recherche, d'une part, le secteur privé et les organisations caritatives, d'autre part.

C'est donc avant tout, pour les équipes de recherche, une invitation à se mettre encore plus à l'écoute de la demande sociale, à chercher à nouer des liens mutuellement fructueux avec le monde industriel et à développer la valorisation des résultats de leurs recherches.

Il ne s'agit pas d'introduire une distinction tout à fait obsolète entre recherche fondamentale et recherche appliquée : comme le disait Pasteur, il n'y a pas de science appliquée, mais des applications de la science. Il est donc indispensable de mieux valoriser notre potentiel scientifique en faveur de la compétitivité nationale.

Afin de rationaliser nos missions de recherche et d'y adapter les moyens en conséquence, nous avons lancé en 1995 une politique de contractualisation des organismes. Elle vise à préciser la place de ces derniers dans le dispositif national ainsi que les grands axes de leur développement à moyen terme. Elle est l'occasion d'une large consultation interne visant au renforcement de la cohésion et du consensus. Elle offre aussi l'opportunité d'une concertation avec les acteurs extérieurs porteurs de la demande sociale, tutelle mais aussi utilisateurs de la recherche : organisations professionnelles, associations d'usagers, corps intermédiaires de la société. Elle est également, il faut bien le reconnaître, une occasion d'évaluation pour les laboratoires et les équipes de chercheurs.

Après les trois contrats signés cette année avec l'INRIA, le CEA et l'ADEME, les discussions se poursuivent avec le CIRAD et l'INRA ; elles déboucheront au début de l'année prochaine. Elles ont été engagées avec l'INSERM, l'IFREMER et le CEMAGREF.

Il est prévu, en 1996, de lancer le processus avec l'INRETS et l'ORSTOM. De plus, je compte initier la procédure avec le CNRS en mettant au point, dans un premier temps, des protocoles d'interface entre les organismes contractualisés et le CNRS.

La conclusion des contrats d'objectifs avec les organismes de recherche est l'occasion de concrétiser un meilleur pilotage de la recherche.

Il s'agit incontestablement d'un instrument privilégié de l'exercice d'une tutelle active, que MM. les rapporteurs souhaitent précisément voir développée.

La préparation de ces contrats conduit à formaliser une position, en concertation avec les autres ministères concernés, sur la place des organismes dans le dispositif national et sur le choix de leurs thématiques prioritaires. Leur négociation est l'occasion d'un vaste débat avec les agents porteurs de la demande économique et sociale et avec les personnels. Ils doivent conduire à une nouvelle motivation et à un consensus fort sur les défis et les objectifs de nos organismes de recherche.

La valorisation de l'effort public de recherche concerne naturellement aussi la recherche universitaire.

Les crédits consacrés à la recherche universitaire représentent 2,17 milliards de francs, soit une augmentation de 1,8 p. 100 par rapport à 1995.

Les autorisations de programme augmentent de 27 millions de francs, et les crédits de paiement de 35 millions de francs.

La part de la recherche universitaire en autorisations de programme par rapport à l'ensemble du BCRD est donc en croissance régulière : elle est passée de 7,1 p. 100 en 1994 à 7,9 p. 100 en 1995 ; elle sera de 8,2 p. 100 en 1996.

La priorité va au soutien de programmes et aux travaux de sécurité, ce qui correspond aux souhaits des établissements.

Les moyens de la recherche universitaire s'inscriront dans une double préoccupation de synergie entre les activités de recherche et d'enseignement, d'une part, et d'amélioration des associations avec les organismes de recherche, d'autre part. Le plus concerné d'entre eux est, bien évidemment, le CNRS, et l'effort de contractualisation tripartite associant le ministère, l'université et le CNRS sera poursuivi l'année prochaine.

J'en viens maintenant au second axe de notre politique, qui vise à favoriser le rapprochement du monde de la recherche publique et celui de l'entreprise. Il y a un véritable consensus sur ce sujet, qui concerne, bien sûr, au premier chef, le Fonds de la recherche et de la technologie, le FRT.

Quand les sujets scientifiques d'avenir émergent, les organismes et les entreprises ne sont pas immédiatement prêts à répondre à ces nouveaux défis, d'où l'utilité du FRT, dont la mission est justement de fédérer les efforts, de rassembler les hommes et les moyens et de créer une dynamique qui conduira rapidement les différents acteurs à prendre les risques qu'ils n'auraient pas courus, tout simplement parce qu'il n'aurait pas été raisonnable de les courir.

Le fonds a une vocation transitoire pour chaque sujet et conduit les acteurs à s'émanciper rapidement du soutien public. En revanche, la justification du fonds est permanente car les défis auxquels notre pays fait face sont sans cesse renouvelés. Par sa souplesse, le FRT est capable de répondre rapidement aux besoins et d'orienter les efforts vers les secteurs créateurs de richesse et d'emplois.

A titre d'illustration, je peux citer les onze grands programmes interministériels au financement desquels le FRT participe : le TGV nouvelle génération, l'usine ultrapropre agroalimentaire, le navire rapide MENTOR, la propulsion hypersonique PREPHA, la qualité et l'épuration de l'eau, la voiture propre et économe, le véhicule et la sécurité routière, les vaccins IMOVAX, le programme BIOAVENIR, les études GENIE et ASCOT, c'est-à-dire les automatismes de contrôle pour les transports. La gamme est donc large et le concours du FRT précieux.

Le dynamisme et la capacité d'innovation des PME, nous ne cessons de le dire, sont le gage de leur adaptabilité et de leur capacité à créer des emplois. Nous nous devons de soutenir ces qualités au sein des entreprises de « haute technologie » qui, comme le rappelle M. Rausch, sont en quelque sorte l'élite des PME. Connaissant un plus faible taux d'échec, créant plus d'emplois, leur succès est très dépendant de liens serrés et confiants avec la recherche publique dont elles sont bien souvent issues.

Le programme « sauts technologiques » financé par le FRT leur est particulièrement destiné. Il permet aux entreprises et aux laboratoires de franchir ensemble un pas important vers un marché porteur par un avantage compétitif qu'ils auraient été incapables d'accomplir séparément, ne serait-ce que par manque d'information et de moyens.

Le FRT finance aussi, par le programme des CORTECHS, l'embauche de techniciens supérieurs qui participent à la diffusion technologique dans les PME. Le FRT finance également des projets de l'initiative européenne d'Euréka.

Vous voyez donc l'effet de levier que le FRT exerce sur notre économie. Il permet à court terme l'emploi de chercheurs en entreprise et renforce durablement notre

recherche industrielle avec le pouvoir multiplicateur considérable que lui procure l'excellence scientifique de nos laboratoires.

Nous savons tous que le FRT a connu avant 1993 une dégradation de ses crédits de paiement qui a entraîné un retard important dans le règlement des aides promises et qui a compromis l'image des financements de la recherche publique.

Ce projet de budget poursuit et amplifie les efforts de la loi de finances de 1995. Les crédits de paiement atteignent 800 millions de francs, ce qui conduit à une résorption d'un tiers de la dette et réduit les retards de paiement à un peu plus d'un mois pour les PME, à qui nous réservons un traitement prioritaire.

Par ailleurs, nous proposons une restauration progressive mais crédible des moyens du FRT en augmentant les autorisations de programme à 525 millions de francs, soit une progression de 30 p. 100.

J'en viens au second élément dynamisant dans ce budget : le crédit d'impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche et du développement expérimental est une disposition que de nombreux pays ont copiée. Il représente 50 p. 100 de l'augmentation des dépenses de recherche et développement expérimentales. Son assiette est très massivement liée aux dépenses de personnels affectés à la recherche et constitue une incitation forte à la constitution de compétences internes.

Il était de 3,5 milliards de francs en 1994, pour 5 200 entreprises bénéficiaires et 24 000 entreprises produisant une déclaration. Il s'agit principalement - à 86 p. 100 - de petites et moyennes entreprises.

Ce dispositif exemplaire favorise simultanément l'emploi, l'innovation et les PME. Il se caractérise par sa simplicité et son universalité. Nous avons donc proposé sa reconduction pour trois ans.

La formation par la recherche est essentielle aux communautés de la recherche et de l'enseignement supérieur pour leur assurer un apport de jeunes de grande qualité, mais elle l'est aussi pour l'industrie. Les grands groupes et les PME ont en effet besoin de jeunes formés par la recherche, qui leur donne des connaissances techniques de pointe, mais aussi une facilité pour nouer des relations aisées et fructueuses avec le monde de la recherche publique.

Deux dispositifs principaux d'aide à la formation des jeunes docteurs ont été développés pour favoriser la constitution d'un vivier de jeunes docteurs. Il s'agit des allocations de recherche et des conventions CIFRE.

Environ 3 600 allocations de recherche sont accordées à des étudiants pour préparer leur thèse, le plus souvent pour une durée de trois ans. Le montant de l'allocation est de 7 400 francs mensuels, ce qui permet à ces jeunes de se consacrer à leurs travaux scientifiques tout en disposant d'une autonomie financière.

Dans le cadre des CIFRE, des conventions industrielles de formation par la recherche, nous apportons également une aide financière aux entreprises qui recrutent un jeune doctorant et qui lui font préparer une thèse en partenariat avec un laboratoire public. Six cents conventions sont signées par an.

Elles sont un excellent instrument, car elles permettent de mener des travaux de recherche à la fois bien connus et bien adaptés aux besoins des entreprises. Le jeune docteur se trouve ainsi placé dans une position idéale pour démarrer sa vie professionnelle dans l'entreprise qui a

soutenu ses travaux. C'est sans doute le meilleur schéma possible. A l'issue de leur thèse, 75 p. 100 des bénéficiaires de CIFRE sont embauchés dans l'industrie.

Il s'agit, enfin, de favoriser la mobilité des personnels de recherche. De ce point de vue, la situation de l'emploi dans les organismes de recherche n'est pas satisfaisante.

La première raison tient à la part croissante prise par les dépenses de personnel dans les EPST, à savoir près de 80 p. 100 au CNRS.

La deuxième raison est le vieillissement de la pyramide des âges : la moyenne d'âge est aujourd'hui de quarante-six ans et trois mois au CNRS ; elle serait de quarante-huit ans en 2003.

La troisième raison provient du faible taux de mobilité. Ainsi, le taux de départ définitif vers l'enseignement supérieur ou l'industrie est seulement de 1 p. 100 par an, toujours au CNRS.

Pour améliorer cette situation qui risque de devenir insoutenable à court terme, il convient non seulement de réactiver certaines dispositions existantes, mais aussi d'explorer des voies nouvelles.

L'objectif est de freiner la croissance de la part globale des dépenses de personnel tout en conservant des carrières attractives pour les jeunes, de diversifier les carrières des personnels de recherche et de favoriser leur mobilité.

Il est donc important de mettre en place une véritable politique de ressources humaines, incluant une bonne information sur les possibilités de rayonnement extérieur des personnels de recherche. En effet, les chercheurs ne pensent pas suffisamment spontanément à une mobilité ou à une diversification de carrière qui valoriserait les compétences remarquables qu'ils ont acquises. A ce titre, les entretiens approfondis d'activité, les formations spécifiques doivent être promus et étendus.

Une réflexion poussée sur les procédures de recrutement et de départ est nécessaire. Elle débouchera sur des réformes concrètes dans le courant de l'année 1996.

Les organismes de recherche français doivent se mobiliser sur toutes les missions qui leur sont imparties : transfert vers les entreprises sous forme de valorisation d'invention ou, mieux encore, essaimage de chercheurs et création d'entreprises ; diffusion de l'information scientifique et technique ; enfin, participation à la formation.

Il faut permettre aux chercheurs qui diversifient leurs missions de voir ces activités prises en compte dans les critères d'évaluation et, éventuellement, de percevoir des incitations financières. Cela concerne des activités de consultance, d'expertise auprès des entreprises.

De manière à mieux valoriser le potentiel de recherche nationale, un puissant moyen d'incitation est évidemment l'intéressement des personnels de recherche aux redevances perçues sur leurs inventions par les organismes publics auxquels ils appartiennent. C'est un signal fort à destination de la communauté scientifique afin de la pousser à mieux intégrer cette dimension essentielle de son activité. Je vais m'attacher à faire aboutir cette réforme, qui est bien de nature à favoriser le décloisonnement entre la recherche publique et l'industrie.

L'essaimage de chercheurs constitue un moyen plus radical d'assurer le transfert de la recherche publique dans notre économie. En moyenne, quarante entreprises seulement sont créées chaque année par des chercheurs. Elles donnent naissance à trois fois plus d'emplois, et ont un pronostic de survie trois fois supérieur à celui de la moyenne des nouvelles entreprises de l'industrie et des services.

Je voudrais encourager cet essaimage très bénéfique pour nous rapprocher de la situation existant dans d'autres pays étrangers comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, où les créations d'entreprises par des chercheurs sont beaucoup plus nombreuses, notamment dans des secteurs comme les biotechnologies, qui étaient déjà d'avenir voilà quinze ans et qui le seront encore plus dans les années à venir, où nous observons un nombre extrêmement faible de créations d'entreprises en France.

Pour encourager cet essaimage très bénéfique, il faut aussi faciliter, en cas d'échec, qui peut se produire, le retour du chercheur dans son organisme de recherche. Là encore, un travail psychologique est à faire. Mais il faut aussi inventer de nouvelles mesures incitatives.

Le troisième axe de notre politique inclus dans ce budget est de permettre une distribution territoriale harmonieuse de la recherche.

L'aménagement du territoire est un thème essentiel. Cette préoccupation de la Haute Assemblée m'est aussi particulièrement chère.

Comme vous l'avez noté, la recherche est le secteur dépendant de l'administration qui a le mieux assuré les objectifs de redéploiement en région qui lui ont été assignés. Sur 3 600 emplois devant être réaffectés en province en l'an 2000, près de la moitié sont déjà pourvus.

Il est vrai qu'il n'y a pas que l'administration ou l'Etat à avoir agi. Cela n'a pu se faire que grâce à l'effort soutenu des collectivités locales. Nous souhaiterions en particulier que toutes les régions puissent intervenir dans ce domaine, et non pas seulement certaines d'entre elles, comme c'est le cas aujourd'hui.

L'opération doit être menée en respectant les impératifs scientifiques. La recherche a sa logique propre, fortement liée à l'enseignement supérieur et à la nécessité de promouvoir des pôles d'excellence spécialisés et aptes à soutenir la compétition internationale.

Les schémas régionaux d'aménagement de l'enseignement supérieur et de la recherche prévus par la loi du 4 février 1995 sont en cours de préparation. Ils seront un cadre adéquat pour la poursuite de cette politique et ils conduiront, pour l'été 1996, à un schéma national.

Il faut également organiser, comme l'a souligné M. Rausch dans son rapport, des réseaux régionaux de financeurs de l'innovation pour expertiser les risques et favoriser les apports financiers à des entreprises qui font de l'innovation.

Enfin, nous attachons une importance considérable au transfert de nos technologies directement sur le terrain, en région, auprès des PME. Le projet de budget de la recherche participe au financement du volet innovation du plan PME. Afin de mieux servir les entreprises, le réseau des conseillers en innovation technologique sera étendu et professionnalisé.

Le dernier axe de notre action consiste à polariser le dispositif de recherche vers quelques grands objectifs socialement importants, stratégiques, avec une forte « lisibilité » pour nos concitoyens. En effet, sans l'effort des citoyens, la recherche n'a pas le même impact et apparaît dans une moindre mesure comme un atout, une priorité nationale.

Je sais que M. Tréguët est attaché à ce que l'Etat oriente ses moyens suivant quelques directions majeures définies avec précision. Je partage cette préoccupation et je souhaite mener une politique de recherche qui ne se limite pas à l'exercice de la tutelle sur nos organismes, encore que cette tutelle soit indispensable.

Le projet de budget pour 1996 comporte à ce titre plusieurs orientations. Je citerai cinq secteurs.

La recherche dans le domaine de la santé est au cœur de nos préoccupations. La loi de finances pour 1995 avait introduit une ligne spécifique « sciences du vivant », qui avait permis de lancer une série d'actions concertées afin de fédérer les efforts des organismes, des hôpitaux et des universités.

Cette année, notre effort dans ce domaine se poursuit avec plus de 200 millions de francs en autorisations de programme. Nous déploierons principalement cette action avec quelques grands projets dans les secteurs de la santé dont l'impact économique et social est fort. Il s'agit par exemple des maladies génétiques, du sida, des cancers, des maladies cardiovasculaires ou des pathologies neuro-dégénératives.

Cette focalisation dans les domaines-clefs assurera une efficacité accrue de nos actions, un effet d'entraînement pour la communauté des chercheurs, des progrès dans la maîtrise de nos dépenses de santé et une reconnaissance de l'excellence dans la recherche.

La France est, nous le savons, une grande puissance en matière de recherche. Elle l'est aussi dans d'autres domaines, notamment pour la recherche agricole.

Nos produits doivent cependant affronter une concurrence internationale de plus en plus vive. Il convient donc de proposer des solutions innovantes pour mieux satisfaire la demande des consommateurs et valoriser nos productions à l'exportation.

La recherche constitue un atout pour cette filière, qu'elle porte sur le génie génétique, la conservation ou le conditionnement des aliments, sans oublier la rationalisation des processus de production.

Le budget proposé pour le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation est donc en notable augmentation : 7,7 p. 100 en autorisations de programme et 10,5 p. 100 en dépenses ordinaires et en crédits de paiement. La dotation de l'INRA augmente de 6,2 p. 100 en dotations ordinaires et crédits de paiement, celle du CEMAGREF de 4,8 p. 100.

Cependant, cet effort important en faveur de la recherche agricole sera d'autant mieux valorisé qu'il s'accompagnera d'une augmentation indispensable de l'effort de recherche des entreprises agroalimentaires, effort de recherche tout à fait insuffisant actuellement.

La qualité de notre vie et de celle de nos enfants dépend, nous en sommes tous les jours plus conscients, de la préservation de notre environnement, en particulier de la protection de l'air, de l'eau, du sol et des paysages. C'est par notre effort de recherche que nous pourrions développer des solutions toujours plus innovantes, plus audacieuses et plus économiques, mais ai-je besoin de le dire ? Cet investissement pour le futur justifie un budget en forte hausse pour cette année, soit 13,3 p. 100 en crédits, dépenses ordinaires et crédits de paiement, et 12,8 p. 100 en autorisation de programme - et l'INERIS se voit accorder cinq postes supplémentaires de chercheurs.

Notre monde se décroïssonne par le développement des moyens de transports et de communication. Ce mouvement s'est très brusquement accéléré ces deux dernières années, par l'explosion des technologies de l'information.

Comme l'exprime très nettement et avec beaucoup de pertinence M. Laffitte, notre pays se doit de figurer en tête de cette mutation et doit, pour cela, mobiliser

moyens et compétences. Il en va de notre rayonnement culturel, de notre puissance économique et du développement de nos emplois.

Nous sommes confrontés non seulement aux défis des infrastructures de l'information, ces fameuses autoroutes, mais également à la quantité et à la qualité du contenu. Ce projet de loi exprime cette grande priorité nationale.

Une enveloppe spécifique de 200 millions de francs a été identifiée en matière de recherche industrielle, ainsi que 100 millions de francs supplémentaires sur les crédits de l'ANVAR. L'INRIA voit ses moyens augmenter de 5,5 p. 100 et bénéficie de la création de dix emplois de chercheurs.

Enfin, l'espace n'est plus seulement un lieu de découverte ; il est aussi un instrument de travail. Qu'on songe aux développements rapides des satellites pour les transmissions de canaux de télévision, pour les télécommunications ou l'observation de la terre. L'explosion de la téléphonie cellulaire sera bientôt soutenue par le lancement de constellations de petits satellites, de même que les systèmes de positionnement des véhicules. La conférence ministérielle de Toulouse - nous en sommes tous convaincus, nos partenaires aussi, en particulier les Allemands - a permis de redonner un souffle et une réelle ambition à la politique spatiale européenne.

Nous participerons à la station spatiale internationale sans pour autant renoncer à nos programmes nationaux Stentor et Spot, qui conforteront la compétitivité de nos industries.

Enfin, les programmes scientifiques nationaux et européens seront également maintenus.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget de la recherche que le Gouvernement vous demande de bien vouloir adopter.

Il traduit bien, nous semble-t-il, la priorité nationale que représente la recherche, gage d'innovations futures, de compétitivité et de création d'emplois, dans un contexte général de maîtrise de la dépense publique nous incitant, à l'évidence, à mieux déterminer nos priorités stratégiques. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** Merci, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous vous connaissons dans un autre registre, mais vous ne nous avez pas déçus dans celui qui est le vôtre maintenant.

Messieurs les rapporteurs, vous n'aurez pas manqué d'observer que M. le secrétaire d'Etat a répondu par avance à une partie des observations que vous allez présenter. Si cela pouvait vous inciter à la brièveté, nous vous en serions tous reconnaissants !

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. René Tréguët, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre monde bouge de plus en plus vite, les nouvelles technologies de l'information, qui relie déjà un nombre significatif de chercheurs de tous les pays développés, nous obligent à émettre un signal clair et fort au niveau de l'effort national de recherche pour montrer au reste du monde que la France sera toujours un grand pays à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Comme pour l'accès au savoir, dont nous avons largement débattu dans cette assemblée depuis le début de cette journée, pour l'épanouissement du savoir, sur lequel s'appuie la recherche, il ne s'agit pas d'investissements

décidés année par année à l'occasion de chaque discussion budgétaire. Ils ne doivent même pas être rythmés par les décennies ; leurs grandes évolutions, pour être définies, doivent s'appuyer sur des générations d'êtres humains !

Vingt ans, cela peut sembler exagérément long pour des gestionnaires qui, année après année, doivent assurer l'équilibre des comptes de la nation. Pourtant, ce sont bien les décisions que nous prendrons en matière de recherche dans les cinq dernières années du XX<sup>e</sup> siècle qui détermineront la place de la France dans le concert des nations entre l'an 2015 et l'an 2020.

Aussi, parce que c'est le sens de l'exercice auquel nous nous livrons ce soir, je parlerai essentiellement de l'exercice 1996, du budget de 1996, mais, derrière mon propos, j'aimerais que vous ressentiez que c'est l'avenir de nos enfants en 2016 que nous allons évoquer.

Pour le ministère de la recherche, que vous avez en charge, monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget, globalement, ne peut que nous apporter du bonheur : il atteint en effet 28,857 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement, et progresse de 4,9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995.

Quand nous élargissons le champ au niveau du budget civil de recherche et de développement, nous constatons que le budget, de 53,92 milliards de francs, ne progresse que de 1,4 p. 100. Je sais pertinemment, vous l'avez dit, monsieur le ministre, que cette faible progression est liée à l'achèvement naturel de programmes pluriannuels dans l'aéronautique civile tels que les programmes Airbus 330 et 340, Falcon 2000 et le programme gros moteur de la SNECMA GEO 90. On pourrait me dire que si ces programmes n'arrivaient pas à leur terme, la progression du BCRD serait de 3,4 p. 100.

Nous savons également que, malgré la fin de ces programmes, l'aéronautique civile pourra lancer de nouvelles recherches, en particulier le nouveau moteur CFM XX, réalisé par la SNECMA, et les études d'un nouvel avion de cent places réalisé par Aérospatiale avec nos partenaires asiatiques, programmes qui ne sont pas retardés.

Ce qui m'inquiète davantage, dans l'analyse des 53 milliards de francs du BCRD, ce sont les 22 milliards de francs répartis entre dix-sept ministères. Si l'on retire du BCRD le budget de votre propre ministère de la recherche, monsieur le ministre, le budget de recherche des dix-sept autres ministères diminue globalement de quelque 2,9 p. 100. On comprend dès lors que l'éparpillement excessif du financement de la recherche non seulement n'incite pas à la définition d'une stratégie d'ensemble pour la recherche, mais ne permette pas à chacun des ministres concernés d'obtenir tous les crédits nécessaires - je parle là à un orfèvre, n'est-ce pas, monsieur le ministre ? - pour préparer l'avenir de la France.

Pour finir cette première photographie de la recherche, sachons prendre de l'altitude ; mettons notre focal sur l'infini et arrêtons-nous un instant sur l'effort global de notre nation, c'est-à-dire de tous les agents économiques, qu'ils soient publics ou privés, de l'Etat et des entreprises.

Cet agrégat, qui porte le nom de dépense intérieure de recherche et de développement, la DIRD, atteint quelque 173,7 milliards de francs et représente 2,45 p. 100 du PIB de la France. Nos principaux concurrents, les Etats-Unis et le Japon, réservant quelque 2,72 p. 100 de leur produit intérieur brut à leur recherche, et l'Allemagne réunifiée 2,48 p. 100, nous occupons, pour la recherche des pays développés, la quatrième place dans le monde.

Si l'analyse fine de cette dépense globale de la recherche met en évidence la diminution de l'effort de l'Etat en pourcentage, cet effort reste toutefois nettement plus élevé que dans les trois autres pays qui nous précèdent.

Ce qui est plus préoccupant - c'est le fond du problème - c'est que la part de la recherche des entreprises reste notoirement trop faible en France si nous comparons notre recherche à celle de nos principaux concurrents.

Revenons maintenant, si vous le voulez bien, à une réflexion sur le projet de budget de la recherche pour 1996.

Depuis 1993, des efforts très importants ont été engagés - M. Bayrou l'a dit tout à l'heure - par les gouvernements de MM. Balladur et Juppé pour réduire l'écart entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. Cet effort est maintenu en 1996.

En 1992 et en 1993 - faut-il le rappeler ? - le déséquilibre entre autorisations de programme et crédits de paiement atteignait quelque 3 milliards de francs sur l'ensemble du BCRD. Il a été ramené par la loi de finances rectificative à quelque 2,2 milliards de francs en 1993, puis à 900 millions en 1994.

En 1996 comme en 1995, les crédits de paiement sont supérieurs de 700 millions de francs aux autorisations de programme, sans que soit encore achevé le redressement des comptes de la recherche publique de notre pays, redressement qui est cependant dans la bonne voie.

Au sein du BCRD, la place de la recherche fondamentale est prépondérante, représentant plus du tiers des crédits. On ne peut que s'en réjouir.

Les deux champs disciplinaires les plus importants sont la physique de base, qui mobilise des équipements lourds, et les sciences de la vie : la biologie et la médecine.

Le troisième champ prioritaire du BCRD est celui des sciences de l'ingénieur. En revanche, les objectifs de nature technologique subissent une diminution certaine de leurs crédits.

Enfin les sciences humaines et sciences sociales gravitent autour du 3 p. 100 du BCRD et leurs objectifs sont souvent liés à d'autres travaux de recherche.

Je voudrais maintenant vous parler des lignes principales du projet de budget de la recherche que nous examinons ce jour.

Je commencerai par le fonds de la recherche et de la technologie, le FRT, créé en 1959 avec pour mission de développer, de coordonner et d'animer des actions concertées ou urgentes dans les domaines de la recherche fondamentale ou de la recherche appliquée.

Le FRT se situe entre les organismes publics de recherche, les laboratoires universitaires et, en aval, les actions de recherche et de développement conduites par les entreprises, en particulier par les grandes.

Faciliter le partenariat, favoriser les actions structurantes, susciter l'émergence et l'exploitation de voies originales et lancer des opérations répondant à des besoins nouveaux sont les missions essentielles du FRT. Nous nous félicitons de la mise en place d'un comité d'orientation et de gestion du FRT. Les missions du FRT sont essentielles. C'est pourquoi nous ne pouvons que regretter, là encore, l'écart qui s'est creusé dans les années passées entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, ce qui induit, comme l'avait souligné l'an passé M. Valade, un endettement intolérable du FRT.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1995, cet écart entre les autorisations de programme et les crédits de paiement a atteint 2,660 milliards de francs, auxquels s'ajoute une dette exigible de quelque 970 millions de francs dus aux bénéficiaires.

Le FRT, dont la mission est d'inciter et d'être partenaire, se retrouve dans la position de devoir des sommes importantes aux entreprises auxquelles il a demandé de développer des programmes de recherche et de développement.

Dans une telle situation, il est fondamental de rétablir l'équilibre. L'Etat doit respecter ses engagements.

Il a commencé à le faire en 1995 en réduisant, lors de la loi de finances rectificative, les autorisations de programme de quelque 350 millions de francs et en abondant de 20 millions de francs les crédits de paiement.

Cet effort tendant à réduire l'écart entre les autorisations de programme et les crédits de paiement du FRT devrait être poursuivi sur plusieurs années, comme vous l'avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la dotation initiale du FRT prévue dans le présent projet de budget avec quelque 800 millions de francs de crédits de paiement et seulement 525 millions de francs d'autorisations de programme.

Voyons maintenant la situation de notre principal établissement public à caractère scientifique et technologique, le CNRS.

Sa situation s'était gravement dégradée en raison d'une progression, là aussi, des autorisations de programme non couvertes par les crédits de paiement. Par ailleurs, les créations d'emploi dans ce grand organisme étaient insuffisamment financées. Le CNRS représente, à lui seul, près de deux tiers des financements consacrés aux établissements publics scientifiques et technologiques. La gestion des effectifs du CNRS semble marquée par deux caractéristiques.

La première est une politique volontariste de recrutement avec un taux supérieur à 4 p. 100, qui va bien au-delà de l'objectif de 3 p. 100 fixé par le schéma stratégique défini lors de la consultation nationale lancée par M. Fillon en 1994.

La seconde caractéristique est le recours de façon croissante à des recrutements de personnels non statutaires, principalement par le détachement en surnombre de personnels venant de l'enseignement supérieur, détachement accordé en prévision des détachements en sens inverse du CNRS vers l'enseignement supérieur.

Hélas ! l'échec de cette politique de mobilité entre le CNRS et l'université a abouti à un sureffectif de quelque 226 chercheurs qui déséquilibre totalement les dépenses en personnel. Il faut résorber ce sureffectif en prenant des mesures plus incitatives pour le passage de chercheurs du CNRS vers l'université.

Le CNRS est composé de quelque 1 700 structures de recherches. Il collabore avec 2 000 partenaires industriels sous la forme de quelque 3 800 contrats. Dans le seul domaine de la recherche biologique et médicale, le CNRS mobilise 258 laboratoires, 1 399 chercheurs et quelque 911 millions de francs de crédits. Le CNRS, globalement, rassemble 11 000 chercheurs et 15 000 ingénieurs, techniciens, et administratifs.

Le CNRS a surtout besoin de crédits mieux ciblés, mieux répartis. M. Guy Aubert, le nouveau directeur du CNRS, a déjà entrepris un effort important dans la gestion de cet organisme, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir et une évaluation rigoureuse des résul-

tats obtenus devra être menée à son terme. Le Sénat aimerait disposer des conclusions du rapport de l'inspection générale des finances dès que celui-ci sera disponible.

Le présent budget accorde au CNRS une remise à niveau de ses crédits de personnel à hauteur de 200 millions de francs ainsi qu'un rattrapage de crédits de paiement de 227 millions de francs.

L'ORSTOM, par ailleurs, emploie 839 chercheurs. Il fait partie des organismes dont le taux de recrutement de chercheurs ne permettra pas un renouvellement suffisant pour que son avenir soit assuré.

Il est certainement nécessaire que le secrétariat d'Etat procède d'urgence à une évaluation de l'ORSTOM et étudie la façon dont ses missions pourraient être redéfinies avec le CNRS et d'autres laboratoires tels que ceux de l'Institut Pasteur.

L'INSERM bénéficie d'une dotation budgétaire de quelque 2 450 milliards de francs, dont plus de 1,850 milliard de francs en dépenses ordinaires. Des ressources externes, dont 45 p. 100 venaient en 1994 du secteur privé, viennent s'ajouter à la dotation budgétaire.

L'INSERM apporte son soutien à 257 unités de recherche implantées majoritairement sur les sites universitaires ou hospitaliers. Son rôle est fondamental tout au long de la recherche clinique et pour de nombreuses pathologies.

Récemment, la création, au sein de l'INSERM, d'inter-commissions consacrées au vieillissement et au handicap est venue compléter ses réseaux étendus de recherche clinique.

Les instituts fédératifs de recherche, les centres d'investigation clinique ne peuvent survivre que grâce à l'aide apportée par l'INSERM.

Malgré les quelque 20 millions de francs prévus dans ce projet de budget pour la remise à niveau des crédits de personnel de l'INSERM, le taux de recrutement de personnalités, en légère régression, est insuffisant si nous voulons maintenir le taux de renouvellement de 3 p. 100 des personnels pour ouvrir une voie d'avenir à nos organismes de recherche.

L'INRA, malgré une dotation de remise à niveau de ses crédits de personnel de 80 millions de francs, doit aussi être l'objet de notre vigilance, car le taux de renouvellement des personnels n'atteint pas, loin s'en faut, les 3 p. 100 fixés en 1994.

Pour les établissements publics industriels et commerciaux, les EPIC, il nous faut souligner l'effort de quelque 600 millions de francs, effort si nécessaire, destinée à rebudgétiser partiellement - nous avons parcouru environ la moitié du chemin - les investissements du CEA.

Le gel presque total des recrutements dans ce projet de budget est, dans une certaine mesure, inquiétant. Certes, la distorsion si importante entre les autorisations de programmes et les crédits de paiement avait atteint une telle ampleur dans les années 1992 et 1993 qu'il fallait assainir profondément la situation. C'est la démarche essentielle suivie dans ce projet de budget, qui est préservé et assaini.

Mais n'oublions pas qu'un outil de recherche qui vieillit devient moins efficace, moins créatif. Il nous faudra donc, dès le prochain budget, réorienter nos efforts pour atteindre ce taux de renouvellement de 3 p. 100 des effectifs, qui, comme l'a confirmé la consultation nationale de 1994, est nécessaire pour maintenir la compétitivité de la France dans ce domaine vital de la recherche.

On ne peut se permettre de confier une activité si essentielle pour l'avenir de la France à des chercheurs appartenant à des tranches d'âge vieillissantes - quarante-six ans de moyenne d'âge au CNRS, avez-vous dit tout à l'heure - dans des disciplines qui sont en révolution permanente. Il faut reconnaître qu'un chercheur de quarante-six ou de quarante-huit ans n'a, malgré tout, pas la même créativité qu'un chercheur de vingt-cinq ou de trente ans.

Pour améliorer la mobilité des chercheurs, il faut modifier les règles définissant les passerelles entre la recherche et l'université, d'une part, la recherche et l'industrie, d'autre part. Il n'y a aujourd'hui, chaque année, que cent cas de mobilité entre organismes de recherche, universités et entreprises, alors que l'objectif est de 1 500. Il faut encourager la mobilité par des formes de financement novatrices.

La réussite dans la recherche publique n'est pas suffisamment valorisée. Les carrières ne dépendent que de façon marginale des performances des chercheurs. Il faut redonner toute sa place au mérite et à l'efficacité, éviter la tentation du repli sur soi. Il faut aussi confirmer un engagement volontariste de l'Etat en ouvrant une vaste politique de formation et de recrutement pour les nouvelles générations.

La France, avec 5 p. 100 des publications mondiales, se situe au quatrième rang. La régression du français comme langue scientifique face à l'anglais pénalise notre recherche. Il faut que les chercheurs aient la volonté de maintenir le français et ne baissent pas systématiquement les bras devant l'anglais.

J'ai assisté récemment à un symposium de chercheurs ne réunissant, je le précise, que des chercheurs français. Eh bien, ceux-ci se sont exprimés en anglais. C'est désolant !

Non seulement le nombre des dépôts de brevet régresse, mais il régresse encore plus vite dans nos organismes nationaux de recherche. Il faut, sans tarder, réaménager l'assujettissement à l'impôt du produit des brevets et modifier la part des revenus des brevets dont bénéficient les chercheurs dans les organismes publics. Je crois qu'il y a là une urgence, monsieur le secrétaire d'Etat.

Par ailleurs, la fertilisation croisée entre la recherche et l'entreprise est trop limitée en France. Le retard tient plus souvent aux mentalités qu'aux moyens financiers. L'Etat doit instaurer une société de confiance. Notre collègue Alain Peyrefitte vient de l'expliquer remarquablement dans un très bel ouvrage. En particulier, l'Etat doit marquer une plus grande confiance aux entreprises, souvent des PMI, qui font appel aux crédits d'impôt-recherche.

Si le Trésor continue à déclencher quasi systématiquement des contrôles fiscaux dès qu'une entreprise fait appel au crédit d'impôt-recherche, nous ne pourrions que maintenir cette société de défiance qui a tant pénalisé notre pays dans son évolution depuis des siècles.

Le crédit d'impôt-recherche est reconduit pour trois ans dans les mêmes conditions qu'en 1993 ; c'est une bonne chose. Le crédit d'impôt-recherche atteint un montant de 3,6 milliards de francs.

Ce mécanisme a facilité l'embauche de chercheurs et de techniciens par les entreprises, car les frais de personnels et de fonctionnement représentent quelque 74 p. 100 des dépenses brutes de recherche et de développement des PME.

Il faut bien informer les entreprises des règles de fonctionnement du crédit d'impôt-recherche, que beaucoup d'entre elles ne savent pas encore utiliser.

Pour accroître la fertilisation croisée entre la recherche et l'entreprise, le secrétaire d'Etat à la recherche devrait porter son attention sur des expériences locales qui, depuis dix ou vingt ans, ont, ici ou là, favorisé ce transfert de nos chercheurs vers l'entreprise.

Chacun d'entre nous a en mémoire la réussite exemplaire de l'expérience menée par notre collègue Pierre Laffitte à Sophia-Antipolis mais, à ce point de référence incontournable, il faut ajouter des expériences plus modestes de pépinières de projets d'entreprises innovantes, qui permettent aux chercheurs porteurs d'un projet très innovant de découvrir sans risque tout l'environnement et la gestion d'une entreprise.

Il faut favoriser ces démarches, car toute incitation à la mobilité de nos chercheurs publics vers l'entreprise ne pourra être que favorable à l'avenir de la recherche en France.

Après que nous avons, au cours de cette séance, évoqué successivement l'avenir de l'enseignement supérieur et celui de la recherche, il me paraît important de faire un rappel historique.

Après le funeste « La République n'a pas besoin de savants », les universités furent supprimées par la Révolution et leurs biens vendus comme biens nationaux.

Les universités ont été ensuite reconstituées par Napoléon mais, au lieu de les concevoir comme des centres de recherche, celui-ci pensait qu'elles seraient plus efficaces si on leur confiait une mission d'école supérieure. La première fonction de l'université impériale était la collation du baccalauréat. Pour le reste, c'était la préparation d'un certain nombre de cadres de la société : les juristes, les avocats, les médecins, les pharmaciens, les professeurs. C'était donc un peu une conception secondaire, comme on parlait autrefois de primaire supérieur. Il ne s'agissait pas du tout d'une institution autonome chargée de faire avancer la science.

De telles institutions autonomes, Napoléon en a aussi créées, mais ailleurs. Il a ainsi créé l'Ecole polytechnique et un certain nombre d'autres établissements dans divers domaines, précisément pour faire avancer la science. Mais il n'a pas confié cette tâche à l'université.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, l'université n'a pas développé de recherches. Les universitaires qui ont néanmoins marqué la recherche du XIX<sup>e</sup> siècle l'ont fait par leurs propres moyens et grâce au soutien d'autres institutions comme les académies, le Collège de France et, plus tard, l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm.

C'est en 1888 que Pasteur crée l'Institut Pasteur, qui est probablement la première des institutions de recherche françaises, telles que nous les connaissons aujourd'hui.

En 1939, est créé le CNRS, en 1945, le CEA. Ces structures autonomes et dotées de moyens financiers puissants ont contribué, d'une certaine manière, à accroître le délabrement de la recherche universitaire et ont souvent suscité une opposition entre instituts et universités.

La recherche française est placée actuellement sous l'autorité du ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le doute qui saisit notre université et l'inquiétude qui envahit nombre de nos chercheurs dans les instituts publics lui donnent l'obligation historique de permettre à ces deux mondes de mieux se connaître, de mieux se comprendre, afin qu'ensemble ils offrent un meilleur avenir à notre pays, la France. *(Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

**M. le président.** La parole est à M. Laffitte, rapporteur pour avis.

**M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je tâcherai d'être bref, les précédents orateurs ayant déjà largement abordé de très nombreux sujets. Ont notamment été évoqués la faiblesse de la recherche industrielle, la nécessité d'inciter fiscalement les chercheurs à développer une stratégie de brevets et de licences et le développement du FRT.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez souligné l'intérêt que présenterait un meilleur pilotage de la recherche. Je crois que c'est essentiel.

En effet, dans le domaine de la recherche, il faut orienter les moyens vers les équipes et les programmes les plus performants. Pour cela, il faut évidemment les connaître et donc disposer d'un système d'évaluation. Au fil des ans, notre commission des affaires culturelles a régulièrement insisté sur ce point : faute d'un système de pilotage adéquat et d'un bon tableau de bord, on ne peut pas savoir ce qui se passe, au risque de donner des coups d'accélérateur qui pourraient se révéler en fait des coups de frein. Sans cet instrument, nous serons dépourvus de la stratégie indispensable pour gagner la course.

La recherche n'est valable que si les performances sont de niveau international. C'est donc une activité très particulière, dans laquelle il ne suffit pas d'être bon : il faut être le meilleur comme dans une course.

Pour que nous soyons les meilleurs en matière de recherche, le système de la reconduction automatique des moyens à chacune des équipes, surtout en période d'austérité, n'est pas valable.

Pour distinguer les meilleurs, il faut avoir une bonne stratégie d'évaluation. Elle commence à se faire jour. Peut-être n'est-elle pas suffisamment axée sur les multiples critères qui sont importants pour la société. Elle est axée sur la qualité scientifique et, à cet égard, les systèmes d'évaluation français sont bons ; ils sont même souvent copiés, notamment par des universitaires américains. Mais on ne tient pas compte des transferts de technologie, des dépôts de brevet, de la mobilité des chercheurs. Or il faudrait que ces critères interviennent aussi.

Pour que l'évaluation ait un sens, il faut qu'elle débouche sur des redéploiements vers les bonnes équipes, ce qui n'est pas le cas.

Nous connaissons tous beaucoup d'évaluations, mais nous avons toujours quelque inquiétude en constatant que, par la suite, il ne se passe pas grand-chose.

Certes, lorsqu'un poste est créé, il est plutôt attribué à une bonne équipe. Mais on n'a jamais vu d'équipe disparaître en tant que telle et il est rarissime que la possibilité soit offerte aux chercheurs d'une équipe moins performante de s'agréger à une bonne équipe.

Je crois vraiment qu'il conviendrait de mettre en place un tel dispositif. Après tout, ce n'est pas une sanction. C'est en fait le système de la vie qu'il faudrait réintroduire.

Par ailleurs, la commission des affaires culturelles estime depuis un certain nombre d'années qu'il serait intéressant d'instituer une procédure inspirée de ce qui se passe en Suède. L'Académie des sciences de l'ingénieur de Suède, dont j'ai l'honneur de faire partie, organise chaque année un grand événement national qui réunit l'ensemble des décideurs suédois : des politiques, des financiers, des industriels et, bien entendu, des scientifiques. Cette ren-

contre leur permet de dresser un état de l'art et d'apprécier la façon dont l'industrie et la recherche suédoises se placent dans le monde.

Peut-être devrait-on imiter cet exemple en France. Les chercheurs y seraient très sensibles, et ce serait très utile pour les industriels, les financiers et les politiques.

Monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous êtes nouveau dans ce domaine, vous pourriez engager une entreprise de cette sorte, en collaboration avec l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, les académies et les industriels ?

J'ai fait état dans mon rapport du souhait de voir le plan d'urgence pour les universités mis à profit pour favoriser encore plus un rapprochement entre les universités et les organismes de recherche. Toutes les personnes intéressées, tous les chercheurs et tous les organismes devraient être unis dans un même élan pour, tous ensemble, améliorer le système et faire que, rapidement, dans chaque ville où il y a à la fois une université et des instituts de recherche - et elles sont nombreuses - les professeurs d'université, les présidents d'université et un certain nombre de responsables de laboratoires puissent se rencontrer et décider une action commune.

Les étudiants auront-ils l'envie d'attendre les neuf ou dix mois nécessaires ? Comment pourrions-nous, de façon provisoire et sur la base du volontariat, assurer un encadrement ? Peut-être un certain nombre de chercheurs seraient-ils heureux de le faire.

Du crédit d'impôt recherche, je ne dirai rien si ce n'est que nous sommes heureux, ici au Sénat, de la modulation qui désormais conduit à faciliter les actions d'aménagement du territoire et une meilleure répartition des activités de recherche privée.

Désormais, les frais de fonctionnement pris en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche atteignent 100 p. 100 des dépenses de personnel de recherche dans les zones d'aménagement prioritaire du territoire ; 65 p. 100 de celles-ci en Ile-de-France, et 75 p. 100 dans les autres régions. C'est la première fois que les pouvoirs publics ont la possibilité d'agir sur la localisation effective des centres de recherche privés.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur la société d'information.

Vous avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on avait beaucoup fait. Je pense que 6,5 p. 100 de croissance, c'est peu pour un organisme comme l'INRIA, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique. C'est un petit organisme, à mobilité très forte, dans lequel la création se fait à partir de chercheurs de sociétés innovantes et constructives, et génère des emplois et de la richesse. Je souhaiterais que le fonds de la recherche et de la technologie, le FRT, renforce les moyens de l'INRIA, notamment par le biais d'actions concertées soit avec des industries françaises, soit avec des sociétés internationales.

Enfin, dans la perspective de l'ouverture du nouveau marché, nous nous préoccuons, et depuis longtemps, des fonds propres des entreprises innovantes. La décision prise par la Société des bourses de Paris d'ouvrir un nouveau marché financier en février prochain nous permettra enfin, nous en sommes heureux, de disposer de l'équivalent du NASDAQ américain ; les sociétés de capital risque pourront ainsi trouver des liquidités et réinvestir dans le développement de sociétés nouvelles.



Monsieur le secrétaire d'Etat, je m'arrêterai ici, conformément au vœu de notre président, en laissant le soin aux personnes intéressées de lire le rapport de la commission, que vous avez lu avec beaucoup d'attention, je le constate avec plaisir.

**M. le président.** La parole est à M. Rausch, rapporteur pour avis, que j'invite à faire preuve de la même concision.

**M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne reprendrai pas ici l'exposé des dotations du BCRD et des crédits réservés à la recherche au sein du budget du ministère ayant reçu compétence spécifique dans ce domaine. L'excellente présentation que vient d'en faire M. René Trégouët, rapporteur spécial, rend à mon sens quelque peu superfétatoire un tel exercice, d'autant que vous m'avez demandé, monsieur le président, de bien vouloir raccourcir mon propos ! (*Sourires.*)

J'indique simplement, sur ce point, que la commission des affaires économiques et du Plan se félicite de l'évolution positive de ces enveloppes budgétaires, même si l'on peut regretter qu'elles ne progressent pas davantage, en raison de l'avance que certains de nos grands partenaires économiques conservent sur notre pays dans le domaine de la recherche.

Il convient cependant de souligner l'effort d'assainissement et de clarification des engagements de l'Etat en faveur de la recherche auquel il est procédé, après les actions engagées l'an dernier, dans ce projet de budget.

En effet, le décalage qui s'était accentué, d'année en année, entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, comme l'a évoqué tout à l'heure M. le ministre, a placé certains organismes de recherche qui avaient engagé des programmes pluriannuels de dépenses sur la base des autorisations de programme d'un exercice donné dans une situation délicate lorsqu'ils ont eu à faire face à ces dépenses programmées lors d'un exercice ultérieur. Les crédits de paiement correspondant aux autorisations de programme, sur lesquelles ils avaient fondé leur engagement, se sont en effet révélés très sensiblement inférieurs à ces autorisations de programme, alors qu'ils auraient dû permettre de les couvrir.

Au total, pour l'ensemble du BCRD, le « déficit de couverture » ainsi créé a atteint 3 milliards de francs au début de 1993, mais, M. le ministre ayant déjà évoqué ce point, je ne le développerai pas davantage.

Par ailleurs, les crédits spécifiques inscrits au titre de la recherche au budget de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle traduisent une volonté marquée de renforcer le fonds de la recherche et de la technologie, dont la situation était alarmante. Ce fonds sert, ne l'oublions pas, de levier aux soutiens publics apportés à l'effort de recherche des entreprises.

Or, en juillet dernier, à la suite de la rétraction de ses crédits au cours des dernières années, le fonds n'était plus en mesure de tenir ses engagements. Le montant de ses impayés s'était progressivement alourdi, depuis 1990, pour atteindre près de 1 milliard de francs à la fin de 1994. Pour les entreprises concernées, cela se traduisait par des retards de paiement atteignant deux ans et demi, en moyenne.

La commission des affaires économiques s'était alarmée de cette situation qui risquait de créer, à terme, une dangereuse situation d'asphyxie pour certains programmes de recherche. Elle avait, en conséquence, souhaité que, pour

favoriser la création de nouveaux emplois, ce fonds d'investissement retrouve les moyens de restaurer sa crédibilité auprès des entreprises. Aussi se réjouit-elle, monsieur le secrétaire d'Etat, de constater que ce souhait a été entendu.

S'agissant du développement de la recherche en région, que vous avez, comme M. Laffitte, évoqué, monsieur le secrétaire d'Etat, et qui a toujours fait l'objet d'une très grande attention au Sénat, nous pouvons avoir trois motifs de satisfaction et un motif d'interrogation.

Le premier motif de satisfaction réside dans la bonne mise en œuvre des décisions des derniers comités interministériels d'aménagement du territoire concernant la localisation en province d'emplois de chercheur. Les chiffres figurent dans mon rapport écrit.

Le deuxième motif de satisfaction découle de l'évolution des affectations géographiques des dotations du ministère chargé de la recherche de 1991 à 1994.

Cette évolution va incontestablement dans le sens d'un meilleur équilibre territorial des moyens de recherche.

Toutes les dotations affectées par le ministère augmentent de 7 p. 100 sur l'ensemble de la période ; celles qui sont réservées à la région qui s'en voit attribuer près de la moitié - l'Ile-de-France - diminuent de 2 p. 100, tandis que, dans les autres régions - à l'exception de trois comptant parmi les mieux dotées - on note une augmentation des crédits.

Nous voyons un troisième motif de satisfaction dans l'implication croissante des collectivités locales dans l'effort de recherche.

Les conseils régionaux ont pris une importance de plus en plus grande dans le développement de la recherche. En 1994, leurs budgets se sont élevés à plus de 1,1 milliard de francs et ils croissent d'année en année.

En revanche, la qualité des statistiques permettant d'apprécier la mise en œuvre de l'objectif fixé pour la recherche dans la loi d'orientation relative à l'aménagement et du développement du territoire est la source de mon interrogation.

En effet, à première vue, là encore, la tendance apparaît orientée dans le sens souhaité par le Parlement. Les chiffres fournis par le ministère en réponse à mes questions tendent à démontrer une accentuation de l'affectation en province des effectifs de la recherche publique civile. Entre 1992 et 1993, dernières années examinées, le nombre de chercheurs installés en Ile-de-France augmente quelque peu en valeur absolue, mais, du fait de la croissance globale, son importance relative dans l'ensemble des effectifs pris en compte diminue très sensiblement, de 0,9 p. 100 pour être précis.

Cependant, les données sur lesquelles s'appuie cette appréciation favorable ne m'apparaissent pas entièrement satisfaisantes, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, la régionalisation des effectifs étudiés est partielle. En effet, les effectifs des associations autres que ceux de l'Institut Pasteur de Paris et de l'Institut Curie sont évalués seulement à l'échelon national. En outre, seuls les effectifs de la recherche civile font actuellement l'objet d'une régionalisation, ceux de la défense étant évalués uniquement à l'échelon national.

De plus, les indicateurs communiqués sont insuffisamment précis en ce qui concerne les ingénieurs chargés de recherche. Au total, ils ne permettent donc pas de vérifier, avec un degré satisfaisant de précision, le respect du critère de régionalisation de la recherche publique fixé par la loi d'orientation.

Dans ces conditions, il apparaît pour le moins incertain de pouvoir vérifier la bonne application de l'orientation définie par la loi du 4 février 1995.

C'est pourquoi la commission des affaires économiques, saisie pour avis, demande avec la plus grande insistance que les mesures nécessaires soient prises, afin qu'il soit à l'avenir possible au Parlement de contrôler, dans des conditions satisfaisantes, l'application de la loi d'orientation dans le domaine de la recherche.

Les conditions d'accès des PME à la recherche constituent un autre sujet de préoccupation, mais vous en avez déjà fait état, monsieur le secrétaire d'Etat.

Nous apprécions tout particulièrement que vous puissiez nous exposer l'état des réflexions du Gouvernement en ce domaine, ainsi que les actions qu'il envisage de mener à la suite, notamment, des propositions avancées par le groupe de travail animé par M. Robert Chabal.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires économiques et du Plan, suivant la proposition que je lui avais faite, a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à la recherche, qui sont inscrits dans le projet de loi de finances pour 1996. *(Applaudissements sur les travées du RDSE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 18 minutes ;

Groupe socialiste, 19 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 18 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants, 13 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et social européen, 7 minutes ;

Groupe communiste républicain et citoyen, 5 minutes.

La parole est à M. Lanier.

**M. Lucien Lanier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, par son action d'innovation, d'orientation, de formation, la recherche tient une place fondamentale dans notre pays. Le budget civil de la recherche et du développement constitue un véritable outil d'orientation de l'effort de l'Etat. Il permet d'assurer la cohérence entre la recherche civile et celle de la défense et représente près de 0,7 p. 100 de notre produit intérieur brut.

Ce budget regroupe l'ensemble des crédits de l'Etat affectés à la recherche civile. Il enregistre une hausse de 1,4 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995 et de 2,4 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative pour 1995. L'augmentation est, à l'évidence, faible, mais reconnaissons qu'elle est en cohérence avec les impératifs actuels de rigueur budgétaire auquel nous sommes soumis.

Les crédits de recherche inscrits au budget du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche enregistrent une hausse de 4,9 p. 100. Parmi les principales raisons de cette progression, notons les abondements en faveur du CNRS, la rebudgétisation du CEA et la progression des dépenses en personnel dans l'ensemble des organismes de recherche.

Reconnaissons la pertinence des priorités retenues, notamment celles qui sont relatives à l'agriculture et à l'agroalimentaire, et dont l'effet permettra un rattrapage

entre crédits de paiement et autorisations de programme. Reconnaissons la même pertinence des priorités relatives aux techniques de l'information, avec une enveloppe spéciale pour le projet concernant la « société de l'information » chère à notre collègue Pierre Laffitte. Il en résultera une nette amélioration des capacités d'intervention créées par ce budget.

Ce projet de budget marque en effet une réelle volonté de développer notre politique de recherche, en dépit, je le répète, d'un contexte économique difficile et d'impératifs de rigueur budgétaire. Permettez-moi d'insister sur les points qui illustrent l'effort réalisé dans le sens d'une politique de recherche dynamique, plus ouverte sur la société et ses différents acteurs : Etat, entreprises, universités.

Le premier point concerne le fonds de la recherche et de la technologie. Sa situation financière a souvent suscité des critiques en raison de l'insuffisance des crédits de paiement par rapport au nombre d'autorisations de programme, ce qui entraînait des délais de paiement beaucoup trop longs.

En 1995, et pour la première fois, les crédits de paiement ont dépassé les autorisations de programme. Il faut poursuivre les efforts en ce sens, car le FRT est la principale action de type incitatif du ministère. A cet égard, le budget pour 1996 s'engage sur la bonne voie. De plus, il va permettre de concentrer les moyens du fonds sur la coopération entre les laboratoires publics et les entreprises.

Ainsi, trois objectifs seront privilégiés : le développement et l'adaptation de la recherche et de la technique aux nouveaux besoins de la société, l'encouragement de nouveaux partenariats entre la recherche publique et les entreprises ainsi que le transfert des technologies dans les régions, surtout en direction des PME-PMI.

L'effort d'information des PME-PMI est bien nécessaire, pour leur permettre de bénéficier de l'innovation. Notre pays connaît en effet un phénomène de concentration très poussée en ce qui concerne la recherche et le développement dans les entreprises. Les quarante principaux groupes industriels français exécutent les trois quarts de la recherche-développement des entreprises françaises et reçoivent 91 p. 100 des financements publics pour l'ensemble des contrats. L'effort est surtout concentré dans les filières de haute technologie, par exemple dans la construction aéronautique ou l'électronique.

Ainsi, 1996 sera une année de consolidation et de remise en ordre pour le fonds de la recherche et de la technologie. Les crédits de paiement seront supérieurs aux autorisations de programme : respectivement 800 millions de francs contre 525 millions de francs, ce qui permettra une diminution de la dette de l'ordre de 275 millions de francs.

Le deuxième point, que je souhaiterais évoquer brièvement, porte sur les efforts fournis pour la formation. Les dotations augmentent de 4 p. 100.

Elles comprennent les allocations recherche, en hausse de 52 millions de francs par rapport à 1995, et les conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs, qui se voient dotées de 28 millions de francs au titre du contrat de plan Etat-région.

Les dotations les plus importantes sont effectuées au profit des conventions industrielles de formation par la recherche. Ces conventions associent trois entités : un chercheur, une entreprise et un laboratoire universitaire. Les conventions ont évolué et intéressent aujourd'hui un nombre croissant de disciplines.

Le troisième point sur lequel je souhaiterais attirer votre attention est le crédit d'impôt-recherche, dont le montant est limité à 40 millions de francs par entreprise et par an.

Le projet de budget pour 1996 marque ainsi la volonté de reconduire ce crédit jusqu'en 1998. Il est apparu très efficace, de par son caractère général et non discriminatoire, mais aussi non discrétionnaire, car aucun accord préalable n'est requis. Cela a permis aux très petites entreprises d'accéder à cet avantage. Cette mesure a été particulièrement bénéfique aux PME-PMI et a favorisé la diffusion de la recherche dans l'ensemble du tissu industriel français. Ce crédit a, enfin, facilité l'embauche de techniciens dans ce secteur.

Une autre mesure importante a trait à l'effort de la rebudgétisation progressive du Commissariat à l'énergie atomique en 1996. Cela permet un renouvellement des enjeux et pourra donner à la France la maîtrise de l'atome dans les secteurs suivants : recherche, santé, énergie, industrie et sûreté. C'est la mission centrale du CEA. Il doit poursuivre sa fonction essentielle de recherche fondamentale. Le partenariat peut ainsi être le meilleur outil de diffusion du service scientifique.

Autre atout de ce budget, il favorise l'accroissement du dépôt de brevets et l'amélioration de la condition des chercheurs individuels. Cette idée est concrétisée par deux dispositions. La première vise à responsabiliser les chercheurs des organismes publics, c'est-à-dire à permettre aux chercheurs exerçant au sein d'un laboratoire public de percevoir 25 p. 100 du droit sur les exploitations des brevets qu'ils ont déposés, les 75 p. 100 restant allant à l'institut de recherche qui les emploie. D'autre part, un effort est fait en matière d'aide aux inventeurs indépendants, qui relève de la compétence de l'Agence nationale de valorisation de la recherche - ANVAR - et de l'Institut national de la propriété industrielle. Des aides attribuées aux chercheurs désirant créer leur propre entreprise sont aussi prévues.

La décision de poursuivre le redressement du Centre national de la recherche scientifique en 1996 est très satisfaisante car elle participe à l'effort d'assainissement et de clarification des engagements de l'Etat en faveur de la recherche. Le CNRS bénéficiera de 100 millions de francs supplémentaires en dépenses ordinaires et de 300 millions de francs supplémentaires en crédits de paiement. Cet organisme a connu des difficultés pour maîtriser sa politique de recrutement. Il se trouve maintenant en situation de sureffectif et doit être recentré sur ses missions essentielles de recherche.

Puisque j'aborde les questions relatives aux effectifs, permettez-moi de m'interroger sur la répartition géographique des laboratoires. La moitié d'entre eux sont en effet concentrés sur une partie de notre territoire. Il apparaît que, malgré les efforts entrepris pour remédier à ce déséquilibre, la régionalisation des effectifs n'est que partielle. Reste donc à mieux répondre en la matière à un véritable aménagement du territoire.

L'emploi reste essentiel dans le domaine de la recherche. C'est sur le renouvellement des équipes, la diversité des recrutements et la mobilité des chercheurs que repose l'avenir de la recherche en France. Une certaine expérience a prouvé qu'on ne pouvait prétendre faire de bout en bout une carrière de chercheur. C'est bien pourquoi il faut « chercher des trouveurs ». Il faut donc remédier à l'insuffisance des mesures de transformation d'emploi et au manque d'incitation à la mobilité des chercheurs, notamment vers l'enseignement supérieur. Cela a été fort bien dit tout à l'heure par

M. Bayrou. En effet, la mobilité des chercheurs qui ont acquis une culture scientifique et souhaitent la diffuser doit être encouragée. Les universités ont toujours eu une vocation de recherche, qui ne doit pas être négligée.

Si je viens d'évoquer l'ouverture de la recherche scientifique vers l'extérieur, c'est parce qu'il existe une réelle demande d'information et de diffusion des connaissances, de la part du grand public comme des entreprises et des universités. Une réflexion politique sur la place de la recherche dans la nation, sur le plan social, économique, voire éthique, serait sans doute une excellente initiative, à laquelle notre assemblée pourrait donner l'impulsion nécessaire.

Le projet de budget pour la recherche qui nous est soumis semble donc aller dans le bon sens. Il maintient une progression, certes insuffisante au regard du retard que nous avons pris par rapport à nos principaux partenaires, tels l'Allemagne, mais il tend à préparer un retour à niveau.

N'oublions jamais, comme l'indique notre excellent rapporteur spécial M. René Trégouët, qu'« une entreprise dans un secteur de pointe disparaît en quelques années en l'absence d'innovation ».

Le présent projet de budget prépare également la définition de véritables contrats d'objectifs, en concertation avec les utilisateurs d'une recherche finalisée. La recherche ne doit pas être l'apanage de certains corporatismes ; elle doit être sans cesse repensée afin de soutenir des disciplines et les thèmes vecteurs d'avenir. C'est pourquoi la mobilité des chercheurs et le dynamisme des laboratoires et des centres de recherche doivent rester au premier chef de nos préoccupations.

Le projet de budget pour 1996 en faveur de la recherche, rigoureux et cohérent, entraîne notre approbation, monsieur le secrétaire d'Etat, et c'est la raison pour laquelle mes collègues du groupe du Rassemblement pour la République et moi-même le voterons. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

**M. le président.** Monsieur Lanier, je vous remercie de votre excellente intervention, mais aussi de la concision avec laquelle vous l'avez présentée.

La parole est à M. Pelchat.

**M. Michel Pelchat.** L'heure avancée et votre appel à la concision, monsieur le président, vont me priver du plaisir de dire tout le bien que je pense du présent projet de budget pour la recherche et de présenter l'analyse avantageuse, pour M. le secrétaire d'Etat, que j'avais préparée. Vous ne m'en voudrez pas de ranger celle-ci dans les tiroirs de l'histoire. Je limiterai donc mon intervention à deux points essentiels, auxquels j'attache une réelle importance.

Le premier concerne la recherche scientifique et a été d'ailleurs évoqué par M. Lanier. Monsieur le secrétaire d'Etat, envisagez-vous de prendre des mesures afin de rendre cette recherche effectivement plus claire et plus lisible ? En effet - c'est un peu une caractéristique de notre pays, me semble-t-il - peu d'informations sont diffusées sur l'état d'avancement de la recherche. Cela est particulièrement regrettable et, d'une façon générale, nuit gravement à la compréhension par nos concitoyens de son importance pour notre pays et à sa place dans le monde de demain. Des efforts importants doivent être faits à cet égard.

Le second point concerne la recherche dans la région d'Ile-de-France, qui, suivant la volonté politique de déconcentration, a diminué très fortement au cours des dernières années. En effet, elle est passée de quelque 55 p. 100 à moins de 45 p. 100 du total de la recherche. Ce phénomène, difficilement réversible, tend encore à s'accroître.

Si, dans certains cas, on peut comprendre la nécessité d'un rééquilibrage entre Paris et la province, dans d'autres cas cela peut être un motif de grande inquiétude sur le plan tant régional que national.

En effet, le pôle de recherche Orsay-Palaiseau-Saclay, par exemple, où une concentration quasi unique de compétences et de moyens scientifiques existe, voit son avenir extrêmement compromis. Voilà quelques années, le conseiller spécial M. Claude Allègre avait décidé, pour des raisons obscures, de ne pas lui attribuer le titre de « pôle d'excellence en recherche et en technologie ». Or il s'agit bien d'un tel pôle.

Il est essentiel de développer, à partir de ce pôle déjà existant dans les faits et d'une valeur nationale incomparable, un pôle européen de recherche et de technologie compétitif par rapport aux centres étrangers que sont le grand Londres, Amsterdam, Hambourg, Turin, Milan, etc. Une des spécificités fortes du pôle Orsay-Palaiseau-Saclay était constituée par ses grands instruments. Or, cette spécificité disparaît, les grands instruments du site sont fermés ou seront fermés définitivement en l'an 2000 ou aux alentours.

Si l'on veut maintenir un pôle compétitif européen en Ile-de-France, et donc en France, il faut pouvoir recréer les piliers de ce pôle que sont les grands instruments. A ce titre, le projet SOLEIL est particulièrement important. Il s'inscrit dans une longue tradition et une longue expérience des accélérateurs collisionneurs, dont la première démonstration a été faite à Orsay en 1964, et de la lumière synchrotron où la première lumière vue en Europe a été observée à Orsay en 1972.

On a, sur les sites d'Orsay et de Saclay, des équipes très formées, des connaissances, des techniques irremplaçables. Il faut en profiter pour aller de l'avant et combler le retard que la France a malheureusement pris par rapport à beaucoup d'autres pays, notamment dans le domaine de la lumière synchrotron.

L'implantation du projet SOLEIL ailleurs que dans la région Orsay-Saclay porterait un coup très dur à la recherche en Ile-de-France, interdirait pratiquement la constitution de ce pôle européen dont on a parlé, coûterait beaucoup plus cher, pour des raisons d'instrumentation, d'équipes, de coût de personnels.

De plus, le projet délocalisé risquerait de ne pas trouver sur le site de la délocalisation les moyens, les techniques variées et les personnels à la compétence très diverse dont il a besoin. Donc, une délocalisation risquerait de ne pas aller dans le bon sens, à savoir développer la recherche nationale et la recherche de pointe là où elle peut fructifier et rayonner - c'est le cas de le dire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pourriez-vous, sur ce second point, préciser vos intentions en ce qui concerne le projet SOLEIL.

En conclusion, comme mon collègue qui m'a précédé, je voudrais vous dire, bien que je n'ai pu, faute de temps, en faire la démonstration, tout le bien que le groupe des Républicains et Indépendants pense de votre projet de budget. Nous le voterons dans l'enthousiasme. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lorrain.

**M. Jean-Louis Lorrain.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la recherche française fait souvent la gloire de certains de ses protagonistes dans le monde entier. Sans remonter trop loin dans le passé, je citerai Luc Montagnier pour la découverte du virus du sida, Jean-Marie Lehn, Pierre-Gilles de Gennes ou encore Georges Charpak - les distinctions qu'ils ont obtenues à Stockholm enorgueillissent toute la communauté scientifique française.

Pour autant, ces succès ne doivent pas faire oublier les lacunes de ce domaine qui conditionne la croissance économique et la compétitivité de nos entreprises.

Les forces de la recherche française sont aussi ses faiblesses : concentration du dispositif, rôle prééminent de l'Etat et prédilection pour la théorie et l'abstraction.

Il n'est pas aisé de décrypter le projet de budget de la recherche, tant il comporte de tiroirs.

Le meilleur indicateur demeure le budget civil de la recherche et du développement, car il regroupe l'ensemble des crédits que l'Etat affecte à la recherche civile. Il progresse de 1,4 p. 100 pour atteindre 53,9 milliards de francs en 1996. S'agissant du projet de budget proprement dit de votre ministère, il s'établit à près de 29 milliards de francs, soit une augmentation de 4,9 p. 100 par rapport à 1995.

Cela a déjà été dit plusieurs fois : la dépense intérieure de recherche et de développement, qui retrace l'exécution des dépenses dans tous les secteurs économiques, témoigne d'une légère baisse de participation des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées. Il faudra veiller à ce que cette tendance ne s'accroisse pas.

Je l'évoquais à l'instant, la recherche française n'est pas assez diversifiée. Elle manque, d'abord et avant tout, de financements privés. En effet, la recherche exécutée dans les entreprises ne compte que pour 1,3 p. 100 du PIB. A titre de comparaison, elle représente près de 2 p. 100 dans la plupart des pays développés.

La France est à la traîne. Nos voisins allemands exécutent deux fois plus de recherche-développement que l'industrie française, avec, il est vrai, un contingent de chercheurs deux fois plus important que le nôtre. Il est donc urgent d'inciter nos entreprises à se tourner davantage vers la recherche.

L'enseignement ne correspond guère aux attentes et, surtout, aux besoins. Dans un rapport sur la formation des ingénieurs, le comité d'application de l'académie des sciences estime qu'il y a, en France, un excès d'ingénieurs de formation trop abstraite, dénuée parfois de sens pratique. Le jugement est sévère, j'en conviens. Néanmoins, il dénote le peu de goût exprimé par nos savants pour la recherche appliquée.

Il est souvent rappelé que la France possède la meilleure recherche fondamentale du monde. Cependant, le transfert de technologie n'est pas, loin s'en faut, à la hauteur de la qualité de cette recherche. Cette observation est manifestement liée à des traditions et à des habitudes nationales de sous-évaluation de l'importance de la technologie.

Quoi qu'il en soit, je me réjouis des priorités dégagées lors de la préparation du projet de budget pour 1996, notamment pour les recherches dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire ou de l'environnement.

Parmi les quatre chantiers de recherche que vous comptez mettre en œuvre, je m'attarderai davantage sur l'aménagement du territoire scientifique et la coopération

européenne en matière de recherche. Bien entendu, je souscris aux deux autres chantiers, à savoir le développement de l'emploi et les métiers et missions du chercheur.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire scientifique, je tiens à rappeler le rôle prépondérant du Sénat dans la définition d'un schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire prévoit la poursuite de la politique de développement de la recherche en région, afin qu'en 2005 soient installés en dehors d'Ile-de-France 65 p. 100 des chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs participant à la recherche publique.

Par ailleurs, afin de réaliser une répartition équilibrée de la recherche sur le territoire national, il est prévu que l'Etat incite les laboratoires privés à choisir une localisation conforme aux orientations du schéma national d'aménagement du territoire.

La reconduction du crédit d'impôt recherche, qui contribue depuis 1995 à encourager les entreprises à s'installer dans les zones rurales, va dans le bon sens. Mais cette installation ne pourra être réalisée efficacement qu'avec le développement des autoroutes de l'information. A cet égard, pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, m'indiquer le rôle que vous comptez jouer dans ce domaine, du reste fort bien présenté par MM. les rapporteurs ?

En matière de coopération européenne, la France a souvent fait preuve d'un dynamisme très important. En effet, elle est à l'origine des principaux projets de recherche, notamment au sein des programmes Euréka.

Quatre ans après sa création, l'agence pour la coordination de la recherche européenne pouvait annoncer fièrement la mise en œuvre de 297 projets pour une valeur totale de 6,4 milliards d'écus, avec la participation de 1 300 entreprises industrielles, 270 instituts de recherche et 230 équipes universitaires dans 19 pays.

La France occupait alors, dans ces programmes - notamment en matière médicale - la première place devant l'Allemagne et l'Italie. Il semble qu'aujourd'hui nous ayons pris un peu de retard. En effet, notre pays occupe le septième rang en Europe pour les projets de recherche labellisés au titre des programmes Euréka ; j'attire votre attention sur ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat.

En marge de ce thème, je m'inquiète de la tendance de plus en plus marquée d'un financement de la recherche par le biais de fonds communautaires ou issus des collectivités territoriales.

En ce qui concerne l'Union européenne, l'obtention de contrats impose des implications industrielles de plus en plus fortes risquant de provoquer, à terme, un pilotage de la recherche par l'aval.

Le déplacement du financement de la recherche à l'échelon national vers un niveau européen peut constituer un risque pour la recherche de base.

Enfin, l'impact de crédits importants, non récurrents et de distribution quelque peu aléatoire, risque de déstabiliser le fonctionnement des unités.

Par ailleurs, le financement de la recherche par les collectivités territoriales, bien que particulièrement apprécié par les laboratoires, pose le problème de l'évaluation nationale de la recherche ainsi soutenue.

Un autre aspect est également à prendre en compte : il s'agit des déséquilibres pouvant résulter de différences fondamentales de politique scientifique entre les régions ou les départements.

Enfin, avant de conclure mon propos, j'évoquerai brièvement la situation du CNRS.

Je me réjouis qu'il fasse l'objet d'une augmentation significative des crédits. Cet effort fait suite à l'audit réalisé par l'inspection générale des finances, dont les conclusions avaient trouvé une première traduction dans la loi de finances rectificative de 1995.

Vous accordez au CNRS une remise à niveau de ses crédits à hauteur de 200 millions de francs pour le personnel, ainsi qu'un rattrapage de crédits de paiement de 227 millions de francs. Nous espérons que le CNRS pourra, grâce à cela, effacer les traces de la crise qu'il a connue en 1993 et 1994. Il a mené, en effet, au cours de ces dernières années, une politique importante de recrutement qui a été un échec. Aujourd'hui, le CNRS enregistre un sureffectif de plus de 200 chercheurs et, pour 1995, le déficit des dépenses en personnel atteint la somme de 197 millions de francs.

Cette situation n'est pas sans conséquence. Cela se traduit, notamment, par la suppression de postes d'accueil de chercheurs étrangers, post-docteurs en particulier. Les échanges internationaux en seront, sans doute, limités.

Malgré les quelques inquiétudes dont je viens de vous faire part, le projet de budget consacré à la recherche me paraît satisfaisant. Il privilégie une vraie politique de valorisation de la recherche, tant publique que privée. Nous avons besoin d'une recherche forte s'appuyant sur des pôles de dimension européenne, bien répartis sur l'ensemble du territoire. Votre projet de budget y contribue, monsieur le secrétaire d'Etat. C'est pourquoi mes collègues du groupe de l'Union centriste et moi-même le voterons. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR, des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** La parole est à M. Renar.

**M. Ivan Renar.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je serai moins optimiste que les orateurs qui m'ont précédé, mais aussi bref.

Le budget de la recherche est placé, lui aussi, sous le signe du moins et de la régression.

Alors que l'effort de recherche civile public et privé devrait augmenter de 58 p. 100 pour rattraper le retard que nous avons sur de nombreux pays, notamment l'Allemagne, le Japon, la Suisse ou la Suède, les autorisations de programme sont en diminution de 6 p. 100 dans le budget que nous examinons.

Le budget civil de recherche et de développement, en augmentation de 1,4 p. 100 par rapport à 1995, accuse en réalité, compte tenu de l'inflation et de l'augmentation de la TVA, une régression de 2,3 p. 100.

Du côté de l'emploi, le constat est identique. L'absence de créations de postes et la diminution des postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs - plus de 200 postes d'ITA perdus par l'INSERM et le CNRS en 1996 - augurent bien mal de l'avenir de la recherche publique dans notre pays en menaçant le devenir de nombre de nos unités de recherche. Rappelons que notre pays souffre d'un déficit évalué à 45 000 chercheurs et que 20 000 jeunes docteurs sont à la recherche d'un emploi.

Les budgets consacrés aux allocations de recherche et aux monitorats, qui permettent d'attirer de nouveaux jeunes chercheurs, sont en diminution de 5 p. 100 par rapport à 1995.

La situation budgétaire des établissements publics à caractère scientifique et technique n'est guère plus enviable.

Ainsi, tous les organismes dont l'augmentation des dotations est inférieure à 2,2 p. 100 voient, de fait, leurs dotations diminuées. C'est le cas, notamment, des budgets touchant à la coopération : INED, ORSTOM, CIRAD.

Les autorisations de programme des EPCST ont subi une baisse de 12,3 p. 100 entre la loi de finances initiale de 1993 et celle de 1995.

On ne peut accepter, sauf à compromettre durablement l'avenir scientifique de notre pays, qu'aujourd'hui nombre de laboratoires publics doivent faire appel à des subventions extérieures pour fonctionner. Ainsi, pour le CNRS, l'INRIA, l'INSERM, les dotations de l'Etat sont inférieures à 50 p. 100 des dotations nécessaires à leur fonctionnement.

Avec ce qui se prépare pour la sécurité sociale et la restriction des dépenses de santé, la recherche médicale est remise en cause par une politique budgétaire très en deçà des besoins.

Ainsi, l'INSERM accuse une baisse importante des recrutements de jeunes chercheurs et les suppressions de postes d'ITA mettent en périls de nombreuses unités de recherche.

Les crédits consacrés à la recherche sur le sida augmentent moins que l'inflation : 1,76 p. 100.

Outre les chiffres que je viens d'évoquer, les orientations de votre gouvernement en matière de recherche publique sont très inquiétantes, à la fois pour le développement et la promotion d'une recherche publique capable de développer un fort potentiel scientifique dans toutes les disciplines scientifiques, et pour les personnels.

La coordination des activités de recherche ne doit pas conduire à l'abandon de nombreuses thématiques.

La politique de « contractualisation » actuellement mise en place constitue une révision complète des missions de l'Etat.

Ainsi, au travers des réformes déjà engagées au CNRS, mais aussi dans d'autres établissements, s'affirme la mainmise de l'Etat qui tend à priver la communauté scientifique de toute initiative réelle dans la prospective et la programmation des programmes de recherche à venir.

De fait, monsieur le ministre, les grandes lignes ébauchées par votre gouvernement en matière de recherche scientifique vont à l'encontre de la recherche elle-même.

L'absence d'investissements publics mène, à terme, à l'abandon de thématiques de recherche jugées non rentables et oriente la recherche scientifique aux seules finalités de l'industrie.

La logique qui s'ébauche consacre la division du travail scientifique à l'échelon européen et porte un coup sévère au développement des coopérations scientifiques que nous appelons de tous nos vœux.

La recherche scientifique est une matière fragile, monsieur le ministre ; elle se nourrit du dévouement et de la passion de milliers de chercheurs ; elle ne peut donc être appréciée selon les seuls critères de finalité économique immédiate, sauf à disparaître.

Les 40 p. 100 de la dépense publique de recherche orientée en direction de la recherche militaire doivent être réorientés vers la recherche civile.

Le Parlement attend toujours de connaître l'efficacité véritable pour la recherche scientifique des milliards de francs accordés aux entreprises sous forme de crédits d'impôt recherche. Au moment où des milliers de jeunes docteurs attendent un emploi, l'Etat devrait exercer son autorité, afin que l'octroi de ces crédits soit lié à l'embauche de jeunes chercheurs.

Par ailleurs, pourrez-vous fournir prochainement au Parlement un bilan des opérations de délocalisation des activités de recherche, et notamment un état de leurs réelles incidences en matière d'emploi et de relance économique dans les régions concernées ?

Au lieu de la politique actuelle, qui compromet gravement, selon nous, un grand nombre de chercheurs de la communauté scientifique, nous nous prononçons pour un plus grand investissement scientifique en rapport avec les besoins de notre pays.

Parce que les orientations du budget de la recherche nuisent au devenir de notre potentiel scientifique, parce que l'emploi de milliers de jeunes chercheurs est sacrifié, parce que, enfin, ce budget engage trop grandement la recherche de nos laboratoires dans une direction opposée à une vision plurielle de la science et au développement de la recherche, le groupe communiste républicain et citoyen ne le votera pas.

**M. le président.** La parole est à M. Weber.

**M. Henri Weber.** Considérant l'heure matutinale, je suivrai l'exemple de mon collègue M. Pelchat et rangerai mon texte écrit...

**M. Michel Pelchat.** Je fais école !

**M. le président.** Tout le monde vous en est reconnaissant, monsieur le sénateur.

**M. Henri Weber.** ... et, par mesure de symétrie, vous n'aurez pas l'occasion d'entendre, monsieur le secrétaire d'Etat, le détail des critiques que j'avais à opposer à votre budget. (*Sourires.*) J'interviendrai donc rapidement sur trois points, en réaction, dans une large mesure, aux interventions de mes prédécesseurs.

Premièrement, je ne peux pas, moi non plus, partager le climat d'autosatisfaction et d'autocongratulation qui règne dans ce débat depuis maintenant deux ou trois heures. En effet, je ne crois pas que notre effort de recherche soit à la hauteur de ce qu'il devrait être.

M. Tréguët a fait état d'un indicateur qui, à mon sens, est certainement l'un des plus éclairants : l'évolution de la dépense intérieure de recherche et de développement, la DIRD.

Sur le long terme, on constate que, entre 1981 et 1992, la DIRD a augmenté de plus de 52 p. 100, c'est-à-dire près de deux fois plus que le produit intérieur brut, qui s'est accru de 28 p. 100. Un grand retard avait été accumulé au cours des années soixante-dix sur nos principaux partenaires. En raison d'un effort spectaculaire, au cours de cette décennie, nous avons largement comblé ce retard et nous sommes passés d'un taux de 1,97 p. 100 en 1980-1981 à 2,45 p. 100 en 1993, malgré une légère régression en 1986. Mais, depuis 1993, on a observé de nouveau une quasi-stagnation et, en 1994, pour la première fois depuis 1986, ce taux a régressé, quoique faiblement : il est passé à 2,38 p. 100.

Eclairant cette régression, mon prédécesseur à cette tribune, M. Lorrain, a signalé tout l'affaissement de l'effort des entreprises privées et publiques dans la recherche. Il convient d'y ajouter le ralentissement de l'effort public de recherche.

En conséquence, nous avons commencé à regagner du terrain. Nous étions devenus la quatrième puissance en matière de recherche parmi les pays de l'OCDE, derrière les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne. Désormais, l'écart se creuse à nouveau. Ce qui est inquiétant, c'est non seulement cette stagnation, mais également la différence qui s'établit désormais entre le taux de croissance de l'effort de recherche de nos principaux partenaires et le nôtre,

puisque le Japon enregistre 7 p. 100 de croissance, alors que, désormais, nous stagnons, et même nous régressons sur ce plan.

En conséquence, encore que rien ne soit à déplorer irrémédiablement, nous sommes en train de reperdre très lentement le terrain que nous avions reconquis.

C'est très préoccupant. En effet, comme l'ont souligné ici plusieurs orateurs, l'effort national en faveur de la recherche est le garant de l'indépendance technologique de notre pays, et donc, en dernière analyse, le garant de son indépendance économique et de sa croissance.

Comme plusieurs orateurs l'ont dit avant moi, c'est en effet en continuant à nous spécialiser sans cesse davantage dans les technologies de pointe et dans les services à haute valeur ajoutée, exigeant des personnels très qualifiés, que notre pays pourra demeurer compétitif dans la concurrence internationale du siècle à venir et créer des emplois directs ou indirects en grand nombre.

La question de l'emploi, qui nous préoccupe tous, dépend largement de la recherche. En conséquence, cette quasi-stagnation de l'effort de recherche est préoccupante.

J'en viens au BCRD. Comment se glorifier d'une progression de 1,4 p. 100, et même de 2,4 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative, alors que nous sommes en réalité en présence d'une baisse en francs constants ? C'est tout de même paradoxal, même si l'on y intègre l'arrivée à leur terme d'un certain nombre de contrats qui n'entrent pas décisivement en ligne de compte eu égard à la masse que représentent les dépenses du BCRD.

Quel que soit l'indicateur, DIRD ou BCRD, il n'y a donc pas de quoi pavoiser, c'est un effort insuffisant, d'autant plus que nous sommes en difficulté économique et que l'effort de recherche a des effets induits à moyen terme sur notre croissance.

Ainsi, cet effort consenti dans les années quatre-vingt explique largement un certain nombre de nos performances à l'exportation et le fait que, depuis cinq années consécutives, nous ayons une balance commerciale positive.

M. le secrétaire d'Etat et M. Lorrain ont souligné le fait que l'opposition traditionnelle entre recherche fondamentale et recherche appliquée était obsolète et n'avait plus grand sens. Je le crois aussi : chacun sait que d'innombrables applications aux conséquences industrielles et commerciales importantes, comme le transistor, le laser et bien d'autres choses, découlent d'une recherche fondamentale et de découvertes dont on était convaincu qu'elles ne sortiraient jamais des laboratoires.

Je viens ainsi de lire une étude médicale récente qui montre que sept ou huit mesures thérapeutiques de grande envergure découlaient de découvertes issues de recherches fondamentales qui n'avaient pratiquement aucun rapport avec lesdites techniques thérapeutiques.

Cette opposition est donc, en effet, absurde. Il n'empêche que, en période de vaches maigres, la question resurgit régulièrement.

M. Lorrain a souligné l'importance des modalités de financement, et c'est par ce biais que réapparaît cette question aujourd'hui.

On a vu se développer massivement les financements par contrats ou par appels d'offres publiques ou privées.

Les financements par contrats ont été conclus avec des entreprises, avec des groupements professionnels, avec des associations caritatives ou, comme le rappelait M. Lorrain, avec des collectivités territoriales.

Quant aux appels d'offres publiques ou privées, cette modalité de financement, qui se développe beaucoup, est différente des modalités de financement traditionnelles dites récurrentes et pose assez rapidement le problème du pilotage de la recherche. En réalité, elle débouche souvent sur de graves risques d'un pilotage soit par le marché, soit par les collectivités territoriales. Ainsi, les axes principaux de la recherche, ses rythmes, ses contenus et son calendrier sont de plus en plus déterminés par d'autres acteurs que la communauté scientifique elle-même.

Ce n'est certainement pas un mal s'il s'agit d'une petite proportion, car il est vrai que la recherche a besoin d'être valorisée et qu'elle doit aujourd'hui être plus proche de la demande sociale, encore qu'il subsiste à cet égard une ambiguïté : qui définit la demande sociale en matière de recherche ?

Certes, tout effort pour rapprocher la recherche de la demande sociale et économique est tout à fait légitime. Encore faut-il que la recherche fondamentale ne soit pas remise en cause et attaquée ! Or ces nouvelles modalités de financement donnent, en effet, du pouvoir à des acteurs qui ont des préoccupations tout autres que scientifiques.

En conclusion - je croyais être bref et, en fait, je m'aperçois que je le suis moins que je l'espérais - en ce qui concerne le Gap existant entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, je souhaite savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, si l'on ne pourrait pas concevoir un système qui évite ce qui se passe actuellement, où un service délivre les autorisations de programme alors que c'est un autre service qui décide des crédits de paiement, dans une transparence tout à fait douteuse et selon des procédures assez byzantines qui font que, trop souvent, le résultat est consternant.

Voilà une réforme qui s'ajouterait aux nombreuses autres qui ont été préconisées par les orateurs qui m'ont précédé.

Le groupe socialiste, cela n'en surprendra pas beaucoup parmi vous, ne votera pas ce budget de la recherche, principalement en raison de ses insuffisances et parce que, pour la troisième fois consécutive, c'est un budget en quasi-stagnation.

**M. le président.** La parole est à M. Joly.

**M. Bernard Joly.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget de la recherche est, par excellence, celui qui pose les bases de notre avenir. Son évaluation est, par conséquent, parmi les plus complexes, tant les retours sur cet investissement peuvent être aléatoires et jouer sur le long terme.

Dans le cadre d'une conjoncture économique aussi difficile et contraignante que la nôtre, les tentations sont grandes de raisonner sur le court terme et de réduire le montant des dotations des postes qui ne paraissent pas avoir une rentabilité économique immédiate, comme nous avons pu l'entendre au cours des débats qu'ont menés nos collègues de l'Assemblée nationale sur le sujet.

Malgré l'importance que chacun semble accorder au secteur de la recherche, et par conséquent à son financement, je reprendrai le classement bien connu qui démontre que notre pays reste, en dépit de ses atouts et de ses efforts, en deçà des autres pays fortement industrialisés. Comme nous venons de l'indiquer, au quatrième rang des Etats de l'OCDE, la France investit infiniment moins que les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne.

Cependant, la réflexion sur les nouvelles orientations de la recherche qui est menée au niveau national aussi bien que communautaire a engendré un rapprochement grandissant entre recherche et industrie et un ciblage affiné des moyens sur le choix des priorités d'actions.

Les orientations qui en résultent visent à concilier la maîtrise des finances publiques avec la sélection d'un nombre plus restreint de projets de recherches et de technologies clés qui, selon les analyses, commandent la compétitivité future de nos économies.

Parmi les trois principaux secteurs figurent, premièrement, les technologies de l'information et de la communication, qui touchent nombre de domaines ; deuxièmement, les biotechnologies, qui révolutionneront les secteurs de la santé aussi bien que ceux de l'agro-alimentaire ; troisièmement, les nouveaux matériaux et techniques de construction, appliqués notamment à l'aéronautique, à l'automobile ou à l'environnement.

Pour montrer comment les Etats-Unis, par exemple, se préparent à ces nouveaux marchés, je citerai le programme US-CAR. Lancé par les principaux constructeurs automobiles, qui y consacrent 933 millions de dollars sur trois ans, son objectif est la réalisation d'un véhicule sans émissions polluantes à l'horizon 2000. Citons un autre exemple : là où les Européens préparent l'avion de la nouvelle génération, les Américains investissent actuellement dix fois plus de ressources à la recherche sur l'avion supersonique.

Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, vous savez comme moi que, pour défendre nos intérêts, chacun doit, à son niveau, jouer son rôle. C'est pourquoi je souhaiterais que vous puissiez m'expliquer la raison pour laquelle le fondateur de la société américaine Microsoft, s'alliant à une autre société de télécommunications, a réussi à imposer son système de communication par satellite comme standard mondial à la dernière conférence de l'Union internationale des télécommunications, au mois dernier, à Genève. Je ne comprends pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on puisse tolérer la constitution d'un tel monopole à l'heure où la politique de dérégulation règne en maître, et nous, Français, en connaissons le coût.

Pour revenir à l'examen des crédits de la recherche pour 1996, on peut remarquer que ce projet de budget se caractérise, d'abord, par le maintien et le développement d'une grande partie des activités et des projets de recherche ; ensuite, par le souci d'apurer les déficits ; enfin, par la création de passerelles et de coopérations permettant un plus grand rapprochement entre le monde industriel et celui de la recherche.

Rappelons que, ainsi, avec 53 milliards de francs en 1996 par rapport à 52,3 milliards de francs en 1995, le budget civil de la recherche est en légère progression, de 1,4 p. 100.

En augmentation inférieure à celle du projet de loi de finances pour 1996, soit 1,8 p. 100, et à l'inflation, soit 2,2 p. 100, les crédits affectés à la recherche s'avèrent cependant encourager plusieurs projets grâce à la redistribution de fonds auparavant affectés à des programmes aéronautiques achevés.

Le CNRS, par exemple, voit sa dotation augmenter de 4,8 p. 100 et les secteurs dits « stratégiques » de l'agriculture, l'agro-alimentaire, la santé, la recherche médicale et les technologies de l'information enregistrent des accroissements de crédits entre 4,8 p. 100 et 6,2 p. 100.

On remarquera que les priorités définies dans le cadre budgétaire français recourent clairement les axes définis au niveau européen.

Par ailleurs, le projet de budget de la recherche pour 1996 prévoit des opérations du même type que celles qui ont été engagées en 1995 et qui ont permis de couvrir partiellement les différentiels trop importants entre autorisations de programme et crédits de paiement.

Les fonds affectés à ces réductions de déficits permettront, en 1996, de réduire ces écarts à 273 millions de francs. Ces opérations viseront non seulement les postes relatifs aux programmes et aux personnels du CNRS, mais aussi le CEA et le Fonds de la recherche et de la technologie.

Ainsi que l'a fait remarquer notre éminent rapporteur pour avis, M. Jean-Marie Rausch, dans son excellent rapport, un des aspects positifs du projet de budget de la recherche pour 1996 réside dans la régionalisation des dotations par l'Etat, qui procède à des augmentations très sensibles en direction des régions et qui contribue ainsi à la dynamique de la politique de l'aménagement du territoire.

Cependant, en tant qu'élu de Franche-Comté, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez expliquer la raison pour laquelle la Franche-Comté bénéficie dans une bien moindre proportion que les autres de ces mesures.

En tout état de cause, la France dispose d'atouts scientifiques réels et d'industries extrêmement performantes, et c'est pourquoi il est vital de se donner les moyens de conserver cet acquis en se dotant d'une position scientifique et technologique suffisamment forte dans certains domaines essentiels. Le présent projet de budget va dans ce sens en orientant les financements vers les domaines clés susceptibles d'atteindre des masses critiques pour s'imposer dans la compétition mondiale.

**M. le président.** La parole est à M. Laffitte.

**M. Pierre Laffitte.** Je serai bref, monsieur le président.

Tout d'abord, monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à vous indiquer que la métropole marseillaise est très intéressée par le projet SOLEIL. Vos services disposent d'ailleurs d'un rapport sur ce projet, dans lequel l'ensemble des physiciens et des scientifiques marseillais ont démontré à quel point le SOLEIL avait vocation à aller à Marseille. *(Sourires.)*

Je voudrais aussi vous parler d'un centre de ressources technologiques que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a créé, en liaison avec l'Etat, sur un thème bien particulier : il s'agit de l'institut méditerranéen de téléactivité, qui est une plateforme de mise en contact et d'intermédiation dans le domaine de l'entrée dans la société de l'information.

A cet égard, l'Etat a déjà pris des initiatives en facilitant la mise en place d'infrastructures, une expérimentation de téléservices, y compris large bande.

Mais il apparaît à l'expérience qu'il est indispensable de développer de petites structures légères destinées à faciliter les contacts entre les consommateurs de ces téléservices et les producteurs. En effet, les producteurs ne savent pas ce que les consommateurs sont susceptibles de payer et les consommateurs ne connaissent pas les produits que les producteurs sont capables de leur offrir.

Il s'agit de structures légères qui ont pris la forme de centres de ressources technologiques. Comme tous ces centres, ils s'adressent surtout aux petites et moyennes entreprises.

Il serait nécessaire de renforcer leurs moyens. Je pense qu'un ou deux chercheurs du CNRS spécialisés dans les sciences humaines leur seraient utiles. Il s'agit en effet de



traiter un problème tout à fait capital d'évaluation des conséquences sociales, culturelles et économiques du télé-services.

Un certain nombre d'autres centres analogues existent en France, notamment en région parisienne et en région bordelaise. J'ajoute que M. Trégouët en souhaitera bientôt un en région lyonnaise.

**M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat.** A cette heure, vous comprendrez que j'essaie sinon d'être bref, du moins d'être concis.

Tout d'abord, je remercie les groupes de la majorité qui soutiennent ce budget. Je ne blâmerai cependant pas ceux de l'opposition qui ne le soutiennent pas.

Toutefois, en écoutant M. Weber ou M. Renar, je ne comprenais pas très bien pourquoi ils ne le soutenaient pas. Ils ont déploré l'insuffisance des crédits, voilà qui est bien traditionnel quand on est dans l'opposition ; je m'attendais à des propos un peu plus constructifs.

Je remercie donc les porte-parole des groupes de la majorité qui ont apporté leur soutien à ce budget. Il s'agit d'un budget d'assainissement, d'un budget dynamique qui a vraiment été protégé lors des arbitrages interministériels et au cours de la discussion, un peu difficile, à l'Assemblée nationale.

Je remercie également M. Trégouët qui nous a dit tout le « bonheur » que lui apportait ce budget ; merci d'avoir employé ce terme, monsieur le sénateur.

L'effort total est donc de 2,42 p. 100 par rapport au PIB. Ce taux nous place en quatrième position. On peut toujours faire mieux, mais notre véritable faiblesse tient à la part insuffisante de la recherche privée par rapport à celle de la recherche publique.

Toutefois, si j'avais une inquiétude à exprimer concernant la recherche publique, elle porterait sur les crédits qui seraient attribués dans le futur à la recherche militaire.

Cette année déjà, les dépenses des armées en matière d'investissement ne sont pas tout à fait conformes aux prévisions de la loi de programmation, rigueur budgétaire oblige. Dans les années à venir, l'effort de recherche militaire restera-t-il proportionnel à l'évolution du budget de l'équipement des armées ou y sera-t-il supérieur ? Nul ne le sait, mais c'est une question qu'il est légitime de se poser.

J'éprouve une certaine inquiétude. Une diminution relative du montant de la recherche militaire devra en effet être compensée par une augmentation soit de la recherche civile publique soit de la recherche privée.

Monsieur Trégouët, vous avez plaidé pour la « fertilisation croisée », comme vous le dites si bien, entre entreprises et organismes publics de recherche, qu'il s'agisse des universités ou de nos grands établissements.

Vous êtes orfèvre en la matière, et vous avez fait preuve de modestie quand vous avez évoqué la pépinière des entreprises innovantes sans citer la vôtre ou, plus exactement, celle qui est implantée dans la région Rhône-Alpes, qui marche fort bien et que l'on peut considérer comme tout à fait exemplaire.

M. Laffitte s'est exprimé d'abord en tant que rapporteur, puis à titre d'élu des Alpes-Maritimes.

A ce dernier titre, il a souligné l'intérêt qu'il y aurait à renforcer l'Institut méditerranéen de téléactivité.

Connaissant votre dynamisme, monsieur le sénateur, je ne suis pas absolument sûr que vous ayez besoin du secrétaire d'Etat à la recherche pour plaider la cause que vous défendez. Quoi qu'il en soit, je prendrai le soin de signaler votre demande au CNRS. Je ne suis pas sûr de l'issue de ma démarche, et je ne doute pas que votre efficacité sera bien supérieure à la mienne dans ce domaine. (*Sourires.*)

Monsieur Laffitte, l'une de vos propositions me séduit beaucoup, il s'agit de la création d'une sorte d'événement annuel, d'une réunion qui permette de faire le point sur la connaissance, l'état de la science en France. Cette réunion pourrait rassembler des scientifiques de tous les domaines, qu'ils dépendent des secteurs public ou privé.

Nous allons étudier cette proposition en liaison avec vous et avec tous ceux qui se sont félicités de cette initiative. Cette dernière me paraît d'autant plus intéressante que les chercheurs ont besoin de pouvoir faire le point entre eux - comme cela se fait traditionnellement dans les colloques - mais aussi avec les élus et les pouvoirs publics pour débattre de l'efficacité des fonds publics, et avec nos concitoyens envers lesquels nous avons un devoir d'information et de transparence.

Monsieur le sénateur, vous avez également souhaité que soit optimisée l'affectation des moyens budgétaires en évitant le saupoudrage uniforme entre les unités de recherche. C'est un problème difficile. Au sein de chaque établissement, il appartient en effet au responsable des organismes de recherche, sous le contrôle, il est vrai, du secrétaire d'Etat, de répartir de manière sélective, du moins en principe, les moyens budgétaires attribués aux unités de recherche en appui à leurs orientations d'ensemble.

La mise en œuvre de cette politique de redéploiement sélectif ne saurait se concevoir sans une articulation forte avec l'évaluation et le renouvellement des équipes dans le cadre de la programmation scientifique de l'établissement. Il me semble que les critères d'attribution ne peuvent se limiter, pour les organismes à vocation finalisée, à la seule excellence scientifique de caractère académique.

Pour ces établissements, les moyens doivent être redéployés en fonction des enjeux scientifiques et socio-économiques du domaine considéré. Un fort soutien au démarrage d'une équipe peut se justifier si celle-ci intervient sur une thématique à fort potentiel en termes d'avancées de la science et de retombées économiques, même si elle n'a pas encore atteint un niveau d'excellence scientifique élevé.

Monsieur le sénateur, je souhaiterais, moi aussi, que l'on aille vers une optimisation de nos moyens, d'autant que nous nous trouvons quand même, malgré un budget de la recherche qui n'est pas mauvais, qui est même plutôt bon, dans une période de restriction budgétaire. Il suffit de voir ce qui se passe à l'étranger pour en être tout à fait conscient.

J'évoquerai maintenant la politique d'aménagement du territoire, sujet cher à M. Rausch comme à d'autres orateurs.

Les objectifs de délocalisation en province d'emplois de chercheur ont effectivement connu un succès certain. Sur les 3 600 emplois que les différents CIAT ont prévu de transférer hors de l'Île-de-France, près de la moitié sont déjà pourvus.

Il s'agit d'un succès remarquable. Il a été obtenu en privilégiant toujours la logique scientifique, en cherchant à éviter le saupoudrage et à permettre le renforcement de pôles de compétences de niveau international. Les transferts se poursuivront selon les modalités prévues. Ils

devront conforter les pôles d'excellence régionaux, en s'appuyant évidemment sur les schémas régionaux d'enseignement supérieur et de recherche qui seront disponibles au second semestre de l'année 1996.

Le fléchissement de la part de l'Ile-de-France dans l'effort de recherche, qui est descendue de 58 p. 100 en 1986 à 55 p. 100 en 1990 et à 52,6 p. 100 en 1993, n'implique pas une diminution en valeur absolue du nombre de chercheurs. En effet, l'implantation en Ile-de-France ou dans la région parisienne du siège de grands centres de recherche représente un formidable atout par rapport à n'importe quelle autre région.

Nous ne souhaitons absolument pas « déménager ces centres » de la région parisienne pour pratiquer une politique de saupoudrage. Je tiens cependant à souligner l'effort accompli par les régions, qui est d'ailleurs très variable.

La région d'Ile-de-France, bien qu'étant la région la plus riche de France, du moins peut-on l'imaginer, avec 90,5 millions de francs en 1995 consacrés à la recherche, n'arrive qu'en troisième position, juste devant la Bretagne. Elle n'y consacre que 0,65 p. 100 de son budget, soit le plus faible pourcentage des régions métropolitaines.

C'est peut-être parce que l'Etat investit finalement beaucoup et depuis longtemps en Ile-de-France que la région se croit exonérée d'un effort propre. Si ce raisonnement se tient tout à fait, ces chiffres méritent, néanmoins, d'être connus.

Je voudrais maintenant vous remercier, monsieur Lanier, pour l'appui qu'apporte le groupe du RPR à ce projet de budget dont vous avez souligné le caractère rigoureux et cohérent.

Vous avez par ailleurs évoqué le problème de la concentration sur quarante groupes privés des trois quarts de la recherche. Ce chiffre est probablement insuffisant. Il montre, malgré les progrès récents, la faiblesse du nombre des entreprises, notamment des PME, qui pratiquent une politique de recherche, qui emploient des chercheurs et qui ont passé des conventions et des contrats avec des universités ou des organismes de recherche.

Il s'agit là d'une des faiblesses de notre industrie, sans compter qu'un certain nombre de secteurs font traditionnellement relativement peu de recherche.

Un certain nombre d'orateurs ont souligné l'effort qui est fait pour l'agronomie au travers de l'INRA. Comme je le disais tout à l'heure, s'il est vrai que cet effort présente un certain intérêt, il serait encore plus efficace si de grands groupes agroalimentaires pratiquaient davantage la recherche. Il n'y en a guère que deux ou trois en France qui aient une vraie politique de recherche et d'innovation.

M. Pelchat, dont je salue l'élection récente, s'est inquiété - c'est légitime, puisqu'il est sénateur de l'Essonne - de la part relative de la recherche en Ile-de-France. Je voudrais le rassurer sur le caractère de pôle d'excellence du plateau d'Orsay-Palaiseau-Saclay. C'est l'une de nos fiertés, cette concentration de chercheurs. Renforcer ce triangle me paraît tout à fait normal.

M. Laffitte, quant à lui, a rappelé, à très juste titre, que Marseille était également candidate pour accueillir le programme SOLEIL.

**M. Ivan Renar.** Le Nord - Pas-de-Calais aussi !

**M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat.** Le Nord - Pas-de-Calais aussi ! M. Weber pourrait en faire autant au nom de la Seine-Maritime, ou M. Trégouët au nom de la région Rhône-Alpes !

Aujourd'hui, SOLEIL est encore une idée de projet. Il s'agirait d'une machine à rayonnement synchrotron produisant des photons dans une gamme d'énergies complémentaires, à savoir plus faible que celles de l'European Synchrotron Radiation Facility, l'ESRF de Grenoble. Son spectre d'énergie serait sensiblement supérieur à celui des installations du Lure et sa brillance serait nettement plus élevée, d'un facteur 50 à 100 environ.

En dehors de ces détails techniques et scientifiques, ce projet constituerait un très grand équipement, d'où les hésitations dues à son coût, qui atteindrait 1,8 milliard de francs en huit ans !

**M. Michel Pelchat.** Sauf s'il est construit en Ile-de-France ! (*Sourires.*)

**M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat.** Le CNRS et le CEA ont manifesté leur intérêt - c'est positif - pour construire cette machine à rayonnement synchrotron et pour la financer à parité. Le ministère n'a pas été saisi des détails de ce projet.

De toute façon, nous devons effectuer une analyse poussée de l'intérêt scientifique de cette machine et nous poser notamment la question d'un éventuel cofinancement international, voire de l'opportunité de développer une machine dans le contexte du parc existant actuellement en Europe et dans le monde. Un investissement de cette nature exige, en effet, une réflexion poussée, dont je ne veux pas faire l'économie.

La question du site de cette éventuelle machine est donc, je le crains, prématurée.

M. Lorrain s'est inquiété des questions européennes.

Le quatrième programme cadre de recherche-développement des Communautés se monte à 12,3 milliards d'écus pour quatre ans. Bon an mal an, nos laboratoires et nos entreprises bénéficient de ce programme pour un montant d'environ 3 milliards de francs.

Je conviens avec vous que ces sommes sont élevées et que la discussion du cinquième PCRD, que nous entamerons dès l'année prochaine, nous amènera à revoir les niveaux, les priorités et les moyens d'attribution de ces programmes.

Cependant, il serait irréaliste de dire que les priorités du quatrième PCRD sont inadaptées à nos laboratoires et nos entreprises, bien au contraire. Laissez-moi vous rappeler que les thèmes concernent des sujets pour lesquels la demande de nos concitoyens est réelle et où nos compétences de recherche sont généralement importantes.

En préparation du cinquième PCRD, je compte engager une vaste consultation des entreprises, des organismes de recherche et des universités, afin de déterminer les priorités qu'il conviendra de faire valoir au conseil à Bruxelles. Nous appliquerons ainsi strictement le principe de subsidiarité : les programmes communautaires complètent nos programmes nationaux et non l'inverse, pour répondre à la question du pilotage de notre politique de recherche !

Par ailleurs, lors de la XIII<sup>e</sup> conférence ministérielle Eurêka de juin 1995 à Interlaken, en Suisse, les ministres des 22 pays membres ont accordé le label Eurêka à 147 nouveaux projets européens d'innovation technologique, pour un montant global de 2,3 milliards de francs.

Parmi ces nouveaux projets, vingt-cinq sont à participation française, ce qui place la France en septième position en nombre de projets labellisés, mais en première place devant l'Allemagne pour les financements ; c'est, bien sûr, le plus important.

Je pense, monsieur Lorrain, que vous voilà rassuré par ces quelques éléments chiffrés et par notre volonté d'améliorer à la fois le dispositif Euréka et le PCRD.

M. Renar a critiqué notre budget. Je ne ferai que répéter ce qui a été indiqué : le budget de la recherche a été protégé. Je reviens d'une réunion, à Rome, du G7 des ministres et secrétaires d'Etat à la recherche. Le tableau d'ensemble des contraintes budgétaires frappe par son unité. Cette contrainte budgétaire existe dans à peu près tous les pays.

Ce n'est pas de l'autosatisfaction, mais c'est en France et au Japon que la priorité de la recherche reste la mieux affirmée dans la répartition des crédits publics. En Allemagne et en Grande-Bretagne, on constate soit une stagnation, soit une augmentation extrêmement modérée ; quant aux Etats-Unis, c'est une diminution drastique des crédits de recherche qu'ils envisagent, notamment de recherche civile et, en particulier, dans le domaine de l'énergie.

M. Weber, qui a pris comme référence la DIRD, a estimé que les fonds destinés à la recherche étaient insuffisants. Il existe un autre critère de référence, monsieur le sénateur, c'est celui des crédits budgétaires en pourcentage du PIB. En 1990, ils étaient de 1,42 p. 100. Ils sont tombés en 1993, dernière année de gestion socialiste, à 1,27 p. 100. Il serait très hardi de proposer une modification du système de calcul des autorisations de programme et des crédits de paiement, système qui permet au contraire aux décideurs de gérer avec sagesse les budgets publics.

Il est vrai que cela n'a pas toujours été le cas dans le passé. Des chèques en bois ont été tirés sur le budget de la recherche du temps des gouvernements que vous soutenez. C'est la raison pour laquelle nous avons aujourd'hui des retards à rattraper, que ce soit au CNRS ou sur le fonds de la recherche.

Dans ce domaine, il faut en rester aux bonnes vieilles règles. Certaines sont adaptées au cas particulier du CNRS. Le titre VI fonctionne en effet de façon assez originale. Toutefois, cette originalité ne justifie pas les pratiques du passé. Il est tout de même aberrant d'avoir confondu ainsi, entre 1990 et 1993, sans doute pour de vagues raisons électorales, les autorisations de programme et les crédits de paiement ! Ce n'est pas du tout la même chose. Je pense maintenant que le message a été transmis et que le CNRS s'est remis sur les bons rails de la gestion budgétaire.

Je ne pourrai pas répondre à toutes les questions de M. Joly. Il s'est particulièrement interrogé sur Microsoft. Il est indispensable, pour une nation scientifique, de pouvoir imposer des normes, mais cela se fait *in fine*, car elles sont le résultat d'une politique de recherche. C'est aujourd'hui un moyen d'affirmer son influence, d'avoir, dans le sillage de la recherche, des entreprises performantes et donc de travailler pour l'emploi.

Tels sont les quelques éléments de réponse que je voulais apporter aux orateurs des différents groupes. Je tiens également à les remercier d'avoir participé aussi tardivement aux travaux portant sur un budget essentiel pour notre pays.

En tant que nouveau responsable de la recherche, je plaiderai avec toute l'énergie que je pourrai la cause de la recherche, qui doit faire l'objet d'une priorité, non pas

seulement dans les mots, mais aussi en matière budgétaire ! Pour 1996, les choses ne sont pas trop mal engagées ; il faudra poursuivre l'effort par la suite. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

**M. le président.** Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits figurant aux états B et C concernant l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et l'insertion professionnelle : III. – Recherche.

#### ÉTAT B

**M. le président.** « Titre III, 660 276 675 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** « Titre IV, 115 114 750 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

#### ÉTAT C

**M. le président.** « Titre V. – Autorisations de programme, 16 000 000 francs ;

« Crédits de paiement, 8 000 000 francs. »

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** « Titre VI. – Autorisations de programme, 6 256 295 000 francs ;

« Crédits de paiement, 4 611 559 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et l'insertion professionnelle : III. – Recherche.

Avant de lever la séance, je tiens à remercier M. le secrétaire d'Etat et ses collaborateurs de s'être prêtés si tardivement à la discussion de ces dispositions, ainsi que tous nos collègues ici présents.

J'adresse également des remerciements particulièrement chaleureux à tous nos collaborateurs et à tout notre personnel, sans lesquels cette séance n'aurait pu se dérouler dans les conditions de sérieux habituelles au Sénat.

5

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mardi 5 décembre 1995, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1996, adopté par l'Assemblée nationale (nos 76 et 77, 1995-1996). [M. Alain Lambert, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Aménagement du territoire, équipement et transports :

I. - Urbanisme et services communs :

M. Henri Collard, rapporteur spécial (rapport n° 77, annexe n° 4) ; Mme Josette Durrieu, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 79, tome XV).

II. - Transports :

1. Transports terrestres et article 61.

2. Routes.

3. Sécurité routière.

M. Auguste Cazalet, rapporteur spécial (transports terrestres, rapport n° 77, annexe n° 5) ; M. Georges Berchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (transports terrestres, avis n° 79, tome XVIII) ; M. Gérard Miquel, rapporteur spécial (routes et sécurité routière, rapport n° 77, annexe n° 6) ; M. Jacques Braconnier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables, avis n° 79, tome XIII).

4. Transport aérien et articles 62 et 63.

5. Météorologie.

Budget annexe de l'aviation civile :

M. Yvon Collin, rapporteur spécial (rapport n° 77, annexe n° 7) ; M. Jean-François Le Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (aviation civile et transport aérien, avis n° 79, tome XIX).

Aménagement du territoire, équipement et transports :

III. - Aménagement du territoire :

M. Roger Besse, rapporteur spécial (rapport n° 77, annexe n° 8) ; M. Jean Pépin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 79, tome XI).

**Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère**

Le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

**Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1996**

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1996 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

**Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1996**

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1996 est fixé au vendredi 8 décembre 1995, à seize heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée le mardi 5 décembre 1995, à trois heures vingt-cinq.)*

*Le Directeur  
du service du compte rendu intégral,  
DOMINIQUE PLANCHON*

**QUESTIONS ORALES**

REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 à 78 du règlement)

*Evolution des missions et du statut juridique du service des haras.*

227. - 4 décembre 1995. - M. Philippe Marini \* sollicite de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation toutes informations utiles à propos de l'évolution des missions et du statut juridique du service des haras. Depuis plusieurs années, un projet existe de transformation de celui-ci en établissement public, soit à caractère administratif, soit à caractère industriel et commercial. Si une telle évolution était confirmée, elle nécessiterait un texte de nature législative, qui peut être soit d'origine gouvernementale, soit d'origine parlementaire. Il considère qu'une évolution du service des haras est indispensable, et doit conduire à bien séparer ses missions de service public, d'une part, et ses activités de prestations de services, d'autre part. Une beaucoup plus forte implication des différents partenaires de la « filière cheval » s'impose également, et pourrait s'exprimer au sein d'un conseil d'administration. La création d'un établissement public permettrait de se diriger vers une certaine vérité économique, dans la définition des prix des prestations réalisées. Les partenaires et les personnels du service des haras ont besoin de connaître les perspectives de celui-ci. En effet, compte tenu des lourdes charges patrimoniales qui lui incombent, et compte tenu de ses responsabilités vis-à-vis de l'élevage, le service des haras mérite assurément d'être conforté dans ses moyens et dans ses missions. Mais le contexte actuel des finances publiques et la nécessité d'une clarification peuvent être à l'origine d'un statut juridique et de modalités de fonctionnement qui réservent plus de souplesse à un ensemble de moyens dont notre pays conserve le besoin. En résumé, il est demandé confirmation au ministre de l'agriculture de l'option de créer un établissement public, ce qui appelle des précisions sur le statut de celui-ci, son régime juridique et financier, et le mode de gestion des personnels qui en résultera.